
À QUI
APPARTIENT
LE MAROC
?
ONA
MOUMEN DIOURI
L'Harmattan
Created by free version of DocuFreezer

MOUMEN DIOURI

A QUI APPARTIENT LE MAROC ?

Éditions L'Harmattan
5-7, rue de l'École-Polytechnique
75005 Paris

Du même auteur

— *Réquisitoire contre un despote,*
Albatros, 1972.

— *Réalités marocaines,*
L'Harmattan, 1987.

— *Chronique d'une expulsion annoncée,*
L'Harmattan, 1991.

(3ème édition)

ISBN : 2-7384-1257-2

LES TRAFIQUANTS DE MENSONGES

de Moumen Diouri

Consacré aux mensonges par lesquels on peut détruire un peuple, un pays, ce livre n'était encore qu'un manuscrit quand les trafiquants de mensonges en question ont tenté d'empêcher sa parution et de me discrédite. Par la dissuasion, les menaces dès novembre 1990, le chantage auprès des autorités françaises, les pressions sur mon éditeur et moi-même, la violence (le 20 juin 1991, on m'expulse au Gabon par la procédure d'«urgence absolue»), de nouveau les menaces de mort et toujours, le mensonge à mon sujet. Certains esprits, mal intentionnés, m'accusent d'être une «menace pour la sécurité de l'Etat français», de «nuire aux relations diplomatiques de la France», aux «intérêts de la France»; d'autres me présentent de manière très vague comme une sorte de secret ambulant et louche à tendance islamiste intégriste. Ce qui est certain, c'est que je dois mon retour en France, et certainement la vie, à une saine et lucide réaction de l'opinion publique française.

Et fin janvier 1992, le livre paraît. Une première édition qu'il faut immédiatement pilonne, le texte étant défiguré par «des mains étrangères». La deuxième édition est marquée par l'affaire Rami qui éclate le 18 mars.

Ce jour-là, Ahmed Rami, qui a préfacé le livre, fait parler de lui en Suède où il vit en exil depuis 1973. Directeur de Radio-Islam, il a invité un certain R. Faurisson (révisionniste dont jusque-là, je n'avais jamais entendu parler) lequel doit s'enfuir dans les rues de Stockholm, chassé par des manifestants antiracistes. J'apprends alors avec consternation quel homme est devenu Ahmed Rami en exil. Stupeur - impression vertigineuse, douloureuse de couler à pic dans la mémoire. La lecture de Libération (20 mars) m'apprend qu'il a «fait partie de ces mouvements néo-nazis qui s'acharnent à nier l'existence des chambres à gaz et donc de la solution finale mise en place par Hitler», le journal

ajoute qu'il «serait même l'un des chefs de file des négationnistes en Europe» car il a participé à un congrès de ce mouvement à Munich en mars 1991, avant d'aller en Iran en octobre, pour y annoncer «une importante percée du révisionnisme dans le monde arabo-musulman». J'ignorais tout de ces activités dont Rami s'était bien gardé de me souffler mot ni de rien me laisser deviner, connaissant mes convictions profondes.

Si j'avais été averti, je ne lui aurais jamais demandé de préfacer mon livre lorsque je le rencontrai à Paris, en février 1991, lors d'un rassemblement pour l'organisation de l'immigration marocaine en Europe. Si je l'ai fait, alors, connaissant son engagement islamiste et pro-palestinien, c'est que je n'avais vu en lui que l'opposant radical à la monarchie Alaouite. Le Berbère de Tafraout, officier de l'armée marocaine, avait été condamné à mort par contumace pour avoir participé en 1971 et 1972, aux tentatives de coups d'Etat contre Hassan II. Quand il m'a promis sur l'honneur, en février 199, à Paris, de ne plus tenir de propos antisémites, je l'ai cru, bien loin de me douter qu'il s'apprêtait alors à rejoindre un congrès révisionniste à Munich. Et dix mois plus tard, en recevant sa préface où, en un français limpide et élégant, mon retour du Gabon et la publication de ce livre sont considérés comme une «victoire pour les droits de l'homme», événement d'importance «en ces temps de xénophobie et de racisme galopants», comment aurais-je pu imaginer ses convictions révisionnistes? Et comprendre que cet homme-là était de ceux dont le cas relève de «la perversion intellectuelle au sens le plus grave du terme».(*)

Le 22 mars 1992, sous le choc, j'ai déclaré dans un communiqué à la presse que la préface d'Ahmed Rami serait retirée de mon livre dans la 3ème édition - celle-ci. Si elle commence par ces explications, c'est que je les dois à tous ceux qui m'ont défendu, qui m'accordent leur confiance et soutiennent le combat pour la démocratie au Maroc.

L'holocauste a eu lieu. Le fait est là. A partir de «la solution finale de la question juive», c'est par les chambres à gaz que les nazis ont fait disparaître des millions d'êtres humains.

Nier l'existence des chambres à gaz pour débarrasser la conscience occidentale de ces millions de cadavres, est intolérable.

(*) Pierre Vidal-Naquet, «Cheminements d'une perversion intellectuelle (entretien)», Lignes n° 2, février 1988.

Intolérable la reconnaissance de quelque légitimité que ce soit à toutes les formes de racisme. Je le condamne, cela va de soi - il s'agit ici de mon existence même d'homme sur cette planète. De même qu'il est hors de question de confondre judaïsme et politique de l'Etat d'Israël, religion et Etat, origine et citoyenneté, islam et république.

Ainsi, en soutenant des thèses aussi radicalement opposées à la civilisation musulmane, à la culture arabe et à la tradition marocaine, Ahmed Rami cautionne-t-il toutes les diabolisations avancées par les détracteurs de l'Islam et par la monarchie marocaine.

Hassan II peut dire alors à «ceux qui veulent absolument» la démocratisation, que «ceux qui étaient au pouvoir, malgré leurs défauts, étaient bien meilleurs pour la France que tous ceux qui vont venir à leur place, même s'ils ont fait de l'opposition en France et non pas chez eux» (TF1, «le roi du Maroc face à la presse», 21 juillet 1991). Quelques mois plus tard, dans Le Figaro Magazine du 22 février 1992, il peut qualifier la «crise franco-marocaine» - c'est-à-dire la dénonciation à l'étranger de la dictature et des pires violations des droits de l'homme au Maroc -, de «maladie de voisinage», ajoutant que «ça va passer».

Sans le soutien de l'opinion française, des associations et des organismes de défense des droits de l'homme, et des médias, il est pourtant certain que je n'aurais jamais revu la France. Et en juin 1992, alors que cette 3ème édition est sur le point de paraître, la presse d'Hassan II me désigne, sans la moindre preuve, bien entendu, comme un dangereux intégriste.

Trafiquant de mensonges, le régime hassanien s'acharne contre ce livre qui dénonce justement un intégrisme qui avance masqué.

Les trois constitutions octroyées en 1962, 1970 et 1972 par Hassan II à son «fidèle peuple», consacre la sacralité de l'institution monarchique et de la personne physique du «roi». «... La constitution que j'ai construite de mes mains... est avant tout le renouvellement du pacte sacré qui a toujours uni le peuple et le Roi», affirme Hassan II en 1962 (*). «Aucune occasion (fête religieuse, réception politique, discours radio-télévisés, etc...) n'est négligée pour rappeler l'origine chérifienne du monarque (descendance par filiation agnatique de la fille du Pro-

---

(*) Discours du 18 novembre 1962, «le Maroc en marche», Ministère de l'information, Rabat, 1965.

phète) comme si l'on craignait que sa pertinence historique fût mise en doute, écrit Ahmed Benani (*). L'historicité du pouvoir (...) apparaît dans toute sa cohérence et fait l'objet d'une attention particulièrement soignée : la constitution fait de l'obéissance un devoir civique, la Chari'a en fait une obligation canonique, le Chérifisme la transforme en source de bénédiction.»

Il est vrai qu'aujourd'hui, si ce régime tente si violemment d'anéantir tout ce qui le démasque, c'est que le «droit divin» qui fonde la monarchie est menacé par les droits de l'homme, et qu'Hassan II a plus que jamais besoin du soutien de toutes ses polices, celui de ses mensonges étant toujours plus faible. Tandis que l'Omnium Nord-Africain est qualifié de «moteur» propulsant le pays vers le «développement», la fortune du «roi» s'accroît, ainsi que la gigantesque dette de l'Etat (22 milliards de dollars). Dans le même temps, la détresse de la population passe toutes les limites du supportable - dans le Maroc de 1992, 9,2 millions de personnes vivent au-dessous du seuil de la pauvreté absolue, et 11,2 millions sont analphabètes, selon le rapport du PNUD (**).

Cette 3ème édition paraît le 20 juin 1992, un an jour pour jour après mon expulsion de France vers le Gabon. Je veux encore exprimer ici gratitude et fraternité à toutes celles et à tous ceux qui, en exigeant mon retour et la publication de ce livre, se sont engagés dans le combat du peuple marocain pour la démocratie.

Moumen Diouri

Juin 1992

(*) Ahmed Benani, «Légitimité du pouvoir au Maroc, consensus et contestation», Sou'al n°6, Etats et systèmes sociaux dans le monde arabe, avril 1987.

(**) Rapport sur le développement humain du PNUD (Programme des Nations unies pour le Développement), publié en France par les éditions Economica, Paris, mars 1992.

"Il est des Hommes qui disent : 'nous croyons en Dieu et au jour dernier', et cependant ils ne sont pas du nombre des croyants. (II, 7)

Ils cherchent à tromper Dieu et ceux qui croient, mais ils ne tromperont qu'eux-mêmes et ils ne le comprennent pas. (II, 8)

Lorsqu'on leur dit : 'ne commettez point de désordres sur la terre', ils répondent : 'Bien au contraire, nous sommes des réformateurs'. " (II, 10)

le CORAN

"La pauvreté est la pire forme de violence.

Il faut mettre l'injustice en lumière et être prêt à donner sa vie pour y parvenir."

Ghandi

PRÉAMBULE

Ce livre était sur le point de paraître, il y a un peu plus d'un an, quand des pressions marocaines sur le gouvernement français et l'éditeur, puis marocaines et françaises sur des journalistes et moi-même, sont intervenues.

A la fin de 1990, le régime marocain est décidé à tout pour empêcher la publication de cet ouvrage, après celle de *Notre ami le roi* de Gilles Perrault assimilé à une "campagne antimarocaine" parce que l'auteur y expose avec précision la situation des droits de l'homme au Maroc.

On parle de "crise franco-marocaine" que le Premier ministre Michel Rocard, puis le ministre français des Affaires étrangères, Roland Dumas, s'efforcent de "désamorcer". Mais les pressions d'Hassan II sur le gouvernement français, du ministère marocain de l'Intérieur sur son homologue français, de ce dernier sur moi-même, persistent et aboutissent à mon expulsion vers le Gabon par la procédure d'urgence absolue, le 20 juin 1991.

On me reproche de porter ombrage aux relations diplomatiques et aux intérêts de la France. En clair, d'écrire sur le pillage du Maroc par la monarchie alaouite réinstallée sur le trône par la France et à son service, sur la fortune du roi, sur la dictature d'Hassan II qui règne par la terreur, sur la misère et la détresse de tout un peuple. On me reproche de vouloir faire paraître en France, un livre censuré sur épreuves par Hassan II.

Je ne dois mon retour en France, le 16 juillet, qu'à l'extraordinaire mobilisation et au courage de l'opinion publique et des médias français*.

Et je déclare alors publiquement (dans une interview à *Libération* le 20 juillet et sur FR3 le 21 juillet) que je renonce à

(*) *Chronique d'une expulsion annoncée – Lettre de Moumen Diouri*, L'Harmattan, décembre 1991.

faire paraître ce livre si tous les prisonniers politiques marocains sont libérés, ainsi que toutes les personnes "disparues" et illégalement détenues au Maroc. Hassan II n'est-il pas, de toute façon, contraint et forcé de lâcher du lest en matière de réformes démocratiques et de libertés fondamentales, s'il veut rester sur le trône ? On sait en effet quelles sont les pressions américaines et européennes, notamment françaises, sur le régime marocain à ce propos, depuis que l'Occident prêteur mesure le développement possible – et le montant de son aide – à l'aune de la démocratisation.

Le 21 juillet, sur TF1, Hassan II affirme qu'il n'y a pas de prisonniers politiques au Maroc mais seulement des "prisonniers d'éthique", que "les personnes détenues le sont par décision de justice" et que Tazmamart n'existe pas. Il ment depuis des décennies avec le même aplomb confondant – le même mépris absolu pour les gouvernements français successifs (dont il fait ses complices, car ils ne peuvent pas ignorer ce qui se passe au Maroc), pour les Français puisque c'est à eux qu'il s'adresse dans ces "interviews" et, avant tout, pour les Marocains.

Dès juillet 1991, je reçois d'ailleurs la visite d'un membre du Conseil consultatif marocain des Droits de l'Homme qui me fait savoir que le Palais m'a entendu : il y aura des libérations si le livre ne paraît pas.

Je reçois aussi des menaces de mort.

Et j'attends.

Le 16 août 1991, 40 prisonniers politiques sortent libres de diverses prisons du Maroc, sous prétexte qu'ils ont "reconnu la marocanité du Sahara occidental" – en réalité, on ne s'est pas risqué à leur en faire la demande – et après de longues luttes en leur faveur à l'extérieur et à l'intérieur du pays.

Le 13 septembre, Abraham Serfaty est libéré. Ou plutôt expulsé vers la France parce que... brésilien. Étrange invention pour servir de prétexte à sa libération après dix-sept ans de prison. Et cela, alors qu'Hassan II, le 21 juillet 1991 sur TF1, l'a traité de "poseur de bombes" au mépris des chefs d'inculpation invoqués au procès de 1977. Et que le 16 août, le ministère de l'Intérieur et de l'Information marocain a fait savoir dans un communiqué qu'Abraham Serfaty était condamné à perpétuité pour "actes terroristes et pose de bombes".

"Poseur de bombes brésilien" – ou la dernière définition officielle du "prisonnier d'éthique".

Le 21 septembre (Hassan II part le 26 pour Washington), on apprend que le bagne de Tazmamart aurait été rasé. Il a, en tout cas, été évacué le 15 et les survivants transférés, les yeux bandés et la plupart sur des civières, à l'école des cadets d'Ahermoumou. Là, corticoïdes et dentiers leur redonnent peu à peu une apparence humaine.

De septembre au 30 décembre, 29 "disparus" enfermés au bagne de Tazmamart depuis le 7 août 1973, réapparaissent. 11 militaires condamnés de 3 à 10 ans de prison au procès de Skhirat le 29 mars 1972. 15 militaires condamnés de 3 à 20 ans de prison au procès de Kénitra le 7 novembre 1972. Et les trois frères Bourequat, de nationalité française et jamais inculpés ni jugés. Quant aux deux condamnés à la prison à vie au procès de Skhirat, l'aspirant Mohamed Raïss et le sergent-chef Ghani Achour, ils sont transférés dans un état très grave à la prison de Kénitra, leur peine réduite à 30 ans de prison... On reste sans nouvelles du capitaine Mohamed Chalatte, condamné à perpétuité, et de l'aspirant Ahmed Mzirek, condamné à 12 ans.

Le lieutenant-colonel Mohamed Ababou, "disparu" de la prison de Kénitra le 7 août 1973, évadé le 13 juin 1975 et repris, aurait été détenu depuis cette date dans les cachots du palais royal de Rabat. Soigné dans un lieu secret, il serait à l'hôpital Mohamed V.

Et le 31 décembre 1991, le ministre de l'Intérieur, Driss Basri, déclare devant le Parlement marocain, que l'année 1991 a été "celle des Droits de l'Homme au Maroc". Claude Cheysson (ancien ministre français des Affaires étrangères et président de la commission chargée des relations avec les pays du Maghreb au Parlement européen) affirme, lui, après sa visite à Hassan II à Marrakech le 19 décembre 1991, que "beaucoup d'améliorations ont été faites" au sujet des Droits de l'Homme au Maroc, même s'il reste encore "des lacunes" à combler.

Quant au président François Mitterrand, dans un message de vœux de nouvel an, rendu public le 4 janvier 1992 à Rabat, il exprime ses "plus vifs remerciements" à Hassan II pour la libération des frères Bourequat. Il voit dans cette "libération de trois ressortissants français, un nouveau témoignage de l'importance que (le roi) attache à la qualité" des relations entre le Maroc et la France. Il est persuadé, "tout comme" Hassan II, qu' "il est de l'intérêt (des) deux pays de maintenir et de développer encore les relations anciennes, qui se sont établies dans un climat exemplaire de confiance et de coopération". Il ajoute que "les liens de grande

amitié qui unissent si heureusement nos deux peuples ne pourront que se renforcer encore dans l'avenir. Je m'y emploierai pour ma part". (*Le Monde*, 7 janvier 1992).

On ne peut pas reprocher au président de la République de défendre les intérêts français partout dans le monde, mais faut-il absolument pour cela qu'il joue un rôle dans le cauchemar que vivent les Marocains ? qu'il participe à toute cette horreur ? qu'il remercie pour la libération de trois Français maintenus plus de dix-sept ans au secret, sans jugement, dans "une tombe" obscure ? qu'il cautionne la terreur, les morts, la torture, les bagnes secrets ?

Claude Cheysson a bien raison : il y a encore "des lacunes" au sujet des Droits de l'Homme au Maroc. C'est pourquoi j'ai décidé de ne plus attendre pour publier ce livre.

Des "lacunes"..., étrange mot pour désigner l'horreur, monsieur le Ministre. En voici quelques-unes qui restent à combler en ce début de l'année 1992 :

Plus de 800 détenus d'opinion encore enfermés dans les prisons marocaines.

Quinze condamnés à mort pour raisons politiques : Ahmed Khiari, 57 ans, militant de l'USFP condamné à la peine capitale en 1972 – commuée en prison à vie depuis le 15 janvier – pour complot contre la sûreté intérieure de l'État, l'un des plus anciens prisonniers de conscience du monde. Et 14 condamnés à mort islamistes : Abdelmajid Khachane, mort après une grève de la faim, Mustapha Khazzar (37 ans, arrêté en 1975), Ahmed Saad (39 ans, arrêté en 1975), Ahmed Chahib (41 ans, arrêté en 1983), Ahmed Chayeb (41 ans, arrêté en 1983), Youssef Cherkaoui Rbati (31 ans, arrêté en 1984), Ahmed Haou (33 ans, arrêté en 1983), Mustapha Merjaoui (31 ans, arrêté en 1983), Abdelkader Sferi (30 ans, arrêté en 1983), Bouchaïb Boulboul (34 ans, arrêté en 1985), Abdellah Hakimi (38 ans, arrêté en 1985), Belkacem Hakimi (28 ans, arrêté en 1985), Abderrahmane Naïm (32 ans, arrêté en 1985), Mustapha Okail (38 ans, arrêté en 1985).

Des milliers de personnes détenues en réalité pour leurs idées ou opinions dans les prisons officielles ou secrètes du Maroc – villas, commissariats, casernes, bagnes secrets – : militants islamistes, syndicalistes, sahraouis, étudiants, militaires, manifestants arrêtés pendant et après les insurrections de 1965, 1981, 1984, 1990, condamnés pour des infractions politiques à de très

longues peines de prison. (Les militants marxistes ont été libérés à la mi-janvier 1992).

La famille Oufkir (sa libération annoncée et confirmée par Rabat en mars 1991), toujours en résidence surveillée actuellement, aucun de ses membres ne pouvant obtenir un passeport – de même qu'aucun des prisonniers libérés.

Pour commencer l'année 1991, "celle des Droits de l'Homme" selon le ministre Driss Basri, 1 500 personnes arrêtées pendant le seul premier trimestre, à la suite des révoltes des 14 et 15 décembre 1990 à Fès, Tanger, Rabat, Kénitra, Meknès, Béni-Mellal, Sidi-Kacem ; un millier d'entre elles condamnées pour infractions politiques à des peines allant jusqu'à 20 ans de prison, à l'issue de procès au cours desquels les droits de la défense sont bafoués – 7 ans de prison après un interrogatoire de moins de 30 secondes ; "les prisonniers ont la tête immergée dans des bassines d'urine et subissent des décharges électriques". "Des tortures et des procès arbitraires d'émeutiers et de manifestants pacifistes (qui) entrent dans le cadre d'un système de répression appliqué depuis trente ans " (rapport publié par Amnesty international le 27 mars 1991).

Des milliers de disparus (4 000?).

Certains depuis près de 30 ans comme Mohamed Tati disparu en 1963 ; ou près de 20 ans : Hocine El Manouzi depuis novembre 1972, Belkacem Ouezzane disparu en 1973 à la sortie du tribunal qui l'a acquitté, Mohamed Safini disparu depuis 1974... parmi tant d'autres.

Des centaines de disparus sahraouis, hommes, femmes et personnes âgées – 550 selon Amnesty international, après la réapparition en juin 1991 des 200 à 300 détenus au secret sans jugement à Kalaât M'Gouna et à Laâyoune depuis 1975 et 1987 – beaucoup devenus paralysés, aveugles ou ayant perdu la raison en 15 ans de détention horrible.

Les militaires enlevés à la prison de Kénitra et disparus en août 73, qui n'ont pas été libérés avec ceux de Tazmamart.

Tous ceux, hommes et femmes, détenus dans les autres bagnes secrets que Tazmamart et Kalaât M'Gouna et dont on a appris l'existence en novembre 1991 : Kalaât El Caïd Abdellah (région de Ouarzazate), Ksar Aït Chaïr (région de Skoura), Oued El Maleh (région de Skoura), Oued Ounil (région pré-saharienne).

Les 1 290 militaires refoulés au Maroc sur les 2 150 ayant choisi de déserter l'armée et passés en Algérie le 4 février 1991, pendant la guerre du Golfe. 719 de ces militaires auraient été exé-

cutés (dans les garnisons de Béni-Mellal, Khénifra, Azrou...) et on est certain de l'exécution de 5 à 7 officiers dont le colonel Fadili Kadouri, le commandant Haddad Saadaoui, le capitaine Abdellah Mimoun, le capitaine Houcine El Glaoui. On en sait rien sur le sort réservé aux autres – un peu plus de 560 – sinon que quelques officiers seraient emprisonnés à Ahermoumou.

On sait également que le 28 mai 1991, un Hercule C-130 de la Saudi Air Force venant d'Arabie saoudite, a ramené à Kénitra 310 soldats et officiers marocains du contingent envoyé pour protéger la famille royale Wahabite et qui a refusé de se battre contre les troupes iraquiennes (en Arabie saoudite, dans la confusion des ordres : 58 morts et 140 officiers et soldats blessés parmi les Marocains, 11 soldats américains tués). Dès l'atterrissage à Kénitra, 98 soldats et 2 officiers – le capitaine Benradhi et le lieutenant Chouaïb Hilali – sont enfermés, menottes aux poignets, dans le hangar 103 ; ils sont exécutés le jeudi 30 mai au soir. Les familles sont laissées sans nouvelles. Black out également sur les morts en Arabie saoudite dont on sait pourtant qu'ils ont été enterrés à Sidi Bouknadel, près de Rabat.

Tout cela n'empêche pas le Maroc de prétendre à un rôle important dans la seconde Conférence mondiale des Droits de l'Homme organisée par les Nations unies en 1993. Il est prêt à accueillir la Conférence et demande à en être le rapporteur général... La Conférence mondiale des Droits de L'Homme pourra-t-elle avoir lieu dans un pays que le régime monarchique a transformé en prison ?

Un pays où un monarque de droit divin qui se dit descendant du prophète, règne par le fanatisme religieux, exerçant un pouvoir occulte, absolu ("divin", hors toute loi humaine écrite), destructeur, sur les âmes, les esprits et les corps. Un pays où le fanatisme d'État nourrit la violence d'État en un cercle vicieux sanglant, véritable roue de la fortune pour le roi, sa cour et quelques autres.

Le 5 janvier dernier, à la télévision française, le secrétaire d'État à l'action humanitaire, Bernard Kouchner, a qualifié "l'affaire des frères Bourequat" d' "immonde" et de "scandaleuse". "Dix-sept ans en cellule, sans jugement et au secret, c'est quelque chose qui me révulse", a-t-il dit. "Puisqu'on les a libérés, c'est que les Droits de l'Homme avancent, mais ils avancent sur leur dos depuis dix-sept ans." Et il a conclu : "Bientôt, j'espère que les dictateurs seront tous au musée."

Ils y seront, soyons-en certain, le jour où les démocraties occidentales, comprenant enfin que la démocratie est l'affaire de tous, cesseront de les soutenir à tout prix et au prix de fleuves de sang pour les peuples sous la botte.

"Nous avons toujours le couteau sur la gorge. La lame est la même qu'au temps du protectorat. Seul le manche a changé", chantait le Berbère El Haj Omar après l'indépendance.

C'est ce que j'ai voulu montrer dans ce livre – en me fondant sur les archives pour tenter d'écrire l'histoire de la politique économique marocaine qui est celle de l'économie de la famille alaouite.

Je rends hommage ici aux économistes marocains Habib El Malki et Fathallah Oualalou* pour leurs analyses brillantes, rigoureuses et sans concession.

M.D.
Paris, 17 janvier 1992

P.S. En cette mi-janvier 1992, nous apprenons que la Communauté Économique Européenne, à travers le Parlement Européen, a refusé de débloquer pour le Maroc un prêt de 463 millions d'Écus (soit 3,2 milliards FF) tant que Hassan II ne respectera pas les droits de l'homme et qu'il n'agira pas en conformité avec la position de l'ONU concernant le Sahara occidental.

(*) Ces deux professeurs d'économie enseignent à l'Université de Rabat ainsi qu'au Collège Royal où les deux fils de Hassan II suivent leurs cours. Par ailleurs, Fathallah Oualalou est député de l'Union Socialiste des Forces Populaires (USFP) tandis que Habib El Malki occupe un poste officiel et son salaire est versé par l'Omnium Nord-Africain...

L'article 168 du Code pénal marocain "décourage toute investigation sur l'étendue de la fortune du roi. Quiconque s'intéresse à la vie privée de la monarchie ou à ses affaires s'expose à de sérieux ennuis. Et ce qui vaut pour le roi vaut pour tout membre de la famille royale : épouse, ascendants, descendants et collatéraux. Quoique dénonçant volontiers la corruption, l'opposition répugne à s'attaquer directement au trône".

P. Beaudeux
Les plus grandes fortunes du monde
L'Expansion-Hachette-Lattès, Paris, 1988.

"Je porte mon pays dans mes tripes. Si on pouvait adorer autre chose que Dieu, je ferais un monument devant moi et j'adorerais mon pays. (...) il ne faut surtout pas toucher à mon pays, ça, 'pas touche' comme on dit en français un peu vulgaire..."

Hassan II à la TV danoise
le 15 février 1988.

"Il y a la corruption dans ces pays. Il y a là-bas des gens que leur égoïsme sans bornes pousse à placer tout leur argent à l'étranger, ce qui entraîne une terrible fuite des capitaux. Il y a des hommes politiques qui négligent de traiter en temps utile les problèmes urgents et préfèrent attendre un miracle. Je qualifie tous ces comportements de *criminels...*"

Michel Camdessus
Directeur exécutif du Fonds
Monétaire International
Bonn, le 15 septembre 1988.

INTRODUCTION

CE QU'EST LA DÉMOCRATIE HASSANIENNE

1. Du protectorat français à la monarchie alaouite : une économie coloniale

Au XIX[e] siècle, l'injonction de Victor Hugo, en 1879, signale dans quelle direction l'Europe regarde avec convoitise :

"Unissez-vous, allez au Sud ! Ce bloc de sable et de cendre, ce morceau inerte et passif qui, depuis six mille ans, fait obstacle à la marche universelle (...) " Et désignant les "quatre nations d'où sort l'histoire moderne : la Grèce, l'Italie, l'Espagne, la France... et un cinquième peuple : l'Angleterre", il poursuit : "Allez, peuples, emparez-vous de cette terre. Prenez-la. A qui ? A personne : prenez cette terre à Dieu. Dieu donne la terre aux hommes, Dieu offre l'Afrique à l'Europe. Prenez-la (...) Versez votre trop-plein dans cette Afrique et du même coup, résolvez vos questions sociales, changez vos prolétaires en propriétaires." (Cité par Louis Sala-Molins au Colloque international du bicentenaire de la Révolution française, en décembre 1989, à Port-au-Prince, Haïti.)

Une injonction à laquelle répond l'*Union coloniale* en 1903, par la voix d'Eugène Étienne :

> "Ah ! mes amis ! Quel admirable champ pour votre activité ! C'est là qu'il y en a des gisements de phosphates et des mines de fer, des terres à blé et des plants d'olivier (...) des cotonnades à vendre pour nos filatures, des chemins de fer à construire et des ports à creuser pour nos métallurgistes et nos entrepreneurs (...) des émissions pour nos banquiers ! (...) Etablissons ensemble un vaste domaine qui, du Golfe de Gabès à l'Atlantique et de la Méditerranée au grand désert, englobera la Tunisie, l'Algérie et le Maroc dans un vaste empire de l'Afrique du Nord !"

Au Maroc, les banquiers d'Occident ont précédé les marchands et les entrepreneurs, déjà au travail en 1907. Tous sont immédiatement suivis par les canons qui, investis d'une "mission civilisatrice", inaugurent les fondements de cet apprentissage de la liberté qui sauvera les peuples colonisés "de la catastrophe". Grâce aux fougueux rejetons de la Révolution française et à tous ces fameux "humanistes" que sont, entre autres, Tocqueville, Victor Hugo, Lyautey, Pétain et les dirigeants de la Banque de Paris et des Pays-Bas, les "indigènes" se verront inculquer la "civilisation". C'est la barbarie de la colonisation qui inaugure la première des "étapes nécessaires" à l'apprentissage de la liberté"...

En effet, "...l'Europe, sachant la fin inéluctable et pour en reculer l'échéance, a inventé la théorie des étapes... l'idée d'étapes nécessaires", constatait Aimé Césaire en 1959 (au 2ème Congrès international des Écrivains et Artistes Noirs à Rome). Et il rappelait la réaction de Tocqueville, avant 1848 (date de l'abolition de l'esclavage par la France), au seul "principe d'une émancipation des esclaves" dans les territoires de souveraineté française : "Pensez donc : si du jour au lendemain, on projetait l'esclave dans la liberté... la catastrophe ! Et d'abord pour lui-même !" Cet esclave avait donc impérativement besoin d'un temps d'apprentissage de la liberté. Il fallait le mettre en état de "supporter" un jour la liberté...

Après presque un demi-siècle, les Marocains n'étant, aux yeux des banquiers civilisateurs, décidément pas "mûrs pour la démocratie", ils auront droit comme les autres Africains, à la seconde étape : celle de la néocolonisation.

L'indépendance leur est généreusement "octroyée", dans l'interdépendance ("économique, stratégique, culturelle et politique") avec la France qui, prudente, place ses propres pions sur tout l'échiquier et rétablit la monarchie Alaouite. Ces sultans qui ont déjà livré le Maroc aux banquiers, ont soutenu la France en fidèles serviteurs, pendant le protectorat. Ils lui serviront d'hommes de paille et garderont pour elle le magasin (le *Makhzen*), la boutique, le butin pillé. Et en 1956, le peuple marocain qui venait de vaincre par les armes les puissances coloniales, s'est retrouvé dépossédé de sa victoire, seul face à un trône d'opérette. Succédant à Mohamed V en 1961, Hassan II – créature de la France – s'acharne depuis à briser toute résistance de ce peuple, à le museler, à l'abattre. En l'affamant, en faisant du pays tout entier une prison.

Il faut rappeler ici que l'indépendance du Maroc est due à une résistance armée populaire qui fut brisée par le nouveau régime – sultan et nationalistes rivaux, leur avidité attisée par la France – aidé en cela par les polices coloniales. C'est l'Armée de Libération dissoute dans le Nord, anéantie dans le Sud par les armées française et espagnole ratissant impitoyablement le Sahara occidental. C'est le sultan des Français, sacré "roi" par nul autre que lui-même et désignant un prince héritier qu'il place à la tête des Forces armées royales à peine créées. C'est l'avènement officiel, en 1958, du "protectorat chérifien" avec la répression sanglante du soulèvement populaire du Rif par ces Forces armées royales sous les ordres du prince héritier Hassan. C'est le pillage plus systématique encore du pays, orchestré par cette monarchie absolue qu'on nomme "démocratie hassanienne" alors qu'elle ne gouverne que par la terreur pour faire du Maroc "le meilleur élève du FMI".

A la fin des années 70, après deux décennies de "démocratie" imposée par Hassan II et en dépit de la constante férocité de la répression, le peuple marocain ne se soumet toujours pas. Et le régime monarchique n'ayant d'autre choix, lui, que de se soumettre – car il a été créé pour cela en 1956 – cette fois au libéralisme imposé par la Banque mondiale et le FMI, Hassan II précipite le Maroc dans une troisième étape d'apprentissage de la liberté : celle de la "révolution libérale".

Le libéralisme qui, à en croire le soi-disant "roi", doit "enrichir les pauvres sans appauvrir les riches" et que d'ailleurs, il cultive secrètement depuis toujours. "Depuis que le Très-Haut m'a confié les destinées de ce pays et bien avant, quand j'étais prince héritier, il y avait deux orientations en matière économique et je penchais tout naturellement, en ce qui me concerne, du côté de la liberté et du libéralisme qu'il s'agisse du domaine politique ou économique", assure-t-il en 1988 *(Les hautes directives de S.M. le Roi au Parlement, le 13 janvier).* Alors qu'une poignée de riches devenus milliardaires côtoie la pauvreté insoutenable de la moitié de la population ! Alors qu'en impitoyable gardien de la boutique et du butin de la France, ce "roi" est l'un des hommes les plus riches du monde !

Voilà pourquoi et comment le régime marocain n'a aucune autre ligne de politique économique que la soumission à l'étranger, ses intérêts et ses banques. Par une allégeance si continue et répétée qu'on l'a qualifiée de véritable attitude de prostitution, Hassan II a entretenu cette soumission et continué à vendre les richesses du pays, ses ressources humaines, sa position

géostratégique... Le Maroc est désormais l'un des pays les plus endettés du monde. Livré pieds et poings liés aux banques internationales, son économie est totalement dépendante du capital étranger. Et l'enrichissement personnel fabuleux du "roi" n'est, en somme, que la rétribution qu'il s'accorde pour un résultat aussi magistral.

2. Une rétribution "royale", une économie par terre

"Je porte mon pays dans mes tripes", déclarait Hassan II, le 15 février 1988 à la ratio-télévision danoise. "Si on pouvait adorer autre chose que Dieu, je ferais un monument devant moi et j'adorerais mon pays. (...) il ne faut surtout pas toucher à mon pays, 'ça, pas touche' ! comme on dit en français un peu vulgaire..."

Étrange discours de la part d'un "roi", commandeur des croyants. On en comprend peut-être mieux le sens quand on sait que cet homme considère le Maroc comme sa propriété, et l'économie du Maroc comme son affaire personnelle.

En bonne place sur la liste – pas bien longue – des plus grosses fortunes du monde, Hassan II est le premier propriétaire terrien, le premier entrepreneur et le premier financier du Maroc où, notamment grâce à une armée de prête-noms et de sociétés-paravents, les industries les plus juteuses lui appartiennent – ainsi, bien entendu, que leurs prolongements à l'étranger. Quand ses opinions libérales l'obligent à alléger les charges de l'État et à privatiser, il mène la danse à son profit, Quand ces mêmes options lui conseillent la mondialisation de l'économie, il rachète l'Omnium Nord-Africain à Paribas, s'introduit par le réseau complexe des multinationales sur un marché vaste comme la planète, fait de l'ONA "le moteur de la modernisation de l'économie marocaine" et en tire seul d'énormes profits. Outre d'immenses biens au Maroc (terres, industries, banques, palais, etc.), des comptes en Suisse, il possède des terres, châteaux, ranches, immeubles, etc., en Europe, aux États-Unis, au Brésil et il gère les fortunes des dictateurs déchus, il fait des affaires avec la main-d'œuvre philippine, avec la drogue...

En 1907, Paribas (Banque de Paris et des Pays-Bas) finançait la construction du port de Casablanca. En 1988, Bouygues bâtit à Casablanca la "plus grande mosquée du monde" (après celle de La Mecque...) avec un minaret plus haut que la pyramide de Chéops. Elle est financée par une "souscription nationale volontaire" qu'on a qualifiée de "racket d'État" et qui, les quarante premiers jours seulement, a rapporté plus de 3 milliards de dirhams* . Ce qui équivaut à 10% du service annuel de la dette extérieure. Le montant du devis est tenu secret, mais on l'évalue entre 4 et 5 milliards de dirhams. Un contrat intéressant pour Bouygues – mais aussi pour Hassan II qui possède 10% du numéro un mondial du bâtiment. Certains ont pensé à une nouvelle exigence du FMI d'éponger toute la monnaie en circulation dans le pays devant ces milliards de dirhams donnés sous la menace par les Marocains. Une partie des bénéfices de l'opération ira, en tout cas, rejoindre dans la poche d'Hassan II, cette orange qui y tombe sur les trois vendues à l'exportation, et tout le reste...

Et quand l'armée a manifesté moins "de fidélité et de dévouement" qu'il n'en faut au Trône, Hassan II s'est offert aussi une interminable guerre. Pour l'occuper et diminuer les risques de coup d'État militaire. Et comme rempart de secours pour cette monarchie qui ne peut plus régner sur le peuple qu'avec des automitrailleuses. Le coût de la guerre meurtrière au Sahara est estimé à un milliard de dollars par an.

Alors que l'endettement extérieur du Maroc est proportionnellement le plus élevé du monde. Le montant de la dette extérieure – "aide" militaire comprise – est passé de 9,217 milliards de dollars en 1980, à 20,7 milliards de dollars en 1988.

Devant une situation aussi cataclysmique et tendue, on comprend que le souci le plus impératif d'Hassan II est de contrôler la vie politique. Pour cela, il utilise un moyen parfaitement rodé par toutes les dictatures : il organise lui-même la corruption, encourageant partout dans le pays les fraude, contrebande, marché noir et spéculation. Et en monarque féodal, il pratique le favoritisme à outrance, distribuant ce qu'on appelle communément des "pots-de-vin", souvent énormes, pour mieux s'assurer de la soumission des individus.

Le résultat, c'est que toute l'économie marocaine est rongée par la corruption et le pouvoir politique. Dès 1967, l'Américain John Waterbury déclarait dans *Le Commandeur des Croyants* :

(*) 1 dirham (DH) = 0,60 FF.

"L'impératif à court terme du contrôle politique a supplanté l'impératif à long terme de l'expansion économique." Ce qui revient à dire que corruption et sous-développement sont étroitement liés.

C'est pour mieux alimenter le développement étranger dont il est la conséquence, que le sous-développement est entretenu et maintenu au Maroc où depuis un siècle, tout se transforme en capital étranger et s'accumule ailleurs. Et aujourd'hui plus que jamais, par les multiples allégeances du "roi", la richesse du Maroc engendre sa pauvreté pour mieux enrichir les pays riches. On ne voit pas comment la dette extérieure pourrait être remboursée un jour, alors que son seul service, constamment rééchelonné, asphyxie le pays déjà exsangue à force de "plans de stabilisation" précédant ceux d' "austérité" appliqués au nom de "programmes d'ajustement structurel" conçus en dépit du bon sens.

Tout cela parce que le pouvoir se soumet avec empressement au modèle colonial proposé par les banques d'Occident, et promet toujours contre toutes réalités que cette soumission va "enrichir les pauvres sans appauvrir les riches". Alors que les banquiers du Nord (les rares, il est vrai, encore capables de réaction morale et affective), constatant les dégâts et plutôt que de partager enfin, commencent à se demander si un nouveau modèle ne s'appliquerait pas mieux à ce qu'ils nomment "l'industrie du développement". Une industrie qui ruine le Maroc mais que le pouvoir monarchique soutient avec ferveur.

C'est "l'aide" internationale qui finance la guerre au Sahara dont la fin serait aussi celle du régime. C'est "l'aide" internationale qui permet à ce régime de durer par deux moyens qui tiennent plus du crime et de la crapulerie que du gouvernement d'un État : des mécanismes répressifs surdéveloppés et une corruption généralisée.

Pour toutes ces raisons, prix à la consommation et inflation, production industrielle, taux de chômage, coût de la main-d'œuvre, déficit de la balance commerciale ou tout autre indicateur économique, ne traduisent ici que les tentatives de destruction d'un peuple. Et les véritables crimes contre l'humanité, perpétrés par la monarchie au nom de la course aux "grands équilibres économiques".

Tenter de définir le paysage économique du Maroc et les événements qui le traversent, c'est faire front à l'arbitraire inhumain

du régime monarchique. C'est tracer les vrais points de départ d'une communauté humaine qui aurait un sens.

3. Une dictature masquée, une répression impitoyable

On sait, de plus, que la politique économique du régime passe forcément et systématiquement par la répression.

La misère de la majorité des Marocains ayant depuis longtemps dépassé les limites du tolérable, la population est poussée et maintenue dans cet enfer par une répression policière qui sévit à chaque instant partout avec une brutalité inouïe. D'autant plus qu'en dépit de tout, pas un seul mois n'a passé depuis 1956 sans que paysans, lycéens, étudiants, ouvriers, intellectuels, détenus, diplômés, militaires, etc., ne se soient révoltés. Par tous les moyens : la grève, la manifestation, l'émeute, la tentative de coup d'État, la lutte clandestine, la grève de la faim, les publications qu'on se passe sous le manteau et celles publiées à l'extérieur, la lutte hors frontières... La révolte est partout au Maroc, dans les usines, les rues, les prisons, les mosquées, les casernes, les lycées, les universités, les maisons... partout férocement réprimée.

Et tandis que la dictature qui règne par la terreur, la torture et la mort au Maroc, n'a rien à envier à celles, disparues ou non, de Baby Doc à Haïti, de Marcos aux Philippines, de Pinochet au Chili, de Mobutu au Zaïre ou de Samuel Doe au Liberia, pour ne citer que celles-là, il se trouve des Marocains pour affirmer que le régime monarchique d'Hassan II est le "moins pire"... Sous prétexte qu'il protègerait le Maroc d'une dictature militaire encore plus implacable ou de la prise du pouvoir par de fanatiques islamistes... On se demande pourtant comment les malheurs du Maroc pourraient être pires.

En dépit de Constitutions de papier – instituant la monarchie constitutionnelle, démocratique, sociale, héréditaire et de droit divin –, adoptées par des référendums truqués, les Marocains ne sont toujours que les "fidèles sujets de Sa Majesté". Écrasés par une répression toujours plus cruelle, ils sont des "citoyens annulés" par une loi qui n'organise que l'arbitraire le plus absolu, par le pouvoir d'un seul homme qui a tous les pouvoirs.

Et la France qui, de toutes ses "Lumières", presse habituellement l'univers de s'engager dans la voie de la démocratie, juge apparemment que le Maroc n'en a pas terminé encore avec l'apprentissage de la liberté. Avec cette "étape nécessaire" pour les peuples qui ne sont pas "mûrs pour la démocratie", selon l'expression mille fois répétée par ces démocrates qui fondent le nouvel ordre colonial mondial. Elle semble penser que le Maroc a encore à apprendre, ainsi que ces autres pays d'Afrique sous le fer des régimes de dictature qu'elle soutient depuis quelque trente ans.

Mon Livre *Réalités marocaines. La dynastie Alaouite de l'usurpation à l'impasse*, est le constat de l'amnésie politique dont la monarchie s'efforce de frapper le Maroc. Ce livre-ci est la suite logique du précédent et, comme lui, un livre de combat, une action de guerre. J'y propose un diagnostic de l'économie marocaine, en fait entièrement détenue par un seul homme : le "roi", "Commandeur des Croyants", chef des forces armées, chef de l'État, détenant tous les pouvoirs politiques, ayant droit de vie et de mort sur ses "sujets", propriétaire des biens de l'État, du secteur privé, de toutes les richesses de la nation...

PREMIÈRE PARTIE

30 ANS D'ALLÉGEANCES ROYALES : LE DÉVELOPPEMENT DU SOUS-DÉVELOPPEMENT

I

LES ANNÉES 60 :
LA MISE EN CONDITION

La monarchie alaouite commence à faire main basse sur le pays dès 1956. Tandis que quelques grands propriétaires marocains rachètent – accaparent – les deux tiers des terres de colonisation privées, la famille royale devient le plus gros propriétaire foncier du pays par simple transfert d'actions, sans aucune autorisation. Lors de la "marocanisation" officielle, en 1973, aucune de ces cessions illicites ne sera remise en question.

Très vite, la fortune royale se diversifie. La monarchie investit dans le commerce intérieur, mais aussi dans des capitaux étrangers. Et elle intéresse les forces qui vont la soutenir : les gros propriétaires terriens, puis la grande bourgeoisie. (Cette dernière, qui va devenir une bourgeoisie d'affaires liée au capital étranger, surtout français, aura sa part des profits de l'économie industrielle, mais restera sous la dépendance du roi.) Et tout de suite, le régime engage la guerre contre son plus dangereux ennemi : le peuple marocain.

1. La déclaration de guerre (1965)

> "Et moi, je suis sorti la nuit ; derrière la maison, c'est le cimetière. Il y avait la lune et j 'ai vu, grimpé sur le mur, j'ai vu dans la nuit : les soldats ont fait un trou très grand, un trou – on ne voyait pas le fond – et puis ils ont mis les morts dedans, je regardais toujours, ils en mettaient toujours et encore, et puis, le trou il a été rempli de morts. Il y a dix ans. C'était la guerre, c'était la révolution." (Casablanca – Soulèvement populaire, juin 1981, publication ronéotée)

C'est un élève du lycée Moulay Ismaïl qui, le 23 mars 1975, se souvient... Il avait sept ou huit ans le 23 mars 1965, quand l'explosion de colère populaire de Casablanca a été écrasée dans le sang par les forces de l'armée royale. Le pouvoir s'est efforcé d'effacer toute preuve, mais on a parlé d'un millier de morts. A l'origine de cette insurrection : les mesures prises par le gouvernement pour revenir sur l'embryon de démocratisation de l'enseignement, arraché par le peuple dans l'enthousiasme de l'indépendance.

C'est que le savoir et la formation du plus grand nombre sont bien trop dangereux pour le régime. La dégradation de l'enseignement ne cessera plus jusqu'à la fin des années 80 où la formation professionnelle est inexistante. Alors qu'en cette sombre fin de millénaire, près de la moitié des Marocains (le Maroc compte 27 millions d'habitants) vit au-dessous du seuil de "pauvreté absolue" défini par les normes internationales, que le quart s'entasse dans les taudis des grandes villes et que 50% de la population active (6 millions de personnes) est sans emploi.

Plus que jamais, il existe deux Maroc : celui du roi, sa famille et quelques autres proches du Palais, et celui de la misère totale. Celui des fastes inouïs et des gigantesques profits, et celui de la pauvreté subissant la plus féroce répression et sans autre issue que la révolte. Deux Maroc créés depuis ladite indépendance par la monarchie alaouite qui gouverne seule, à la solde de la France, des banques étrangères, de la Banque mondiale et du FMI. Jusqu'à la disparition de tout espoir d'autosuffisance alimentaire jusqu'à la perte de toute souveraineté nationale.

Le 30 mars 1965, quelques jours après le massacre cité plus haut, alors qu'on torture dans les centres de détention, qu'on condamne et qu'on exécute au nom du "roi", des citoyens sans droits devenus "hors-la-loi", Hassan II fait un discours à "son" peuple. Il craint que les agissements de son étrange "démocratie" n'effarouchent les investisseurs étrangers...

> "Je ne peux admettre que la loi de la jungle et que l'anarchie règnent dans notre pays civilisé, dit-il. (...) Rares sont les pays où les dirigeants et le pouvoir suprême veillent autant à assurer de meilleurs lendemains pour le peuple (...) J'ai dit que la production du pays et l'investissement des fonds étrangers ne sont pas suffisants (...) que le secteur industriel est faible (...) que les résultats agricoles ne sont pas satisfaisants. J'ai bien dit et je le répète, à l'instar de Churchill qui a dit à son peuple

lorsque l'Angleterre fut attaquée : 'Je vous promets plutôt des résultats amers, les larmes et la sueur'. Moi aussi je vous dis (...) sans vous le cacher, que l'avenir n'est pas brillant..."

Hassan II fait des coupures dans le texte célèbre de Churchill, des omissions plus parlantes que ses paroles. En juin 1940, le nouveau Premier ministre britannique du gouvernement d'union nationale, a promis à son pays de la sueur et des larmes, en effet, mais aussi du sang et surtout la victoire...

La monarchie n'est pas avare du sang du peuple, mais de là à lui promettre la victoire ! Que deviendra-t-elle, en effet, si ce n'est pas elle qui gagne la guerre contre le peuple ? Son avenir n'est pas brillant, à coup sûr, si jamais elle ne peut plus compter sur le "travail assidu et les efforts continuels" du peuple... Pour plus de précaution, deux mois plus tard, l'état d'exception est proclamé (le 7 juin). Le Parlement suspendu, le gouvernement renvoyé, Hassan II va assurer seul l'exercice des pouvoirs législatif et exécutif jusqu'en 1970.

2. L'entrée en piste FMI/BM (1964) : l'agro-industrie, secteur prioritaire

Dans aucun de ses discours à cette époque, Hassan II ne souffle mot de l'échec du premier plan quinquennal 1960-1964, ni de la crise financière de 1964-1965, conséquence de l'inadaptation du plan à la réalité marocaine. Il ne dit pas qu'en 1965, les trois quarts du budget d'équipement sont couverts par l'aide étrangère et que ce plan a entraîné une nouvelle dépendance du pays.

Il faut savoir que toute la planification marocaine ne sert qu'à légitimer les choix du régime au détriment du peuple. Les plans quinquennaux ne sont que des moyens de perpétuer la dépendance du pays vis-à-vis de l'étranger. Et au bout du compte, des moyens de remplir les coffres des banques étrangères avec l'argent provenant du "travail assidu et des efforts continuels", "des larmes et de la sueur" du peuple.

Ce que Hassan II ne dit pas non plus, c'est qu'en raison de cette première crise financière depuis l'indépendance, le Maroc a signé, le 24 juin 1964, une convention avec le FMI (Fonds Monétaire International) lui accordant une facilité de 1,3 million de

dollars. C'est la première fois que le pays fait appel au soutien du FMI et de la Banque mondiale dont les experts ont établi un diagnostic général de l'économie marocaine.

Tenant compte de leurs recommandations, le régime décrète que la vocation du pays est d'abord agricole. L'agriculture devient secteur prioritaire (avec le tourisme et la formation des cadres) et la "politique des barrages" est décidée. Une politique qui va justifier le choix de la grande propriété au détriment de la moyenne et de la petite paysannerie, et permettre au régime de s'approprier en toute impunité des terres volées aux paysans (pour légaliser le vol de terres, le roi a souvent recours au ministère des *Aûqaf* (legs pieux) et des Affaires religieuses qui déclare que telle parcelle ou propriété passe dans les biens de mainmorte (*habous*) dont l'exploitation revient à l'État ; pour les Marocains, ce sont les "terres du Makhzen").

Pour rentabiliser au maximum à court terme, on décide donc d'édifier des barrages afin d'irriguer la terre et d'orienter la production vers "les cultures intensives à hauts revenus". Des cultures destinées à l'exportation, capables de rapporter les devises nécessaires pour couvrir les importations de céréales et rembourser la dette extérieure qui sera de plus en plus importante afin de... financer les investissements hydro-agricoles.

La politique agricole est tournée vers l'exportation depuis le protectorat où, grâce à la monoculture céréalière, le Maroc était le grenier à blé de la métropole. Et comme Hassan II peut prendre à son compte au sens strict (l'état d'exception) la fameuse petite phrase de Louis XIV : "L'État, c'est moi", il a pris des mesures pour contrôler l'écoulement des denrées exportées. Trois mois après le soulèvement de mars 1965, par *dahir* (décret) du 9 juillet, il a "créé" l'OCE (Office de Commercialisation et d'Exportation, en fait l'ex-Office chérifien des Exportations créé en 1932). Dès 1966, l'OCE a le monopole de l'exportation des agrumes, primeurs, vins et conserves végétales (41% des exportations marocaines). Il oriente la production en fonction des exportations, intervient à tous les stades de "la production, de l'emballage, du conditionnement, de la conservation, de la transformation et du transport". Il a des rapports étroits avec les organismes financiers internationaux comme la BIRD, pour le financement de "projets de développement", ainsi qu'avec des organismes publics à l'échelle mondiale tels que le GATT, la CNUCED ou l'AID.

Avec le développement de la culture des agrumes et des tomates, le Maroc est devenu le verger de l'Europe, mais ces nou-

velles cultures sont elles aussi, financées jusqu'ici par les capitaux français. La Banque mondiale prend le relais en partie, en fixant les conditions d'octroi des prêts et leur orientation : essentiellement pour les zones irriguées et les cultures d'exportation.

Ce n'est qu'à partir de 1973 que la Banque mondiale soutiendra également la paysannerie moyenne. Dans les années 60, entre une minorité appelée à un enrichissement sans précédent, et l'écrasante majorité des paysans pauvres qui va servir de réservoir de main-d'œuvre, on cherche à constituer une paysannerie moyenne accessoirement bénéficiaire des retombées de ce système, mais surtout destinée à amortir les chocs sociaux prévisibles.

A partir de 1964-65, l'État consacre donc des ressources considérables à l'irrigation. 80% des crédits concerneront 6% seulement des terres cultivables et 20 à 30% des agriculteurs. Le reste (20%) sera consacré à l'agriculture en sec qui recouvre pourtant 7 millions d'hectares, c'est-à-dire 90% des terres cultivables où travaillent les 4/5ème des paysans censés assurer l'alimentation de la population.

Le rôle de l'État est désormais d'inciter, de créer et d'aménager les conditions permissives de l'investissement privé. Il tente de maîtriser la mise en place de la "politique des barrages" au moyen d'un code des investissements, de la fiscalité et de la politique des prix.

Un code des investissements agricoles est lancé en juillet 1969 pour stimuler l'investissement privé complémentaire des infrastructures prises en charge par l'État, et cela seulement dans les zones irriguées. Des subventions sont accordées (engrais, semences, matériel, cheptel, fourrage...), des faveurs octroyées à certaines spéculations destinées à l'exportation, et le coût de l'eau est à la charge de l'État.

Non seulement l'État subventionne, mais il détaxe les principaux moyens de production, il exonère d'impôts indirects les biens et équipements destinés à l'irrigation, il s'abstient de prélever des taxes sur l'exportation des produits agricoles. L'impôt direct sur le revenu – déjà très bas – sera suspendu en 1984 : les revenus agricoles ne seront plus imposables jusqu'en l'an 2000 ! Or, 85% des agriculteurs n'atteignant pas le seuil minimal d'imposition, cette mesure ne bénéficie qu'à la minorité de gros exploitants (parmi lesquels Hassan II et la famille royale) qui peuvent ainsi réaliser d'énormes profits sans en réserver la moindre part à l'État.

De plus, alors que les prix destinés à l'exportation sont libres, l'État gèle ceux des produits destinés à la consommation intérieure. Et la production locale étant peu encouragée, l'État comble le déficit en déversant sur le marché intérieur des produits alimentaires importés à bas prix.

Accentuer toujours plus le déséquilibre entre l'offre et la demande nationales, c'est semer le germe de la dépendance alimentaire. Le rôle de l'agriculture n'est plus de nourrir les gens mais de produire le profit maximum... L'État tourne ainsi délibérément le dos à l'autosuffisance alimentaire.

Au niveau du marché intérieur, la commercialisation des cultures industrielles est organisée par l'État (betterave, canne à sucre, coton). Mais rien n'est prévu pour les autres secteurs (céréales, fruits, légumes, huile d'olive, viande), ce qui permet à une multitude d'intermédiaires spéculateurs de s'enrichir sur le dos du producteur et du consommateur.

3. La "vocation" du Maroc (1969) : nourrir à bon marché la CEE

Quand à la commercialisation des produits d'exportation, l'État s'en charge, bien entendu, grâce à l'OCE (Office du Commerce extérieur) et aux premiers accords d'association signés avec la CEE (Communauté Économique Européenne) le 31 mars 1969.

Cette association du Maroc avec la CEE aura pour conséquence de consolider l'extraversion de l'économie et d'orienter la politique économique extérieure dans un sens de plus en plus libéral.

Ces accords sont signés par deux partenaires qui sont à égalité devant le Droit international mais pas sur le plan économique. D'un côté, "six pays à l'économie complexe progressive et régie par des interdépendances solidaires entre les secteurs et les régions économiques (...) une économie à l'échelle mondiale qui prétend à la domination". De l'autre côté, le Maroc : "un pays sous-développé à économie désarticulée, dont le secteur moderne est d'essence étrangère et qui exporte principalement des produits primaires" (Fathallah Oualalou, *Propos d'économie marocaine*).

En 1976, année où le Maroc renouvellera ces accords d'association et signe (en avril, tandis que l'Algérie et la Tunisie font de même chacune de leur côté) les accords de coopération avec la CEE, Fathallah Oualalou écrit :

> "L'application de l'accord d'association du Maroc en 1969 a renforcé la nature extravertie de l'économie marocaine. Il a certainement permis à des branches de production agricole développées par l'économie coloniale de se maintenir et de garder l'essentiel de leur marché. Mais tout indique que le verrou se ferme de plus en plus, parallèlement au progrès entrepris par l'unification européenne. Si l'accord voulait, en 1969, protéger quelques exportations marocaines des effets de cette unification, la dynamique de celle-ci n'a fait que différer les moments de difficultés et la nécessaire reconversion de l'économie marocaine. L'alternative restera toujours à l'ordre du jour tant que l'évolution de celle-ci reste structuralement liée aux variations du marché des pays capitalistes essentiellement européens." Pour une véritable égalité dans les relations entre l'Europe et le Maroc, il faudrait, poursuit-il, "un changement au niveau des motivations qui sont à la base des initiatives économiques parce que celles-ci deviennent liées aux besoins pressants de la société marocaine et non aux variations et fluctuations des économies étrangères".

Si le résultat de ces années 1965-1973 marquées par l'entrée en scène du FMI, la politique des barrages et les accords d'association avec la CEE, montre un taux de croissance moyen annuel supérieur aux prévisions (5,6%, les prévisions du quinquennat suivant 1968-72 étant de 4,3%), ce n'est dû qu'à une succession de très bonnes récoltes. Tant il est vrai que l'agriculture détermine le rythme de la croissance économique du Maroc.

Mais les disparités sociales se sont accentuées : entre 1960 et 1971, la part dans les dépenses de consommation des 10% des ménages les plus riches est passée de 25% à 37%, tandis que celle des 10% les plus pauvres est tombée de 3,3% à 1,2%.

La dépendance aux emprunts s'accroît, même si le niveau d'endettement extérieur n'inquiète pas les responsables, au contraire. "Toutes les formes disponibles de concours extérieurs en capital n'ont pas été utilisées complètement, lira-t-on dans le plan 1973-1977. Une meilleure prospection des possibilités de concours offertes permettrait d'augmenter sensiblement dans

l'avenir le volume des investissements financés par des fonds extérieurs" (cité par Habib El Malki, *Trente ans d'économie marocaine*). Et malgré l'explosion de la dette (750 millions $ en 1970, 5,097 millions en 1977, et 9,217 millions en 1980), l'État va poursuivre ses investissements dans l'hydro-agriculture. Alors que la baisse de la production agricole sera constante jusqu'en 1980 avec les années de sécheresse. Et alors que le taux de progression de cette production agricole est inférieur de moitié à celui de la croissance démographique.

Au début des années 70, la production est déconnectée par rapport aux besoins de consommation intérieure. Les importations de denrées alimentaires prennent une ampleur jamais connue jusqu'ici. Le pays produit pour l'exportation et consomme par l'importation. Et le cercle vicieux de la dépendance alimentaire entraîne le déséquilibre chronique de la balance des paiements.

Les importations vont augmenter au taux moyen de 16,9% par an, et les exportations de 8,1% par an... On est parvenu au résultat inverse de celui escompté. De plus, le coût en devises d'1 ha d'agrumes équivaut à 42%, celui d'1 ha de tomates sous serre à 60%. L'acquisition de matériel à l'étranger revient à transférer des devises à l'extérieur, alors que ces cultures d'exportation devaient en rapporter au pays...

4. La rançon d'une société à 2 vitesses (1968-1975) : violence et répression

A partir de 1966, les luttes des intellectuels, des lycéens et des étudiants se développent pour aboutir à l'explosion de 1972.

1968 : grève des 7 000 mineurs de Khouribga – grève héroïque, car privée de tout appui extérieur.

Le 4 mai 1970, grève générale des étudiants de Rabat ; un mois de lutte avec le soutien des quartiers populaires, qui force le pouvoir à "octroyer" une seconde Constitution "démocratique et sociale"...

En novembre 1970, dans la région de Temara, 10 000 paysans sont expropriés au profit de la Société des Ciments de Temara où les intérêts de la famille royale sont fortement représentés. Même scénario pour le "King Ranch" près de Meknès :

13 500 ha passent entre les mains de la famille royale, qui y développe de l'élevage industriel.

En novembre 1970-71, nombreuses révoltes paysannes dans le Gharb, le Sous, le Haouz..., toutes réprimées avec une extrême violence. Par exemple, dans le Gharb en 1971, la révolte des Oulad Khalifa : un colon français a vendu ses terres, avec l'autorisation du ministère de l'Agriculture, à de nombreux paysans moyens de cette tribu ; un peu plus tard, la terre leur est reprise contre une somme d'argent, pour être revendue à deux grands propriétaires dont l'un est un prête-nom de la famille royale. Après de vaines démarches auprès des tribunaux, du gouverneur et du Cabinet royal, les tracteurs des grands propriétaires sont accueillis à coups de pierres, les gendarmes tirent sur la tribu réunie, hommes, femmes et enfants – 7 morts, des dizaines de blessés, de nombreuses arrestations.

Le 10 juillet 1971, la tentative de coup d'État militaire de Skhirat fait apparaître, en dépit de tout, que la monarchie peut être fragile.

Fin 1971-début 72, après une nouvelle grève des mineurs de Khouribga, les luttes ouvrières en particulier dans le textile – s'étendent à Casablanca, Rabat, Fès...

En janvier 1972, grève des lycéens contre la réforme du baccalauréat. La "guerre des casques" dure trois mois, soutenue par les étudiants. Arrestations, manifestations dans toutes les villes du pays pour la libération des étudiants et intellectuels arrêtés, et première répression de l'extrême-gauche. En mars, 8 500 étudiants sur 13 000 sont exclus de l'Université. Suit une troisième Constitution "démocratique et sociale"...

Le 16 août 1972 : deuxième tentative de coup d'État militaire.

En mars 1973, des rébellions éclatent dans les montagnes à Khénifra dans le Moyen Atlas et à Goulmina dans le Haut Atlas. "Les fusils ont une fois de plus le pouvoir en ligne de mire", titre *Jeune Afrique* le 31 mars,

En 1973, trois Sahraouis enlèvent un poste militaire espagnol : la lutte armée du Polisario commence. En octobre 1975, Hassan II lance la Marche verte pour tenter de rétablir l'autorité royale affaiblie et menacée, 350 000 Marocains accourent à la frontière du Rio de Oro. L'Espagne, la Mauritanie et le Maroc décolonisent le territoire et se le partagent par les accords tripartites du 14 novembre 1975.

En 1975 : plus de 100 grèves ouvrières pour une augmentation de salaire et des droits syndicaux. Elles touchent tous les secteurs et se déroulent souvent dans la violence.

5. L'industrialisation... aux calendes grecques

Jusqu'à la fin des années 60, la priorité de l'industrialisation affirmée par les plans quinquennaux successifs, reste au niveau des intentions et des projets. A cause de l'absence d'objectifs clairs et la non-formation de cadres et techniciens, de l'étroitesse du marché intérieur et du manque de liens des industries entre elles et avec les autres secteurs productifs, notamment l'agriculture. Des sociétés occidentales s'implantent, important leurs technologies modernes et un personnel qualifié. Le Maroc importe tout son équipement et la plus grande partie de ses objets manufacturés.

Dans le Plan 1973-1977 où l'industrie constitue "la première priorité", "plus de la moitié (des projets industriels publics et semi-publics) concerne les industries de transformation alors que l'industrie lourde n'est mentionnée que pour mémoire, l'objectif primordial étant l'augmentation de 65% des exportations de 'produits manufacturés' ", écrit Habib El Malki *(Trente ans d'économie marocaine)*. Et il ajoute : "C'est pour cette raison que le nouveau type d'industrialisation se caractérise par l'abandon de la phase de substitution pour être régenté par les besoins du marché extérieur." La politique de substitution s'est heurtée à la segmentation du marché marocain et à la faiblesse du pouvoir d'achat.

L'exploitation minière, elle, est importante : cobalt, manganèse, cuivre, zinc, plomb, houille..., et surtout phosphates dont le Maroc est le premier producteur mondial. D'abord exportés à l'état brut (les consommateurs préfèrent ne pas payer plus cher un bien élaboré qu'ils sont capables de produire eux-mêmes à moindre frais), les phosphates seront de plus en plus transformés en fertilisants pour l'agriculture nationale et l'exportation. Quant aux industries de transformation, elles sont limitées au Maroc par l'insuffisance des ressources énergétiques et des investissements plus privés que publics : industries agro-alimentaire, textile, mécanique, chimique, du bâtiment, concentrées surtout à

Casablanca. A la fin des années 80, les industries de base et d'équipement (sidérurgie, machines-outils, matériel de transport) sont encore inexistantes et tout est importé. Et la métallurgie lourde de Nador, promise depuis l'indépendance, est à peine implantée.

La période 1968-1978 est donc celle d'une croissance accélérée avec inflation, qui va déboucher sur une surchauffe économique. Tandis que selon le *Rapport de la Banque du Maroc*, de 1977, le salaire minimum a perdu, entre 1972 et 1976, 13% de son pouvoir d'achat. Pouvoir d'achat qui ne va plus cesser de diminuer – de plus en plus vite – jusqu'à la fin des années 80.

II

LES ANNÉES 70 : LA MARCHE A PAS FORCÉ

Les faits qui marquent la politique économique pendant la décennie 1968-78 sont : la hausse des prix des phosphates, la sectorialisation des codes d'investissements, la marocanisation et la croissance anarchique des entreprises publiques.

1. Le piège des phosphates

> "De loin, la flèche géante de la pelleteuse évoque la silhouette d'un dinosaure. De près, on se sent écrasé par cette masse de 3 000 tonnes de métal, bardée de projecteurs, auprès de laquelle les bulldozers semblent des jouets. (...) durant ces douze derniers mois, nous dit l'ingénieur qui nous accompagne, la pelleteuse a manipulé quelque dix millions de mètres cubes de terre. Nous sommes sur le gisement de phosphate de Sidi-Daoui, à une quinzaine de kilomètres de Khouribga (...)
>
> 'Un scandale géologique'. C'est en ces termes qu'un géographe français a commenté l'incroyable richesse du sous-sol chérifien. Avec 54,5 milliards de tonnes recensés, le royaume détient 71% des réserves mondiales identifiées de phosphates. Si l'on y ajoute les 3,4 milliards de tonnes des gisements de Phos-Bou Crâa, au Sahara occidental, le pourcentage atteint 75%. Les ressources américaines ne s'élèvent qu'à 5,4 milliards de tonnes (5% du total mondial)." (Daniel Junqua, *Le Monde*, 11 novembre 1976.)

Les deux dévaluations successives du dollar, en 1971 et 1973, entraînent une envolée spectaculaire des cours mondiaux des matières premières due à des comportements inflationnistes (une spéculation effrénée sur les contrats et la peur du manque de

matières, de la part des industriels qui stockent). 1973 s'achève avec l'embargo arabe sur le pétrole à l'encontre des États amis d'Israël et le quadruplement du prix du baril. Inspiré par l'OPEP (Organisation des pays producteurs de pétrole), le Maroc décide en novembre, de faire passer le prix des phosphates de 17 à 62 dollars la tonne. L'Algérie, la Tunisie et le Togo l'imitent et la crainte de voir l'OPEP faire école est dans tous les esprits. L'incertitude alimente alors la hausse – avec l'inflation. Jusqu'en 1975, où la hausse des prix est corrigée de moitié à la baisse. La crise s'installe. Le second choc pétrolier entraînera à nouveau des comportements inflationnistes et la reprise des cours. Et la chute du Shah d'Iran, l'instabilité monétaire, les tensions militaires sino-vietnamiennes pousseront les investisseurs vers les matières premières. Mais fin 1980, les prix se stabilisent ou baissent. Les matières premières sont gagnées par la dépression ambiante.

Les ventes de phosphates ont chuté brutalement en 1975, mais le programme d'investissements n'est pas abandonné. Au lieu d'être financé par les bénéfices, il le sera par l'emprunt.

> "L'emprunt, c'est également la voie choisie par l'État pour faire face à ses obligations, écrit Daniel Junqua du *Monde*. L'impasse budgétaire globale initialement prévue par la loi de finances pour 1976 était de l'ordre de 3,46 milliards de DH. Ce chiffre sera largement dépassé..." (*Le Monde*, 11 novembre 1976)

Dans un environnement mondial marqué par l'effondrement du système monétaire international, par la récession des économies industrialisées et par la crise de l'énergie, la surchauffe économique marocaine ne dure pas. Le marché international des phosphates redevient un marché d'offre et les nouveaux "accords de coopération" signés par le Maroc avec la CEE, en avril 1976, sont rendus caducs par la politique protectionniste de la CEE. Le coût de la guerre du Sahara ajouté à tout cela, "l'euphorie" ne dure que jusqu'en 1978.

Mais dans "l'euphorie", le Maroc a contracté de lourds emprunts extérieurs. La dette extérieure globale est passée de 1,3094 milliard de dollars en 1973 à 8,577 milliards de dollars en 1978...

2. Des codes d'investissement alléchants

Le régime fait dépendre le développement du pays des intérêts stratégiques étrangers, principalement français et américains. Ces pays fournissent "aides" et prêts en fonction des achats effectués auprès de leurs industriels, et décident des projets économiques en fonction de leurs propres besoins.

Le premier code date de décembre 1969. Mais les deux tentatives de coups d'État militaires aussi bien que les nombreuses grèves inquiètent les investisseurs étrangers qui demeurent réticents en 1972, 1973, 1974..., à part la construction d'une usine de pneus par Goodyear. Aussi, en 1973, avec la marocanisation qui entraîne – comme nous le verrons plus loin – une concentration des intérêts étrangers au Maroc, un nouveau code accroît encore les avantages accordés au capital étranger.

Ces avantages sont d'abord d'ordre fiscal : exonération totale de l'impôt sur les patentes et les bénéfices pendant dix ans, de droits de douane sur les biens d'équipement importés et de la taxe sur les biens achetés localement, ainsi que des avantages supplémentaires pour les investissements supérieurs à 30 millions de DH. De plus, des crédits offerts à des taux très bas peuvent couvrir jusqu'à 60% de l'investissement global. Des primes allant de 5 à 30 % du coût du projet sont distribuées. Pour les mines, l'État marocain soulage les sociétés étrangères de la moitié du coût des constructions d'infrastructure et (ce qui ne lui coûtera pas cher...) de la totalité des équipements "sociaux".

Avec un empressement constant, la monarchie livre le Maroc aux capitaux étrangers, y compris ses richesses humaines...

Le comble est que la Banque nationale de Développement économique qui distribue les crédits, est depuis 1962 sous le contrôle majoritaire du capital étranger (Morgan Guaranty Trust ; la Société financière internationale, filiale de la Banque mondiale ; des banques françaises...). En 1973, les plus gros prêts iront aux sociétés étrangères : Goodyear, Maroc-Leasing (Banque de Paris et des Pays-Bas), Manatex (même banque), Lafarge-Maroc (ciment), Interlane (Gillette)...

A partir de 1973, les codes d'investissement se multiplient, accordant des avantages exorbitants aux éventuels investisseurs. En 1980, le code des investissements immobiliers prévoit des exonérations fiscales totales pendant quinze ans.

Et quand, en 1988, on parlera de réforme des codes d'investissement, tous ces avantages particuliers à chaque secteur et censés inciter à investir, formeront une mosaïque de mesures disparates empêchant toute action globale.

3. Le putsch de 1971 et la "marocanisation"

Après la tentative de coup d'État de Skhirat, le 10 juillet, Hassan II fait une autocritique et des promesses, le 4 août, dans un discours télévisé. Il tente de reconquérir une opinion sceptique, de redresser un trône qui vacille.

> "...Le 10 juillet, nous nous sommes trouvés à deux doigts d'un désastre, d'un abîme, pour ne pas dire de l'anéantissement. (...) Nous pouvons dire que le Maroc était bel et bien un trésor dont les gardiens, assurés par le climat de confiance qui régnait, s'étaient mis à dormir paisiblement. Ce trésor a fait l'objet tout à coup d'une agression. Des aventuriers ont tenté de s'en emparer. (...) Ils ont tenté d'usurper le pouvoir et de s'emparer des biens des personnes. (...) Nous avons dit souvent que notre politique économique et sociale avait pour objectif d'enrichir le pauvre sans pour autant appauvrir le riche. Malheureusement, pour des raisons sur lesquelles il est inutile de revenir, nous avons constaté que, tandis que le pauvre ne s'est pas enrichi, le riche a accru sa fortune. (...) Cette situation ne saurait être tolérée... (...) Le prochain gouvernement devra donc s'employer à tout mettre en œuvre pour une répartition équitable du revenu national.
>
> Dans le domaine agricole, il nous faudra examiner la situation des terres récupérées et celle des terres irriguées. De là, nous nous pencherons sur les problèmes de la distribution des terres... (...) Il nous faudra aussi prendre davantage conscience de nos richesses et possibilités pour réorganiser notre commerce et notre industrie. Grâce à cela, la richesse nationale sera répartie dans les meilleures conditions au profit de tous les Marocains."

Suit une dénonciation des méfaits de la corruption dans l'administration. Et encore une promesse : "Nous voulons que le peuple marocain, notre grande famille, soit administré d'une

manière intègre et vive dans l'aisance, puisque les richesses de notre pays sont immenses."

Le nouveau gouvernement est désigné deux jours plus tard, le 6 août. Il s'agit en fait d'un simple remaniement ministériel tournant autour de deux mesures principales. Pour rassurer la France et les capitaux étrangers, Karim Lamrani (ministre de l'Économie et des Finances dans l'équipe précédente) est nommé Premier Ministre. Et pour reprendre en main l'armée (qui aurait certainement basculé du côté des rebelles s'ils avaient réussi), le général Oufkir passe du ministère de l'Intérieur (qu'il dirigeait depuis sept ans) à celui de la Défense nationale.

Quant à la marocanisation des secteurs secondaire et tertiaire et à la distribution des terres "récupérées", elles n'auront certainement pas pour conséquence une "répartition équitable du revenu national". Et si, après la deuxième tentative de coup d'État militaire, le 16 août 1972, Hassan II précise encore ses promesses (discours du trône du 3 mars 1973), ses intentions sont tout autres.

> "Après les complots de 1971-1972, le problème (du contrôle du secteur privé par le palais) devenait particulièrement pressant dans la mesure où certains dirigeants politiques et hauts fonctionnaires éprouvaient des réactions de retrait à l'égard d'un pouvoir apparemment condamné, si du moins il ne changeait pas considérablement ses pratiques. Le phénomène aurait pu devenir contagieux et dangereux. (...) Il fallait en particulier éviter que certains membres de l'élite supputent le nom du prochain chef militaire à l'origine d'un coup d'État possible, et ne tentent de se rapprocher de lui. Pour cela, il fallait maintenir un certain attrait au jeu politique.
>
> Dans ce but, le roi a utilisé un mélange d'incitations idéologiques et de récompenses matérielles. Il laissait espérer une large ouverture démocratique du système politique et décidait l'ouverture du champ économique à la première génération des dirigeants politiques et administratifs ayant accédé aux responsabilités dans les années 60." (Rémy Leveau "Aperçu de l'évolution du système politique marocain", *Maghreb-Machrek*, 4ème trimestre 1986.)

Marocaniser une partie des activités économiques et récupérer les terres de colonisation privées, cela va simplement permettre à Hassan II de renforcer ses soutiens et alliés : la grande bourgeoi-

sie et les nouveaux colons. Sans oublier les investisseurs étrangers.

En mars 1973, l'État déclare "récupérer" les 750 000 ha de terres de colonisation privées qui restent. Non seulement il verse une "indemnisation" aux colons français (114 millions de FF prélevés sur "l'aide" française), mais les deux tiers de ces terres ont déjà été vendues entre 1956 et 1973 à des particuliers marocains :

> "Gouverneurs, pachas, super-caïds ; mais mieux encore généraux, colonels, ministres et princes ont acquis l'essentiel des fermes coloniales ou ont pris des participations dans des sociétés anonymes de l'agro-industrie. Quelques notabilités tout à fait prestigieuses ont pu même faire déclasser et acheter des terres de colonisation officielle". (P. Pascon, *Le Haouz de Marrakech.*)

Quand au dernier tiers, une grande partie en est exploitée par deux sociétés d'État : la SOGEA et la SODEA.

La SODEA est un instrument de développement du capitalisme dans l'agriculture marocaine, et de l'insertion de celle-ci dans le système de l'économie mondiale : "Société anonyme de type privé ayant de la sorte la liberté d'action nécessaire aux prises de décisions rapides et à la manifestation de l'agressivité voulue dans le domaine des affaires" (*La vie économique*, 5 mai 1978). Chargée de la gestion "capitaliste" pour le compte de l'État d'une partie des terres récupérées de la colonisation, elle comptera en 1983, 28 000 emplois permanents. Agrumes, vigne, rosacées, elle contrôle production, plantation, transformation agro-industrielle des produits (jus d'orange, vin, conserves végétales) et avec sa filiale la PROMAGRUM, leur commercialisation. Le problème de la concurrence livrée aux producteurs privés est résolu par l'État en intégrant ces derniers au stade de la commercialisation qu'il contrôle avec l'OCE.

Très peu de terres seront donc réaffectées. Leur "récupération" et leur "distribution" présentées comme des "conquêtes historiques" de la souveraineté nationale et de la justice sociale, ne font que remplacer les colons français par de nouveaux colons serviteurs du régime. Tout cela au détriment de la petite paysannerie dépossédée de ses terres. En 1975, 87% des foyers ruraux possèdent 31% de la superficie cultivable (dans le Gharb, par exemple, 40% des foyers n'ont pas de terres), 10% possèdent 32% des terres, et 3% en possèdent 37%... Cela, sans tenir

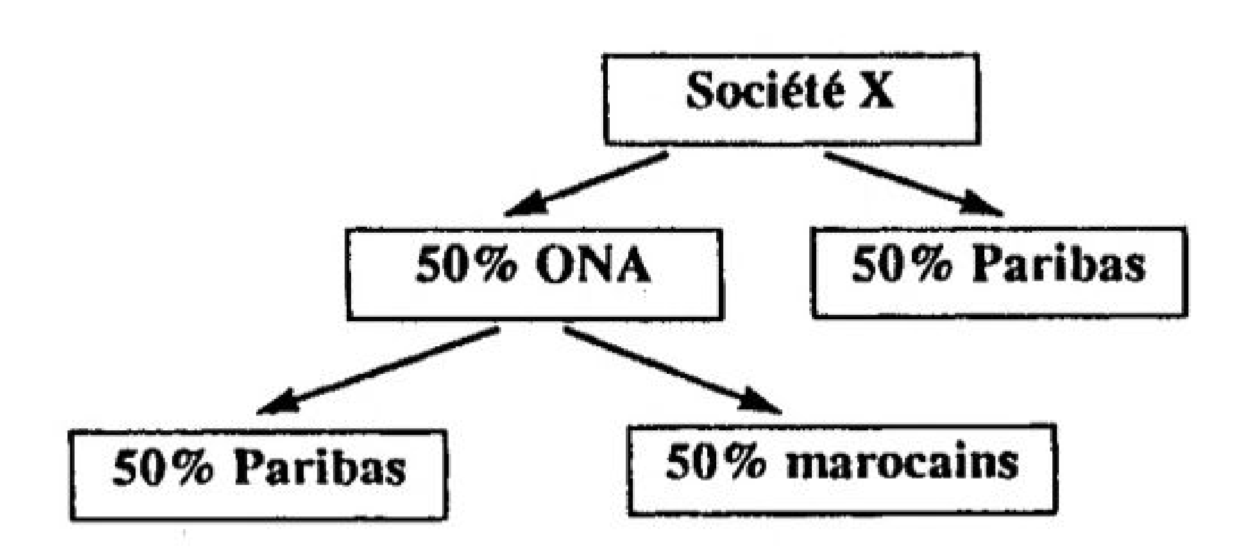
compte de la ventilation terres irriguées/terres non irriguées, ce qui accentuerait encore les disparités.

Et en mars 1973, le régime décide de "marocaniser" une partie de l'activité économique, notamment les banques.

Il faut d'abord savoir qu'en 1973, le secteur privé industriel et commercial, est en majorité sous contrôle étranger. On va voir comment il va... y rester par le détour de la "marocanisation" qui ne sert que la politique de l'économie royale en attisant, bien sûr, ses convoitises.

La "marocanisation" que le régime qualifie de "socialisme à la marocaine"... est lancée par le décret du 2 mars 1973 qui oblige désormais les sociétés à avoir un capital détenu au moins à 50% par des Marocains. Les candidats à la marocanisation doivent acheter la part de capital marocain, l'État proposant des crédits individuels pour cet achat, à ceux qui peuvent justifier d'une fortune personnelle supérieure à 500 000 dirhams. C'est ainsi que les plus riches familles du Maroc s'associent au capital bancaire étranger.

En mai 1973, un nouveau *dahir* limite la portée du premier texte : les personnes morales marocaines de droit privé peuvent acheter et s'associer aux sociétés étrangères, et non plus seulement les personnes physiques marocaines. Autrement dit, une société marocanisée (50% marocaine, 50% étrangère), considérée comme marocaine, devient partie prenante de la marocanisation. Par exemple, l'ONA marocanisé peut se partager avec Paribas le capital de n'importe quelle société du groupe pour être en accord avec la réglementation :



La marocanisation aboutit à la concentration du capital étranger le plus important et au renforcement de l'assise économique

des plus riches familles marocaines. Ces résultats obtenus et la période d' "euphorie" 1974-78 passée, la marocanisation ne dure pas.

Le code des investissements de mai 1982, supprimera la double obligation pour les bénéficiaires étrangers de ne pas posséder plus de 50% du capital d'une société, et d'avoir un conseil d'administration composé pour moitié de Marocains. On parlera de "démarocanisation"... l'État usant à nouveau de tous ses charmes pour attirer le capital étranger.

Le principal résultat de la marocanisation a donc été la pénétration progressive du capital marocain, public et privé, dans plusieurs secteurs de l'économie. Sur un peu plus de 3 000 entreprises concernées, la moitié environ a été marocanisée dont 560 entreprises industrielles. Mais, le taux effectif de marocanisation étant de 49%, le processus a surtout concerné le commerce (686 entreprises sur 1 267, soit un taux de marocanisation de 54%), les transports et les communications (104 entreprises sur 190, soit 54% également) ainsi que l'immobilier, le courtage et les agents d'assurance (46%), l'industrie (45%), etc. *(Enquête sur la marocanisation,* secrétariat d'État au Plan, Rabat, juin 1975).

Étant donné l'importance des sources de financement impliquées dans cette opération, la marocanisation n'a pu profiter qu'au grand capital marocain financier et industriel. Et la "percée" de ce dernier est significative du processus de formation d'une bourgeoisie d'affaires nationale. Numériquement limitée, celle-ci concentre de puissants moyens : 36 familles ont pris le contrôle de capitaux d'un montant de 220 millions de DH représentant près des deux tiers des capitaux qui ont subi une marocanisation de contrôle. La puissance financière de la première de ces familles, était évaluée en 1978 à 131 millions de DH, loin devant une vingtaine d'autres familles dont la puissance financière varie alors entre 10 et 50 millions de DH. Une trentaine de familles contrôlerait un quart des capitaux du secteur privé.

La puissance de cette bourgeoisie nationale est pourtant limitée. Par l'importance du capital étranger, surtout dans le secteur industriel où la présence du capital privé marocain est faible. Et parce que la pénétration progressive du capital marocain dans plusieurs secteurs, a été en grande partie l'œuvre du capital public marocain.

C'est le capital public qui a réellement profité de la marocanisation. Après 1973, son accroissement est tel dans le domaine bancaire et surtout dans le secteur industriel, qu'on parle alors de "l'étatisation" de l'économie marocaine. Ainsi, dans les entreprises J.-J. Carnaud (boîtes de conserves), Lafarge-Maroc (ciment), Cellulose du Maroc (pâte à papier destinée surtout à l'exportation) et dans les sociétés de distribution de produits pétroliers au Maroc (Shell, BP, Texaco, Mobiloil Esso, Agip)...

Il faut préciser qu'auprès du capital étranger, l'État intervient essentiellement par l'intermédiaire d'organismes financiers publics (CDG) ou semi-publics (SNI, BNDE). Or,

> "le plus souvent, les investisseurs publics n'ont pas les responsabilités dans l'entreprise correspondant à leur participation majoritaire dans le capital. La SNI (Société nationale d'Investissement) contrôle 24 sociétés (mais) elle ne préside le conseil d'administration que dans deux cas ! La CDG (Caisse de Dépôt et de Gestion) contrôle à 100% un ensemble de cinq hôtels, mais elle en confie la gestion à la chaîne PLM, filiale du groupe Rothschild." (Robert Fosset in *France-Maroc : continuité ou changement ?)*

4. Le cheval de Troie du grand capital

La marocanisation n'a pas diminué l'importance des intérêts étrangers au Maroc. D'abord parce qu'elle n'a touché que certains secteurs de l'économie. Et ensuite, parce qu'elle constitue plutôt une nouvelle forme d'association avec le capital étranger qu'une tentative de transfert du contrôle au capital marocain. Les points suivants méritent d'être relevés :

— Les intérêts étrangers peuvent exercer un contrôle tout en étant minoritaires : il suffit de dépasser le seuil de la minorité de blocage fixé à 33,4% du capital.

— Le secteur public contrôle 93% du secteur mines et énergie, 72% des transports, 44% du commerce... mais la grande majorité des entreprises (près de 400) se caractérise par un partage du capital et une association avec le capital étranger.

— La maîtrise de la technologie par les anciennes maisons-mères leur permet, bien que minoritaires dans les conseils d'administration, de continuer à diriger.

— Les contrats d'assistance technique et d'ingénierie donnent un avantage aux intérêts étrangers (les bureaux d'étude et de conseil marocains ne participent que pour 5% au marché marocain, ceux appartenant à des firmes internationales contrôlent 75% du marché, les 20% qui restent sont acquis par les filiales de sociétés étrangères domiciliées au Maroc. Coût d'ensemble de ces études en 1980 : 1,5 milliard de DH dont 70% réglés en devises.

— Surtout pour des raisons fiscales, des holdings ont vu le jour afin de chapeauter les entreprises créées ou acquises, mais le système de participations minoritaires en cascade, permet aux intérêts étrangers de contrôler ou d'influencer un grand nombre de sociétés.

Ainsi, après la marocanisation, le capital étranger est-il toujours prépondérant dans la majorité des branches industrielles (à part le textile et l'agro-alimentaire) et dans le tourisme. Il demeure important dans les mines et l'énergie, les travaux publics, le commerce, les institutions financières et bancaires, et le secteur maritime.

Ainsi, 1973 est l'année de la "restructuration" du groupe CEGEPAR-SCOA[1].

La CEGEPAR, Compagnie générale de Participations et d'Entreprises, ex-Compagnie générale des Colonies créée en 1920, filiale de Paribas spécialisée dans le domaine colonial, est finalement absorbée par Paribas en 1975. La SCOA, Société commerciale de l'Ouest africain, a été et demeure l'un des quatre "grands" du commerce "de traite", selon le terme proposé par Jean Dresch en 1946. Ce terme qui, jusqu'au milieu du XIX^{e} siècle, a désigné le commerce des esclaves, a été repris pour désigner le commerce des produits qui s'y est progressivement substitué. En 1977, la SCOA emploie plus de 29 000 salariés dans 53 pays (Asie du Sud-est, Moyen-orient, Océanie, Amérique, l'Afrique restant son domaine principal) et, pour la première fois depuis la crise des années 30, elle enregistre des pertes. En 1980, elle doit réduire son personnel (qui passe à 18 400), fermer ou céder 14

1. Voir Jean Suret-Canale, *Afrique et capitaux*, tome 1, L'arbre verdoyant, Paris, 1987. Voir du même auteur : *Afrique Noire-De la Colonisation aux indépendances (1945-1960)*, Éditions Sociales, Paris, 1977.

filiales. Une restructuration drastique permettra un redressement à partir de 1984. Le capital sera augmenté en 1983 (apports de Paribas et de l'État français) et en 1985 (nouveaux actionnaires).

Le groupe CEGEPAR-SCOA, avec le transfert à la SCOA des participations industrielles et agro-industrielles africaines de la CEGEPAR, porte à 30% la participation de Paribas-CEGEPAR dans le capital de la SCOA. Le Maroc est l'un des "fiefs traditionnels" de Paribas dont les intérêts dans le pays sont représentés en 1956 par l'ONA (l'Omnium Nord-Africain créé en 1924). D'énormes intérêts – comme le souligne Jean Baumier dans *La galaxie Paribas* où il retrace l'histoire de la banque "la plus secrète et la plus puissante de l'Hexagone", acteur essentiel de l'économie et des finances françaises depuis 1872.

> "Dans l'empire chérifien, écrit-il, Paribas est un État dans l'État et son patron, en l'occurrence Jean Reyre, avoue aujourd'hui avec une pointe de fierté : 'Au Maroc, j'étais en quelque sorte le vice-roi' (...) Le Maroc est une énorme source de profits pour Paribas, l'un de ses principaux pôles de rentabilité. Quand vient l'indépendance du Maroc, cette situation hors des normes, ne peut évidemment pas se perpétuer. Jean Reyre négocie avec le Palais un départ en douceur, assorti d'une substantielle indemnisation qui est payée rubis sur l'ongle. Au reste, ce départ n'est est pas un. Car, à peine la banque a-t-elle abandonné ses positions les plus en vue, qu'elle réinvestit en plein accord avec le pouvoir de Rabat, dans l'immobilier, le tourisme, l'hôtellerie, tout en poursuivant ses activités de financement dans le secteur industriel."

En 1968, par l'intermédiaire de sa filiale la CEGEPAR, Paribas a pris le contrôle de la SCOA et, au terme de la "restructuration" de 1973, la SCOA hérite aussi d'une partie des intérêts de la CEGEPAR en Afrique du Nord : l'ONA (Omnium Nord-africain).

L'ONA appartiendra au groupe Paribas jusqu'en 1980, année où "le capital de la société sera marocanisé à près de 100% par la cession consentie par la Banque de Paris et des Pays-Bas, de sa participation, à un groupe marocain". Capital et conseil d'administration "marocanisés" au profit de la famille royale, l'ONA est le premier groupe privé marocain. Prêt pour la libéralisation, les privatisations, l'ouverture de son capital à des investisseurs étrangers et le rachat d'actions de la SCOA...

Dans les mines, en 1977, la participation étrangère privée s'élève à 25% du capital en valeur des sociétés minières. Un chiffre plus significatif quand on sait que le capital étranger se concentre sur les activités prospères : le Bureau de Recherches et de Participations minières (BRPM) en association avec l'ONA et la firme japonaise Mitsui, a découvert un important gisement de cuivre à Bleida. A partir de 1973, les capitaux étrangers seront de plus en plus importants dans le secteur minier.

Dans le secteur industriel, l'investissement étranger demeure très puissant parce que la plupart des entreprises ont été créées par des groupes français, mais aussi parce que – "sous le regard complice de l'État" – la bourgeoisie marocaine se tourne plutôt vers l'agriculture, le commerce ou l'immobilier. Le capital étranger va surtout dans la production et le montage du matériel électrique et électronique (55%), dans la chimie et la para-chimie (51%). La participation étrangère est supérieure à 40% pour ce qui est des industries du cuir (dont les chaussures), des industries métallurgiques, de la production d'articles en caoutchouc et en plastique, des industries du papier, du carton et des imprimeries...

Dans le tourisme, les capitaux étrangers affluent : en 1973-77, ils s'élèvent à 44% des investissements privés prévus par le plan. Dans le domaine bancaire, la part du capital étranger reste importante (37,5% en 1975).

Et comme l'État attire de nouveau le capital étranger, il "démarocanise", ce qui prend la forme d'une "reprivatisation" du capital public. Par exemple, la SOPAC, contrôlée par l'État à hauteur de 65% jusqu'en 1972, ne l'est plus qu'à 52% en 1974. Une "reprivatisation" qui n'a pas du tout pour but de développer le capital privé marocain, mais qui est simplement le résultat de la dépendance de l'économie marocaine vis-à-vis de l'étranger.

L'essor de l'investissement des années 1973-75 n'a été possible que grâce aux ressources provenant de l'étranger. Et la crise économique des pays développés rend de plus en plus difficile le financement de l'engagement de l'État dans l'économie.

5. Le pays s'endette, le peuple trinque

La guerre contre le Polisario coûte cher en matériel, carburant, munitions, chars, véhicules blindés, camions, jeeps, hélicoptères... La chute des exportations de phosphates se répercute sur

la balance commerciale, le Maroc continuant à importer des biens d'équipement en grandes quantités.

Les recettes du tourisme, pourvoyeur de devises, ont baissé. Seuls les envois de fonds des travailleurs marocains de l'étranger ont permis d'équilibrer la balance des paiements en 1975. La récolte de céréales a été bonne et le Maroc produira en 1976, 310 000 tonnes de sucre – on espère que 60% des besoins seront couverts par la production nationale...

> " 'Nous avons contracté des prêts, c'est vrai, dit Abdellatif Ghissassi, ministre du Commerce et de l'Industrie. Mais il s'agit là d'un phénomène nouveau. En février 1975, notre taux d'endettement était de 6%, l'un des plus faibles du monde. Il atteindra cette année 8,50%. Cela n'a rien d'excessif (...) Ces emprunts sont d'autant plus justifiés qu'ils servent à des investissements dans des secteurs voués à l'exportation'.
>
> (...) Le premier tronçon de l'autoroute Casablanca-Bouznica sera livré à la circulation dans quelques mois. Casablanca vit dans une fièvre permanente au rythme des démolitions, des constructions d'immeubles ou de tours, des travaux incessants d'aménagement et de voirie." (Daniel Junqua, *Le Monde* du 11 novembre 1976.)

Et plus loin, le même journal continue :

> " 'L'argent circule beaucoup, reconnaît M. Abdelaziz Belal. (...) On constate un certain développement, mais à qui profite-t-il ? A une minorité toujours plus riche qui exploite les ressources nationales à son profit. Le gouvernement prétend enrichir les pauvres sans appauvrir les riches. C'est l'inverse qui se produit'.
>
> Il suffit de se promener dans la ceinture des bidonvilles qui enserre Casablanca ou dans certains villages du Moyen Atlas pour mesurer la pauvreté d'une population qui subit de plein fouet, entre autres fléaux, l'inflation et la spéculation foncière et immobilière. (Cette dernière) atteint des proportions invraisemblables en raison des opérations effectués par des financiers koweïtiens en mal d'investissements, qui achètent à n'importe quel prix terrains et immeubles." (*Le Monde*, 11 novembre 1976.)

En 1976, pour briser la ceinture de pauvreté qui entoure Casablanca, et qui menace le pouvoir en cas de soulèvements, le régime d'Hassan II procède à l'expulsion des populations de ces bidonvilles qu'il a pris soin d'entourer de murs élevés et épais.

"Lorsqu'au cours de l'été 76 (le 12 août), le caïd du district II convoque les représentants des groupes 13, 14 et 15 du quartier de Ben M'sik (30 îlots de 60 baraques chacun, soit près de 10 000 habitants), la population est persuadée que le caïd s'apprête à lui remettre les clés des nouvelles maisons promises depuis l'indépendance. En fait, le caïd leur demande de transporter leurs baraques ailleurs "(*Libération*, 11 octobre 1976). Refus collectif de la population, encerclement du quartier par les forces de police qui interviennent contre les habitants le 16 août. La population manifeste : "Pourquoi nous sommes-nous battus en 53, sous le colonialisme, contre l'expulsion et l'exode, si c'est pour l'accepter en 76, sous l'indépendance ?" Des incendies "accidentels" se déclarent dans un quartier où il n'y a pas une seule prise d'eau. "On apprend à se battre contre les incendies en ne comptant que sur ses propres forces ; contre la répression des patrouilles de police ; contre l'expulsion. Toute une vie sociale se développe dans les ghettos de la pauvreté : dans les camps de la misère, au milieu des villes, au centre nerveux du pouvoir, s'organise la résistance des pauvres." (*idem*)

Pendant l'été 1976, les paysans d'Aït Melloul, dans la province d'Agadir, se révoltent. Les responsables des Eaux-et-Forêts ayant décrété que la région devait être vidée de sa population, organisent en accord avec les féodaux, des raids contre les fermes des paysans. Ils saccagent les cultures, détruisent canaux et tuyaux d'irrigation (installés par les paysans), ensablent les puits, cassent le matériel agricole. Les fellahs s'adressent au gouvernement ; les ministères concernés décident la formation d'une "commission" sous la direction du pacha local (le 21 juin). Et cette commission décide de laisser un délai d'un an aux paysans avant leur expulsion définitive. De véritables massacres de paysans ont alors lieu, commis par les gardes des Eaux-et-Forêts. Le 18 juillet, les fellahs se révoltent, coupent la route reliant Taroudant à Agadir et paralysent la région. La révolte est sauvagement réprimée.

Pendant ce temps, le 8 juillet 1976, Hassan II prononce un discours pour la fête de la jeunesse marquant son quarante-septième anniversaire :

> "Cher peuple, nous n'ignorons pas que tu te plains de la cherté de la vie. Et ces plaintes sont justifiées. C'est là un fait palpable et nul ne peut en douter (...) Depuis janvier jusqu'à ce mois de juillet, nos paiements ont atteint plus de 4,5 milliards de dirhams en ce qui concerne

> l'équipement (...) Une bonne partie de ce montant a été destinée au renforcement de notre présence au Sahara et à la consolidation de nos forces armées royales, de nos forces auxiliaires, de notre gendarmerie royale et de notre sûreté nationale. C'est pourquoi nous te demandons, cher peuple, pour cette année en particulier, de conserver la stabilité sociale afin de prouver à tout le monde que tu es conscient (...) Nous te demandons la paix sociale et te promettons officiellement qu'à partir de l'année prochaine, les salaires seront effectivement révisés... (...) Toute action contraire à cet appel serait mal placée et aboutirait à des conséquences fâcheuses (...)"

En 1978, l'état de crise dans lequel se débat le Maroc après vingt-deux ans d'indépendance, est culminant. L'économie est presque entièrement fondée sur l'exportation des phosphates et des agrumes. Or, Hassan II possède personnellement 1 400 000 ha de terres dont 672 000 ha irrigués (rappelons qu'en 1953, les 6 000 colons français possédaient 1 110 000 ha). On a dit qu'une orange sur trois sortant du Maroc, tombe directement dans la poche du "roi". Quant à l'Office chérifien des Phosphates, 50% des bénéfices sont consacrés à l'équipement et le reste – 50% – va grossir les comptes personnels du "roi" dans les banques étrangères. Ce qui ne risque pas de permettre à l'exportation des phosphates et des agrumes de se dégager des liens qui la soumettent de plus en plus étroitement aux capitaux étrangers et de parer aux importations de produits alimentaires et de biens d'équipement.

Tout cela est encore aggravé par le coût de la guerre au Sahara.

Les conséquences : un exode rural massif vers les bidonvilles de Casablanca, de Fès ou d'Agadir, et une inégalité sociale accrue que même les chiffres officiels ne peuvent plus éviter de souligner. Ainsi, le plan quinquennal 1973-1977 prévoit-il que les écarts de la consommation entre les 5% les plus riches et les 50% les plus pauvres seront de 1 à 24 à la fin des années 80 et de 1 à 45 à la fin des années 90.

Dans le discours de 1976 cité plus haut, Hassan II annonce le lancement d'un emprunt intérieur de 1 milliard de DH. La plupart des fonctionnaires et des salariés du secteur privé, "taxés" d'office, devront verser un mois de salaire. "Cette ponction n'a, en tout cas, pas entamé les ressources de la famille royale, qui n'a

pas souscrit un centime", déclare un membre de l'USFP au journaliste du *Monde*, Daniel Junqua.

Depuis 1965, le Maroc recourt donc à l'aide extérieure. En 1970, le service de la dette est devenu un élément important des prélèvements opérés sur la richesse nationale. Entre 1966 et 1976, 57% des emprunts nouveaux sont consacrés au paiement des intérêts et au remboursement des emprunts antérieurs.

Pendant la période 1973-77, la dette publique extérieure s'est accrue de manière considérable puisqu'elle a augmenté de plus de 300% en 4 ans. Le plan triennal 1978-1980 dit "plan de stabilisation", doit faire avancer l'économie et les finances marocaines dans la voie du redressement. Son application n'a cependant pour résultat que la régression économique et sociale. Ses principales mesures de stabilisation pour redresser l'équilibre monétaire et financier visent :

— l'équilibre de la balance commerciale et l'amélioration de la balance des paiements (promotion des exportations et limitation des importations, augmentation de la prime de change pour inciter les TME – Travailleurs Marocains Émigrés – à transférer le maximum de leurs économies) ;

— la recherche de nouveaux moyens de financement (l'octroi des primes d'investissement est simplifié, le secteur privé est incité à plus de dynamisme, l'épargne locale est encouragée par l'augmentation des taux d'intérêt créditeurs) ;

— la limitation du déficit budgétaire. Un groupe d'étude rattaché au cabinet du Premier Ministre et dirigé par Abdellatif Jouahri étudie l'ensemble des offices et établissements publics, leur fonctionnement, leur rentabilité et leur raison d'être afin de définir une nouvelle politique à l'égard du secteur public.

Autant de mesures strictement financières qui montrent bien que les pouvoirs publics ne se préoccupent plus que d' "équilibre". Le résultat de leur application est la progression du chômage, la détérioration encore plus tragique des conditions de vie, l'aggravation des déséquilibres... Malgré l'augmentation des exportations, le déficit de la balance commerciale pour 1980 dépasse 7 milliards de DH (contre 6 milliards de DH en 1976).

Entre 1970 et 1980, les caractéristiques de cette politique s'accentuent encore et ses conséquences s'aggravent car, par sa dépendance, l'économie marocaine est plus vulnérable que d'autres aux effets de la crise. Le taux de couverture des importations par les exportations tombe à moins de 50%. Le déficit de la

balance des paiements atteint 1 milliard de DH en 1980. La dette extérieure globale atteint cette même année 9,217 milliards de dollars. Le déficit des finances publiques est estimé à 6,4 milliards de DH, comblé par l'emprunt extérieur et le recours aux avances de la Banque du Maroc, générateur d'inflation. Dans le budget 1980, il est prévu que la moitié des crédits extérieurs – plus de 2 milliards de DH – seront consacrés à payer intérêts et annuités de remboursement des dettes antérieures.

Coefficient d'endettement

	1977	1978	1979	1980
Charges de la dette extérieure (en MDH)	1 293	2 084	3 043	4 030
Recettes d'exportation (y compris transferts des TME en MDH)	11 398	12 314	14 067	17 373
Coefficient d'endettement*	11,3%	16,9%	21,6%	23,2%

(*) Ce taux concerne l'endettement du Trésor et des établissements publics.
Source : Plan quinquennal 1981-85.

III

LES ANNÉES 80 : L'ENDETTEMENT CONTINU ET LES PLANS D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

En 1980, le pouvoir marocain sait qu'une politique d'austérité est incapable de sauver une économie déjà affaiblie. C'est peut-être un remède pour des économies très développées mais dans le cas du Maroc, il ne peut conduire qu'à une destruction économique et sociale, aggravant les disparités et les tensions.

Quant à cette recherche obsédante des "équilibres" évoqués plus haut, Habib El Malki écrit qu'elle "constitue un exercice de style acrobatique qui relève essentiellement de la démonstration. En économie, cette opération relève de l'abstraction car l'équilibre est plus un point de repère, un instrument d'analyse qu'une fin en soi. La question véritable à poser : quel type d'équilibre faudrait-il réaliser, l'équilibre comptable de la balance des paiements ou l'équilibre social ?" (*Trente ans d'économie marocaine*).

Mais au début des années 80, au Maroc comme dans bien d'autres pays et bientôt sur presque toute la planète, on ne parle que de politique économique d'austérité, *d'équilibre et d'ajustement.*

Et on continue à s'endetter...

La dette extérieure est passée de 8,577 milliards de $ en 1979 à 11,092 milliards de $ en 1981. L'État marocain flirte toujours plus avec le capital étranger, notamment arabe.

1. Refroidir la machine économique et sociale

"C'est l'amorce d'un tournant à travers une politique fortement restrictive destinée à refroidir la machine économique, écrit

Habib El Malki. L'économie et les finances marocaines adoptent un profil bas. Et le coût économique et social d'un retour à un équilibre hypothétique s'avère élevé." *(Trente ans d'économie marocaine).*

Après 1978, toutes les entreprises travaillant avec l'État ont des difficultés. Ne pouvant obtenir le paiement de plusieurs années de projets réalisés pour l'État, ces entreprises licencient. Les faillites sont nombreuses. On dit que le marché "s'assainit"...

Le crédit devient rare et le rôle des banques se renforce. Les garanties personnelles exigées par les banquiers, lient chaque affaire, chaque entreprise à son fondateur marocain, à son réseau familial.

Tout un jeu économique est mené par Hassan II, dont les affaires privées sont prépondérantes dans les systèmes économiques du pays. Le rachat de l'ONA en 1980, fait du "roi" le premier entrepreneur privé du pays : l'ONA est en effet omniprésent dans tous les secteurs de l'économie nationale[2]. De plus, "aucun entrepreneur marocain n'a pu occuper une place importante dans le secteur privé depuis l'indépendance, sans l'accord personnel du souverain", affirme Rémy Leveau (*Aperçu de l'évolution du système politique marocain*). Et au nom de l'incitation à l'investissement et de la promotion des exportations, les catégories privilégiées continuent à solliciter, insatiables, le budget de l'État pour toutes sortes d'avantages. L'importance des crédits et des marchés publics permet à Hassan II tous les jeux d'influence. Et il utilise à son gré le secteur bancaire ou privé, si "sensible aux recommandations"...

En 1981, la crise du système capitaliste qui dure depuis le début des années 70, vient de prendre son "premier grand tournant monétariste" qui se caractérise par les restrictions sur les nouveaux crédits, les attaques contre l'État-Providence et la volonté de briser les anciennes formes de régulation. On va laisser les entreprises (les meilleures) se débrouiller. Le crédit rare et la demande restreinte feront que seuls les forts, les innovants survivront. Cette politique va entraîner une formidable dépression aux États-Unis (été 1982) qui se diffusera vers l'Europe. Elle va surtout provoquer une crise formidable de l'endettement du tiers-monde qui, jusqu'à la fin de 1982, verra les taux d'intérêts monter, sa dette augmenter, et qui ne trouvera plus de clients à cause de la récession au Nord.

---

2. Voir Partie II chapitre IV sur l'ONA, la "perle de la couronne".

Le Maroc subit les effets de la crise au niveau des importations, par la hausse des prix des hydrocarbures et des produits alimentaires que l'agriculture marocaine ne produit plus en quantité suffisante pour nourrir la population. Ces effets se font sentir au niveau des exportations, notamment des produits agricoles et textiles dont les débouchés européens se sont beaucoup réduits. La crise a également bloqué l'émigration de la main-d'œuvre en Europe, principale source de devises de l'État (4 milliards DH en 1980, avec les phosphates : 3 milliards DH).

De plus, en 1980, le coût de la guerre au Sahara est évalué à 40% du budget de l'État. Cette guerre fait des milliers de victimes parmi les jeunes Marocains, et elle réduit à presque rien les dépenses sociales de l'État, mais Hassan II en a besoin... Il faut bien qu'il occupe et qu'il contrôle l'armée qui a été capable de menacer le trône et dont il n'est plus sûr. Aussi, en 1980, pour ce qui est du budget de fonctionnement :

— 33% sont affectés aux ministères de la Défense et de l'Intérieur,
— 0,6% à la Jeunesse et aux Sports (les 2/3 de la population ont moins de 20 ans),
— 0,2% au Travail,
— 0,1% aux Affaires sociales,
— 5% à la Santé,
— 0,2% à la Culture.

La sécheresse de la saison 1980-81 aggrave encore la situation. Les cultures d'hiver, en sec, ont été perdues. Pas de fourrage – à la mi-décembre 1980, le bétail a dû être abattu en masse – et il faudra importer deux fois plus de céréales que les années précédentes. Les petits propriétaires vendent leurs terres aux gros possédants. Les paysans pauvres ont été contraints de vendre leur bétail à bas prix (pour le plus grand profit des spéculateurs car en ville, le prix de la viande n'a pas baissé pour autant). Alors que de 1960 à 1980, l'exode rural a atteint en moyenne 120 000 à 130 000 paysans par an (dont 30 000 émigraient à l'étranger avant la crise), pendant l'été 1981, l'afflux des paysans affamés vers les villes a repris. A Casablanca, les autorités font la chasse aux nouveaux arrivants pour les refouler hors de la ville. Un centre de "contrôle" a été ouvert en avril dans les locaux de la Foire internationale, le long de l'Océan, dans le quartier "Bourgogne".

Au début de juin 1981, la démocratisation de l'enseignement est à nouveau menacée. Les projets de réforme sabotent systématiquement l'enseignement public et la bourgeoisie s'empresse d'envoyer ses enfants étudier dans le privé ou en Europe.

Face à la sécheresse, la politique économique et sociale du pouvoir continue à écraser les pauvres pour enrichir les riches. Tout en persistant à accroître toujours plus la dépendance du pays à l'égard du capital étranger.

Le Maroc exporte en effet toujours plus de matières premières agricoles et minières, et importe produits finis, semi-finis et biens alimentaires. Et la détérioration des termes de l'échange accélère les prélèvements étrangers sur la richesse nationale, ces prélèvements étant déjà lourds sous forme de transferts industriels et commerciaux.

Cette politique économique favorisant ainsi le pillage du Maroc (par les multinationales et les privilégiés du régime) et le déficit des échanges extérieurs, mène infailliblement à l'endettement de plus en plus fort du pays. Un endettement dont l'État se sert pour justifier la ponction de ressources sur les revenus des Marocains. De même que l'accélération de l'inflation et la manipulation des prix des produits de grande consommation taxés par l'État. De même que le poids de l'impôt qui pèse sur la consommation et les salaires des petits et moyens salariés et fonctionnaires, tandis que le système fiscal exonère les grandes fortunes favorisant leur accumulation et le transfert des capitaux à l'étranger.

En 1981, pour assurer la permanence de cette politique et des intérêts qu'elle garantit, le pouvoir n'a plus qu'à utiliser son moyen habituel : la répression du mouvement de protestation populaire croissant depuis 1979.

Car en 1979, face à la dégradation des conditions de vie, les Marocains ont brisé la "trêve sociale" imposée par Hassan II. En janvier et février, des grèves sont déclenchées dans les chemins de fer, les autobus, les ports, les banques, les lycées, les mines, les phosphates, le BRPM, l'automobile.

En février 1980, après l'augmentation de 15% des carburants, la hausse de 33 à 116% du prix des transports urbains frappe surtout les habitants des bidonvilles.

Au début de ces années 80, les "déséquilibres" dirigent la politique économique marocaine en concertation avec la Banque mondiale et le FMI.

En 1983, 44% de la population marocaine souffrent de sous ou de malnutrition et l'aggravation du chômage (rappelons encore que le chômeur est sans ressource d'aucune sorte : il n'existe pas d'allocation-chômage au Maroc) qui n'épargne plus les cadres, a entraîné l'explosion d'une économie informelle.

Les dégâts sociaux dus à la "politique des barrages" sont énormes. Le nombre de pauvres absolus est passé de 7 millions, dont 5 en milieu rural, en 1977, à 8,7 millions, dont 5,4 en milieu rural, en 1983.

La réforme agraire a, depuis 1973, transformé les campagnes : 1 million d'ha on été "distribués", une vingtaine de barrages construits et l'agriculture s'est modernisée au profit des notables locaux, régionaux et nationaux et, en premier lieu, de la famille royale qui possède donc la plus grande partie des terres irriguées. L'agriculture est entièrement orientée vers l'exportation. Le marché local est négligé. La modernisation, la sécheresse qui continue en 1983-84, et l'explosion démographique qui fait craquer toutes les structures, chassent les petits paysans vers la ville. Les ouvriers agricoles aussi : on estime à 250 000 le nombre de ceux qui ont perdu leur travail en 1982.

En 1984, 45% des Marocains vivent dans les villes (20% dans les années 30). Et 20% de la population du pays s'entassent dans les bidonvilles qui ceinturent les grandes villes. On parle alors de la "clochardisation" de la petite paysannerie.

> "(...) Les derniers bidonvilles (...) prolongent les 'historiques' Ben M'sik, Dar Qorea, Aïn Chok... hauts lieux des révoltes populaires casablancaises. Bâtis sur des terrains inégalement occupés, Hay-Idrissia, Hay-Essalama, Hay-el-Fattah, Hay-el-Farah[3], etc. sont les nouveaux quartiers de la misère. Interminables théories de maisonnettes faites en maçonnerie sommaire, mêlées à d'authentiques baraques construites avec des bouts de n'importe quoi. Rues de terre et de poussière. Sans égout. Tas de détritus et d'ordures. Odeurs violentes. Nuées de mouches. Du linge sèche partout. Des myriades d'enfants s'agitent. Les hommes chôment, le regard mauvais (...)
>
> C'est un univers hostile. Les gens ne se connaissent pas, ou trop peu. Ces ex-ruraux qui viennent à peine de quitter la chaleur de leur communauté villageoise doivent soudain apprendre à vivre seuls, à ne compter sur personne, à se passer des liens solidaires de la grande famille.

---

3. Quartier de la Sécurité, de la Prospérité, du Bonheur.

Et la famille, dans un pays où l'État-Providence demeure un objectif futuriste, constitue une structure sécurisante absolument indispensable. Malheur au malade, au chômeur, à la veuve, au vieillard, à l'orphelin qui ne pourrait compter sur le soutien de sa famille. Il ne lui resterait que la voie de la mendicité et de la déchéance." (*Le Monde diplomatique*, janvier 1984.)

2. S'endetter pour progresser ?

L'endettement va se confondre avec "l'équilibre", et les préoccupations financières prendre le pas sur les problèmes de développement. On ne cherchera plus la stabilisation, mais on décidera la libéralisation de l'économie : du secteur public, des échanges extérieurs, du change, des prix... Et les dépenses sociales seront encore réduites avec le programme d'ajustement imposé par la Banque mondiale et le FMI, et mis en application au Maroc durant l'été 1983.

Il est vrai que le code des investissements industriels, adopté en juin 1982, officialise la "démarocanisation". Ce code supprime toute condition relative à la marocanité du capital et garantit le rapatriement des bénéfices et du capital investi. Outre les exonérations de droits de douane, de taxes sur certains produits, de l'impôt de patente (pendant 5 ans), de l'impôt sur les bénéfices professionnels (durant 10 ans, totale dans 28 provinces et à Casablanca, de 50% ailleurs, exonération totale partout pour les entreprises de services liées à l'industrie), les ristournes d'intérêts et les primes pour la création d'emplois (PMI)...

L'âge d'or continue, non plus pour les colons, ex-colons ou même néo-colons, mais pour les investisseurs étrangers attirés avec tous les moyens par le régime marocain. Hassan II a redonné "de l'attrait au jeu politique" avec la marocanisation qui a orienté le capital privé marocain vers des secteurs non productifs (placements commerciaux et immobiliers), laissant le secteur industriel aux mains des étrangers.

Le pays est définitivement piégé par une immense dette extérieure. Le pouvoir royal est ébranlé par le soulèvement populaire de juin 1981. La monarchie "constitutionnelle, démocratique et sociale" de droit divin, est en péril. De nouveau, le dernier en date des "sultans des Français" les appelle au secours.

D'où viennent les crédits extérieurs et à quoi sont-ils destinés ? De quoi est constituée la dette marocaine ? Il est impossible de la préciser, faute de données. Mais une étude des crédits alloués sur une année peut donner des indications significatives quant à leurs orientations et leurs origines :

Accords bilatéraux et aides internationales sur 1985-1986*
(en millions de $)

ORGANISME	PAYS	DATE
–	BELGIQUE	26.6.86
–	RFA	24.10.85
–	RFA	24.9.86
–	RFA	24.9.86
–	USA	30.6.86
–	USA	13.6.86
–	USA	juin 86
BANQUE AFRICAINE DE DEVT.		15.2.86
BANQUE AFRICAINE DE DEVT.		6.11.85
BANQUE AFRICAINE DE DEVT.		18.12.85
BANQUE ISLAMIQUE DE DEVT.		sept. 86
BANQUE ISLAMIQUE DE DEVT.		18.12.85
BANQUE MONDIALE		14.3.86
BANQUE MONDIALE		30.6.86
BANQUE MONDIALE		30.5.86
BANQUE MONDIALE		14.3.86
BANQUE AFRICAINE DE DEVT.		26.6.86
FONDS ARABES DEVT. EC./SOC.		7.7.86
FAO		16.5.86
FAO		8.11.85
FONDS MONETAIRE ARABE		sept. 86
FONDS D'AIDE AU DEVT.		4.12.85
& BANQUES COMMERCIALES	ESPAGNE	31.10.86
FONDS KOWEITIEN DE DEVT.	KOWEIT	27.6.86
FONDS KOWEITIEN DE DEVT.	KOWEIT	sept. 86
FONDS MONETAIRE ARABE	ARABIE-SAOUDITE	27.6.86
FONDS SAOUDIEN DE DEVT.	ARABIE-SAOUDITE	20.10.86
FONDS SAOUDIEN DE DEVT.		13.12.85
PROGRAMME D'AIDE MONDIALE		20.6.86
PROGRAMME D'AIDE MONDIALE		19.11.85
STE FINANC. INTERNATIONAL		
USAID	USA	18.9.86
FIDA		19.9.86
	TOTAL :	

* Source : *Grand Maghreb*, n° 45-52.

MONTANT	OBJET
1.20 $ *	EQUIPEMENT FERROVIAIRE
22 $ *	PETITE AGRICULT./MODERNISATION MINES DE JERRIDA
30 $ *	AIDE AUX PETITS AGRICULTEURS
6.50 $ *	ETUDES DANS LE DOMAINE AGRICOLE
8 $	AIDE A L'EXPORTATION
20 $	EXPORT. VERS LES USA DE PRODUITS AGRICOLES
1 $	SANTE
41 $ *	CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE
47.67 $	DIVERS PROJETS AGRICOLES
49 $	ENTRETIENS ROUTES
12 $	IMPORTATION DE PETROLE BRUT
20 $	IMPORTATION DE PRODUITS D'ENERGIE
46 $	IRRIGATION ET LES INVESTISSEMENTS CORRESPONDANTS
120 $	CREDITS AGRICOLES
164 $	EQUIPEMENT SECTEUR EDUCATION
22 $	MODERNISATION DU PORT DE CASA ET MOHAMMEDIA
65 $	AGRICULTURE
157.50 $	IRRIGATION
0.18 $	AIDE D'URGENCE : SEMENCES, RIZ
**	FORMATION DE CADRES PÊCHE, IRRIGATION
9.50 $	ECHANGES COMMERC. AVEC PAYS ARABES
200 $	INFORMATIONS DE BIENS ET SERVICES
24 $ *	PROJET EAU POTABLE À CASABLANCA
0.24 $ *	PROJETS AGRICOLES ET HYDRAULIQUES
22.50 $	SOUTIEN AU PROGRAMME REDRESSEMENT FINANCIER
51 $ *	PROJETS AGRICOLES ET HYDRAULIQUES
18 $ *	PROJET ALIMENT. EN EAU POTABLE CASA.
18 $	PROMOTION CEREALES RIF OCCIDENTAL
4.60 $	FORMATION JEUNESSE RURALE BATIMENT
1.70 $ *	APPUI À LA STÉ FRUMAT (JUS DE FRUITS)
24.50 $	ASSISTANCE FINANCIERE ET TECHNIQUE
30 $	PROMOTION DE LA "PETITE AGRICULTURE"
1.237 09 $	

* Monnaie du pays – cours du $: octobre 86
** Montant non indiqué

En 1983, 20 banques marocaines sur 23, sont contrôlées par la France et les USA (Paribas, Rothschild, Suez, Morgan Trust, BIRD). Et au début des années 80, le degré de pénétration étrangère se situe ainsi :

Pâte à papier et papier carbone	70%
Banques et assurances	66%
Métallurgie	60%
Cimenteries, engrais	55%
Sucreries	50%
Textile	20%
Mines	15%

En 1987, le Maroc peut compter sur 105 millions de $ des États-Unis et la France s'engage à fournir 1,250 milliard FF. La Grande-Bretagne augmentera son soutien dans le cadre de la CEE afin d'aider le Maroc à affronter la concurrence de l'Espagne et du Portugal (membres de la CEE depuis décembre 1985). Des banques du Golfe consentent 138 millions de $ de prêts qui s'ajoutent à l'aide annuelle de l'Arabie Saoudite (1 milliard de $) et à celle de la France (50 millions de $). De plus, les États-Unis persuadent le FMI de conclure avec le gouvernement marocain, un accord portant notamment sur le rééchelonnement de la dette extérieure. Après que les conseils d'administration de plus de 250 banques internationales en aient étudié les modalités, ce rééchelonnement ne portera que sur les dettes que le gouvernement marocain n'a pu honorer en 1985 et 1986.

Malgré toutes ces aides et facilités, malgré les mesures d'austérité imposées par le FMI et la Banque mondiale, le budget pour 1987 présenté devant le Parlement en décembre 1986, prévoit un déficit global de 9,79 milliards de DH – en progression de 35% par rapport au déficit enregistré au cours de l'exercice 1986.

C'est qu'avec une dette globale de près de 18 milliards de $, qui fait du Maroc l'un des pays les plus endettés du monde, le service de la dette qui absorbe 1,6 milliard de $ en 1987, devrait absorber 3 milliards de $ en 1990.

De 1980 à 1988, des solutions ont été tentées pour endiguer la crise de la dette. Fidel Castro a proposé l'annulation totale de la dette – une proposition impraticable qui a cependant joué un rôle important dans la dénonciation et la compréhension des problèmes. La remise de dette (suppression des créances limitées à la dette publique ou à certaines échéances) pratiquée par la France, la RFA, les pays scandinaves et l'URSS, n'a pu s'imposer en l'absence d'un accord international. Le moratoire,

appliqué au Brésil en 1987, gèle des paiements pour une durée déterminée : non seulement les délais accordés coûtent très cher au débiteur, mais le moratoire peut devenir une source de rente perpétuelle pour les créanciers sans que la dette soit jamais remboursée.

Quand à la mise en solde de la dette - diminution de la valeur des créances pour les mettre en circulation sur le marché secondaire où des banques achètent et vendent "de la dette" pour réaliser des profits – elle ne change la situation que de très rares débiteurs qui peuvent racheter eux-mêmes leurs créances.

En mai 1989, au sommet de la francophonie à Dakar, François Mitterrand suivant l'exemple du Canada et de la RFA, a engagé la France sur la voie de l'annulation partielle de la dette publique pour les pays les plus pauvres. Une initiative qui n'a pas déclenché un mouvement international...

Une autre solution a été mise en œuvre en mai 1989 quand les États-Unis ont renoncé de fait au plan Baker (l'appel aux banques privées pour qu'elles ne financent que les pays "bien notés"), au profit du plan Brady. Il s'agit de réduire la dette, en créant notamment des garanties parallèles, et de pratiquer une décote quasi générale des créances sur le marché secondaire. Le retour des pays endettés sur les marchés internationaux empêcherait la récession.

Le quotidien *Libération* explique :

> "Une partie de la dette du Maroc bradée façon Brady (...) Le Maroc devrait conclure un accord sur la réduction de sa dette commerciale, dans le cadre du plan Brady, à Paris, en début de semaine. Ces derniers jours, à Washington, des discussions informelles avec les banques créditrices ont permis d'aboutir à une réduction d'environ 35% du service annuel de la dette, ce qui ferait économiser à Rabat une centaine de millions de dollars par an.
>
> Actuellement, la dette extérieure marocaine atteint 20 milliards de dollars dont 3,5 milliards sont dus aux banques, principalement françaises. Au total, ces négociations auront pris un mois et demi. Côté banques, elles étaient menées par la BNP et la Citicorp. (...)" (*Libération*, 30 sept.-1er oct. 1989.)

Et Mohamed Dairi, le directeur du Trésor marocain, explique, lui aussi :

" 'Dans cette négociation, nous avons cherché à ménager l'avenir. Notre avenir dépend en grande partie de nos relations avec la communauté bancaire. Nous ne voulions donc pas priver nos entreprises de financements futurs.' Mais il était indispensable d'alléger le service de la dette au moins pendant un certain temps. 'Les 330 millions de dollars que nous déboursons annuellement représentent 6% du revenu national et le tiers de l'épargne intérieure', poursuit Mohamed Dairi. Pour une période limitée à 10 ans, le taux d'intérêt moyen de la dette marocaine est donc ramené de 10,25% et à 6,5%.

Selon des sources bancaires, il est également possible que certains pays procèdent à des apports d'argent frais, mais pour des montants relativement faibles.

Enfin, troisième volet de l'accord envisagé, le Maroc devrait disposer, tout comme les Philippines, d'un montant variable de 200 à 300 millions de dollars provenant du FMI afin d'effectuer un rachat de dette sur le marché secondaire. Actuellement, la dette marocaine s'échange pour 45 cents par dollar de valeur initiale.

Le secrétaire d'État au Trésor américain, Nicholas Brady, pourra donc la semaine prochaine, s'enorgueillir d'un troisième accord (après le Mexique et les Philippines) dans le cadre du plan de réduction de dette qui porte son nom." (*Libération*, 30 septembre-1er octobre 1989.)

Fin novembre, on s'indigne au Maroc du silence gouvernemental à propos de l'échec des négociations entre le Maroc et le Club de Londres.

"On aurait pu nous confirmer ce qui se murmure, à savoir que les créanciers privés du Maroc ne sont pas vraiment convaincus de la nécessité d'appliquer à notre pays les dispositions du plan Brady. On aurait pu nous annoncer que le Club de Londres juge absolument inconcevable d'accorder au Maroc les facilités dont a bénéficié le Mexique. (...) ce que nous aurions aimé entendre de la bouche des officiels, c'est que le Club de Londres se défile parce qu'il attend tout simplement le feu vert du FMI. Il apparaît en effet que le FMI souhaiterait très fortement que le Maroc souscrive (...) à de nouvelles mesures d'austérité drastique (...) sans parler de l'exigence d'une dévaluation "conséquente" du dirham (15% au minimum)." (*Al Bayane*, 25 novembre 1989.)

Le Maroc a déjà rééchelonné deux fois sa dette commerciale (en 1986 et 1987) et trois fois sa dette publique (en 1985, 1986 et 1987).

En janvier 1990, il tente encore de réduire sa dette commerciale à l'instar du Mexique. Mais revenant sur leurs premières propositions, les banques proposent désormais de nouveaux prêts pour éviter une rupture de paiement. Pour des raisons comptables et fiscales – liées au système des provisions pour pertes –, la plupart des banques n'ont pas intérêt à consentir un abandon de dettes. De plus, le plan mexicain est menacé dans son application tant que l'argent nécessaire pour garantir les nouveaux titres de la dette mexicaine n'est pas réuni – le Mexique et les banques créancières ne signent que le 10 janvier 1990, à New York, l'accord établi en application du plan Brady. Et le Maroc, en "bon élève du FMI", enregistre régulièrement des taux de croissance de 6 à 8% tout en contenant l'inflation... Il semble donc qu'on soit encore loin d'une application du plan Brady au Maroc.

Et dans l'impossibilité absolue, à moyen ou à long terme, de s'acquitter de la dette, le pouvoir marocain continue à emprunter pour en payer le service – dette et service en hausse selon les prévisions budgétaires de 1990.

Alors que depuis 1985, la dette par habitant dépasse le PNB par tête, et sans qu'apparaisse seulement l'ombre d'une véritable politique de développement, le régime hassanien affiche à l'extérieur son ambition de faire du Maroc un nouveau "dragon" aux portes de l'Europe de 1993.

L'optimisme d'Hassan II n'est pourtant pas vraiment partagé par les financiers internationaux. Dans un document interne daté de septembre 1989 et dont la lettre d'information *Télex confidentiel* a publié des extraits, les experts de la First National Bank of Chicago s'inquiètent des facteurs permanents de fragilité de la reprise marocaine.

En premier lieu : la dette, dont le remboursement "continuera à peser lourd sur l'économie marocaine pendant les cinq années à venir. Le Maroc sera obligé de demander continuellement un rééchelonnement ou une réduction supplémentaire de sa dette extérieure" ; et "de nouvelles réformes sont encore nécessaires pour la libéralisation du système financier, la création d'un marché des capitaux et la restructuration d'un vaste secteur public"... Pour ce dernier point, le nombre de postes offerts par le budget 1990 – quelque 13 000 – a dû rassurer les banquiers américains :

la fonction publique est bel et bien verrouillée au Maroc où le fléau du chômage n'est pas prêt de disparaître.

L'autre facteur permanent de fragilité de la reprise, souligné par les experts de la First National Bank of Chicago est cette stabilité politique dont Hassan II se vante tant.

> "La très grande concentration des pouvoirs entre les mains du roi et le vide politique que sa disparition créerait, laissent planer à long terme quelques incertitudes sur sa succession, en raison notamment de l'apathie politique croissante et de l'affaiblissement du rôle du gouvernement, du parlement et des partis." (*Télex confidentiel*, septembre 1989.)

Ainsi, les financiers internationaux mettent-ils en cause l'exercice du pouvoir par la monarchie marocaine. Un mois après cette étude, le 4 novembre, à Tunis, le Premier ministre français, évoquant les difficultés des pays du tiers monde dans ce monde d'interdépendance, plaidera pour "plus de démocratie pour plus d'efficacité" dans ces pays et dans la gestion collective de la planète.

En ces temps de perestroïka et de bouleversements fulgurants à l'Est, les intérêts de l'Occident libéral rejoignent en effet les aspirations des peuples écrasés par des régimes de dictature.

Il faut bien constater que les années 80 sont celles de l'hégémonie du libéralisme occidental à travers le système économique mondial, et de la chute en série de dictateurs, la plupart si puissants et si bien installés au pouvoir qu'on les croyait indéboulonnables. On en connaît la liste : le shah d'Iran, Bokassa en Centrafrique, Somoza au Nicaragua, Duvalier en Haïti, Marcos aux Philippines, Stroessner au Paraguay, Pinochet au Chili, Ceaucescu en Roumanie, Noriega au Panama... et Samuel Doe au Liberia.

Au début de l'année 1990, le monde entier guette chaque fissure et l'effondrement en Europe du dernier pouvoir totalitaire en Albanie. Financiers internationaux, députés européens et responsables politiques français commencent à exprimer tout haut leur impatience devant la longévité de ces régimes dits "forts", antidémocratiques, qui cassent les rouages de l'interdépendance mondiale. Combien de temps encore vont-ils soutenir la dictature qui écrase le Maroc ?

3. Privatisations et coût social

La loi, c'est le "roi". L'État aussi. *Le Maroc* ou *"l'État c'est lui"*... Ainsi Paul Balta intitule-t-il son enquête publiée dans *Le Monde* du 23 octobre 1984. A l'époque où le Maroc s'engage dans la libéralisation de l'économie "inspirée" par la Banque mondiale et le FMI, et où il y a consensus au sujet de l'excès d'État comme frein majeur au développement des économies des pays endettés, on va "désétatiser". On ne parle que des problèmes décisifs de la nouvelle répartition des attributions et des rôles des secteurs public et privé dans les activités productives, commerciales et financières. On va "privatiser".

Que peuvent signifier "privatiser" et "désétatiser" dans un pays où l'État, c'est un "roi" qui empoche les bénéfices des entreprises publiques et qui possède, lui et sa famille, la part la plus juteuse du secteur privé ? La privatisation a pourtant commencé en 1982. "La coutume est aussi source de droit", rappelle Hassan II en janvier de cette année. Au nom du droit de la monarchie absolue, le "roi" s'est déjà fait "privé" pour se revendre à lui-même des entreprises publiques. Sans demander son avis au Parlement qui, selon la Constitution écrite, peut seul permettre le passage des entreprises du secteur public au secteur privé. Et il va continuer ainsi, à chaque fois "avec le plein accord des pouvoirs publics", comme le précise la presse marocaine officielle tandis que d'autres, plus courageux, posent d'ores et déjà "le problème de la transparence".

En 1980, Hassan II a donc racheté les biens de Paribas au Maroc – l'Omnium Nord-Africain (ONA) dont il va faire le plus efficace instrument de la mainmise royale sur le pays et de sa propre fortune. En 1986, l'ONA crée (avec Paribas) l'ONAPAR – "société d'investissement ayant pour but des montages financiers" – la privatisation étant à l'origine de cette création. L'ONA s'associe avec Bolloré, Bouygues, le Club Méditerranée... En 1988, le groupe lance (avec TF1) la première chaîne de télévision privée du Maroc. En 1988, il rachète 10% d'une multinationale française (la SCOA couvrant : Ouest africain, Europe, Dom-Tom, USA, Asie) dans laquelle entre en 1989, une multinationale britannique (Lonrho : 80 pays notamment en Afrique de l'Est que n'occupe pas la SCOA). En 1989, l'ONA prend le contrôle de la première banque privée du Maroc (la BCM).

Et pendant tout ce temps, l'ONA rachète des entreprises publiques marocaines. Omniprésent dans tous les secteurs de l'économie, l'Omnium Nord-Africain est alors, libéralisme oblige, "le moteur de la modernisation de l'économie marocaine". Avant la fin de 1989, "les affaires du roi" étant prêtes pour cela, un projet de loi de privatisations déposé devant le Parlement par le Gouvernement, avec une liste des entreprises publiques privatisables, est voté.

Le "coût social" déjà si élevé va s'enfler démesurément : au début de 1989, on estime que la privatisation a déjà entraîné 40 000 licenciements sur un total d'1 million de sans-emploi. Mais voyons brièvement les conditions faites aux mineurs dans le Maroc du "Roi" Hassan II, à 10 ans du 3ème millénaire :

Commencée en décembre 1985, portant notamment sur des revendications de salaires, la grève des 5 000 mineurs des phosphates Youssoufia se durcit avec le licenciement de 49 mineurs grévistes. L'escalade de la répression continue, allant jusqu'à l'arrestation de nombreux mineurs. Brisée à la mi-février 1986 par les forces de l'ordre, cette grève est l'une des plus longues de l'histoire du Maroc. Le 19 février, 24 militants de l'Union Marocaine du Travail (UMT) sont arrêtés. Aucune des revendications des mineurs n'a été satisfaite.

> "La mine, c'est l'enfer... Là, au fond (la température y atteint souvent 40°, il faut parfois ramper dans la boue sur de longues distances), tu oublies tout : tes enfants, tes rêves (...) Tu ne penses qu'à creuser comme une bête. Parfois (...) j'ai l'impression d'entendre une voix qui me répète inlassablement : creuse ou meurs, creuse ou meurs..." (Abdallah, mineur de fond à Latefa Imane, *Kalima*, février 1989, "Jerada, le vent noir".)

Les mines de Jerada, dans le nord-est du Maroc, ont commencé à produire du charbon pendant le protectorat, en 1932. Uniques mines de charbon du Maroc, elle sont actuellement gérées, ainsi que la centrale thermique d'Hassi Belal par la société des Charbonnages du Maroc (créée en 1946). La centrale thermique produit 20% de l'énergie nationale et consomme 80% du charbon extrait ; 5 à 8% sont exportés vers la Tunisie, la Roumanie, la Belgique..., le reste est fourni aux usines de sucre et à des cimenteries. Les 2/3 du charbon consommé par le pays étant importés de Chine, Grande-Bretagne et Colombie, la couverture

des besoins internes par la mine de Jereda est passée de 71% en 1984 à 35% en 1987. Alors que les besoins en charbon du pays augmentent ainsi que sa consommation dans certains secteurs (centrales thermiques, sucreries, cimenteries), de 1984 à 1987, la production de Jereda a diminué de 25%, la rentabilité a baissé et les ventes ont été presque totalement gelées.

> "Cela est dû non seulement à la mauvaise gestion et à l'équipement (que le gouvernement refuse obstinément de réviser et de moderniser) mais aussi et surtout à la politique du gouvernement qui importe le charbon et par là même étouffe la mine de Jerada par une concurrence réelle, facilitant en fin de compte sa privatisation. Cette privatisation qui n'est qu'une partie intégrante de la politique libérale sauvage mise en place par le gouvernement et qui cause un grand préjudice à l'économie nationale, porte atteinte aux droits syndicaux. Par conséquent, il faut s'attendre à une recrudescence des violations des droits de la classe ouvrière." (selon *Anoual*, dans *Maroc Répression*, n° 98, février-mars 1989.)

Les projets officiels pour l'avenir sont, d'après les déclarations de la direction : l'ouverture de nouveaux puits avec l'aide de la Chine et de la RFA, le doublement de l'effectif d'ouvriers, la construction d'une centrale thermique. La Banque mondiale a accordé 27 millions de dollars de crédits pour la réalisation de ces projets, à condition de moderniser l'équipement, d'améliorer productivité et rentabilité.

"Je n'ai vu que des jeunes : ils n'ont pas le temps de vieillir (...) et beaucoup d'estropiés", dit Alain Simon, le secrétaire général de l'Organisation Mondiale des Mineurs, après avoir participé à un "meeting avec 6 000 mineurs" lors de la dernière grève (*L'Humanité*, 26 décembre 1989).

Payés à la tâche, en fonction de la quantité de charbon extrait pendant la journée, les mineurs gagnent de 600 à 1 500 DH par mois, sans sécurité sociale ni protection d'aucune sorte. Traités comme des esclaves au sens strict du mot, leurs conditions de travail sont inhumaines : puits très profonds, descente très dangereuse, équipement archaïque... Bleu de travail, casque, masque, bottes, pelle, pioche, tout est la charge du mineur. Il n'y a pas de douches à la sortie des puits, mais à 3 km.

En octobre 1989, on enregistre 240 accidents du travail (une moyenne de 9,6 par jour) dont 64 seulement sont reconnus comme tels par la direction... Rien n'existe sur place pour soigner

les blessés graves qu'il faut transporter à Oujda. Silicosés à 30% et accidentés continuent à travailler. Les mineurs hors d'état de travailler et les veuves touchent une pension (et pas toujours) qui ne dépasse jamais 470 DH par mois. Les mineurs trop gravement silicosés sont mis à la retraite avec une pension de... 100 DH par mois et expulsés de leur logement. La cité minière est cachée par un mur – appelé "le mur de la honte". Les logements (3 célibataires dans chacun, ou un mineur marié et sa famille) sont tous semblables et non aérés : un réduit-cuisine, WC sans fenêtre et une chambre de 3 m sur 4 m. La moitié des mineurs ne disposent pas de logements, ils reçoivent une indemnité (de 55 DH à 177 DH) pour en louer un – beaucoup vivent dans des bidonvilles et parfois sous la tente.

La grande grève des mineurs de 1974 a été violemment réprimée : la police tire sur les grévistes. La grève de 1985 a duré un mois. En 1986, après trois mois de grève, une centaine de mineurs perdent leur emploi. La grève de décembre 1988-février 1989 dure 63 jours.

"Au 38ème jour de la grève de 7 000 mineurs à Jerada, le bilan de Noubir Amaoui, secrétaire général de la Confédération démocratique du Travail (CDT) est amer : "Nous constatons que le droit syndical est réprimé et même là où il est imposé, les militants syndicaux sont menacés et tout dialogue avec eux est refusé, a-t-il déclaré hier lors d'une conférence de presse à Rabat." *(Libération*, 26 janvier 1989).

Une grève de trois jours paralyse la mine début décembre 1988. Puis, faute de négociations, elle reprend le 19 décembre. Lorsque, le 27 décembre, les mineurs redescendent au fond, 120 cadres les suivent et les tabassent ; ils en font sortir une quinzaine afin de passer pour des "sauveurs". La mine et la cité minière sont encerclées par les forces de police, les forces auxiliaires et la gendarmerie. La direction et les forces de police déployées empêchent les mineurs de reprendre le travail. Un jour ou deux plus tard, distribution de tracts syndicaux en ville : 4 mineurs syndicalistes sont arrêtés. Le 31 décembre, 10 mineurs sont arrêtés pour "entrave à la liberté du travail" (ils seront condamnés à des peines de prison ferme le 26 janvier 1989). Le 12 janvier, les 4 syndicalistes sont jugés par le tribunal de première instance d'Oujda, pour "distribution de tracts subversifs" – en vertu de textes datant de l'époque coloniale (1935 et 1939) ; 3 d'entre eux seront condamnés le 19 janvier à des peines de prison ferme. Le 19 janvier 1989, les lycéens de Jerada (60 000 habitants)

descendent dans les rues en signe de solidarité avec les grévistes ; nouvelle manifestation de lycéens : interventions violentes des forces de police, un enfant grièvement blessé.

Le 16 février 1989, les négociations sont ouvertes. Un protocole d'accord est finalement signé entre les deux syndicats (UGTM et CDT) et la direction des Charbonnages. Les résultats : reconnaissance du droit syndical et le droit de mener des activités syndicales dans la mine, revalorisation des salaires des mineurs de fond, augmentation de 50% des indemnités de loyer, gratuité des outils de travail, emprunt possible de 300 à 700 DH remboursables en 7 mois pour la fête du mouton, emprunts possibles pour régler consultations médicales et médicaments (certains remboursés). Pour la reprise du travail, la direction s'engage à avancer à chaque ouvrier 760 DH remboursables... Des résultats qui serrent le cœur – une victoire sur la féodalité.

Le 14 mars 1989, les ouvriers de la mine de plomb et de zinc de Jbel Aouam (près d'Azrou dans le Moyen-Atlas), entament une grève illimitée pour obtenir une amélioration de leurs salaires. Grévistes et syndicalistes sont "victimes d'agressions physiques de la part des forces de l'ordre". 850 mineurs travaillent dans cette mine semi-publique qui produit environ 20 000 tonnes de plomb et 4 000 de zinc par an.

Nous retraçons dans les tableaux qui suivent les 4 premiers mois de l'année 1987 en ce qui concerne les luttes ouvrières.

État des luttes ouvrières du 1er janvier au 24 avril 1987

Établissement	Activité	Nature de la lutte	Raisons de la lutte	Mesures répressives	Observations
Manatex (textile province El Fide-Mers Sultan-Casa)	Textile			Licenciement de 50 ouvriers	
Usine Bata à Casablanca	Chaussures	Grève illimitée de 1 000 ouvriers depuis le 12/3	Imposer la réintégration du Secrétaire syndical (U.G.T.M.) licencié le 14/2/87		La grève continue (6e semaine de grève)
Sometal à Casablanca	Métallurgie	Grève illimitée depuis le 7/3 (300 ouvriers)	Licenciement de 7 ouvriers et 3 dirigeants syndicaux (U.M.T.)		La grève continue

Établissement Mabrouk Casablanca	Textile	Grève illimitée de 320 ouvriers depuis le 9 mars	Licenciement de 26 ouvriers et du secrétaire général du syndicat (U.M.T.)		
MAFACO à Kénitra (300 ouvriers au chômage)	Textile			Fermeture le 23/2/87 (300 ouvriers au chômage)	
S.C.I.F. (Société Chérifienne d'Industries de Casablanca (500 ouvriers et 130 cadres)	Matériel des industries ferroviaires	Grève illimitée depuis le 16 mars	Dossier revendicatif (amélioration des conditions matérielles)		Arrêt de la grève le 30 mars. Mais la situation est toujours tendue
Fonderies de plomb d'Oued El Heimer (région d'Oujda)		Grèves : le 18/2 (48 heures), le 21/3 (72 heures), le 9/4 (72 heures)	Défense du droit syndical et protestation contre le licenciement des syndicalistes dont le S.G. de l'U.M.T.		
Société "Le Triangle" Casablanca	Chaussures			Licenciement de 30 ouvriers, puis fermeture	
Charbonnage de Jerrada	Activité minière	Grève de 24 heures le 1 avril	Licenciement de 12 syndicalistes : conditions très dures : 7 morts pendant les 3 premiers mois de l'année	Après la grève, arrestation de 3 ouvriers, incendie du siège de la C.D.T.	Perquisition de nuit dans la cité ouvrière à Hassiblal
Somagel à Casablanca	Métallurgie	Grève illimitée depuis le 17 février	Réduction de la durée du travail. Refus de reconnaître l'ancienneté et le droit aux primes de fin d'année		
Frendo à Casablanca	Métallurgie	Grève illimitée depuis le 5 février (U.M.T.)	Licenciement d'un ouvrier. Réduction de la durée du travail de moitié		

Comarral à Casablanca	Fabrication d'allumettes	Grève illimitée depuis le 16 mars (65 ouvriers) (U.M.T.)	Licenciement de 2 ouvriers. Dossier revendicatif		
Hôtel Tour Hassan II à Rabat	Hôtellerie	Grève illimitée depuis le 11 mars (U.M.T.)	Licenciement de plusieurs ouvriers.		Arrêt de la grève après le recul de l'administration
COTELLE & FOUCHER-Maroc à Casablanca	Savonnerie	Grève d'une heure par jour et par équipe	Arbitraire et provocations contre le délégué syndical(U.M.T.) (utilisation de la violence contre lui)		
AFRIC MÉTAL à Casablanca	Métallurgie	Grève illimitée depuis le 9 mars	Licenciement de plusieurs ouvriers et offensives patronales après la constitution d'un bureau syndical (CDT)		
MAROC – MONTAGE Aïn Sebaa à Casablanca	Montage			Fermeture après le refus des ouvriers d'accepter la réduction de la durée de travail de moitié et le licenciement arbitraire de 22 ouvriers le 7 avril 1987	
VOLVO - Maroc				Licenciement de 95 ouvriers	
SOMAGIC à Benguérir		Grève depuis le 10 mars	Arbitraire et non-paiement de leurs salaires pour deux mois consécutifs		
Transport urbain d'Oujda		Grève illimitée depuis le 6 avril (U.M.T.)	Dossier revendicatif		
BARRADA à Fès	Dinanderie	Grève illimitée depuis le 13 janvier (CDT)	Mise à la porte de 3 ouvriers		

Maroc Phosphore 3 et 4 à Jorf Lasfar	Fabrication d'acide phosphorique			Mise à la porte de 3 ouvriers et menaces de licenciement contre 5 autres ouvriers	
Crédit du Maroc – Casablanca	Banque			Mise à la porte du syndicaliste Kalkhi Noureddine le 9 avril après que cette banque ait intégré la CDT	

Les informations suivantes sont publiées en France par les Comités de Lutte contre la Répression au Maroc, dans *Maroc-Répression* de février-mars 1987):

> "Les arrestations d'ouvriers et de syndicalistes sont monnaie courante. L'objectif est de briser les luttes qui tentent de s'opposer à la baisse du pouvoir d'achat des ouvriers, aux licenciements massifs, aux réductions des horaires de travail. Un procédé de plus en plus utilisé par les patrons est de fermer l'usine, de licencier les anciens ouvriers et d'en embaucher de nouveaux. Ce qui permet aux patrons de faire table rase des revendications des ouvriers (ancienneté, primes, sécurité sociale, etc.). Sociétés fermées au début de 1987 : la COCEMA à Fès (depuis juillet 1896), Milano Cristal (130 ouvriers licenciés), Textis (200 ouvriers jetés à la rue), SOMETAL (300 ouvriers remerciés). A CERAME-Afrique, pour briser la grève commencée le 14 novembre 1986, la police attaque ouvriers et ouvrières ainsi que leurs familles menacées, insultées, torturées jusqu'à l'arrestation du proche parent recherché.
>
> (...) Alors que les conditions matérielles des masses laborieuses et même de certaines couches des classes moyennes (en particulier les enseignants dont les traitements sont gelés depuis plusieurs années alors que le coût de la vie augmente rapidement), se dégradent, la Loi de Finances 1987 a prévu des augmentations substantielles pour les forces de répression (police, forces auxiliaires).

Les enseignants, eux, ne verront aucune amélioration de leurs conditions matérielles. Encore et toujours les fameuses orientations du FMI !"

Cause des conflits du travail de mars 1988 à mars 1989[4]

Licenciement ou fermeture d'entreprise	43%
Augmentation de salaires, versement d'indemnités	27%
Pratiques illégales de la direction	24%
Diminution des horaires de travail	19%
Prévention des accidents du travail	3,5%

Pendant la même période, (1988-89), près de 2 000 travailleurs vont être licenciés dans une trentaine d'entreprises.

"Non au capitalisme préhistorique !" C'est le titre de l'éditorial du quotidien *Al Bayane* du 25 octobre 1989, à propos du

> "très net accroissement des licenciements des travailleurs dans les multiples secteurs d'activités du pays. (...) Les lock-out se multiplient ainsi que les fermetures d'usines et d'entreprises, sans parler des renvois individuels et collectifs. Comme d'habitude, hélas, ces graves atteintes au droit et à la sécurité du travail se produisent devant la passivité quasi systématique des autorités : ces dernières ne se sentent concernées que par d'éventuels remous et mouvement de colère des victimes des licenciements. Pour le reste, elles n'en ont cure (...) alors que de telles menées patronales antisociales plongent des familles entières dans la misère et la désespérance. (...) avec une sauvagerie cynique, les employeurs se débarrassent de leur personnel dès qu'il leur apparaît profitable d'opérer des licenciements."

Et l'éditorial se poursuit ainsi :

> "(...) Nous jugeons qu'à l'heure où la bataille contre la recrudescence du chômage doit être relancée sans plus tarder, il est criminel et inconcevable que le patronat prenne ainsi le contre-pied de l'indispensable évolution qu'il s'impose d'impulser, si l'on ne veut pas qu'à terme,

4. Source : Enquête sur les conflits de travail menée auprès de 82 entreprises *(Maroc : 1984-1988 – Mémoire d'une régression sociale, Maroc-Informations, septembre 1989).*

le couvercle saute ! Faut-il rappeler que le Maroc ne connaît aucune protection ni prise en charge sociale du chômage ? Faut-il se souvenir que chaque travailleur qui perd un emploi précipite avec lui dans la détresse jusqu'à six ou sept personnes qui vivent à sa charge et subsistent grâce à son salaire ? (...) (tout cela) sous prétexte que la tendance serait aux idées libérales et à la primauté du privé."

Les statistiques officielles concernant les prix ou le chômage n'existant que pour masquer l'ampleur des problèmes, le gouvernement ne reconnaît (pour 1988) que 442 000 chômeurs sur 6 millions d'actifs à plein temps et 5,3 millions d'actifs à temps partiel. Des chiffres donnés alors que les finances du Maroc sont battues en brèche par la chute des transferts des émigrés et la baisse des investissements (- 13%). Des chiffres donnés au moment où l'on annonce que le Maroc parvient à rétablir ses équilibres financiers : couverture des importations à 69,5% en 1988 au lieu de 64,5% en 1987, réduction du déficit budgétaire à 7 milliards de DH, stabilisation de la monnaie, allégement du déficit commercial, etc. Et à part ces chiffres peu crédibles, sans aucun doute faux, on ne dit pas le prix payé par le peuple marocain pour ces "équilibres".

Abdelfattah Fakihani, lui, l'a dit à sa façon :

> "Dans un de ces pays que les économies et les politiciens ont pris l'habitude d'appeler "pays sous-développés", un homme de condition humble est mort.
>
> Comme vous le savez (car vous ne l'avez pas su), cet événement n'a pas été relaté dans le *New York Times* ou dans le vénérable journal *Le Monde*.
>
> Il n'en a pas été fait mention dans les journaux sous-développés de tous les pays sous-développés.
>
> (...) Et si on fourre son nez dans les journaux de la haute bourgeoisie et qu'on s'aventure dans leurs tableaux hantés par une espèce particulière de chiffres et de lettres, si on se donne la peine de comprendre les lois par lesquelles la vie régit ses créatures et ce, derrière l'addition, la soustraction, la division et la multiplication, on parviendra à saisir comment meurent les hommes d'humble condition et quand ils meurent. La faim et la maladie portent des noms délicats comme la disparité entre gains et revenus des familles, la diminution du budget alloué aux secteurs sociaux. (...) Quant à ceux qui détiennent les rênes (...) pour que l'ordre règne dans le

pays, il faut qu'ils tuent les malades, achèvent les affamés (...)." (*Considérations rapides sur le martyre de Jbiha.*)

Abraham Serfaty lui aussi l'a écrit :

> "(...) cette terre est envahie de misère (...) ses hommes doivent s'expatrier dans le froid de l'Europe et l'esclavage des chaînes de montage pour pouvoir nourrir leurs enfants.
>
> Tu sais qu'ici un enfant sur quatre n'atteint pas l'âge de sept ans. Deux cent mille enfants meurent chaque année ! Un million d'enfants meurent en cinq ans ! Pendant ce temps, s'étale, scandaleuse, arrogante, la part des richesses arrachées au peuple qui revient aux mandataires locaux de la Compagnie financière de Suez, de Citicorps, de Paribas, de Rothschild et autres." *(Aurores)*

Un autre encore a fait le lien entre le jus des oranges du Maroc et le sang des enfants marocains. Ces oranges presque toutes exportées à l'étranger depuis les fermes royales, les *"Domaines royaux"*...

4. Le PAS et le libéralisme

En 1983, incapable de faire face aux échéances de sa dette extérieure, l'État sollicite son rééchelonnement. Il faut rappeler que la dette extérieure globale passe de 750 millions de dollars en 1970 à 17,241 milliards de dollars en 1986, ce qui signifie une progression globale de 2 300% en 17 ans ; en 1983, elle est de 13,105 milliards de dollars ; dès 1988, elle dépassera les 20 milliards de dollars.

Et à partir de juin 1983, un programme d'ajustement structurel (PAS) contrôlé par le FMI, est officiellement appliqué.

Avec le PAS lancé en 1980, la Banque mondiale ne finance plus des projets (usines, routes, barrages, etc.), mais alloue à un État une somme forfaitaire, déboursée en deux ans par tranches conditionnelles, pour financer les importations et alléger le déficit de la balance des paiements. En échange, elle acquiert un "ticket d'entrée" qui lui permet d'orienter l'ensemble de la gestion économique du pays. Elle place, en somme, les économies en développement sous sa tutelle sans prendre trop de risques puisque

l'un des principaux instruments de l'ajustement reste la dévaluation.

Dès la fin 1981, alors que l'Occident repasse sa récession au tiers-monde, la Banque mondiale s'intéresse moins au déficit de la balance des paiements qu'à la modification des politiques intérieures qualifiées d' "inappropriées". L'adaptation au contexte international – ajuster la structure – reste à l'ordre du jour, mais après la correction des distorsions internes. Et chaque programme d'ajustement structurel comporte des "conditions" que le bénéficiaire doit remplir – certaines avant que les fonds ne soient déboursés, d'autres pendant le déroulement du PAS –, ainsi que des conditions générales portant sur la politique économique.

Mais que "réajuster" dans un pays de près de 23 millions d'habitants qui en comptera 10 de plus en l'an 2000 grâce à un taux de croissance démographique de 3% par an – l'un des plus forts du monde ? En 1984, à Casablanca, un homme sur quatre est sans travail, un jeune sur trois. Alors que plus de 50% de la population a moins de 20 ans et que 200 000 jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail.

Que "réajuster" dans un pays où, juste avant les tueries de Nador, Hassan II recevait le IVème Sommet islamique avec un étalage de luxe qui coûtait 30 millions de dollars ? Le coût de la guerre du Sahara est estimé à 10 millions de FF par jour, et Hassan II est l'un des hommes les plus riches du monde. Et quand le peuple descend dans la rue parce qu'on lui enlève le pain de la bouche, ce sinistre multimilliardaire lui répond par des rafales de mitrailleuses. Tout en s'assurant du silence national et international sur l'assassinat de "son" peuple.

Voici les mesures exigées par le FMI en échange de crédits – mesures appliquées progressivement au Maroc depuis 1981 pour tenter de rééquilibrer la balance des comptes :

— dévaluation du dirham,

— suppression du contrôle de la Banque centrale sur la monnaie,

— blocage des salaires,

— suppression de la Caisse de compensation des prix des produits de première nécessité,

— facilités accordées aux capitaux étrangers,

— privatisation du secteur public,

— libéralisation du commerce extérieur et suppression du monopole de l'OCE,

— augmentation de l'impôt direct,

— diminution de l'impôt sur le capital,

— diminution du budget de fonctionnement de l'État et suppression de postes,

— réduction des budgets sociaux (santé, enseignement, logement).

Des mesures draconiennes dont la population marocaine subit très durement les conséquences. Le plan d'austérité (payé d'avance par les Marocains avec le plan de stabilisation) va entraîner des fermetures d'usines, des licenciements, et une augmentation du chômage qui en 1987 touchera 6 millions de personnes – en majorité des jeunes de 20 à 24 ans.

En juillet 1983, la Caisse de compensation commence à suspendre ses subventions à quelques produits de première nécessité. Les prix montent en flèche. Mais usant de ces "coutumes irréversibles" qui garantissent "l'indépendance et la gloire" de la monarchie absolue, Hassan II promet le 10 juillet, dans son discours d'anniversaire, que ces produits n'augmenteront pas.

En septembre, le problème du rééchelonnement de la dette est posé "en des termes réalistes, dans une perspective classique de retour à l'équilibre au sein d'une économie de marché ouverte sur l'extérieur", écrit Rémy Leveau *(Maghreb-Machrek*, novembre-décembre 1987).

Le FMI accorde au Maroc un crédit stand-by de 300 millions de droits de tirage spéciaux. Le Club de Paris (les gouvernements créanciers) accepte un rééchelonnement à 100% des crédits dus en 1983 et à 90% pour 1984. Et le Club de Londres (les banques commerciales) acceptent le rééchelonnement de 482 millions de dollars.

En échange, le Maroc accepte des contraintes et s'engage notamment :

— à mettre en œuvre une réforme du fonctionnement des entreprises publiques pour en limiter l'expansion et en réduire le coût,

— à entreprendre une politique immédiate de réduction des dépenses publiques – d'abord en ce qui concerne les subventions aux produits de première nécessité qui s'élèvent à 2 milliards de DH par an.

Le FMI ne consent donc le prêt qu'à condition que le programme d' "ajustement", c'est-à-dire d' "austérité", se déroule selon ses instructions. Un programme qui vise à rétablir les "équilibres" selon une logique purement financière, sans tenir compte de la nécessité de développement, ni de l'appauvrissement trop souvent tragique pour une majorité de familles et d'individus, que l'austérité va provoquer.

"Les remèdes de cheval du FMI appliqués à notre fragile économie, risquent de condamner le pays à de longues années de récession. Nous sommes contre la rigueur si elle doit appauvrir les pauvres et marginaliser les marginaux", déclare un économiste marocain (*Le Monde diplomatique*, janvier 1984). On résumera bientôt le plan du FMI en quatre mots : les finances contre l'économie. Et ses conséquences sur la vie quotidienne de la population seront alors encore plus terribles.

Le plus grave est que ce plan passe sous silence ce qu'on appelle "les sources d'accumulation improductives" : le capitalisme spéculatif et la corruption qui rongent l'économie. Autour des fastes du "roi" et de sa famille, d'énormes fortunes vite amassées s'étalent scandaleusement (comme celle de Karim Lamrani, Premier Ministre et patron de l'OCP en 1984) tandis que la pire misère est partout dans le pays.

Un premier train de hausses des prix des produits de première nécessité, a été appliqué depuis l'été 1983 (77% pour le thé, 18% pour le sucre, 67% pour le beurre et l'huile, 35% pour la farine, puis le savon, les bougies...).

Le 27 décembre 1983, Hassan II parle à la télévision : "Je n'oserais demander aux pauvres de payer pour redresser la situation." Mais les hausses de prix étant "inéluctables", il promet que le gouvernement trouvera une façon de venir en aide aux plus démunis. Le 1er janvier 1984, un recensement (d'abord prévu pour dénombrer les riches, qui ne se sont pas montrés...) est lancé pour déterminer le nombre des familles "nécessiteuses" : 60% de la population se présentent dans les bureaux des communes. Le "roi" ne parlera plus d'aide... Au lieu de cela, l'essence et le butane augmentent au début de janvier. Et encore la farine, le pain, le sucre, le beurre, le thé, l'huile... Puis c'est le tour des frais d'inscription au bac. Un dernier train de hausses devait intervenir en février – c'est celui qu'Hassan II annulera.

"C'est une vague de fond, de colère, de révolte, qui secoue le Maroc depuis plus d'une semaine. Une vague de fond qui a jeté dans les rues des principales villes du pays, des dizaines de milliers de lycéens, étudiants, chômeurs, ouvriers, paysans acculés à la misère." (*L'Humanité* du 23 janvier 1984.)

"Les émeutes ont éclaté jeudi dernier dans trois villes méditerranéennes du Maroc. Après Nador (...) Al Hoceima et Tétouan. (...) La tension dans le Nord ne s'explique pas seulement par la cherté de la vie, mais aussi par une taxe de sortie du Maroc de 500 DH (...) Les affrontements ont été très durs (...) il est clair que la situation économique fort malsaine a été déterminante dans ce pays où 9 400 000 personnes – sur une population d'environ 25 millions – disposent de moins de 3,50 F par jour pour vivre (...) Dans le discours télévisé à la nation qu'il a prononcé dimanche soir 22 janvier, le souverain a déclaré qu'il avait décidé de ne pas augmenter les prix des produits de première nécessité contrairement à ce qu'il avait annoncé fin décembre." (*Le Monde*, 24 janvier 1984.)

Les chars et les mitrailleuses encerclent les quartiers chauds. La répression fait des centaines de morts. Il y a des rafles dans tout le pays et des milliers d'arrestations. Aucun bilan précis des émeutes n'a pu être établi – les journalistes étrangers chassés du pays, la presse marocaine soumise à la censure ou interdite, et les Marocains qu'on rencontre à Melilla les jours suivants, n'osant parler à cause de la "psychose des mouchards qui règne dans le Nord du Maroc". Un véritable état d'exception non déclaré est appliqué dans tout le pays. Et les procès commencent...

De Rabat, la police politique secrète envoie partout des experts pour diriger les interrogatoires. Leurs méthodes n'ont rien à envier à celles qu'appliquaient les tortionnaires nazis. Des centaines de personnes – en majorité des jeunes – défilent devant les tribunaux à El Jadida, Larache, Tétouan, Nador, Oued-Zem, Oujda, Berkane, Rabat, Casablanca, Ksar El-Kébir, Tanger... Des manifestants sont condamnés à de lourdes peines de prison pour, selon Hassan II dans son discours télévisé du 22 janvier, s'être laissés manipuler par l'Iran, l'organisation marxiste-léniniste Ilal Amam et les services secrets sionistes... On se demande pourquoi ces derniers auraient cherché à déstabiliser le régime

étant donné qu'Hassan II entretient des rapports secrets mais suivis avec les dirigeants israéliens. Des rapports aussi avec le Mossad, ces services spéciaux que curieusement, il incrimine.

Pour faire admettre, en dépit de tout, les contraintes imposées par le FMI – conditions au versement de ces crédits de plus en plus énormes sans lesquels le régime monarchique s'écroule et disparaît –, et pour rassurer les financiers internationaux, le pouvoir tente de créer un nouveau consensus autour de la réforme du système politique. Et il se lance officiellement dans la "révolution libérale" inspirée par la Banque mondiale et le FMI.

C'est déjà au nom de cette "révolution libérale" qu'il a réprimé de manière systématique et féroce les soulèvements populaires de 1981 et 1984.

C'est au nom de cette "révolution" qu'il poursuit sans désemparer la même politique économique après 1984 : réduction des dépenses publiques, limitation des subventions aux produits de toute première nécessité et suppression quasi totale des aides accordées aux quelque 300 entreprises d'État ou para-étatiques. Autant de "réformes" économiques qui se résument à un seul mot : libéralisme.

Et c'est, bien sûr, grâce à cette "révolution" que la dette extérieure ne cesse d'augmenter dans des proportions toujours plus folles, que son remboursement pèse toujours plus lourd sur l'économie marocaine et toujours plus cruellement sur la vie quotidienne de la majorité de la population.

Lancé sur cette voie, le régime d'Hassan II a plus besoin que jamais de la guerre au Sahara dont il se sert comme instrument de cohésion sociale, pour resserrer autour de lui partis et syndicats. Une guerre qui, en éloignant l'armée des centres de décision, en la cantonnant dans ce qui est son métier (au besoin dans l'agriculture par la "colonellisation" des terres riches), assure les mains libres à Hassan II et la sécurité du régime. Une guerre dont, après tant d'années, il a intégré le coût exhorbitant à l'économie nationale (en 1983, la dette militaire marocaine vis-à-vis de la France est de 3,5 milliards de francs).

En 1984, le pouvoir marocain redouble d'efforts pour obtenir des aides étrangères. Les nouveaux accords bilatéraux conclus juste après le soulèvement de janvier, sont les suivants :

USA	6 milliards de $
Banque mondiale	482 millions de $
CEE	126 millions de DH
CEE	53 millions d'Écus

France	470 millions de francs
RFA	285 millions de $
Italie	25 millions de $
Espagne	23 milliards de pesetas

Les émeutes populaires étant les conséquences de la dépendance économique du Maroc, quelles sont les autres conséquences après ces accords bilatéraux conclus en 1984 ?

Malgré les promesses d'Hassan II, en janvier, d'annuler les hausses des prix des produits de première nécessité, les féculents augmentent de plus de 50%. Le prix de l'essence monte et celui des timbres fiscaux double. La résorption des bidonvilles n'est pas près de commencer. Les salaires demeurent bloqués. Les licenciements continuent.

1984 marque le début du démantèlement de l'OCE : le secteur de la conserverie, sous tutelle de l'OCE depuis 1966, sera privatisé et 500 emplois supprimés.

Devant l'échéance du retour au pays des Marocains qui travaillent en France, non seulement le pouvoir se soucie fort peu de leur réinsertion mais il "exporte" des ouvriers marocains comme une véritable marchandise. 15 000 ouvriers sont envoyés en Libye et 287 chauffeurs d'autobus en Irak pour deux ans.

La situation est très dure pour la majorité des Marocains :

> "Vides, les marchés ; vides aussi, les souks : pas de farine ni de sucre. 'Peut-être est-ce le retour de l'année noire de 1946 ?' (période de la famine et de la sécheresse) entend-on partout. Le Maroc d'aujourd'hui connaît un processus catastrophique d'approfondissement des déséquilibres économiques, sociaux et financiers, et une détérioration du système productif, d'où résulte une paupérisation terrible des masses laborieuses. (...)
>
> L'économie marocaine actuelle se caractérise par la baisse générale des investissements dans tous les secteurs étatiques et privés, l'accumulation de la dette extérieure, la stagnation de la population et une inflation hystérique. (...)
>
> La misère dans les campagnes est plus dramatique que dans les villes. Après six années de sécheresse, la famine a causé la mort de plus de mille personnes, surtout dans les provinces d'Ouarzazet et de Tiznit, pour ne citer que des exemples très connus. L'exode de milliers de paysans pauvres, chassés de leurs terres par les agents du Makhzen, dans les bidonvilles à la périphérie de chaque ville où ils forment un bloc commun avec les chômeurs

et les ouvriers licenciés par milliers, montre d'une façon flagrante la situation de la majorité du peuple marocain sans travail ni perspective d'avenir."

Le même journaliste continue :

> "Dans son discours du 10 juillet 1985, à l'occasion de son anniversaire, le roi Hassan II a demandé à 'son peuple fidèle' un 'emprunt national' afin de financer l'effort de la guerre au Sahara. A cette fin, il a donné le feu vert à ses agents caïds et pachas pour piller les masses populaires dans les campagnes et les villes (...) une tribu toute entière des environs d'Agadir, ayant refusé de souscrire à l'emprunt, a été déportée. Le même cas a été constaté à Zemamra, province d'El Jadida. (...)
>
> Dans son discours de 1972, Hassan II déclarait : 'Dieu a placé le roi sur le trône pour sauvegarder la monarchie. Pour cette sauvegarde, le rite malékite prévoit qu'il ne faut pas hésiter, s'il le faut, à faire périr le tiers de la population aux néfastes idées pour préserver les deux tiers de la population saine.' Il faut se convaincre qu'il ne s'agit pas là d'une vague métaphore, mais d'une ligne de conduite que le roi applique déjà. Et dire qu'il est présenté comme un monarque éclairé !" (Abdellatif Saadi, *Afrique-Asie*, 9 septembre 1985.)

En 1985, nouveau prêt FMI de 315 millions de droits de tirage spéciaux. Nouvel accord de rééchelonnement avec le Club de Paris, sur une période portant cette fois sur 1985 et 1986, et accord avec les banques. Un autre cycle est bouclé – qui ne permettra pas de couvrir tous les besoins en financement extérieurs du pays et il y aura d'autres demandes d'argent aux banquiers.

Le chemin à parcourir pour parvenir aux équilibres économiques s'annonce décidément très long et, en termes sociaux, périlleux. Compte tenu des rééchelonnements, le service de la dette absorbera en 1986, plus de 45% des recettes à l'exportation. Ce qui oblige le pouvoir à poursuivre sa politique de ralentissement des importations et de promotion des exportations. Le taux de croissance (2,2 % en 1984), restera faible.

Lors de sa visite officielle à Paris, du 27 au 30 novembre 1986, Hassan II annoncera son intention d'acheter 25 Mirage-2000 (le contrat n'étant pas conclu en 1987, les États-Unis se proposeront de vendre au Maroc des avions de combat F-16,

rivaux du Mirage-2000). On parle beaucoup d'une ligne de chemin de fer reliant Marrakech à El-Ayoun, ou encore de la rénovation et de l'extension du réseau téléphonique...

Le Maroc peut-il envisager de nouveaux investissements lourds ? Créanciers de tous pays et experts d'organismes internationaux sont réticents. "Plus que jamais, la décision politique fera la différence. Le fait même que le Maroc figure parmi les quinze pays surendettés que le secrétaire américain au Trésor, James Baker, appelle les banques à soutenir plus activement n'en est qu'une illustration", lit-on dans *Le Monde* du 29 novembre 1985.

En 1986, la dette extérieure globale est de 17,241 milliards de dollars, et le service de la dette a dépassé 70% des gains à l'exportation. Les rééchelonnements de la dette reportent la masse des remboursements sur les années 90.

Et les 22 et 23 juillet, Hassan II reçoit le ministre israélien Shimon Pérès à Ifrane – une initiative liée au poids de l'endettement. En effet, en se posant comme intermédiaire dans le conflit israélo-arabe, il espère obtenir le soutien des pays riches, notamment des États-Unis, pour le rééchelonnement de la dette.

En tous cas, il espère recevoir des ressources de la part des pays riches pour perpétuer son système politique sans avoir recours à des arbitrages coûteux susceptibles d'entraîner des révoltes comme celle de 1984. En 1986, par la rupture du traité d'union avec la Libye (conclu en août 1984, le traité d'Oujda n'avait pas plu aux États-Unis) et par l'accueil de Shimon Pérès, Hassan II fait simplement acte d'allégeance aux États prêteurs et à leurs banques.

Il est d'ailleurs entendu comme tel car, en ce qui concerne l'aide militaire américaine au "roi" marocain, le secrétaire d'État à la Défense, Caspar Weinberger, en visite à Rabat en décembre 1986, promet de l'appuyer auprès du Congrès pour le dépassement du chiffre antérieur. Et au printemps 1987, le Maroc peut compter sur une aide lui permettant de faire face aux besoins immédiats, principalement de la part des États-Unis (200 millions de dollars) et de la France (90 millions de dollars).

A la fin des années 80, les options libérales du régime sont plus résolues que jamais (abaissement des droits de douane, quasi-abolition du contrôle des changes). Et selon les experts de la Banque mondiale et du FMI, c'est toujours par le biais des

mécanismes du marché que l'économie du pays devrait se restructurer jusqu'à aboutir à la réalisation des équilibres internes et extérieurs. Pourquoi alors les pays industrialisés qui prônent le libéralisme au sein du FMI, de la Banque mondiale et du GATT, reviennent-ils à un protectionnisme qui, au cours de leur histoire, a été l'exception plutôt que la règle ?

Quand à la libéralisation des importations censée conduire à un allégement du déficit commercial en incitant les entreprises locales à la compétitivité tout en protégeant le consommateur, elle ruine les industries (agressées par la contrebande) orientées vers le marché intérieur.

Ce qui augmente encore le nombre dramatiquement élevé des sans-travail.

"(...) Le problème le plus grave actuellement est celui de l'emploi", reconnaissait Ahmed Alaoui (*Le Matin du Sahara* du 24 juillet 1987) en faisant miroiter des exonérations fiscales pour créateurs d'emplois, dans un appel aux investisseurs nationaux.

> "Il est urgent de réagir devant une situation qui devient préoccupante et illustrée par le fait qu'il y a des milliers de postulants pour un poste à pourvoir. Récemment, un concours ouvert pour le recrutement de 900 agents a vu se présenter 40 000 candidats ! Et le problème va s'aggravant d'année en année. En l'an 2000, nous serons 36 millions de Marocains et 50 millions en 2010 (...) Le secteur public est saturé et il n'est désormais d'issue que dans le secteur privé. Il importe donc de l'inciter à offrir aux jeunes et aux sans-emploi les débouchés qu'ils attendent, qu'il s'agisse d'un travail manuel, technique ou intellectuel.
>
> Les disponibilités financières ne manquent pas dans le secteur privé. Les banques possèdent d'importants dépôts qui dorment à l'abri d'intérêts élevés. Il est urgent de mobiliser ces capitaux et de les amener à s'investir dans l'industrie... (...)
>
> Finalement, la création d'emplois apparaît comme le meilleur moyen de relancer la consommation donc la production, et par voie de conséquence les investissements." (A. Alaoui, *Le Matin du Sahara* du 24 juillet 1987.)

5. La démocratisation n'est pas au programme

Le 28 mai 1981, le pouvoir annonce une augmentation des produits de première nécessité (de 40% pour la farine, 40 à 50% pour le sucre, 28% pour l'huile, 14% pour le lait, 26% pour le beurre). Cela pour alléger les charges de la Caisse de Compensation qui atteignent 2,2 milliards de DH, soit 800 millions de DH de plus que prévu. Tout le pays proteste. Le 6 juin, les hausses sont réduites de moitié. Le mouvement de protestation demande leur annulation et un réajustement des salaires. L'UMT (Union Marocaine du Travail) lance un mot d'ordre de grève générale à Casablanca et Mohammedia, de grève nationale pour les travailleurs des quatre grands services publics, pour le 18 juin. La CDT qui s'est jointe à la grève du 18, appelle à une grève générale nationale pour le 20 juin. Les 20 et 21 juin, la répression fait quelque 1 000 morts à Casablanca (plus de 800 tués à la mitraillette ou au fusil, d'autres tués pendant leur détention ou même en plein tribunal) dont un si grand nombre d'enfants qu'on y a vu "une volonté de tuer le peuple pauvre de demain". Il y a également des milliers de blessés, plus de 8 000 arrestations dans tout le pays et 2 000 inculpés. Suivent les procès "dans des conditions hallucinantes", avec à la clé des peines qui vont de 3 mois à 20 ans de détention.

Le Professeur Alexandre Minkowski visite les prisons marocaines et envoie, en septembre 1981, une lettre au journal *Le Monde* :

> "A cette occasion, il est urgent de rappeler l'horreur de la répression dans les prisons et par la police marocaine, l'une des plus sauvages du monde (...). Rappelons ceci : la police et la justice du roi Hassan II ne le cèdent en rien à celles de Pinochet, des Argentins et des Soviétiques dans l'horreur absolue. Elles n'ont été surpassées que par le régime de Pol-Pot (...)"

La répression, partie intégrante de la politique économique est partout. Philippe Brachet, alors professeur d'économie à l'université de Rabat, écrit :

> "En 1981 à Kénitra, un élève de classe terminale a été mis en prison simplement parce qu'il avait prononcé le nom d'Hassan II pendant un cours d'histoire du Maroc. Il a été dénoncé au chef d'établissement par des camarades.

Celui-ci a fait un rapport affirmant que l'élève avait fait de la politique. Et la police est venu le prendre, l'emprisonner préventivement. Au procès, il était tellement terrorisé qu'il a tout nié en bloc. Heureusement, certains camarades ont témoigné en racontant ce qui s'était passé réellement. Ce qui lui a valu de n'être condamné qu'à un mois de prison. A Kénitra notamment, il n'y a pas eu d'enseignement en 1981-82 dans tout le secondaire, à la suite des émeutes de 1981. Les enseignants ont été suspendus et ne sont pas payés." (Philippe Brachet, *Descartes n'est pas marocain*)

Le 31 janvier 1982, Hassan II est interviewé par Radio France Internationale. A la question : "Où en est le projet de démocratisation et de libéralisation du régime après ce qui s'est passé à la suite des arrestations de l'été dernier ?", il répond :

> "Il n'y a pas de projet. Il y a une Constitution qui se fait par l'usage (...) Il y a la coutume qui est aussi source de droit. Et j'ai voulu instaurer des coutumes qui soient irréversibles, car je voudrais absolument enlever de l'esprit des Marocains que n'est dans l'opposition que celui qui est dans l'opposition contre les institutions. La monarchie constitutionnelle est un consensus voulu par les Marocains. Ils ont appliqué leur Constitution non écrite, ça fait quatorze siècles. Ils l'ont écrite maintenant. Tant mieux, mais en tout état de cause, il n'est pas question de saper quatorze siècles d'indépendance et de gloire."

Il n'y a pas de projet, en effet. Et, en dépit des efforts pour le faire croire, pas l'ombre non plus de cette démocratisation qui fonderait une véritable politique économique.

Cela, au nom du droit de la monarchie absolue forte de ses "quatorze siècles d'indépendance et de gloire" dont au moins un siècle de servilité au colonisateur. A son service, elle a fait preuve d'un zèle parfait, moyennant finance. Là est l'origine de l'énorme fortune personnelle d'Hassan II.

Pour mieux gérer le pays qu'il considère comme sa propriété personnelle (terres, agriculture, industrie, mines, banques...), pour mieux accroître une fortune qui lui sert aussi à mieux asseoir son pouvoir absolu, Hassan II jette à picorer à "son peuple" quelques grains illusoires de démocratie, poudre qu'il lance aussi aux yeux des pays étrangers d'avance aveuglés par les profits qu'ils tirent des richesses du Maroc. Ces illusions de démocratie ? Des Constitutions, une foule de partis politiques financés par le

"roi" et à sa botte, un simulacre de Parlement, des élections et référendums dont les résultats battent le record mondial du ridicule avec, il est vrai, certaines autres dictatures africaines, et celles de Corée du Nord, de Roumanie ou d'Albanie où, en novembre de cette année 1982, le candidat unique du Parti est élu à l'unanimité moins une voix – celle de sa femme, dit-on, soit 99,99993% des suffrages !

L'opposition au "roi" est "légale" ou n'est pas, sa presse étant de plus financée par le pouvoir. Quant au multipartisme dont Hassan II se vante tant, c'est une telle mascarade (en 1986, il y a 12 partis politiques !) que son seul spectacle constitue certainement pour bien des Marocains la preuve infaillible de la supériorité du parti unique...

En réalité, la plus petite ombre de loi démocratique est réduite à rien par cette "Constitution par l'usage", ces "coutumes irréversibles" instaurées par Hassan II. Ce droit qui n'est pas écrit, ni fondé sur la loi. Ce droit non dit qui se confond avec la volonté du "roi". Et qui est la loi. Celle de toutes les monarchies absolues depuis les Pharaons : l'arbitraire royal. S'opposer à la loi, c'est "rompre le lien qui attache le sujet à son roi". Aussi est-ce puni par la détention et la torture dans des lieux "secrets" (il en existe partout, on sait où, au Maroc), par l'enfermement "secret" jusqu'à la mort la plus horrible et ignorée de tous, dans des bagnes "secrets" (Tazmamart), par des procès expéditifs qui sont "une caricature, une parodie, un simulacre de justice", par la disparition sans que quiconque n'ose rien demander sous peine de disparaître à jamais à son tour.

La récolte de 1986 a été exceptionnelle, celle de 1987 est bonne. Les transferts de TME – "la principale ressource en devises du pays", selon le ministre des Finances, Mohamed Berrada – s'élèvent à 1,6 milliard de $ en 1987. Mais les mesures exigées par le FMI et appliquées depuis 1981 pour tenter de rééquilibrer la balance des paiements, ont abouti à des résultats inverses de ceux escomptés. Et c'est la faillite, l'impasse dans des secteurs entiers.

Le quotidien *Al Bayane* (16 octobre 1987) donne des chiffres : en 6 ans, depuis 1981, il y a eu 40 000 licenciements, 447 fermetures d'entreprises, et 1 190 réductions d'horaires ayant affecté 98 200 personnes.

> "A moins d'un retour suffisant à la confiance internationale et d'une reprise des crédits privés et des

investissements, de difficile, cette situation pourrait devenir instable, voire explosive", lit-on dans *Le Monde* du 14 mars 1987. (Françoise Crouigneau "Maroc : le redressement économique".)

Déjà en 1982, la très conservatrice Fondation américaine Heritage (longtemps financée par la CIA) craignait que "les simples dépenses de la guerre, combinées avec la tension qui en résulte sur le tissu économique et social du pays", ne finissent par entraîner le chute du régime marocain. Et l'on évoquait alors, aux États-Unis, le sort d'Anastasio Somoza au Nicaragua et celui du Shah d'Iran.

En 1987, devant le processus de démantèlement économique à l'œuvre au Maroc, beaucoup se souviennent de l'Iran où, déjà, ces phénomènes de dépossession ont atteint leur paroxysme et montré leurs limites à l'époque du Shah.

En 1986 et 1987, les mouvements lycéens et étudiants continuent d'être une cible privilégiée des forces de répression. Les manifestations et les grèves contre la dégradation de la situation dans l'enseignement secondaire et supérieur sont aussi férocement réprimées que les manifestations de solidarité avec le peuple palestinien. Partout dans le pays. A Meknès, en décembre 1986, 6 lycéens tués, nombreux blessés ; fermeture de l'université où, en janvier 1987, la police "brutalise les étudiants et sème la terreur parmi les enseignants et personnels administratifs. En janvier, 3 lycéens tués, nombreux blessés à Al Hoceima. En janvier encore, la police encercle la cité universitaire de Fès, envahit amphis, salles de cours, salle des professeurs et bureaux, poursuit les étudiants avec matraques et chiens dressés, les attrape avec des filets : 1 mort connu, plus de 100 blessés dans un état grave, des arrestations massives, des procès expéditifs, des peines de prison, des disparitions...

> "Tétouan : Halte à la répression des étudiants !
>
> Le jeudi 9 novembre 1989, la faculté des lettres et des sciences humaines a vécu un moment de terreur dû à des actions inhumaines menées par les vigiles universitaires contre les étudiants. Ces derniers ont vu trois de leurs camarades souffrir des méthodes de torture pratiquées dans les geôles des vigiles. Le même jour, au soir, le quartier Katlan à Martile a été encerclé par les forces de police. Lors de cette tentative, les étudiants Yamine Mohamed, Nounouh Kamal et Moumen Ess'bihi (ex-étudiant) ont été arrêtés." (*Libération USFP*, 17 novembre 1989)

Liste des 15 condamnés à mort
pour raisons politiques au 31 décembre 1990
(dont un mort à la suite d'une grève de la faim)

— L'ancien résistant de l'Union Nationale des Forces Populaires : KHIARI Ahmed, âgé de 55 ans, n° d'écrou 18124, condamné en 1972, marié, 5 enfants.

— Les condamnés à mort (islamistes) :

NOM	Prénom	Age	Lieu	Arrêté le	N° d'écrou
Chahid	Ahmed	1951	Casablanca	13/08/83	20691
Chayeb	Ahmed	1951	Casablanca	18/08/83	20957
Cherkaoui Rbati	Youssef	1961	Casablanca	16/01/84	20960
Haou	Ahmed	1959	Mohamédia	30/08/83	20962
Merjaoui	Mustapha	1961	Casablanca	14/08/83	20959
Sferi	Abdelkader	1962	Oran	20/08/83	20958
Boulboul	Bouchaïb	1958	Casablanca	19/07/85	21302
Hakimi	Abdellah	1954	Oujda	20/07/85	21301
Hakimi	Belkacem	1964	Oujda	10/07/85	21301
Naim	Aberrahmane	1960	Casablanca	13/07/85	21304
Okail	Mustapha	1954	Casablanca	20/07/85	21300
Khazzar	Mustapha	35 ans		1975	19886
Saad	Ahmed	37 ans		1975	19887
Khachane	Abdelmajid		(mort après une grève de la faim)		

6. Fournisseur critiqué de la CEE

Mis à part le commerce, la politique fait aussi partie des relations mouvementées avec la CEE. Ainsi :

"Journées sur les disparus au Maroc
au Parlement Européen

Du 26 au 29 octobre 1987 c'est plutôt une semaine qui a été consacrée au Parlement européen au problème de la disparition au Maroc. Lundi 26, trois projets de résolution ont été déposés par les groupes socialiste, communiste et Arc-en-Ciel (composé notamment de

Verts allemands et des écologistes belges). Mardi 27 et mercredi 28, un inter-groupe de parlementaires sur le Maroc constitué de députés des trois groupes précédents et de deux députés indépendants ont rédigé un projet de résolution commune.

Le jeudi matin le vote a eu lieu en assemblée, à midi s'est tenue une conférence de presse, puis l'après-midi une réunion sur le phénomène de la disparition au Maroc, patronnée par les groupes socialiste, communiste et Arc-en-Ciel et organisé par :

— L'Association de défense des droits de l'Homme au Maroc (ASDHOM),

— l'Association de parents et amis de disparus au Maroc (APADAM),

— et les Comités contre la répression au Maroc.

La date de la journée a été choisie comme étant celle du 22ème anniversaire de l'enlèvement de Ben Barka.

1) La résolution du Parlement européen :

La résolution suivante, déposée par :

— M. Saby, au nom du groupe socialiste,— M.M. Prancher, Trupia, Puerta Gutierrez au nom du groupe communiste,

— M.Ulburghs, au nom du groupe CTDI (Coordination technique des députés indépendants) a obtenu 72 voix pour 51 contre et deux abstentions le porte-parole des opposants était M. Denis Baudoin, député français appartenant à la liste RPR.

Nous donnons ci-dessous les termes de la résolution adoptée :

Le Parlement européen,

A/ rappelant ses résolutions du 14 mai 1987 sur les internements abusifs et les disparitions au Maroc ;

B/ considérant la continuation des pratiques d'internements abusifs, de la détention pour délit d'opinion et le non-respect des procédures garantissant les droits des personnes lors des arrestations ;

C/ préoccupé du sort des disparus au Maroc dont le nombre est estimé à 400 par l'Association de parents de disparus, la FIDH, la LDH, les Comités européens et les associations marocaines qui luttent pour les Droits de l'Homme,

1. Se félicite du règlement du cas des enfants Oufkir, déplore toutefois, l'attitude observée par les autorités marocaines vis-à-vis de la question des autres disparus et leur silence face aux multiples demandes de libération des détenus politiques ;

2. manifeste ses sérieuses préoccupations sur le danger qui menace la vie des disparus au Maroc ;

3. déplore le maintien de cette situation et des conditions de détention et d'arrestation qui favorisent le phénomène de la disparition, de la torture ;

4. condamne la pratique des enlèvements au Maroc et toutes les formes de répression dans ce pays, dénoncées depuis des années par les organisations internationales des Droits de l'Homme, et notamment Amnesty International ;

5. invite les autorités marocaines à libérer l'ensemble des personnes disparues et tous les prisonniers politiques et syndicaux et à respecter les conventions et chartes internationales sur les droits de l'homme dont il est signataire ;

6. demande aux Ministres des Affaires étrangères réunis dans le cadre de la coopération politique d'user de tous les moyens dont ils disposent afin d'obtenir du gouvernement marocain la cessation de telles pratiques et la garantie des droits individuels et collectifs au Maroc ;

7. charge son Président de transmettre la présente résolution à la Commission, aux ministres des Affaires étrangères réunis dans le cadre de la coopération politique et au Gouvernement marocain...

Le texte de cette résolution sera soumis aux Parlements des douze pays membres de la CEE.

2) Conférence de presse :

Au nom de l'intergroupe Maroc se sont exprimés lors de cette conférence de presse :

— MM. Pranchere (groupe communiste), Schwalba Hoth (groupe Arc-en-Ciel), Saby (groupe socialiste).

Des représentants de chacune des associations citées plus haut ont présenté le programme de l'après-midi et donné des informations sur les disparitions au Maroc.

Etaient présents :

— trois agences de presse : AFP, AMAP, ANSA,

— une radio locale de Strasbourg,

— des journaux français : *Libération, l'Humanité et Actualités alsaciennes.*

Parmi les personnalités était à noter la présence de M. Karel de Guchet, président de la Sous-commission des Droits de l'Homme au Parlement européen et, par ailleurs, Vice-Président du Groupe libéral, démocratique et réformateur dont la présidente est Mme Simone Weil.

Les journalistes présents ont pu noter la position ferme de l'intergroupe vis-à-vis de S.M. Hassan II. Toute visite au Roi à Strasbourg semble pour l'immédiat exclue tant que celui-ci n'aura pas répondu aux questions et résolutions votées par le Parlement les 14 mai et 29 octobre 1987." (Extrait de *Maroc-Répression*, n° 90, pp. 11 et 12, oct.-nov. 1987)

Mais les affaires sont les affaires et le commerce continue. Marquant un tournant dans les relations entre la CEE et le Maroc, les négociations économiques aboutissent, le 25 février 1988, à la signature de trois textes : protocoles d'adaptation de l'accord de 1976, troisième protocole financier et accord de pêche. L'entrée en vigueur de ces textes étant subordonnée à l'avis conforme du Parlement européen, celui-ci est obtenu le 15 juin 1988.

— L'accord de pêche (entrée en vigueur par anticipation le 1er mars ; durée : 4 ans) donne une possibilité d'accès aux eaux de pêche marocaines pour 700 navires espagnols et 30 navires portugais. Une possibilité de capture pour 97 000 tonnes par an (sans dégressivité sauf pour la pêche des calamars, poulpes et poissons analogues qui diminuera en 4 ans de 20% environ). Comme compensation financière et au titre de la coopération, la CEE versera 70 millions d'Écus par an. Le régime des importations de conserves de sardines du Maroc par la CEE sera aménagé pendant la durée de l'accord.

— Le protocole financier (durée : 5 ans) : 324 millions d'Écus (+ 62% par rapport au précédent) dont 173 millions de subventions, 151 millions de prêts de la Banque européenne (BEI), 11 millions pour des capitaux à risque.

— Le régime commercial : deux protocoles améliorent le régime précédent afin de sauvegarder les courants traditionnels d'exportation de produits agricoles marocains vers la CEE (oranges, clémentines, tomates...).

Fin décembre 1989, le ministre français de l'Agriculture Henri Nallet, en visite au Maroc, affirme que malgré l'élargissement de la CEE à l'Espagne et au Portugal, les engagements de la Communauté européenne envers le Maroc "restent les mêmes" (*Le Matin du Sahara et du Maghreb*, 29 décembre 1989) :

"La Communauté économique européenne n'a qu'une parole !" Il faudra pourtant "veiller à ce que les flux commerciaux restent toujours les mêmes en 1993, car il est vrai qu'aujourd'hui, avec l'entrée de l'Espagne au sein de la CEE, les relations seront quelque peu modifiées"...

Jugeant plus prudent de "nous préparer ensemble à trouver des solutions", il en propose une aussitôt : la production de fruits et de légumes hors-saison (au moment où l'Europe n'en produit pas) grâce à des associations entre opérateurs allemands, hollandais et français avec des entrepreneurs marocains. C'est "sans doute la meilleure réponse et la meilleure défense des intérêts marocains parce qu'à ce moment-là, ce sont les Espagnols, les Allemands, les Hollandais et les Français qui défendront les intérêts marocains au sein de la Communauté"...

Et Henri Nallet finit par avouer : "Nous avons tout à fait conscience des problèmes posés par l'élargissement de la Communauté, mais les réponses existent et, pour ma part, je veillerai avec beaucoup de précautions à ce que les intérêts légitimes du Maroc soient respectés."

Si l'élargissement de la CEE à l'Espagne et au Portugal et l'approche de 1993 préoccupent tant les exportateurs marocains de primeurs et d'agrumes, c'est que durant cette dernière décennie, les exportations de produits agricoles ont fourni le tiers des recettes globales d'exportations.

Rappelons les chiffres du commerce marocain en 1988[5] :

— Importations : 4 549 millions $

— Exportations : 3 253 millions $

— Principaux fournisseurs : CEE pour 52,6% (1987) dont la France (21,8%) et les USA pour 9,1% (1987).

— Principaux clients : CEE pour 61,3% (1987) dont la France (29,5%) et le CAEM (Conseil d'assistance économique mutuelle) pour 5% (1987).

Alors que dans le cadre du marché unique des Douze, les facilités concédées jusque-là au Maroc vont être généralisées, ce qui signifie que le Maroc devra faire face à une concurrence foudroyante, la déliquescence des circuits d'exportation a déjà entraîné en 1989, une chute des ventes d'agrumes, de primeurs et de conserves végétales.

---

5. Source : *L'État du Monde 1989-90*, La Découverte, Paris, 1990.

Les exportations marocaines d'agrumes accusent pour 1989, une diminution de 41,27% par rapport à 1988 (126 852 tonnes fin décembre 1989 contre 215 990 tonnes fin décembre 1988. Les *"clémentines"* (77,5% des quantités exportées en 1989 contre 71,13% en 1988) ont enregistré une diminution de l'ordre de 36%. Les *"navels"* ont enregistré une réduction des exportations de 55,7%. (Tous ces chiffres donnés par *Al Bayane* du 9 janvier 1990.)

Une tendance qui, si elle se poursuivait, nuirait gravement au Maroc dans ses futurs pourparlers avec la CEE.

On pourrait en effet trouver à Bruxelles que les prétentions marocaines sont bien mal fondées si les producteurs d'agrumes ne parviennent même pas à couvrir les possibilités qui leur ont été offertes par le passé...

On peut penser qu'un tel recul est lié aux perturbations constatées dans les exportations depuis que l'OCE a été dépossédé du monopole de la commercialisation. A cela, il faut ajouter cette "certaine prudence" des exportateurs face aux soumissions de plus en plus fréquentes des agrumes marocains à la taxe compensatoire instituée par Bruxelles – taxe destinée à réguler le marché et à prévenir une réduction des cours qui porterait préjudice aux producteurs européens.

Les déboires des exportations d'agrumes qui s'inscrivent dans ceux du commerce extérieur marocain pour 1989, ne sont-ils qu'un "incident de parcours" comme le prétend le ministre du Commerce et de l'Industrie ? Ne s'agit-il pas plutôt, comme le souligne Mimoun Habriche, "des prémisses de difficultés plus grandes liées aux faiblesses du système productif marocain et à celle d'une politique commerciale trop entachée d'incohérence ?" (*Al Bayane* du 9 janvier 1990).

A l'occasion de la signature de ces accords, les Comités de Lutte contre la Répression au Maroc (CLCRM) et l'Association de Défense des Droits de l'Homme au Maroc (ASDHOM) dénoncent de nouveau la répression dans leur pays auprès du Parlement Européen, en précisant qu' "il n'est pas dans (leur) souhait que les atteintes flagrantes aux Droits de l'Homme par le régime marocain puissent entraver la réalisation d'accords qui seraient par ailleurs favorables au pays". Pour la signature des accords de 1988 à Strasbourg, les députés "Verts", communistes et socialistes ont émis un avis défavorable (séance du 15 juin 1988). Pierre Prancher, député communiste, s'en explique dans son intervention.

"(...) Nous ne pouvons rester silencieux devant la poursuite et le renforcement des atteintes aux Droits de l'Homme au Maroc. Les arrestations, les emprisonnements, les disparitions et les enlèvements à caractère politique se multiplient. La situation est particulièrement tragique dans les territoires occupés du Sahara occidental. La répression est devenue un moyen de gouvernement, comme l'ont dénoncé de nombreux rapports d'Amnesty International, ainsi que les représentants d'associations lors d'une audition ici même en octobre 1987[6]. D'ailleurs, il ne se passe pas une session sans que notre Assemblée ne vote une résolution d'urgence condamnant les atteintes flagrantes des autorités marocaines aux droits élémentaires des citoyens.

Récemment encore, notre Assemblée a dénoncé la répression exercée dans les territoires occupés du Sahara occidental lors de la visite de la mission technique de l'ONU et de l'OUA. Ces condamnations à répétition ont empêché le roi du Maroc de venir à Strasbourg, mais elles n'ont pas changé son attitude. Il nie l'existence des disparus, des emprisonnements et renforce la répression.

Pour notre part, nous ne pouvons concevoir la coopération sans confiance mutuelle. Devant l'attitude de mépris du gouvernement marocain, en réponse ou en non-réponse aux résolutions qu'elle adopte, notre Assemblée se doit de réagir avec fermeté. Elle doit lui faire comprendre que la poursuite des liens privilégiés avec la CEE ne sera possible qu'avec l'arrêt des atteintes aux Droits de l'Homme et la garantie des droits individuels et collectifs." (Cité par *Maroc-Répression*, août-septembre 1988, numéro hors-série.)

Le 12 octobre 1989, le régime marocain est encore condamné à Strasbourg. Le Parlement européen rappelle les prisonniers politiques toujours emprisonnés, la mort d'Abdelhak Chbada le 19 août 1989 après 64 jours de jeûne à Rabat, l'état préoccupant de son compagnon Abdelfattah Boukarou, la situation dramatique des grévistes de la faim de Marrakech nourris de force par sonde[7]...

---

6. Voir plus haut en citation, les extraits de *Maroc-Répression*, n° 90.

7. En 1991, les survivants ont été libérés grâce à la pression de l'opinion publique internationale.

Il est donc demandé "aux ministres des Affaires étrangères réunis dans le cadre de la coopération politique d'effectuer une démarche humanitaire d'urgence en faveur des grévistes de la faim de Rabat et en particulier de Boukarou Abdelfattah". Le Président du Parlement est chargé de "transmettre la présente résolution aux ministres des Affaires étrangères, au Conseil, à la Commission et au Gouvernement marocain".

Le 14 décembre 1989, le Maroc est de nouveau condamné au Parlement européen de Strasbourg. Pour la sixième fois en trois ans...

M. Henry Saby, président de la Commission du Développement et de la Coopération au Parlement européen a confié à la journaliste Maria del Pilar de *Cosmopolitiques :*

> "J'avais pensé que dans le cadre de l'ouverture et du dialogue tous azimuts instaurés par le roi Hassan II, il y aurait une amélioration de la situation des Droits de l'Homme, des prisonniers politiques et des disparus. Hélas, je suis très inquiet : nous assistons au contraire à une dégradation de la situation. C'est regrettable car la crédibilité du roi Hassan II est en jeu. On ne peut faire des déclarations sans qu'elles soient suivies d'effet ou faire en sorte que les faits les annulent. Concernant les relations de la France avec Hassan II, on joue une partie de dupes. La France devrait profiter du Bicentenaire pour exiger de ses amis un peu plus de rigueur quant à la constitution d'un État de droit et au respect de la dignité humaine. Je fais confiance au président de la République pour le rappeler au roi du Maroc, si celui-ci a l'occasion de s'exprimer devant lui." (*Cosmopolitiques*, oct. 1989)

IV

UNE DIPLOMATIE CAPTIVE

La politique extérieure du "roi" Hassan II marche à l'amble avec sa politique intérieure : vendre le Maroc au tout venant, aliéner le pays, pour récupérer pour lui-même et ses acolytes l'argent de la compromission.

Et toute l'opération s'accomplit sans tenir le moindre compte des intérêts à court, moyen et long terme du peuple marocain.

1. Des bateaux pour le Mossad

Les bonnes relations entre le Maroc et Israël datent des années 60, époque où Hassan II charge le Mossad de mettre sur pied les services de renseignements marocains afin d'avoir un instrument de répression efficace dont Mobutu et d'autres présidents africains bénéficieront par la suite.

Depuis, les services secrets israéliens et marocains n'ont cessé de collaborer étroitement.

Le Maroc a accueilli les commandos du Mossad pour brouiller les pistes en amont et en aval dans certains pays arabes ou européens. Le Mossad a joué un rôle, en 1965, dans l'enlèvement de Mehdi Ben Barka à Paris.

Pendant la guerre de juin 1967, des navires israéliens ont fait escale – de discrètes escales techniques – dans les ports marocains. Les bases américaines au Maroc ont servi de ponts aériens entre les États-Unis et Israël. De plus, les bateaux marocains de pêche en haute mer (propriété du roi) sont équipés, pour servir le Mossad, de systèmes d'écoutes des communications téléphoniques, télex, etc. – le Détroit de Gibraltar étant le passage de toutes les communications internationales. Et les renseignements grâce à ces systèmes d'écoutes électroniques, alimentent aussi bien les services secrets israéliens que ceux du régime marocain.

On sait que le Mossad, qui dirige ces services de renseignements marocains qu'il a créés, est devenu de plus en plus encombrant dans le monde entier. Par infiltration (la méthode économique du KGB russe importée par l'État d'Israël dès sa fondation grâce aux Juifs venus de l'Est pour s'y installer), il s'est en effet implanté partout : DST, SDECE, CIA, FBI... C'est ainsi, par exemple, que la haute technologie américaine notamment dans le domaine de l'armement, est passée en Israël grâce aux bons services du Mossad. A ce sujet, ajoutons que le Maroc achète également des armes en Israël (en particulier des blindés AMX 13 et des avions Fouga Magister).

Malgré le soutien apparent d'Hassan II à "la cause sacrée de la Palestine", ses relations privilégiées avec Israël prouvent que le sort du peuple palestinien lui importe peu. Il le dit d'ailleurs lui-même clairement à Thierry Montbrial qui l'interviewe pour *La Revue des Deux Mondes* (avril 1986) :

> "(...) que ce soit pour les Arabes ou pour Israël, si le problème des territoires occupés n'est pas réglé d'ici trois ou quatre ans, jamais plus la paix ne s'instaurera dans la région. La population des territoires occupés ne sera alors ni arabe ni juive, elle sera devenue une population nomade sans racines, tout aussi dangereuse pour le monde arabe que pour le monde israélien. Si les Arabes récupèrent ces hommes-là dans quatre ou cinq ans, je n'y croirai pas. Je disais l'autre jour à Yasser Arafat : 'Si avant cinq ans, vous n'avez pas récupéré les terres, je vous déconseille de garder ce peuple-là car il ne sera plus le vôtre...' Je dirais la même chose à un responsable israélien. On me donnerait n'importe quoi pour régenter ces gens-là ou légiférer pour eux, je m'en écarterais comme de la peste : ils seront un cancer pour l'humanité, tout au moins pour la région (...)"

2. Ceuta et Melilla pour l'OTAN

En 1986, deux bonnes récoltes consécutives, la dépréciation du dollar, la baisse du prix du pétrole, des matières premières et des produits alimentaires sont autant d'éléments qui ont renforcé

la position du Maroc face aux organismes financiers internationaux. Pourtant, la tension qui ne cesse de monter depuis l'été 1985 dans les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, menace cette apparente stabilité intérieure sans laquelle il est très difficile de négocier avec les organismes financiers et les banques étrangères.

Entrée en vigueur en avril 1986, la loi votée à Madrid sur la situation des étrangers vivant en Espagne, est étendue aux populations musulmanes de Ceuta et Melilla qui ne possèdent ni la nationalité marocaine ni la nationalité espagnole. Ceux qui y sont nés ou y vivent depuis très longtemps n'ont en effet aucun document d'identité, sinon à usage local, et sont considérés comme apatrides au niveau international.

Omar Doudouh, leader musulman, organise alors des élections parallèles pour protester contre la "politique discriminatoire" de Madrid – les manifestations sont réprimées. Le gouvernement espagnol refuse tout dialogue. Des milliers de Marocains (25 000 à Melilla, le tiers de la population) deviennent des étrangers dans leur propre pays. Hassan II ne fait rien, sinon mettre Omar Doudouh en résidence surveillée au Maroc.

Le sol marocain des six presidios – le dernier colonisé d'Afrique (Ceuta, Melilla et les trois groupes d'îles : Zaffarines, Velez, Al Hoceima), n'est apparemment pas aussi "sacré" que celui du Sahara occidental. C'est que l'enjeu stratégique est de taille, non seulement pour l'Espagne mais pour Israël et surtout pour l'OTAN. Et Hassan II se tait parce qu'il ne peut révéler les accords qu'il a conclus avec l'OTAN au sujet de ces présides. Les îles, où il ne reste plus un seul civil, sont occupées par des militaires espagnols et de l'OTAN. C'est depuis ces îles que le Mossad a agi quand, en 1987, il a coulé dans le port d'Oran, les bateaux algériens qui devaient transporter des Palestiniens.

3. Des bases pour les forces U.S.

A la fin de l'année 1986, les États-Unis prenant acte de l'allégeance active d'Hassan II le remercient pour les deux initiatives "courageuses" qu'il a prises quelques mois plus tôt : sa rencontre à Ifrane avec Shimon Pérès et la rupture du traité d'Oujda avec la Libye. C'est le secrétaire d'État à la Défense qui le précise

lors de la conférence de presse qu'il accorde juste après son entrevue avec Hassan II, le 5 décembre. Avec cette visite à Rabat d'une importante délégation du Pentagone conduite par Caspar Weinberger, la coopération militaire maroco-américaine franchit un nouveau pas. Pour ce qui est de l'aide militaire américaine, qui s'est élevée pour 1986 à 52 millions de dollars (sur une aide globale de 140 millions de dollars), Caspar Weinberger souhaite que le Congrès accorde au régime marocain, les fonds nécessaires à l'achat de F 16...

Tout indique que le Département d'État envisage de fournir sans restriction des armes offensives américaines au Maroc, engagé dans une guerre contre le Polisario pourtant désavouée par l'ONU et l'OUA.

Il faut dire qu'on assiste à une intégration croissante de l'armée marocaine dans le dispositif militaire américain en Afrique et en Méditerranée.

L'importance géostratégique du Maroc est reconnue par les Américains dès les années 40 (ils y débarquent en novembre 1942), époque où ils décident d'en faire un terrain de choix pour la politique mondiale de Washington. Sous le régime de Carter, le Maroc conclut un contrat de 250 millions de dollars avec la société Westinghouse pour l'achat de 12 radars électroniques dont le champ d'action couvre tout le territoire marocain, y compris le Sahara occidental. Cet intérêt pour le Maroc s'accroît avec l'arrivée de Reagan à la Maison Blanche en 1981. En mars, ce dernier annonce la vente de 108 tanks fabriqués par Chrysler, d'une valeur de 182 millions de dollars. Il donne aussi le feu vert pour la livraison de 6 avions OV-10 Bronco et de 20 avions de combat Northrop F-52 et F-5 promis en janvier par l'administration Carter. Et le 25 de ce même mois de mars 1981, Morris Draper (secrétaire d'État-adjoint pour les questions du Proche-Orient et de l'Asie méridionale) expose au Congrès les arguments stratégiques qui justifient le "libéralisme" de l'administration à l'égard des demandes d'Hassan II :

> " 'Le Maroc est important pour de nombreux intérêts américains et il occupe une place stratégique de pivot. Nous avons l'intention de maintenir et de renforcer nos liens historiques étroits avec pour mot d'ordre : confiance et persévérance. Le Maroc partage et accepte beaucoup de nos priorités et objectifs en politique étrangère.

Comme les États-Unis, le Maroc se montre soucieux des défis que posent les Soviétiques, leurs États subrogés et leurs États clients. Le Maroc s'est fermement opposé à l'invasion soviétique de l'Afghanistan. (...) Le Maroc s'est comporté en voisin responsable à l'égard de nombreux États en Afrique. A deux reprises, il a envoyé des troupes au Zaïre pour aider ce pays à faire face à une subversion fomentée de l'étranger. Jusqu'en 1963, le Maroc accueillait des bases stratégiques américaines. Les États-Unis y disposèrent de facilités navales jusqu'en 1978, date à laquelle ces facilités furent retirées à notre initiative. Le Maroc n'a jamais cessé d'accueillir les navires de guerre américains, y compris les navires nucléaires.

Tandis que le Maroc a pu soutenir le consensus arabe hostile au traité de paix israélo-égyptien et aux accords de Camp David, dans l'ensemble il fait entendre la voix de la raison et du pragmatisme dans les enceintes mondiales, prônant une politique pragmatique en ce qui concerne les problèmes du Proche-Orient et décriant le négativisme stérile.

Pour toutes ces raisons, et d'autres, nous avons l'intention d'entretenir des relations qui assureront au Maroc qu'il peut compter trouver dans les États-Unis un ami fiable et solide.' " (Cité par Tony Hodges, "Le nouvel axe stratégique entre Washington et Rabat", *Le Monde diplomatique*, juillet 1982.)

A partir de 1981, des manœuvres militaires communes ont lieu régulièrement.

En février 1982, le général Haig, secrétaire d'État à la Défense, annonce la création d'une commission militaire américano-marocaine et l'ouverture de pourparlers pour l'utilisation par les Américains, des bases marocaines (Kénitra, Benguerir, Casablanca-Mohamed V, Sidi-Slimane, Sidi-Yahia). Ce qui ne fait qu'officialiser l'accord tacite existant depuis des années entre Washington et Rabat. Théoriquement, les USA ont quitté en 1963 les bases marocaines mises à leur disposition par le protectorat, et les facilités accordées à la marine américaine à Kénitra ont cessé en 1978. En réalité, les USA ont conservé le droit d'utiliser ces bases en cas d'urgence pour former des ponts aériens. Quant aux deux centres d'écoutes et de transmissions situés près de Rabat, ils ont continué à faire le lien entre les flottes américaines de l'Atlantique et de la Méditerranée, et servent de postes d'écoutes pour la National Security Agency.

Après la visite d'Hassan II aux États-Unis, du 18 au 21 mai 1982, un accord militaire est signé le 27 par les deux ministres des Affaires étrangères, Alexander Haig et M'hamed Boucetta.

Conclu pour six ans et renouvelable, cet accord donne à la Force américaine de déploiement rapide des facilités de transit dans les bases marocaines. En échange, l'administration Reagan va tripler l'aide militaire au Maroc, et des instructeurs militaires sont déjà sur place pour entraîner les troupes marocaines qui combattent le Polisario. Des forces terrestres sont formées aux "opérations mobiles de style commando", ce qui devrait renforcer le moral des troupes retranchées derrière des positions fixes – "Le Mur" qu'Hassan II a fait ériger dans le désert du Sahara occidental, sur des centaines de kilomètres pour contenir les infiltrations du Polisario. Ce "retranchement" est d'ailleurs jugé "trop passif" par Alexander Haig en novembre 1981. Et des pilotes sont formés à la tactique "antimissile".

En effet, après les pertes élevées de l'aviation marocaine à Guelta-Zemmour, que les FAR évacuent devant l'offensive du Polisario le 13 octobre 1981, les Marocains "se précipitent pour demander de l'aide" au Pentagone. Le 5 novembre, le nouvel ambassadeur de Reagan au Maroc, Joseph Verneer Reed (ancien vice-président de la Chase Manhattan Bank et conseiller de David Rockefeller) rassure Hassan II : "Mon pays fera de son mieux pour vous aider (...) Comptez sur nous. Nous sommes avec vous."

La veille, Francis West, secrétaire-adjoint à la Défense chargé des affaires de Sécurité internationale, a survolé en hélicoptère les positions marocaines au Sahara ; il assure le 6 novembre que le Polisario a "introduit dans le combat des missiles Sam-6" – ce qui expliquerait les pertes marocaines.

Le 12 février, lors d'une conférence de presse à Marrakech, Alexander Haig – ayant obtenu l'accord d'Hassan II pour l'accès des Américains aux bases marocaines – déclare que les difficultés du Maroc dans sa guerre contre le Polisario sont dues aux "actions de la Libye et au niveau élevé d'armements fournis par l'Union soviétique". Les officiels américains persistent à affirmer que le Polisario disposait de missiles Sam-6 à Guelta-Zemmour, et que ces missiles sont montés sur des rampes de lancement d'origine libyenne – mais ils refusent d'en apporter la preuve.

Au forces US d'encadrement terrestre, succèdent les experts américains chargés de passer en revue les possibilités offertes par

les bases aériennes. Si les détails de cet accord sont secrets, on sait que les États-Unis pourront utiliser davantage de terrains d'aviation pour accueillir les avions-cargos de transports de troupes, les avions-citernes et les B-52, et que des entrepôts seront construits pour stocker carburant, munitions, missiles… L'amélioration de la piste et les installations pour accueillir les troupes américaines coûteront, par exemple à Sidi-Slimane, 20 millions de dollars. Les têtes de fusées nucléaires stockées depuis 1963 sur le territoire marocain, y resteront. Les centres de communications seront agrandis pour servir aux patrouilles aériennes de longue distance : du Sud et de l'Est de l'Atlantique à l'Ouest de la Méditerranée.

Ces accords avec le Maroc, qui s'inscrivent dans un vaste réseau d'alliances englobant l'Égypte et Israël, la Jordanie, le Soudan, l'Arabie saoudite, Oman et la Somalie, doivent aider les Américains à “projeter (leurs) forces dans la région de l'Asie du Sud-Ouest”. Il reste que le Maroc, base indispensable pour toute intervention rapide au Proche-Orient, est un maillon essentiel dans la stratégie globale des États-Unis. Et que ceux-ci cherchent à obtenir des facilités dans d'autres bases en Afrique – au Zaïre, au Liberia, au Sénégal… En Afrique où les services secrets marocains travaillent depuis longtemps avec leurs homologues américains, notamment au Zaïre et au Gabon.

En avril 1982, en informant le Congrès que les crédits militaires au Maroc seraient portés de 30 à 100 millions de dollars, Peter Constable, adjoint au secrétaire d'État, a déclaré :

> “ ‘Le Maroc a de pressants besoins en matière de sécurité, mais sa dette est un lourd fardeau et le Maroc a de sérieux problèmes de balance des paiements… Notre soutien est critique.’ Mais il a précisé que les crédits supplémentaires seraient utilisés ‘en majeure partie pour la continuation des accords de fourniture, pour l'entretien des systèmes d'armement américain déjà livrés à l'armée de terre et à l'armée de l'air (OV-10, F-5, missiles Chapparal, fusils Vulcan)… (et) pour acheter de nouveaux produits tels le système électronique antimissile pour l'armée de l'air, les systèmes de vision de nuit, etc.’ ” (Cité par Tony Hodges, *Le Monde diplomatique*, juillet 1982.)

Ce même mois d'avril, l'administration américaine vend au Maroc 381 missiles air-sol Maverick pour 28 millions de dollars, et autorise une société italienne à lui vendre 18 hélicoptères

AB-206 Augusta-Bell fabriqués sous licence de Bell Trextron et Sikorsky Aircraft.

4. La poubelle royale de Tarfaya

Parmi toutes ces "affaires" toujours juteuses pour le Roi, il en est une qui est spécialement scandaleuse : la plus grande usine d'incinération de déchets toxiques du monde qui doit être construite à Tarfaya par un consortium à majorité britannique (MIDCO) : une usine qui "traitera quotidiennement 2 000 tonnes de déchets en provenance d'Europe et des États-Unis" (quotidien nigérian le *Guardian*, 15 mai 1989). Le projet aurait déjà grossi de 350 millions de dollars les comptes personnels d'Hassan II dans les banques suisses – des profits où personne n'a le droit de mettre le nez, pas même la Banque mondiale.

A l'origine du projet de l'usine de Tarfaya : le plus grand scandale de l'Afrique d'aujourd'hui. Il s'agit du stockage des déchets industriels toxiques américains et européens dans les pays pauvres – un marché faramineux pour les États africains, mortel pour les populations et tout ce qui vit, et clandestin jusqu'au printemps 1988. Entouré de secret et de mensonge.

Les pays occidentaux et d'autres, moins riches, moins industrialisés, achètent le silence des fonctionnaires et hauts dirigeants africains. Lorsque le secret est découvert, en général par des militants écologistes occidentaux, d'ailleurs, les incriminés peuvent lever les bras au ciel : ils ne savaient pas et se rebiffent !

"Ces résidus viennent de matières premières que vous nous avez achetées à très bas prix. Puis vous nous avez vendus très cher les produits transformés. Et maintenant, il faudrait que l'on accepte les déchets...", dit le ministre togolais de la Recherche et de l'Environnement à la Conférence convoquée à Bâle par les Nations unies en mars 1989. Et son homologue congolais : "Le Congo n'est pas une poubelle. Gardez vos ordures et arrangez-vous entre vous pour les gérer. Vous gérez bien vos banques."

Ainsi, les "engrais organiques" déchargés à Gonaïves en Haïti le 31 décembre 1987, gracieusement offerts pour "l'amélioration

des sols d'Haïti", sont des résidus d'incinération venant de Philadelphie aux États-Unis. 14 000 tonnes de cendres toxiques chargées de métaux lourds et de dioxines...

Le journal *Libération* commente ironiquement ce nouveau "commerce Nord-Sud" :

> "C'est la plus importante aide au développement jamais reçue de l'hémisphère Nord. La Guinée-Bissau y a échappé de justesse, mais le Nigeria en a bénéficié, et la Guinée équatoriale, la Sierra Leone, Beyrouth en septembre 1987 (...), le Mexique et le Brésil, la République dominicaine et Haïti. Des contrats ont été signés entre une société de Miami et le Pérou, l'Argentine et l'Uruguay ; cette société a même offert de construire un centre d'incinération à Piura, au Pérou. Au Bénin, au Niger, au Congo, on dément, on nie avoir envisagé de recevoir des déchets nucléaires européens...
>
> En mai 1988, les députés européens adoptent une résolution condamnant 'toute exportation massive de déchets dangereux vers les pays en voie de développement et dénonçant à ce sujet le néocolonialisme des pays industrialisés'. François Rœlants du Vivier, député belge à la Commission Environnement du Parlement européen, explique alors que jusque-là, les pays industrialisés discutaient de leurs déchets au sein de l'OCDE, entre pays riches. Et il précise : 'Or, certains pays en voie de développement tels le Maroc ou la Guyana, font des offres alléchantes pour qu'on vienne brûler nos déchets chez eux. Ce serait en effet moins cher, mais dans quelles conditions de sécurité ? Les Américains ne disent pas non, ni à ces pays ni aux propositions de réglementation internationale. Leur seul problème, c'est qu'ils refusent qu'on attente à la liberté du commerce comme ils disent...' " (*Libération*, 23 mai 1988).

L'OCDE a demandé aux États membres d'analyser 150 composés chimiques qui entrent dans la fabrication de produits courants (shampooings, dentifrices, cosmétiques, pesticides...). On en saura plus sur les risques qu'ils présentent pour la santé et l'environnement quand les essais seront terminés... en 1993.

D'ici là, Hassan II ayant fait "une offre alléchante", Tarfaya sera l'une des poubelles du monde riche.

5. Une guerre coûteuse mais bien pratique

La guerre contre le Polisario – dont nous avons déjà parlé – a donc été déclenchée en 1975 au Sahara occidental. On a déjà vu (pour les USA et on verra plus loin concernant les Français) la bonne affaire qu'elle constitue à travers les besoins incessants en armements d'Hassan II.

Cela malgré la certitude de certains, à Washington, que la guerre du Maroc contre le Polisario ne pourra être gagnée militairement. L'aide américaine serait donc plutôt destinée à "gonfler la confiance du roi et à rétablir l'équilibre militaire", à convaincre le Polisario et l'Algérie, mais aussi l'opinion internationale, que les USA soutiendront le Maroc aussi longtemps qu'il le faudra pour décourager l'Algérie et l'obliger à abandonner le Polisario.

Mais ici, un autre doute apparaît : certains craignent que ce soit Hassan II qui ne puisse survivre à une longue guerre. "Plus le roi est encouragé à croire que la guerre peut se poursuivre indéfiniment, plus grands sont les risques à long terme pour son régime", dit Howard Wolp qui préside la sous-commission de l'Afrique à la Chambre des Représentants. Prolonger la guerre "à des niveaux de plus en plus élevés, cela équivaut à canaliser les très rares ressources économiques au profit du conflit militaire, créant ainsi une autre source majeure de tension sociale et politique à l'intérieur du pays." (Cité par Tony Hodges *Le Monde diplomatique*, juillet 1982.)

La guerre exacerbe en effet la crise économique. En 1982, les dépenses affectées à la sécurité au titre des ministères de la Défense et de l'Intérieur, s'élèvent à 1,1 milliard de dollars, soit 32% du budget ; et en tenant compte des charges pesant sur le budget d'investissement et divers autres budgets ainsi que des comptes spéciaux du Trésor, les dépenses de sécurité représentent au total 1,9 milliard de dollars par an. Bien que les Saoudiens en assument une partie, les États-Unis paient très cher leur installation au Maroc.

Et comme tout est pour le mieux dans la meilleure des dépendances, en matière d'aide économique, les États-Unis incitent le Maroc à appliquer les recettes du FMI et de la Banque mondiale, et à réduire sa dette...

Ainsi, alors que par cette guerre, en mobilisant le peuple autour du trône sur le thème de la récupération du "sol sacré" du Sahara, en éloignant et en occupant l'armée après deux tentatives

de coups d'État militaires, Hassan II n'a pour but que de sauver le régime monarchique, au contraire Washington redoute, dès 1982, que cette guerre n'entraîne la chute du régime... Aussi les crédits prévus pour les ventes militaires au Maroc en 1983 seront-ils finalement réduits de moitié (50 millions de dollars au lieu de 100).

En 1989, les Américains refusent de fournir des Stingers au Maroc. De peur de retrouver cette arme si dangereuse, qui fait mouche à tout coup contre hélicoptères et avions, utilisée ailleurs dans le monde à des fins qui ne serviraient pas leurs intérêts ? Les États-Unis ne sont-ils plus aussi résolus à convaincre, par tous les moyens, l'Algérie de ne plus soutenir le Polisario ? La fragile stabilité du régime hassanien leur fait-elle craindre que cette arme redoutable n'échappe aux Forces armées royales et ne tombe entre les mains d'une armée révolutionnaire au Maroc ? En tout cas, devant le refus des États-Unis, Hassan II trouve ailleurs des missiles et rockets anti-aériens. Par l'intermédiaire d'un homme d'affaires israélien très proche du Palais, l'Iran donne le feu vert pour la livraison de Stingers aux Marocains. Ceux-ci en ont besoin pour combattre le Polisario et éventuellement les avions de combat algériens. Car si les relations maroco-algériennes s'envenimaient, Hassan II envisagerait une guerre-éclair contre la base de Tindouf. Une guerre-éclair qui serait supervisée par Israël – où des militaires marocains ont été formés à ces opérations de commandos dans lesquelles les Israéliens sont passés maîtres et qui, jusqu'ici, ont toujours réussi.

DEUXIÈME PARTIE

A SERVICE ROYAL
CACHET ROYAL

I

LA "RÉVOLUTION LIBÉRALE"

1. Quand "les pauvres financent les riches"

Élaboré pour la Banque mondiale, le rapport de la Commission Brandt (*Nord-Sud : un programme de survie*, Londres, 1980) présente le tiers-monde comme un "moteur de la puissance économique" occidentale. Il insiste sur l'urgence d'un "nouvel ordre économique international à la lumière de l'interdépendance croissante des nations". "Nos systèmes actuels fonctionnent", déclarent les experts du premier-monde, "il suffit d'extrapoler vers le Sud la vision du monde et le savoir-faire qui sont les nôtres aujourd'hui..." Dès lors, pour le Nord, la coopération se définit "en termes de marchés plus vastes, d'environnement plus concurrentiel" et finalement, de survie des plus aptes. Une situation où le tiers-monde ne peut être que le premier perdant, tandis que partout, les écarts se creusent, menaçant le mécanisme de croissance du Nord. En 1980, à la faveur des difficultés économiques, cette vague conservatrice déferle déjà sur les États-Unis. Elle va submerger l'Europe et le tiers-monde.

Ce conservatisme, qui prend le nom de "libéralisme" tout en fustigeant les véritables libéraux, entend restaurer "les valeurs traditionnelles", limiter au maximum le rôle de l'État dans l'économie et "donner une place centrale au travail et au mérite". Il imposera l'idéologie des forts, des "gagneurs", des "entrepreneurs gagnants", etc. Pour mieux survivre, ce libéralisme absolutisé, paré des plumes de "la liberté", piétine toute demande inspirée par l'idéal démocratique et systématise le mépris pour la dignité humaine.

En 1981, avec l'avènement de Ronald Reagan, l'aide économique et financière de Washington se veut une arme de politique économique. Non seulement le volume de l'aide bilatérale ou multilatérale diminue, mais l'aide financière est soumise à des conditions : mettre un frein au "dirigisme étatique" et promouvoir

le secteur privé. Et le FMI et la Banque mondiale imposent une large privatisation.

Et en 1982, le nouveau président de la Banque mondiale, W.A. Clausen, tient un discours typiquement colonialiste quand il résume le programme des réjouissances aux responsables de banques commerciales réunis à Vancouver pour la Conférence monétaire internationale annuelle :

> "Fort heureusement, les actions que nous pouvons entreprendre de concert, au bénéfice des pays en voie de développement, bénéficient également au reste du monde. Car la prospérité des pays en voie de développement est synonyme d'accroissement des exportations et importations, de l'emploi et du ralentissement de l'inflation. La prospérité des pays en voie de développement améliore aussi la sécurité des échanges des ressources essentielles et, d'une manière générale, rend la planète plus stable et moins troublée".

A la fin des années 80, la vague libérale n'aura pourtant laissé que des ravages sur son passage. Aucun projet constructeur, mais un véritable gâchis. Au nord comme au sud, la violence des possédants dictera sa loi. Dans le Brésil surendetté comme aux États-Unis où jamais l'écart n'aura été si énorme entre quelques-uns scandaleusement riches et des millions de pauvres sans abri et démunis de tout.

Et dès le 7 avril 1988, dans sa *Lettre à tous les Français*, François Mitterrand peut affirmer :

> "Afin de survivre, les pays pauvres s'endettent puis s'endettent de nouveau pour honorer leurs dettes dont les remboursements dépassent en valeur les prêts qu'ils reçoivent. Il n'est pas excessif de dire que les pauvres financent les riches puisque, tous comptes faits, on a constaté l'an dernier que les transferts financiers du Sud au Nord ont dépassé de 30 milliards de dollars les transferts financiers inverses. Cruelle vérité : ce sont les pauvres qui nous aident."

On ne peut mieux reconnaître que "l'aide" est le principal obstacle au développement. Et si c'est une "vérité cruelle" pour les pauvres, elle est aussi inquiétante pour les riches. Le modèle de la société de production est mort ; il sera enterré avant la fin du siècle comme le prouvent les ventilations des PIB des pays industrialisés.

Le Cubain Fidel Castro parlait ainsi devant la Fédération latino-américaine des journalistes (FELAJ), le 6 juillet 1985 :

> "Si les pays capitalistes développés et industriels cessaient leur dumping, leur protectionnisme et toutes ces choses horribles qu'ils font contre nos pays, aveuglés par l'avarice et l'égoïsme, si tout cela cessait, nous pourrions disposer de revenus de 300 milliards de dollars, et eux commenceraient à sortir de leurs crises économiques qui sont cycliques bien que toujours plus prolongées. (...) (le capitalisme) pourrait en tout cas vivre un tout petit peu plus. Au mieux, il s'effondre dans trente ans mais nous, nous n'arriverons pas à cette date, nous mourrons tous avant. (...) L'impérialisme va s'efforcer de calmer les esprits, d'utiliser un peu de miel, de gagner du temps... (il) sait qu'il est tombé dans une trappe. (...) ils nous ont saignés à blanc et ce sont eux nos débiteurs, même au sens économique du terme" (In *Archimède et Léonard*, n° 213, 1986.).

D'autant que l'Europe et les États-Unis qui représentaient 30% de la population mondiale en 1950, n'en constituent plus que 20% à la fin des années 80. Un chiffre qui baissera à 17% en l'an 2000, et 15% en l'an 2025. Ce qui fera bien peu pour continuer à exploiter 80% des ressources mondiales, surtout face à l'explosion démographique des pays dits sous-développés et en réalité sous-analysés.

En 1985, sous la houlette d'Hassan II, le Maroc, où le programme d'ajustement structurel de la Banque mondiale est appliqué depuis 1983, s'engouffre tout à fait dans la vague libérale.

En 1985 – alors que le libéralisme préside déjà au "nouveau désordre économique mondial" ; alors que dépassé, inadapté, le modèle de développement néo-colonial imposé ou plutôt vendu au Sud au moyen de la carotte de "l'aide", échoue partout où il est appliqué ; alors qu'au Maroc, le plan d'austérité, qui plonge déjà l'économie dans une régression dramatique pour la majorité de la population, est source d'immenses profits pour Hassan II et les quelques individus qui l'escortent.

On a déjà vu, au début du siècle, un sultan Alaouite endetté par ses plaisirs, livrer le Maroc aux banques et aux armées étrangères. On a vu un autre sultan déguerpir en échange d'un (gros) chèque. Depuis bientôt un demi-siècle, l'actuel sultan Hassan II brade le pays, ses richesses, sa position géostratégique,

toutes ses ressources humaines... Et pour ses bons et loyaux services envers l'ex-colonisateur et les grandes puissances, il récolte une fortune personnelle de plus en plus colossale.

Depuis ladite indépendance, la monarchie Alaouite colonise le Maroc au profit de l'étranger, et plus radicalement encore que les colons qui l'ont précédée et qui n'ont sauvé cette monarchie que pour cela. Cela, qui, à terme, menace forcément la démocratie en France, car on voit mal comment on peut pratiquer une alliance privilégiée avec des tortionnaires, des assassins tels Hassan II ou Mobutu, tout en maintenant indéfiniment sur le sol français le rayonnement du "respect de l'autre". Car si "la révolution dite libérale" est incontournable dans un monde d'interdépendance, elle est malheureusement pratiquée par ces "libéraux" qui n'ont que l'intérêt pour morale et qui se hâtent d'investir dans les pays de dictature. Aveugles et sourds devant l'inexistence des libertés syndicales dans ces pays, considérant qu'au fond, la corruption fait partie du "libre jeu des forces économiques", ils y font – du moins jusqu'à la fin des années 80 – de bien meilleures affaires qu'ailleurs.

Ainsi, par ses appels aux investisseurs étrangers ou par les multiples facilités qu'il accorde aux grandes firmes dont le rapatriement des profits dans leur pays n'est pas la moindre, Hassan II est-il un des plus sûrs alliés du libéralisme économique. Et il n'hésite pas à vendre ses "sujets" avec le reste, livrant des millions d'êtres humains (la moitié de la population du Maroc) à la pire misère – la sous-nutrition, la faim, les bidonvilles, la prostitution pour les enfants, le choléra –, à la violence limite, à l'ignorance, quand ce n'est pas à la torture, au cachot, à la mort.

Rien d'étonnant à ce que le Maroc soit toujours "en voie de développement" – une voie étroitement surveillée par les bénéficiaires de l'industrie du développement : les banques internationales mais aussi le régime monarchique. Et désormais, c'est donc un plan de privatisation et de désengagement de l'État, que les experts de Washington imposent à ce pays pressuré par un monarque absolu qui (dixit Hassan II lui-même, le 13 janvier 1988) "penche tout naturellement du côté de la liberté". Sûrement celle de négocier ses dettes et de tuer ses sujets sans cesser de chanter l'avenir.

2. Des privatisations royales[1] !

"(...) la mutation en cours, à la faveur de la crise, tente d'attribuer plus que jamais dans le passé, le pouvoir politique au pouvoir économique (...) et le coup contre l'État (contre son interventionnisme économique) orchestré par le libéralisme, est une sorte de coup d'État", écrit Abdelouaheb Obeida (*Al Asas*, juillet-août 1986).

C'est en effet ce que font les acteurs du secteur privé – c'est-à-dire principalement Hasssan II, premier propriétaire terrien du pays, et du véritable petit empire qu'est l'ONA –, seuls bénéficiaires de la politique économique libérale.

Au Maroc, comme on le sait, une véritable politique économique libérale ne peut être appliquée avec succès. La taille et l'organisation du marché des capitaux, le comportement et l'assise financière des investisseurs marocains et, d'autre part, la faiblesse du taux d'épargne, la chute des transferts des TME – Travailleurs marocains émigrés – et l'exiguïté de l'assiette fiscale, rien ne se prête à un désengagement heureux des pouvoirs publics. Le gouvernement est donc bien incapable de se donner les moyens de réaliser ce qu'il décide.

Et en 1986, un an après l'engagement officiel du gouvernement de libéraliser l'économie, on est loin de constater les résultats prévus. De toutes les recommandations du FMI, seules les mesures relevant de la gestion de la demande ont été véritablement appliquées – d'où un ralentissement de l'activité économique. On a surtout assisté à une libéralisation des importations ainsi qu'à un désengagement "progressif" de la Caisse de compensation.

Quel peut bien être l'impact de la libéralisation dans un pays dont l'économie est en grande partie souterraine (30 à 40% du PIB), où le secteur privé n'est pas préparé pour prendre le relais et en l'absence de supports pour réaliser les dénationalisations ? La question restant posée, la libéralisation va se réduire aux privatisations.

Les sociétés mises en vente par l'État jusqu'en 1986, n'ont intéressé que les personnes qui, avec d'importantes surfaces financières, visent à contrôler le marché : le roi, sa famille, ses

---

1. Voir aussi plus loin, chapitre III sous-titre 2 : "Perestroïka hassanienne".

"élus". Et servis en priorité, ils ont acheté des entreprises performantes ou virtuellement très performantes à des prix inférieurs à leur véritable valeur marchande.

En 1986, l'État a cédé à l'ONA la principale société de raffinage de sucre, la COSUMAR. Les Régies de transport de Casablanca et de Rabat ont perdu leur monopole en 1984. Dans le tourisme, des sociétés privées assurent la gestion de plusieurs hôtels qui appartenaient à l'État, comme l'Hôtel de Casablanca et celui de la Tour Hassan à Rabat. La BMCE (Banque Marocaine du Commerce Extérieur) ayant perdu ses activités de couverture des risques politiques et commerciaux à l'étranger en octobre 1986, un nouvel établissement compétent en matière d'assurance à l'exportation est créé : la SMAE (Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation), sous contrôle de l'État qui possède 50% du capital.

Quant à l'OCE (l'Office du Commerce Extérieur surnommé "Obstruction au Commerce Extérieur" par l'un des nouveaux gagneurs de l'économie marocaine, Ahmed Ben Mohamed Sabri – Société de conditionnement et de conserves Sabri), à partir de septembre 1986, il ne peut plus imposer aux producteurs le prix de leurs marchandises à l'exportation. Il joue auprès d'eux un rôle de conseil ; il les aide à s'implanter dans le Marché commun. En octobre 1985, dans un souci de rentabilité, l'OCE a réduit son effectif d'environ 500 personnes ; il compte désormais 3 000 employés.

En avril 1988, le député USFP (Union socialiste des Forces populaires) Fathallah Oualalou votera contre l'adoption du projet de loi de réorganisation de l'OCE parce que, dira-t-il, "les nouveaux changements (que le gouvernement y a introduits) sont 'inconstitutionnels' puisqu'il s'agit d'une cession du secteur public au privé" (*Le Matin du Sahara*, 24 avril 1988). Cession qui, selon la Constitution, ne peut se faire qu'en passant par le parlement. Dans le débat parlementaire qui précèdera le vote de la loi de privatisation, en 1989, l'inconstitutionnalité des privatisations opérées jusque-là ne déchaînera pas l'indignation, à peine quelques murmures dans la presse des partis d'opposition. Chacun sait que ce n'est pas la Constitution, qu'il tient pour nulle et non avenue, qui va empêcher Hassan II de faire main basse sur le secteur privé. Et au sujet des cessions au secteur privé, on parle en 1986, non pas de *privatisation* mais de *personnalisation de l'économie*.

Et puis, le marché financier marocain ne pouvant absorber à lui seul le secteur public, le pouvoir appelle les capitaux étrangers à investir sur place. Cependant, selon le vœu du roi (discours du 6 novembre 1986), l'État vendra d'abord les sociétés déficitaires monopolistiques et conservera des participations dans certains établissements. Aussi, pour attirer les capitaux étrangers, le gouvernement tiendra-t-il compte des perspectives de viabilité des "nouvelles" entreprises dans le secteur privé afin que les investisseurs extérieurs puissent bâtir une stratégie industrielle, commerciale et financière sur place.

En avril 1986, la coopération avec la France est relancée, et la tâche est confiée au secteur privé : à la CGEM (Confédération générale des Entreprises marocaines). En mai 1986, la CGEM signe avec le CNPF (Conseil national du Patronat français) une convention d'aide aux investisseurs : les deux organismes s'engagent à chercher sur leur territoire respectif, des partenaires susceptibles de réaliser en commun des projets au Maroc. Quant à la loi de marocanisation de 1973, elle gênera les investisseurs étrangers jusqu'en novembre 1989 où elle sera vidée de sa substance par l'abrogation du décret du 8 mai 1973 relatif à son application.

Et afin que la privatisation s'effectue dans les meilleures conditions pour Hassan II et les investisseurs étrangers attirés par cette sorte d'OPA sur le Maroc, les Marocains sont appauvris par la dévaluation du dirham et l'augmentation des prix résultant du désengagement "progressif" de la Caisse de compensation. Le revenu par habitant (610 $ par an en 1985), reste le plus bas du Maghreb.

3. La stratégie budgétaire

La tendance n'est plus à l'agriculture ni au tourisme, mais à l'industrie et au secteur des services, en premier lieu le secteur bancaire. Et la priorité pour le "roi", c'est la défense des investisseurs. Les atouts du "roi" pour les attirer : un marché intérieur potentiel de 25 millions d'habitants, le voisinage du marché des pays de l'UMA et de la CEE, le très faible coût de la main-d'œuvre, les codes d'investissements, un secteur industriel en

expansion (5 000 unités industrielles employant plus de 350 000 personnes), un secteur bancaire "efficace et structuré"...

Ces dernières années, dans le secteur industriel, les investissements étrangers au Maroc ont dépassé 20% de l'investissement total – provenant pour plus de la moitié des pays de la CEE, et d'abord de la France. Ils devraient s'élever à 25% en 1990 puisqu'en l'absence de limitations, la quasi-totalité des branches industrielles peuvent être concernées. Les investissements arabes en provenance du Maghreb comme du Machrek, devraient se concentrer sur le secteur des services. En tête : le secteur privé saoudien et le Kuwait Investment Office, suivis par les pays de l'UMA.

Selon la loi de finances pour l'année 1990, l'économie marocaine étant dans une phase de transition, il est nécessaire de poursuivre le processus d'ouverture et le renforcement du secteur privé.

Les dépenses sont ainsi ventilées en 1989 et 1990 :

Affectation des dépenses	1989 (millions DH)	%	1990 (millions DH)	%	Différence %
Fonctionnement	28 829,6	46	30 347,05	44,7	+ 6,3
Investissement	13 932,4	22	15 168,2	22,3	+ 8,9
Dette publique	19 946,1	32	22 433,4	33	+ 12,5
Total	62,708,1	100	67 948,7	100	+ 8,4

(Source : Projet de la loi de Finances pour 1990).

Les ressources budgétaires pour 1990 sont en augmentation de 7,5% sur 1989 ; les ressources ordinaires représentent 71,3% du total (contre 69,4% en 1989). Le budget général accuse cependant un déficit de -5 milliards de DH avec des ressources évaluées à 62,7 milliards et des charges à 67,9 milliards. Abdeslam Seddiki fait observer (*Al Bayane*, 7 décembre 1989) qu'au chapitre des "Ressources", les impôts directs (18% du budget général) restent faibles, ce qui indique que le Maroc est "très loin d'avoir une fiscalité équitable". Les impôts indirects qui, eux, touchent la vie quotidienne de la majorité, interviennent pour 28%... Quant aux "ressources d'emprunt", les emprunts extérieurs représentent le

quart du budget général ! "Ce qui est grave à ce sujet... c'est le fait que le Maroc emprunte des capitaux non pour les investir, ce qui serait une bonne chose, mais pour rembourser les services de la dette contractée auparavant. Qui plus est, le solde entre les emprunts et les remboursements dégage une sortie nette d'argent frais (exprimée en devises) de 900 millions de DH. Sans commentaire."

Sur le plan économique, ce projet de loi de Finances "consacre la stagnation et l'immobilisme".

Sur le plan fiscal, rien n'est envisagé au bénéfice du consommateur.

Sur le plan social, "les mesures proposées ressemblent à un arbre qui voudrait cacher la forêt, écrit A. Seddiki. (...) il faut y chercher les mesures positives à la loupe" : application de la dernière tranche d'augmentation du personnel des FAR (Forces armées royales) et des enseignants du primaire et du secondaire, et création de ... 13 900 postes d'emploi dont la moitié pour le ministère de l'Éducation nationale. 13 900 postes quand un chômage endémique touche la population marocaine... Il fallait oser.

Le 20 décembre 1989, le Conseil national du Corps international du Service des Experts (CISE – créé en 1984 à Casablanca, il compte 10 000 experts américains établis aux États-Unis et prêts à participer à tous les programmes d'assistance) réuni pour son assemblée trimestrielle à Casablanca, a annoncé l'établissement d'un nouveau "programme" appelé *Trade and Investment Service* (TIS). Selon l'ambassadeur des États-Unis au Maroc, en aidant les Marocains à se familiariser avec les règlements américains, ce programme devrait "prouver aux exportateurs marocains qu'ils peuvent accéder au marché américain, et dissiper le mythe selon lequel le marché américain est trop vaste et trop exigeant". L'objectif du TIS (subventionné par l'USAID (Agence américaine pour le Développement international) : "donner une nouvelle impulsion aux relations commerciales entre les entreprises marocaines et américaines" (*Le Matin du Sahara et du Maghreb*, 1er janvier 1990).

Le Service pour le Commerce et l'Investissement créé à Casablanca le 31 juillet 1989, a "pour tâche de stimuler le commerce extérieur par le biais du marketing concernant l'exportation de produits marocains, le transfert de technologie et l'établissement de sociétés mixtes par la présentation de firmes marocaines aux

investisseurs américains". Le CISE a déjà réalisé plus de 85 projets d'assistance de courte durée auprès des firmes marocaines exportatrices dans les domaines agricole et industriel. 30 nouveaux projets ont été mis au point en 1989.

4. UMA/CEE, l'Est et la démocratie...

Le 17 février 1989, à Marrakech, les chefs d'État d'Algérie, Tunisie, Libye, Mauritanie et Maroc signent l'acte constitutif de l'Union du Maghreb arabe–UMA.

Une Union des chefs d'État, pas des peuples – et des chefs d'État dominés par Hassan II qui est la clé, le gardien de l'Occident dans cette partie du monde. Une Union voulue par l'Europe afin de tenter de mieux remorquer ce Maghreb qui, économiquement, ne veut pas décoller. Ensemble, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Libye ne représentent que 4,3% du PNB méditerranéen pour 15,7% de la population (en 1987). Celle-ci augmente très vite puisque le taux de croissance cumulé de ces pays entre 1980 et 1987 est de 12,4 %. Le PNB par habitant y est faible : 2 760 $ en Algérie ; 5 500 $ en Libye ; 1 260 $ en Tunisie ; seulement 620 $ au Maroc...

Le 17 février, dans leur proclamation finale, les cinq chefs d'État font référence au "respect des Droits de l'Homme", ce dont ils ne se sont jamais souciés, mais cette "ritournelle" est désormais nécessaire pour obtenir des crédits.

Ce même mois de février 1989, un accord entre le Maroc et l'Algérie est conclu pour la construction d'un gazoduc qui traversera le Maroc pour alimenter l'Europe en passant par l'Espagne. Les États-Unis et plusieurs pays arabes participeront au financement du projet. Le Maroc devrait recevoir de cette manière 2 à 2,5 milliards de m^3 par an vers l'an 2000, soit 20% de ses besoins énergétiques, alors qu'aujourd'hui 80% sont assurés par le pétrole et 15% par le charbon.

En juin 1989, les ministres de l'Industrie des cinq pays de l'UMA créent un Conseil supérieur maghrébin pour l'exploitation du fer et de l'acier, et le lancement à Nouakchott d'une société de minerai de fer.

En ce début des années 90, le Maroc doit impérativement faire face à la dynamique maghrébine ainsi qu'à l'Europe communautaire et à l'Europe de l'Est.

"Il y a aujourd'hui le danger de voir apparaître un nouveau mur de Berlin qui séparerait l'Europe du Maghreb", affirme Fathallah Oualalou. Les conséquences d'un tel mur seraient très graves pour le Maroc. Et le régime dictatorial d'Hassan II est bien incapable de seulement imaginer cette démocratisation profonde et générale, condition première d'une réelle politique de développement.

Une politique qu'il serait, de plus, urgent de concevoir en fonction de l'intégration maghrébine. Intégration qui, à son tour, supposerait pour voir le jour que bien des obstacles soient levés. Que des mesures soient prises pour harmoniser les systèmes politiques, économiques, financiers, bancaires des pays de l'UMA pour favoriser la libre circulation des hommes et des idées, adopter à terme une monnaie commune...

La mise en place d'une banque de données des richesses du sous-sol maghrébin pour leur valorisation, est envisagée.

On parle de la création d'une union des sidérurgies maghrébines, d'une société commune de mécanique qui coordonnerait la standardisation des productions, en particulier dans le secteur du matériel agricole. On étudie les conséquences du Marché unique européen sur la navigation aérienne afin de se préparer à affronter la concurrence par un regroupement des compagnies nationales dans une société commune – Air Maghreb. Les commissions de l'UMA élaborent des projets (finances et douanes, économie, culture, éducation, affaires sociales, sécurité...).

Mais l'Union du Maghreb arabe qui s'est constituée en février 1989, est, répétons-le, celle des chefs d'État, qui pratiquent tous l'arabe, mais ne parlent pas encore le même langage. Or, ils ne pourront affronter qu'économiquement unis, non seulement l'Europe mais les autres espaces socio-économiques intégrés de la planète qui sont les partenaires-concurrents de demain.

Face au Marché unique européen, "pourquoi pas un Marché commun arabe ?" C'est en 1987, à Malte, que la question a déjà été posée. Lors de la deuxième session de l'université d'été euro-arabe...

"Le rapprochement des deux Europes, trop longtemps séparées, ne se fera pas aux dépens des solidarités et des liens de toutes sortes qui unissent les Douze à leurs voisins arabes et à leurs autres voisins..." assure François Mitterrand le 22 décembre

1989, à la fin de la conférence ministérielle destinée à relancer le dialogue euro-arabe.

Il est vrai que la conférence est comme hantée par la Roumanie. Les ministres européens applaudissent à l'annonce de la chute de Ceaucescu, puis ils abandonnent leurs hôtes arabes, le temps de décider ensemble d'apporter une aide d'urgence à la Roumanie. Parmi ces hôtes, certains redoutent justement que la Communauté européenne n' "oublie" le Sud pour se tourner vers l'Est. Hassan II, si sûr de lui le 17 décembre sur Antenne 2, ("J'ai dit aux Africains : surtout, que ce rapprochement Est-Ouest ne vous fasse pas peur, au contraire...") fait observer aux ministres européens qu'il n'y a pas que l'Europe à être concernée par les pays de l'Est...

"L'appui à l'Est représentera pour nous une addition et non une soustraction" assure encore François Mitterrand. Ce n'est pas toujours facile... Il ne s'agit pas pour nous de choisir entre l'Est et le Sud, mais de maintenir et de mettre en œuvre les engagements que nous avons pris."

Mais les événements dans les pays de l'Est vont forcément entraîner pour l'Europe entière une redistribution des cartes économiques et politiques. Il faudra des accords agricoles, industriels, financiers, pour soutenir les économies de ces pays de l'Est qui se tournent vers la liberté et vers l'Ouest. Ces nouveaux engagements vont entraîner des révisions fondamentales dans l'optique et la cadence du marché unique de 1993. Tout comme "l'union" de l'Allemagne de l'Est avec l'Allemagne de l'Ouest, et la recherche d' "adhésion" d'autres pays de l'Est en plein éclatement.

La "conversion" de la CEE pour appliquer là aussi l'ajustement structurel réjouit la Banque mondiale : "On voit mal ces pays, membres de la Banque mondiale, accorder des crédits que nous aurions refusés..." Quant à l'engouement de la France pour l'ajustement structurel, ce serait une façon de sortir du dilemme d'une politique tiraillée entre l'aide commerciale et l'aide politique, "qui n'a engendré qu'un laxisme coûteux pour les contribuables français comme pour les bénéficiaires, sans créer les conditions du développement"(*La France au Sud,* J. Adda et Mc Smouts).

D'ailleurs, concernant l'Afrique, les pensées évoluent :

> "La conception même de l'ajustement a considérablement évolué (...) Il y a quelques années, on vous présentait des recommandations préfabriquées qui tenaient en quelques mots : privatisation, libéralisation, dévaluation,

> une sorte de Sainte Trinité de l'assainissement économique. On s'est éloigné fort heureusement de cette mystification simplificatrice. Mais il y a (...) une certaine carence de la pensée économique en Afrique et donc une capacité de propositions insuffisante. L'ajustement des économies africaines n'est pas simplement une action de redressement financière et budgétaire. C'est un acte de politique économique..." (Jean Audibert, ambassadeur de France à Alger, *Jeune Afrique*, 1er février 1989.)

En tout cas, c'est la fin de l'Europe des Douze, semble-t-il ; les prémisses d'une Europe de 1993 très différente, moins homogène, de 500 millions d'habitants ou même de 750 millions... Sera-t-elle alors toujours une "communauté" ? Ou plutôt une confédération ?

Les écroulements de l'Est obligent en tout cas à tout repenser. Et il y a de quoi s'inquiéter pour le Maghreb, pour l'UMA, pour le Maroc.

Le nouveau paysage politique européen risque fort de pousser l'Occident à se détourner un peu plus du tiers monde.

Ainsi, quelles que soient les assurances données par les responsables européens, dont le chef de l'État français, le montant de l'aide financière inscrite dans la IVème Convention de Lomé entre la CEE et les ACP, est sans commune mesure avec les engagements déjà pris par l'Europe des Douze envers les ex-démocraties populaires.

Et les dirigeants du tiers-monde, africains et arabes, devront compter davantage sur leurs propres forces. C'est dans ce but que depuis peu, l'Occident les incite à accomplir à leur tour une perestroïka démocratique qui toucherait les mentalités, les comportements et les institutions. On en observe déjà les signes en Algérie ou en Tunisie.

Quant à ceux qui pensent qu'un changement radical est impossible au Maroc, qu'ils méditent sur ce qui est arrivé en Roumanie. Sur la dictature abattue en quelques jours, sur ses 3 800 222 fidèles du régime et membres du parti communiste roumain aussitôt évanouis dans la nature.

Tandis que le Parlement européen multiplie les condamnations de la répression systématique qui fonde la politique économique du régime d'Hassan II, les banquiers occidentaux inquiets de la stagnation économique du Maroc, mettent en cause le pouvoir absolu du "roi" à l'automne 1989.

Trois mois plus tard, des appels à la démocratie sont lancés notamment par des responsables français secoués par la chute brutale du dictateur roumain. En janvier 1990, le ministre français de la Coopération, Jacques Pelletier, appelle l'Afrique à ne pas rester "à l'écart du grand mouvement de liberté qui secoue l'Europe de l'Est et à s'en inspirer".

> " En restant à l'écart de la révolution démocratique, l'Afrique se condamnerait elle-même à rester à l'écart de la révolution économique, c'est-à-dire de l'établissement d'une croissance durable. Dans ces deux dimensions inséparables que sont la construction de l'État de droit et la restructuration économique, les Africains et les amis de l'Afrique devront se montrer plus exigeants dans la décennie à venir. L'assainissement financier, la lutte contre la corruption à tous les niveaux, la rénovation économique, la construction d'États de droit, ne dépendent pas de l'aide extérieure et *a fortiori* de notre responsabilité de partenaire. Notre aide peut accompagner ces réformes, elles ne peut les réaliser." (*Le Monde*, 7-8 janvier 1990)

Un peu plus tard, en juin 1990, au Sommet franco-africain de La Baule, le président François Mitterrand "conseillera" fortement à ses obligés africains : "Démocratisez sinon pas d'aide". Ce qui fera froncer les sourcils à bien des potentats et guides éclairés africains, dont le roi Hassan II, qui repartiront furieux pour "démocratiser" à leur manière afin d'accéder à la manne internationale.

Serait-ce aussi la raison pour laquelle Michel Rocard déclarait peu avant, et brutalement, le 3 décembre 1989 (émission "7 sur 7" de TF1) : "Nous ne pouvons pas héberger toute la misère du monde" au sujet de l'immigration "clandestine" ? Clandestinité qui est, il faut le rappeler, d'abord celle des patrons français profitant de la situation illégale de travailleurs étrangers pour ne pas les déclarer à l'État et éviter de payer des charges sociales. Ce qui enfonce tout à fait ces travailleurs dans une précarité insoutenable tout en rapportant d'énormes profits à leurs patrons français (sanctionnés par des amendes qui ont longtemps financé l'Office national de l'Immigration).

On sait, par exemple, que la fameuse Arche de la Défense – un chantier Bouygues –, a été construite par des travailleurs étrangers "clandestins", toutes pistes brouillées pour la justice quant à leur véritable employeur par une série de sous- et de sous-sous-

traitants. Si, à la fin des années 80, les responsables politiques français dénoncent plus que jamais l'immigration "clandestine", leurs fracassantes déclarations ne sont pas suivies des effets escomptés en dépit des refoulements à la frontière (66 000 en 1988, selon Michel Rocard) et des expulsions ("une dizaine de milliers", en 1988). Mais comment prendraient-ils le risque de ruiner le prêt-à-porter ou le bâtiment français ?

Les dirigeants français expriment, avec une conviction renouvelée par les "événements" à l'Est, le souhait d'un développement économique rapide du Maghreb par tous les moyens, à commencer par la démocratie. Mais la marche du monde étant ce qu'elle est, il est malheureusement à prévoir que les disparités entre le Nord et le Sud vont encore s'aggraver. Et la France verra encore affluer ces immigrés à la recherche d'une survie que leur pays d'origine ne peut pas leur assurer. Des immigrés qui, n'ayant pas le choix, n'hésiteront pas à travailler clandestinement pour les patrons français. Des immigrés exclus d'emblée de la politique d'intégration menée par la France, où l'asile politique désormais donné avec réserve, les réfugiés économiques, de loin les plus nombreux, ne sont pas près d'être reconnus comme tels. Et cela, malgré le constat lucide de l'absence de démocratie dans les pays du tiers-monde, que Michel Rocard – toujours lui – a fait en novembre 1989.

Le 4 novembre 1989, en Tunisie, le Premier ministre français, affirmant qu'il n'y a pas "de progrès économique durable sans démocratie : l'histoire le montre et le raisonnement économique le confirme", reconnaît que :

> " (...) l'introduction de la démocratie dans les pays en développement n'est peut-être pas toujours chose facile. Mais on ne peut transiger longtemps avec les principes démocratiques, sauf à paralyser les forces vives d'un pays et à le conduire à des effets destructeurs. (...) Les exemples de stagnation ou de recul économique, faute de la possibilité d'une réelle expression démocratique, sont nombreux. (...) Quant aux dictatures militaires ou aux totalitarismes de droite, leur dépendance à l'égard d'intérêts économiques privilégiés les conduit au gaspillage, à la corruption ou à l'exaspération sociale. Souvenons-nous des Philippines de Ferdinand Marcos. (...)
>
> (...) Un argument fréquemment utilisé : la démocratie supposerait un minimum de maturité, l'aptitude des populations à percevoir l'importance des enjeux, par-delà leurs intérêts immédiats. Le faible taux d'alphabétisation,

> une prise de conscience politique inexistante ou trop récente rendraient le terrain impropre à la démocratie. (...) (Un) raisonnement qui a servi et sert encore de justification à l'absence de démocratie dans de nombreux pays (...) Autant de mauvais alibis lorsque ceux qui les avancent en tirent la conclusion que la démocratie est uniquement un phénomène politico-culturel propre à l'Occident, la marque d'un particularisme historique qui ne concerne pas les pays du tiers monde. (...) La démocratie fait partie du patrimoine de l'humanité. (...) (Elle est) par elle-même un facteur de développement économique."(*Jeune Afrique*, 4 décembre 1989.)

Les principes démocratiques indispensables à toute décision de politique économique interne, ne sont pas appliqués "à la gestion de l'économie internationale" quand il s'agit de pays qui ont aussi pour "partenaires de la décision économique, le FMI, le Club de Paris et les banques internationales" remarque pertinemment le Premier ministre français qui poursuit :

> "Il y a là un défi pour les prochaines décennies. L'interdépendance croissante des économies, la répercussion internationale de décisions nationales et la mondialisation des grands enjeux de demain nous imposeront tôt ou tard d'introduire plus de démocratie pour plus d'efficacité." (*Jeune Afrique*, 4 décembre 1989.)

Les "lois du marché" auraient-elles mis fin, quand le marché s'agrandit au Nord, à notre "apprentissage de la liberté" évoqué dans les premières pages de ce livre ? Cet "apprentissage de la liberté" si bien concocté par Tocqueville, au seuil de l'empire colonial français. En tout cas, les successeurs de Tocqueville se rendent compte qu'ils ne peuvent nous imposer un "développement économique" fondé sur la libéralisation de nos économies – sur un modèle de type colonial –, sans nous imposer d'abord une démocratisation politique.

La colonisation nous a imposé la "civilisation" et la ruine. Ladite indépendance nous a donné la monarchie absolue, imposé une dictature qui a encore renforcé nos liens de dépendance absolue avec l'ex-colonisateur. Le néolibéralisme a permis au régime monarchique de nous mettre à genoux, pieds et poings liés par les financiers internationaux publics et privés.

L'évolution de ce libéralisme nous impose la démocratie ?

Dans ce cas, Hassan II devra être rapidement renvoyé, licencié par ses patrons.

Quoi que le "roi" du Maroc ait tenté pour faire croire à l'extérieur que la démocratie existait au Maroc, la stagnation économique du pays prouve aujourd'hui le contraire. C'est le Premier ministre de la France, avec d'autres, qui le dit ou plutôt qui le martèle :

> "(...) Le développement a toujours été accompagné du progrès de la démocratie et inversement, tout arrêt ou toute régression dans le processus démocratique est un facteur de recul économique (...) les exemples de stagnation ou de recul économique, faute de la possibilité d'une réelle expression démocratique, sont nombreux." (*Jeune Afrique, idem*)

Une démocratisation fortement conseillée au nom du capitalisme libéral qui n'admet que les "forts", ces "hommes nouveaux" capables d'initiatives pour affronter la concurrence dans ce monde d'interdépendance ? Oui ! Mais, après tout, quels qu'en soient les enjeux pour les pays industrialisés, il est possible que ce soit aussi une chance historique pour la (future) République du Maroc.

Car aussi longtemps qu'un monarque alaouite, soumis à ses patrons, livrera le pays aux banques étrangères, aussi longtemps qu'Hassan II s'enrichira scandaleusement par le pillage, le vol des richesses du pays, au mépris total du droit et des droits, de la dignité, de la vie, de la survie du peuple marocain, il est inutile d'envisager le moindre souffle de démocratie au Maroc. Et souvenons-nous qu'aucun compromis n'est possible avec Hassan II et son régime. Tous ceux qui l'ont espéré ou cru sont morts – assassinés.

5. Une "communication" bien ordonnée

En août 1989, Robert Maxwell[2], l'associé d'Hassan II dans les affaires, apparaît en sultan enturbanné et couvert de joyaux, à

2. Robert Maxwell, homme d'affaires expert en bluff, mort depuis peu, semble avoir eu un faible pour ces dictateurs trop riches qui jouent les maffiosi et auxquels on peut aisément refiler les branches mortes d'un groupe industriel. *Le Canard enchaîné* du 27 décembre 1989 nous confirme ce goût : " 'Ceaucescu était un champion de la paix, un leader en contact permanent avec le peuple et son activité incessante et infatigable pour le

la fête que Malcolm Forbes offre pour ses 70 ans dans son palais de Tanger. Le magnat américain de la presse a, pour l'occasion, lui-même fait pavoiser Tanger dont les habitants ont été priés de rester chez eux. Il a fait inscrire partout, sur des banderoles et jusque sur les paillassons : "Ali Dada's Birthday Party"... Une idée bizarre que les Tangérois ont aussitôt complétée en "Ali Dada et les 400 voleurs".

En réalité, ils étaient plus de 700 parmi lesquels Henry Kissinger, quelques rois détrônés (Bulgarie et Grèce), le président de la Fiat, celui de Chrysler, celui de Twentieth Century Fox, Rupert Murdoch autre magnat de la presse, Elisabeth Taylor... ("mes amis réunis valent 40 ou 50 milliards de dollars, cela leur permet de faire ce qu'ils veulent dans la vie"). Bref, tous les représentants des plus grandes fortunes mondiales, conviés le lendemain par Hassan II. "Le travail extraordinaire accompli par les organisateurs à notre réception et au déjeuner offert par Sa Majesté Hassan II, était à vous couper le souffle pour tous les invités", assure M. Forbes que le "roi" a décoré illico presto du Grand Cordon du Ouissam Alaouite... Il est vrai que "le grand homme d'affaires" ne laisse ignorer à personne qu'il a investi 2 millions de dollars pour cette fête – jeunes filles qui lancent des pétales de fleurs sur les invités, tentes caïdales, palmiers, "rythmes berbères", *gnaoui* et *pastilla*, 600 danseuses "du ventre", 274 cavaliers "sabre au clair", 271 serveurs en tenues "orientales", 120 gardes du corps dont 50 hommes-grenouilles... Et 110 journalistes – après tout, il s'agit d'abord d'une opération publicitaire pour *Forbes Magazine.*

Ce n'est que trois mois plus tard que Malcolm Forbes dévoile le fond de sa pensée dans le *Matin du Sahara et du Maghreb* (19 au 26 novembre 1989) : "De mon point de vue et de celui de ma famille, ceci pourrait procurer à la longue des avantages très substantiels pour le Maroc." Et il affirme que "depuis notre réception (...) le tourisme est en hausse de 12% déjà"... "Un grand nombre d'hommes d'affaires (ayant été) extrêmement impressionnés par les Marocains (...) cela va encourager considérablement le monde

---

bien-être du pays lui valait une grande popularité aux yeux des Roumains'." Voilà ce qu'écrivait en 1983, le patron de presse et éditeur Robert Maxwell, dans un bouquin hagiographique publié par sa maison d'édition londonienne et réalisé par lui-même sous forme d'entretien avec son héros. Curieusement, ces derniers jours, le milliardaire de gauche n'a confié ses souvenirs sur Ceaucescu ni aux journaux qu'il possède en Grande-Bretagne ni à TF1 dont il est un important actionnaire. Il est parfois d'une modestie..."

des affaires et favoriser le développement des investissements au Maroc y compris dans les hôtels de Tanger".

Malcolm Forbes passe alors en revue tous les avantages du Maroc pour les "businessmen" et "leaders" américains : la "stabilité du gouvernement" de ce pays "où les gens ne sont pas hostiles aux Américains", "accessible à l'Europe" et "bien développé concernant les communications, transports, aéroports, hôtels"... D'ailleurs, Malcolm Forbes se souvient qu'en voyant la liste des invités à la Birthday Party, le "roi" a aussitôt compris qu'elle pouvait servir les intérêts du Maroc (les siens).

Le 19 octobre 1989, on inaugure au Maroc le premier centre de post-production vidéo du pays : Vidéorama. *Le Matin du Sahara et du Maghreb Magazine* (19-26 novembre 1989) décrit la "somptueuse cérémonie" qui se déroule en présence d'Ahmed Aloui, ministre d'État, de Drissi El Alami, directeur général du groupe *Maroc Soir*, et d'Ahmed Belghiti, directeur général de Vidéorama. Cette "remarquable réalisation du secteur privé qui a nécessité la bagatelle d'un million de dollars, a enregistré la participation des entreprises publicitaires de la place à hauteur de 80% de l'enveloppe globale". Vidéorama, "preuve des grandes capacités du secteur privé" – c'est-à-dire de l'ONA – est "une première à l'échelle arabe et africaine pour ce qui est du développement de pointe dont elle s'est dotée..." Son programme : couvrir 90% des besoins nationaux en matière de production publicitaire, avant d' "atteindre à moyen terme l'autosatisfaction" et de "répondre aux besoins d'autres pays dans ce domaine". Vidéorama participera au développement du tourisme (documentaires sur les sites), de l'industrie (documentaires sur le type de production) et bien sûr du cinéma et du spectacle.

Les techniques avancées de la communication, déjà au service de la pire médiocrité étrangère (entre les lectures du Coran et les prières du matin et du soir, on retrouve sur 2 MI : Rambo, Top Models, Santa Barbara ou Crime Story...), sont donc aussi totalement au service de l'enrichissement des riches à commencer par le "roi".

Quant à la communication, elle-même est soumise à l'arbitraire du pouvoir politique et asservie par le pouvoir économique, ou elle n'est pas. La télévision publique et privée est aux mains du roi. La radio – officielle et Médi I – également, on l'a vu.

Quant à la presse, financée par l'État, elle est soumise à une implacable censure. Hassan II a décidé d'allouer, à partir de 1987,

une subvention annuelle de 2 milliards de DH pour "renforcer les moyens de la presse nationale et aider les formations politiques et les organisations syndicales à assumer le rôle qui leur est dévolu par la Constitution" (*Le Monde*, 27 décembre 1986). Un an plus tard, le ministre de l'Intérieur et de l'Information, Driss Basri, inaugurant le siège du Syndicat national de la Presse marocaine (SNPM) à Rabat, affirme que "S.M. le Roi a fait de la liberté de la presse une option irréversible" ; le même jour, les deux journaux de l'USFP sont censurés... Il est vrai qu'Hassan II a aussi déclaré :

> "L'information nécessite une politique déterminée pour expliquer les réalisations et les objectifs du Maroc et faire connaître la politique de notre pays aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de façon à ce que le domaine de l'information soit au niveau de notre défense et de notre diplomatie." (Colloque sur la presse marocaine, 12-13 novembre 1987 à Rabat, *Sindbad*, novembre 1987)

De 1981 à 1989, une trentaine de revues et de quotidiens ont été définitivement interdits, les deux dernières étant *Lamalif* et *Kalima*, deux revues de haute qualité. En octobre 1989, M. Kaitouni, directeur de *L'opinion* (journal de l'Istiqlal) est traîné en justice et condamné à 2 ans de prison pour avoir publié des communiqués émanant de la commission de coordination pour les Droits de l'Homme (AMDH et LMDH). Toujours en octobre, *Al Tarik*, *l'Hebdomadaire de la Presse* et *Al Assrar* sont également poursuivis en justice.

Ce même mois d'octobre 1989, Hassan II portant l'information "au niveau de la défense et de la diplomatie", achète des espaces publicitaires dans la presse française pour appâter l'investisseur étranger...

Voici un encart publicitaire paru dans *Le Monde*, et signé "Hassan II Roi du Maroc".

> "*(Publicité)* Royaume du Maroc.
>
> Mesures en faveur des investisseurs étrangers. Afin de faciliter les investissements étrangers au Maroc, Sa Majesté le Roi Hassan II a adressé le message suivant au Premier ministre le Dr Azzedine Laraki :
>
> 'Le développement économique a toujours été et demeure au centre de Nos préoccupations. Il est tout à la fois le reflet du niveau intellectuel et culturel de notre société et l'un des éléments moteurs de sa promotion et de sa prospérité. Nous avons tôt compris que, quel que soit

l'effort de l'État, Notre but ne pourra être pleinement atteint que par un apport massif du secteur privé dont l'intervention, sous forme notamment d'investissements et de savoir-faire, constitue l'une des bases de l'essor souhaité.'

En dépit des avantages consentis par les codes d'investissement, le Maroc demeure encore loin d'obtenir tout ce qu'il pouvait raisonnablement et légitimement en attendre (...) Les procédures administratives sont trop lentes ? Si l'administration n'a pas répondu dans un délai de deux mois, tout projet d'investissement sera censé être accepté (...) Hassan II, Roi du Maroc."

La France étant le premier partenaire commercial du Maroc, on ne peut que faire le lien quand la chaîne publique Antenne 2 reçoit Hassan II pour "L'Heure de Vérité", ou quand *Le Monde* "passe" des publicités et autres articles (publi-rédactionnels" ?) à l'évidence de commande (et payés ?) au service ou à la gloire du régime marocain.

Et la publicité étant aujourd'hui utilisée comme moyen de pression tuant toute liberté d'expression dans les médias occidentaux, le "roi" possède désormais un outil de plus pour contrôler, sans qu'il y paraisse, l'information à son sujet hors frontières partout où il est actionnaire de sociétés. En participant ainsi à la soumission des instruments de culture – de l'esprit – à l'arbitraire et à l'argent, ce régime n'attaque-t-il pas directement la démocratie des pays occidentaux dont les dirigeants le soutiennent... ?

II
L' "AMITIÉ" DE LA FRANCE

Il était normal de se pencher davantage sur les "liens privilégiés" qu'entretient la France avec son ex-protectorat, et ce depuis l'accession à l'indépendance en 1956. Peu à peu, cependant, la "libre concurrence" jouant entre les "clients" du Maroc, d'autres "amis privilégiés" profiteront aussi du gâteau marocain... Et les "liens historiques" vont se distendre sans jamais cependant casser. Au contraire, économiquement ils vont se renforcer...

1. Des flux d'amitié

Si la part des investissements privés français n'est plus prédominante comme dans les années qui suivent l'indépendance (en 1968, elle représentait les deux tiers des investissements étrangers) elle reste encore la plus importante en 1981 en dépit du progrès des investissements koweitiens et saoudiens.

Évolution en % des investissements étrangers privés au Maroc
(total évalué en millions de DH)

Pays	1971	1973	1974	1975	1976	1977	1981
France	23%	57%	42%	27%	36%	26%	20%
Koweit	–	3%	10%	9%	11%	–	14%
Arabie	–	–	–	–	11%	9%	19%
RFA	13%	8%	9%	8%	10%	7%	–
USA	21%	6%	12%	6%	8%	11%	15%
Suisse	10%	5%	–	9%	–	–	–
Italie	13%	2%	6%	–	–	7%	–
Divers	22%	19%	21%	41%	24%	40%	32%
Total	135,1	85,8	86,4	136,6	291,3	434,5	613,6

Source : R. Fosset, *France-Maroc : continuité ou changement ?*

Avec l'aggravation de la situation économique et financière du Maroc, la dégradation de ses échanges extérieurs et de sa balance des comptes, l'aide publique française augmente à partir de 1980.

Cette aide destinée au rétablissement de la balance des comptes, c'est-à-dire au maintien de la solidité de la monnaie marocaine, contribue aussi à la réalisation de grands projets industriels. On parle d'aide liée – les pays qui en bénéficient étant obligés d'acheter français, l'argent de "l'aide" revient systématiquement aux groupes industriels français.

Ainsi, sur les 2 milliards de crédits prévus par les accords financiers franco-marocains de 1984, 530 millions représentent l'aide à la balance commerciale et le reste servira au financement de grands projets industriels.

Ces projets sont : la construction des usines chimiques de Maroc-Phosphore III et IV à Jorf Lasfar pour valoriser les phosphates marocains (125 millions de DH), l'achat de trois navires transporteurs de phosphore (700 millions de DH), la modernisation des ports de Mohammedia et Jorf Lasfar, la construction d'un barrage et la réalisation d'un centre de télécommunications (900 millions DH).

En échange, des commandes marocaines sont passées à des sociétés françaises... Le total des commandes marocaines pour Alsthom-Atlantique est de plus d'1 milliard en 1984. Les groupes CGE-Alsthom Atlantique doivent livrer 3 centrales thermiques pour un montant de 600 millions. Rateau a reçu une commande de 240 millions de robinetterie (1981-82), Jeumont-Schneider a livré 300 groupes d'électro-pompes d'une valeur de 34 millions, PUK fournira 2 700 tonnes de fil à l'ONE (l'Office national d'Électricité) pour 45 millions.

Dans les banques, un cinquième des capitaux est français. Le Crédit Lyonnais contrôle 48,75% du capital du Crédit du Maroc dont le chiffre d'affaires est de plus de 50 millions de DH. La Société Générale, Worms, le Crédit Commercial de France contrôlent environ 30% du capital des banques où ils sont présents.

Tous les grands groupes d'assurances français sont présents au Maroc constituant 7 compagnies sur 14 avec un chiffre d'affaires de près de 60% du total. L'importance de leur rôle est encore accrue par leurs participations dans les banques et les grandes entreprises industrielles marocaines.

Dans le secteur industriel, les intérêts français qui représentent un sixième du capital social, sont surtout présents dans certaines branches :

— dans l'industrie du sucre (la COSUMAR, 3 000 salariés, est contrôlée par Saint-Louis de Marseille),

— dans l'industrie du ciment (Lafarge présent dans 4 usines avec une part du capital de 30 à 50%),

— dans les industries électriques et électroniques (45,7%),

— la CGE Maroc est contrôlée à 65% par la CGE-France qui lui fournit 98% des tréfilés, 96% des câbles PTT, 52% des câbles d'énergie électrique,

— la plupart des grandes sociétés de travaux publics sont des filiales de groupes français – CITRAM filiale de SPIE-Batignolles à 50%, les grands travaux routiers contrôlés par Colas France et Colas-Maroc, Taissi par Chauffour-Maroc, la SEPROB par Bouygues,

— Rhône-Poulenc contrôle 7 filiales à Casablanca dont elle possède 50 à 75% du capital.

— Citons encore : la Manufacture marocaine d'Aluminium (Péchiney 49%), les Conserveries chérifiennes (actionnaires français 47,5%), la Société de fabrication radio-électrique (Thomson 42%, Pignal 34%), la Société chérifienne d'engrais (Péchiney 40%), Renault-Maroc (Renault 50%), etc.

Le plan 1981-1985 prévoyant 11 milliards DH d'investissements, le Premier ministre marocain demande – comme nous l'avons vu plus haut – conseil aux entreprises françaises pour l'aider à choisir des projets capables de les "intéresser" (phosphates, télécommunications, industrie alimentaire, équipement des collectivités locales).

Il faut rappeler ici que "l'aide" publique française a fortement augmenté à partir de 1980. En 1983, la part de la France dans la dette extérieure marocaine est de 25%.

Les accords franco-marocains de 1984 prévoient 2 milliards de DH de crédits : 530 millions pour l'aide à la balance commerciale, le reste pour le financement des grands projets industriels, élus donc par la France. En retour, des sociétés françaises bénéficieront de commandes importantes. Et ces énormes marchés font encore grimper les bénéfices des multinationales françaises.

"M. François Mitterrand a quitté le Maroc, jeudi 23 avril, en fin d'après-midi, au terme d'une visite de travail de vingt-quatre heures dans le sud du pays (...) M. Mitterrand et Hassan II ont assisté, jeudi, à la mise en eau du barrage d'Aïr-Chouarit. Ce barrage, dont les travaux avaient été lancés le 29 janvier 1983, a été réalisé sous la direction des entreprises Ingema-Coyne et Bellier (ingénieur-conseil) et Dumez (génie civil) associées à d'autres entreprises françaises de travaux publics. Le roi du Maroc a annoncé, il y a quelques mois, son intention de lancer la construction d'un barrage par an. Outre Dumez, la société française Campenon-Bernard prend une large part à cette politique d'équipement hydro-électrique du Maroc où, depuis 1950, elle a réalisé un barrage sur quatre édifiés dans ce pays." (*Le Monde*, 25 avril 1985.)

2. Des partenaires privilégiés

Voici des extraits du quotidien *Le Matin du Sahara et du Maghreb*, du 26 octobre 1989, détaillant bien la multiplicité des secteurs envahis par les produits français :

"COOPÉRATION : Remarquable évolution de l'investissement français au Maroc.

Les investissements privés réalisés par la France au Maroc sont relativement importants, ils ont représenté au cours des cinq dernières années 21% du total des investissements étrangers.

Les investissements français ont connu une évolution positive passant de 91,1 M DH en 1984 à 304,7 M DH en 1988 et leur part dans le total a augmenté sensiblement passant de 13,9% à 28,8% durant la même période.

Le tableau ci-après (en MDH) fait état de l'évolution des investissements français au Maroc :

	1984	1985	1986	1987	1988	Total
Total des investis-sements	655,9	552,6	812	933,6	1055,7	4009,8
Investisse-ments français	91,1	98,9	131,9	226,8	304,7	853,4
%	13,9%	17,9%	16,2%	24,3%	28,8%	21,3%
Évolution	-	+8,5%	+33,4%	+71,9%	+34,3%	-

Plusieurs accords :

Les relations maroco--françaises sont régies par plusieurs accords conclus entre les deux pays et couvrant la quasi-totalité des domaines de coopération.

Les principaux accords intéressants le ministère des Finances sont l'accord de coopération économique et technique Maroc-CEE du 27 avril 1976, la convention de non-double imposition du 20 mai 1970 et l'accord portant constitution de la commission intergouvernementale permanente du 2 juillet 1971. Entrent également dans cette catégorie l'accord sur la protection, l'encouragement et la garantie des investissements du 15 juillet 1975 ainsi que les protocoles ou conventions relatifs à la coopération financière. Tels l'aide-projets, l'aide à la balance des paiements et le financement du blé."

Et le quotidien fournit le détail :

"Liste des produits finançables dans le cadre de l'accord du 19 septembre (1989)

La liste des produits susceptibles d'être financés dans le cadre du protocole franco-marocain s'établit comme suit :

— Sucre
— Huiles végétales
— Pommes de terre et autres semences
— Engrais et assimilés
— Bois divers
— Fer blanc
— Papiers et cartons
— Matériels de télécommunications
— Pneumatiques
— Pompes et compresseurs

— Moteurs électriques, pièces nécessaires à leur montage ou à leur bobinage

— Engins et véhicules utilitaires

— Pièces détachées pour voitures, radios et télévisions

— Médicaments

— Matériels agricoles et d'élevage et équipements pour industries agro-alimentaires

— Aliments pour le bétail

— Animaux reproducteurs

— Produits chimiques

— Autres biens d'équipements et articles assimilés

— Plats, tôles et feuillards

— Éléments CKD pour voitures

— Billes d'aluminium et d'acier

— Matières plastiques.

L'Office des Changes précise dans cette circulaire que Bank Al Maghrib et le conseiller commercial près de l'ambassade de France à Rabat fixeront les modalités de cette assimilation." (*Le Matin du Sahara et du Maghreb*, 26 octobre 1989.)

D'autre part, comme nous l'avons déjà souligné :

> "Les investissements jugés français représentent près de 40% des investissements étrangers au Maroc et près de 7% de l'investissement global national" (*Libération*, 10-11 février 1990).

Les Français sont les premiers clients et les premiers fournisseurs du Maroc. Ils tiennent depuis longtemps la première place pour les investissements étrangers (avec 25% du total en 1984) et sur le plan de l'aide étrangère. Outre 500 millions de francs au titre de la coopération culturelle et technique et des protocoles financiers qui ont totalisé 1,5 milliard de francs en 1984 (dont 1 milliard destiné au financement des projets) et un peu plus de 1 milliard en 1985 (dont 400 millions d'aide pour la balance des paiements), la France intervient à hauteur de 2 milliards dans les rééchelonnements de dette auxquels le Maroc a dû procéder.

Ce qui explique que Paris a soutenu les intérêts marocains auprès de la CEE à l'heure où il a été question de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le marché commun. Le Maroc ayant réglé son économie sur l'exportation et la CEE étant son principal client, l'agriculture du pays est entièrement adaptée aux besoins du consommateur européen (chaque année, 340 000 tonnes

d'agrumes et 77 000 tonnes de tomates partent vers la CEE), à grand renfort de barrages, systèmes d'irrigation, etc., financés par l'extérieur, et d'une mécanisation agricole qui dépend presque exclusivement de l'étranger.

Ainsi, le port de Bordeaux a créé depuis peu, un "courant d'importation permanent" entre le Maroc et la France. Le 23 décembre 1989, arrivant de Jorf Lasfar et Agadir, le cargo frigorifique Osiris 1, affrété par l'armement national marocain, débarquait à Bassens (escale du port autonome de Bordeaux) 950 tonnes de clémentines, oranges et tomates. Il arrivera désormais dans le port de Bordeaux 20 000 tonnes par an d'agrumes et de primeurs du Maroc à raison d'un navire tous les 10 jours. Quant à ceux qui s'étonneraient de lire "Produit du Maroc" sur les bouteilles de jus d'oranges "American Sun"...

Le plan "Primeurs" qui sera mis en place et financé à 63% par la Banque mondiale (en 1987) n'empêchera pas la régression des exportations (20% par rapport à 1976-77) et ne freinera pas la perte relative du marché communautaire détenu par le Maroc.

Il est bien évident que cette politique qui ne vise qu'à générer des devises, tourne le dos à l'autosuffisance alimentaire et contribue à accroître la dette et la dépendance technologique.

En juin 1989, avant de se rendre en Algérie, Raymond Lévy, P.-D.G. de Renault, rencontre au Maroc le ministre des Finances Mohamed Berrada, pour discuter des possibilités de coopération entre le Maroc et Renault dans la perspective de l'intégration économique inter-maghrébine. L'Office national marocain des Chemins de Fer (ONCF) et la SNCF étudient les possibilités de création d'une ligne ferroviaire à grande vitesse entre le Maroc et l'Algérie.

En février 1989, l'ONCF a déjà passé commande à Alsthom de 18 locomotives électriques pour un montant de 345 millions de francs. Ces locomotives seront réalisées conjointement avec la Société chérifienne de Matériel industriel et ferroviaire (SCIF) dans le capital de laquelle Alsthom va entrer pour 10% – les autres actionnaires de la SCIF étant l'ONCF, l'OCP et la société française d'équipement ferroviaire Fauvet-Girel.

Au début d'octobre 1989, une rencontre entre les représentants des patronats marocain (CGEM) et français (CNPF) a lieu à Casablanca ainsi qu'un "forum du partenariat" réunissant des entreprises des deux pays.

Le premier partenaire commercial du Maroc, à l'importation comme à l'exportation, demeure donc la France, même si sa part dans le total des exportations tend à diminuer. Les Français fournissent le quart des touristes (sur plus de 2 millions en 1988) et ce sont eux qui investissent le plus selon *Libération* (du 10 février 1990)

Les investissements industriels français privés au Maroc ont représenté en 1988 plus de 5 700 millions de DH, soit 38% du total des investissements étrangers. Au cours du premier semestre 1989, les achats de biens d'équipement français par le Maroc ont augmenté de 44%. Dans le même temps, la France a livré 400 000 tonnes de blé au Maroc, ce qui rompt avec le "tassement" des deux années précédentes dû à la concurrence des USA offrant des conditions financières plus favorables.

Le 20 octobre 1989, le groupe français Alcatel conclut à Rabat une série de contrats d'une valeur proche d'1 milliard de francs, pour l'équipement et la modernisation du réseau marocain de télécommunications. Ces contrats, les plus gros du Groupe Alcatel depuis plusieurs années, représentent le quart de son chiffre d'affaires à l'exportation. Ils seront en grande partie financés grâce à des crédits à conditions préférentielles dans le cadre du protocole financier franco-marocain.

Le ministre marocain des P et T explique :

> " (...) au Maroc, jusqu'au début des années 80, l'opinion prévalait que les télécommunications suivaient le développement, les priorités étaient ailleurs. On se demandait s'il fallait installer une école, un dispensaire, une route ou des téléphones. Nous avons expliqué qu'un réseau de communications fiable était une condition du développement économique (...) A l'époque, par exemple, des investisseurs étrangers venaient à Tanger, ville internationale par excellence, et s'apercevant qu'il n'y avait pas d'automatique international, ils repartaient s'implanter sur la côte espagnole. Il a fallu attendre 1982 pour que Sa majesté le roi se saisisse lui-même du dossier et décide que, quelle que soit la situation du pays, le réseau devait être développé." (*Le Monde*, 24 octobre 1989)

L'Office national des P et T est créé en 1984 : "une entreprise publique respectant le caractère industriel et commercial du secteur, qui a l'avantage de dégager les télécommunications des contingences du budget général de l'État".

Et Alcatel va fournir, installer et mettre en service pour 1992, quelque 150 000 lignes téléphoniques, et livrer pour cela des centraux modernes d'une valeur de 350 millions de francs. La transmission et le raccordement des lignes jusqu'à l'usager sont estimés à 500 millions de francs. C'est Submarcom, filiale d'Alcatel, qui fournira les équipements qui permettront au Maroc de s'associer au projet de câble sous-marin à fibres optiques reliant le Maroc au Portugal, à la France et plus tard à la Grande-Bretagne, aux États-Unis et au Canada, pour un montant de 85 millions de francs. Alcatel CIT devait installer en 1990 – pour 25 millions de francs – le premier réseau marocain de transmission de données destinées aux entreprises équipées d'ordinateurs, et qui servira pour l'installation du minitel.

Tous ces contrats "largement aidés" par la France – dont les constructeurs ont, en 1989, achevé d'installer 75% des lignes téléphoniques du Maroc, 60% des transmissions et 60% des télex. Et comme ces relations franco-marocaines ne se limitent plus à l'achat et à la vente mais s'étendent au partenariat, Alcatel va fabriquer au Maroc des composants de centraux dont une partie sera réexportée, et y créer des unités d'assemblage de postes téléphoniques et de télé-imprimeurs.

Le pouvoir veut en effet faire du Maroc une plaque tournante pour les télécommunications – notamment concernant l'Afrique et le Maghreb – de l'Afrique de l'Ouest à celle de l'Est, de la jonction avec les pays de l'UMA au Moyen et à l'Extrême-Orient jusqu'à la constitution d'un système universel.

Fin décembre 1989, le Maroc et la France signent deux nouveaux protocoles financiers d'un montant global de 468 millions de francs. Le premier porte sur 418 millions de francs qui financeront le "plan d'urgence d'équipements en télécommunications". Le second s'élève à 50 millions de francs (prêt du Trésor) et permettra l'installation d'un "mécanisme d'incitation à la promotion d'entreprises conjointes au Maroc", selon un communiqué du ministre français de l'Économie, des Finances et du Budget. Avec ces deux protocoles, l'aide financière de la France au Maroc atteint le chiffre de 818 millions de francs pour l'année 1989.

"Depuis 1984, les télécommunications sont une priorité nationale du plan... au même titre que l'éducation, l'agriculture ou le tourisme", précise Mohand Laenser, le ministre des P et T. Car "dès l'indépendance, le roi a choisi d'ouvrir le pays sur l'étranger (...) et les investisseurs ont besoin de liaisons internationales".

En 1989, le Maroc est en outre devenu l'un des principaux centres de sous-traitance des industries européennes de la confection et du cuir. Marques réputées ou entrepreneurs du Sentier parisien, rares sont ceux qui résistent à l'attrait de salaires 8 à 10 fois moins élevés qu'en Europe.

A Casablanca, les entreprises ayant pignon sur rue spécialisées dans la "copie conforme" et ne travaillant que pour l'exportation, laissent la contrebande à la multitude des petits ateliers. On y trouve de tout : franches copies, imitations fabriquées avec des matières premières importées, copies exécutées en sous-traitance ou articles fabriqués sur place sous licence... On trouve aussi à Casablanca, tous les grands noms de la maroquinerie et de la mode française et italienne : Chanel, Liberto, Vuitton, Hermès, Saint-Laurent, Lacoste, Valisère, Adidas, Naf Naf, Benetton, Lewis de préférence "501", etc.

Il est vrai que le Maroc, premier pays du Maghreb à adhérer au GATT, a signé le 18 mai 1987 son protocole d'adhésion à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce qui contrôle les règles du jeu commercial international. Une adhésion qui a entraîné la réduction de ses tarifs douaniers de 100% à 45%.

3. Des armes françaises

Le 26 mai 1982, veille de la signature à Washington de l'accord militaire entre le Maroc et les États-Unis (les troupes américaines de l'OTAN ont quitté la France en 1966, mises à la porte par de Gaulle au nom de l'indépendance nationale), le Président Mitterrand de retour de Nouakchott vers Paris, survole le territoire marocain. Il en profite pour adresser ses "vœux sincères" à Hassan II et au peuple du Maroc. "Je tiens en particulier à dire à nouveau à Votre Majesté tout le prix que j'attache à l'heureux développement des rapports entre nos deux peuples", assure-t-il (*Marchés tropicaux et méditerranéens*, 4 juin 1982).

En 1981, on a beaucoup dit que l'importance donnée au Maroc dans la stratégie américaine par l'administration Reagan, menaçait les liens franco-marocains tout aussi "historiques" que "privilégiés". On a parlé de pressions et même de chantage possible de la part du Maroc. A la moindre réticence de la France quant à son assistance ou au sujet des violations des Droits de

l'Homme ou des énormes gaspillages du régime marocain, celui-ci pouvait se tourner vers les États-Unis.

En fait, que la France maintienne ce "roi" toujours prêt à prêter allégeance pour des dollars, c'est tout ce que les USA exigent afin de garder le contrôle de la Méditerranée et de la Défense atlantique. Et la France soutient le "roi", qu'elle a installé sur le trône, avec un zèle aussi constant que pour maintenir sa "chasse gardée" au Maroc.

De plus, l'aide militaire américaine ne représente qu'une faible partie de celle que le Maroc reçoit depuis des années de la France. Ainsi, en 1984, celle-ci a accordé 230 millions de francs de crédits militaires au Maroc, trois fois plus que les États-Unis (*Le Monde* du 25 octobre 1984). Et comme la France fabrique les armes qu'elle vend, la coopération militaire franco-marocaine est étroitement liée à l'économie des deux pays. Elle appauvrit encore la grande majorité des Marocains et enrichit la France.

La France joue un rôle essentiel en crédits, armements et conseillers dans l'appareil militaire marocain, mais la coopération militaire franco-marocaine est entourée du plus grand secret. Il existe un accord "d'assistance militaire et technique" entre les deux pays depuis mars 1973. Il prévoit une assistance en personnel, la formation des stagiaires en France et une aide logistique.

Pour ce qui est de l'assistance en personnel, le rapport sénatorial de mai 1981 indique qu'en 1979, 265 officiers et sous-officiers français travaillaient sous l'uniforme marocain. Un chiffre qui plaçait le Maroc en tête des pays africains pour la présence de conseillers français (Djibouti : 158, Gabon : 132, Côte-d'Ivoire : 11, Cameroun : 75, Togo : 71, Niger : 63, Sénégal : 40...).

Le nombre de stagiaires africains formés en France est de 400 à 450. Là encore, le Maroc est en première place.

Les fournitures d'armes étaient déjà importantes sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing : des avions en 1976, 20 Mirages en 1977, et un gros contrat en 1979 (50 Mirage F-1, 24 Alphajet ainsi que des AMX-10, VAB, EBR et quelques unités navales légères). Cette politique a été poursuivie par le gouvernement socialiste et actuellement, une grande partie de l'armement marocain est français.

En 1982, la force terrestre dispose de 40 AMX-13, 50 EBR, 15 AMX, 10 RC, 162 AML-90, 150 AML-245, 200 VAB. La marine dispose surtout d'Exocet MM-38. La force aérienne de 42 Mirage, 24 Alphajet, 24 Puma, 24 Gazelle,...

En 1985, l'Aérospatiale faisait des essais au Maroc pour une version militarisée de l'hélicoptère Dauphin.

En 1987, par une nouvelle commande de missiles anti-blindés Hot, d'un modèle nouveau appelé Hot Commando, le Maroc en devient le plus gros acheteur. Le consortium franco-allemand Euromissile, qui fabrique et commercialise le Hot, a d'ailleurs spécialement conçu à l'origine le Hot Commando pour les besoins de l'armée marocaine contre le Polisario.

Quant à l'achat d'une vingtaine d'avions de combat Mirage-2000 annoncé par Hassan II en 1985, le contrat n'avait pas encore été conclu en 1987. Le Maroc possède déjà des intercepteurs de défense aérienne Mirage F-1. Son projet d'acquérir des Mirage-2000 se heurte à des difficultés.

> "La France redoute que les capacités financières du Maroc ne lui permettent pas de faire face à ses engagements et elle craint que ce contrat, s'il venait à être signé, n'embarrasse le gouvernement algérien qui soutient le Polisario et avec lequel elle tient à maintenir des relations, tant politiques qu'industrielles, dépourvues d'hostilité." (*Le Monde*, 1er juillet 1987)

Dans le même temps, les États-Unis se sont proposés pour vendre au Maroc des avions F-16, rivaux du Mirage-2000.

En 1987, le Maroc achète à la France et aux États-Unis des matériels terrestres d'occasion remis à neuf et prélevés sur les stocks des armées de terre des deux pays. A la France : des canons d'artillerie (32 obusiers F-3 portant à une vingtaine de kilomètres). Aux États-Unis : des chars d'assaut (100 chars M-45 A 5 pour un montant de 68 millions de dollars).

Tout cela entretient une guerre qui maintient le régime d'Hassan II en place, mais qui, au lieu de contribuer au développement productif du pays et au mieux-être de la population, ne fait que développer dramatiquement le sous-développement.

4. Des images sur mesure

Pour redonner bonne mine à son masque à la veille de la conférence euro-arabe à Paris, Hassan II est, à sa demande, l'invité de l'émission de François-Henri de Virieu, "l'Heure de

Vérité" le 17 décembre 1989, sur la chaîne publique française Antenne 2. Les Comités de Lutte contre la Répression au Maroc ayant, en 1988, empêché Jacques Chancel de consacrer, sur cette même chaîne, une émission du Grand Échiquier au "roi" du Maroc, cette fois c'est l'invité qui invite...

Les caméras et toute l'équipe de François-Henri de Virieu, se sont prudemment déplacées au Maroc. L'émission est enregistrée au Palais royal de Rabat où les opposants marocains ne risquent pas, et pour cause, d'empêcher le "roi" de parler devant "25 pays d'Europe et du Maghreb".

Des membres de sa famille, des hommes politiques marocains, des Français aussi, le "roi" ayant fait affréter un charter d'Air Maroc au départ de Paris : Charles Hernu, Michèle Barzach, Charles Pasqua, les dirigeants du SDECE, Alexandre de Marenches (DGSE à la retraite et conseiller du "roi") ; les fidèles (Michel Jobert, Maurice Druon, Alain Decaux) et le Pr Mathé, Jean-Bernard Raymond, Thierry de Beaucé, Gilbert Trigano – Mgr Lustiger s'est fait excuser; des journalistes (Jacques Chancel, Jean-Louis Guillaud PDG de l'AFP, Hervé Bourges de RMC-Sofirad, Jacques Amalric du *Monde*), d'autres encore...

Assis en rangs, apparemment aussi "présentables et bien élevés" que des mères de princes ; un rien crispés, visiblement honorés, ils ont des sourires entendus qui parlent de suites royales dans les hôtels, de *pastilla* et de ce qu'en arabe on nomme *tegr'a* – les relents de festin, de mangeaille.

Quant à la liberté d'expression des médias français, elle ne pèse pas bien lourd face aux intérêts liés au bon déroulement de l'émission. Les questions d'Alain Duhamel, de Jean Daniel et d'Albert Duroy sont très prudentes ou posées à mots couverts et tortueux, celles des téléspectateurs soigneusement filtrées. Le "roi" n'a-t-il pas prévenu qu'il quitterait le plateau si quiconque osait l'interroger sur la famille Oufkir ? On ne citera pas leur nom ("certains enfants" (...) pour "ne pas les compromettre" – suivant le conseil de cet "ami du roi" qu'est Charles Pasqua. D'ailleurs, le "roi" n'a pas lu le rapport, accablant pour le Maroc, d'Amnesty International et s'il "savait qu'un pour cent de (ce qui est dit dans) ces rapports existait (...) (il) n'en dormirait pas" (...) "Je n'ai pas la tête d'un bonhomme qui torture à longueur de journée et qui trouve le moyen (...) de rire, de sourire et d'embrasser ses enfants et d'avoir le culot par-dessus le marché de serrer la main des chefs d'État..." Il ose. Avec un aplomb inouï, monstrueux. Ses invités savent qu'il ment. Comment l'ignoreraient-ils ? Oseront-ils jurer

qu'ils ne savaient pas quand ce "roi" sera démasqué, quand les horreurs de ce régime seront dévoilées ?

On parle des voiles des jeunes filles maghrébines de Creil, dans la région parisienne.

On parle des émigrés marocains. Égal à lui-même, le "roi" est "contre l'immigration clandestine parce qu'elle n'arrange ni le pays exportateur ni le pays importateur" (de cette marchandise qu'il vend : les TME), quand Alain Duhamel demande ce qu'on peut faire "vous et nous, pour (lui) rendre la vie plus difficile"... (question abominable : personne ne peut rien faire de plus désormais pour aggraver la pauvreté et le désespoir absolus de la moitié des Marocains). Le "roi" se dit lui-même intégré mais il est contre l'intégration des Marocains en France (qui met en péril ses ressources en devises). Il est bien sûr contre leur droit de vote. Contre les mariages mixtes (pour les pauvres qui lui envoient des devises mais pas pour les richissimes héritières comme la fille de Karim Aga Khan, une étrangère qu'il verrait volontiers mariée à son fils). Il est d'ailleurs prêt à rencontrer Le Pen ce qui lui vaudra une réponde claire du président du Front national : "la convergence des points de vue avec ceux du Front national doit permettre dans l'avenir des relations privilégiées entre le Maroc et la France."

Pour mieux rectifier l'image de l'islam aux yeux des Européens, Hassan II compte aussi "demander à M. Chirac de nous vendre un terrain" pour y construire une mosquée, "par souscription" bien entendu, et y mettre un imam marocain, sunnite. Une idée qui, semble-t-il, n'a pas soulevé l'enthousiasme du maire de Paris...

A "l'Heure de Vérité", le 17 décembre 1989, on a aussi parlé de l'inquiétude des Africains devant la soudaine irruption des pays de l'Est sur le marché.

> "J'ai dit aux Africains : surtout, que ce rapprochement Est-Ouest ne vous fasse pas peur. Au contraire, préparez-vous pour le rendez-vous car l'Europe s'est faite bien tranquillement pour 93 sur un matelas de clientèle de 330 millions et là, voilà qu'elle va se retrouver avec un marché de 700 millions de consommateurs. La différence, où elle va la prendre ? C'est-à-dire que nos pommes de terre ne seront plus arrêtées au printemps. On verra d'un autre œil nos oranges, nos blue-jeans, notre manufacture, notre artisanat, tout ce que nous produisons, nos matières premières. Je le disais aux Africains : soyez prêts car il y

a un vide qu'il faudra remplir et un marché de 330 millions ne se reconvertit pas du jour an lendemain pour 700 millions. Alors, là, nous sommes là." (Hassan II, Extrait de l'émission télévisée.)

Quant au "sentiment d'échec sur les trente années des pays qui se sont décolonisés et sur lesquels on pariait avec tant d'espérance", évoqué par Jean Daniel : "Ce n'est pas de leur faute, Monsieur Jean Daniel. (...) Les cent quatre-vingts degrés qu'ils vont faire, eux, parce qu'ils sont faibles, seront beaucoup plus difficiles à traverser que ceux de l'Union soviétique. Les pauvres, ils en verront des vertes et des pas mûres. Il faudra qu'on les aide, nos pays africains..."

Ce "roi" qui refuse d'être "mis en équation" le sera en fin d'émission, par les sondages. Le Commandeur des Croyants n'a pas été capable de défendre l'islam que 68% des téléspectateurs confondent encore avec le fanatisme, 45% avec la régression et 35% avec la violence. Mais dans son désir de séduire l'Europe, le "roi" a blanchi son masque avec une remontée favorable de 45% à 73% – pour une prestation qui n'a été que mensonge et hypocrisie, qui a joué *sur* et *avec* le racisme et emporté l'adhésion de Jean-Marie Le Pen. Tandis que les invités du "roi" souriaient encore de toute leur lâcheté.

A l'Heure de Vérité sur Antenne 2, le 17 décembre 1989, la question posée par Moumen Diouri, réfugié marocain, est censurée par les responsables de l'émission . La voici :

> "Majesté – je vous interpelle ainsi par respect pour l'opinion française – ma question comporte trois volets :
>
> 1. Vous vous êtes auto-proclamé "ROI", ce qui est contraire aux principes de l'islam et aux règles élémentaires du droit international.
>
> 2. Vous dépouillez le peuple marocain de ses richesses à votre seul profit.
>
> 3. En marge des prisonniers politiques civils et militaires, vous avez fait du Maroc une grande prison ou le peuple tout entier est pris en otage par vous.
>
> Majesté, vous arrive-t-il de penser aux millions de Marocains qui aspirent à la liberté ?"

5. Une interview de maître

Un an et demi plus tard, le 21 juillet 1991, le "Roi" a invité TF1 : "Le Roi du Maroc face à la presse." Cette fois encore les journalistes français ont fait le voyage : Michèle Cotta, directrice de l'information de TF1. Marc Ulmann de Radio-Luxembourg (RTL) ; Roger Bouzinac du quotidien *Nice-Matin ;* François d'Orcival du magazine *Valeurs Actuelles.*

Une question d'actualité[3] ouvre le feu :

> "Le 20 juin dernier, Monsieur Diouri, un opposant marocain était reconduit de manière forte à l'aéroport pour prendre la direction du Gabon avec une procédure d'urgence qui a été contestée par la justice depuis. Etes-vous à l'origine de cette expulsion ? Peut-on dire que c'est le Roi du Maroc qui a demandé que M. Diouri quitte la France ?"

Et Hassan II de répondre :

> " (...) Cela fait 20 ans que cet individu est en France. Si j'avais voulu demander son expulsion, je l'aurais peut-être fait au temps où les socialistes n'étaient pas au pouvoir (...) Pendant 20 ans, il a été toléré chez vous. Il a écrit... C'est seulement maintenant que la France se rend compte que ce qu'il écrit est attentatoire à son ami, à son vieil ami le Roi du Maroc !"

Et plus loin, comme les questions insistent sur les causes de l'expulsion de M. Diouri, Hassan II s'énerve et coupe court :

> " (...) Je pense que l'individu n'est pas du niveau de cette rencontre entre le public français et moi. Car cela fait deux ans que nous ne sommes pas dit "Bonjour !", les Français et moi-même (...)"

Un journaliste s'avance sur un autre terrain glissant :

> "Majesté (...) il y a une espèce d'énigme en vous (...) Vous êtes de culture française, vous parlez du Droit, et d'un autre côté, vous avez une image – pardonnez-moi l'expression – un peu de souverain féodal (...) on ne

---

3. M. Diouri est rentré du... Gabon le 16 juillet. Il y avait été expulsé le 20 juin, en "procédure d'urgence absolue", comme "ennemi de la France". Lire *Chronique d'une expulsion...* op. cit. Interviewé par *FR3*, il propose de ne pas publier *A qui appartient le Maroc ?* si tous les prisonniers politiques du Maroc sont libérés.

comprend pas cet espèce de côté "l'État c'est Moi", côté Louis XIV, "ma fortune personnelle, c'est le Trésor public"...

Le journaliste avait très chaud sans doute. Comment a-t-il osé apostropher ainsi le "Roi" ? ! Il devra d'ailleurs insister pour coincer "le Roi" qui baguenaude ailleurs : "On a un peu l'impression que l'État, c'est vous ici..."

Et Hassan II imperturbable affabulateur plein de morgue : " (...) depuis 1200 ans, le Roi du Maroc a incarné l'État (...) Je pense me comporter à l'égard de mes sujets comme un bon père de famille (...)"

Le mot est lâché : "Bon père de famille". On a entendu, deux mois après, son compère Mobutu parler de même, après les émeutes provoquées de Kinshasa ayant fait tomber le Zaïre encore plus bas qu'il était et c'est peu dire !

Et Hassan II de s'expliquer sans crainte du ridicule :

> "C'est anachronique, c'est sûr, mais c'est anachronique par rapport à l'éthique occidentale. Cela ne l'est pas par rapport à l'éthique arabe (...).
>
> Ce qui m'importe, c'est d'abord ce que pensent de moi les musulmans, (...), les Arabes (...), les Africains. Le reste – c'est-à-dire l'Europe – ne m'amènera jamais à me remettre en question (...)"

Puis Mme Cotta se lance : " – Réservez-vous un sort particulier à vos opposants et ce sort peut-il – à juste titre – émouvoir tous les mouvements humanitaires du monde entier ?"

Et Hassan II, imperturbable :

> "Tout d'abord, Madame, je n'ai pas d'opposants *stricto sensu*. Les personnes qui sont détenues le sont par décision de justice. Il y en a qui sont condamnées à perpétuité. Le cas Serfaty (...) Il est condamné à perpétuité sur dossier judiciaire pour pose de bombes et complicité dans la pose de bombes (...) Tant que ce Monsieur n'aura pas reconnu que le Sahara est marocain, la grâce royale ne jouera pas pour lui. Tous les autres sont sortis."

Quant à l'avenir des relations France-Maroc, à la question " (...) Croyez-vous qu'il y ait un complot qui vise la souveraineté du Royaume marocain ?", Hassan II répond, colérique :

> " (...) un certain nombre de mesures cherchent le tendon d'Achille du Maroc, parce qu'on a foutu le cancer

> en Afrique (...) Ceux qui veulent absolument que du jour au lendemain, il y ait le multipartisme, des élections organisées en dehors des clans ou des ethnies (...) ne se rendent pas compte que ceux qui étaient au pouvoir, malgré leurs défauts, étaient bien meilleurs pour la France que ceux qui vont venir à leur place (...) car au moins les premiers, vous, vous les connaissez, ceux qui vont venir, vous ne les connaissez pas !"

Là, tout est dit. Les rois sont nus !

Plus tard, une question aborde les "quotas" humains : 600 000 Marocains en France contre 25 000 Français au Maroc. Qu'en pensez-vous, Majesté ? Hassan II ne se le fait pas répéter, défendant là aussi son beefsteack :

> "(...) L'immigration ne doit pas tendre vers l'intégration. Si l'immigré sait qu'il peut être intégré – ne serait-ce que par intérêt ou stabilité sociale – son nombre augmentera (...) (Il vous faut) faire l'inventaire (...) de la quantité et de la qualité des ouvriers (marocains), qu'on discute de quotas..."

Et puis on discute entre gens de bien de l'intégrisme que Hassan II bloquerait "en quelque sorte". Puis des Beurs, français ou non, et de la manière de mieux les " contrôler" sur le sol français. Puis de l'invasion maghrébine "vers les pays plus riches" (on voit lesquels). Puis de la coopération UMA/CEE et du désir hassanien d'appartenir, "d'être candidat à l'Europe"...

On arrive à la question de la Guerre du Golfe : " – Vous avez envoyé un contingent aux côtés des alliés (...), la population marocaine vous a-t-elle compris ?"

Hassan II :

> "Je n'ai pas envoyé mon contingent au Golfe mais en Arabie Saoudite (...). Je fais des investissements à long terme pour mon pays (...)"

En enfin, dernière question : " – Majesté, êtes-vous toujours le roi qui a la "baraka" ? Vous sentez-vous quelque part protégé ?"

Hassan II : " – (...) le canard (est) toujours vivant..."

Grand seigneur, "Sa Majesté le Roi du Maroc" offre alors aux petites entreprises françaises en difficulté de venir s'implanter dans *son* pays "en ramenant quelques ouvriers maghrébins avec eux"...

III

APPAUVRIR LES PAUVRES POUR ENRICHIR LES RICHES

1. 1989 : chute du commerce extérieur

> "Les illusions entretenues par l'amélioration de la balance commerciale n'ont pas fait long feu. Au fil des mois, le déficit s'aggrave... Pour les sept premiers mois de l'année en cours, le déficit commercial s'est élevé à 11 122 millions de DH contre 6 343 millions de DH au cours de la période correspondante de 1988. Une aggravation d'une telle ampleur (75,3%) se produit alors que le Maroc a bénéficié en 1988 de la production agricole la plus importante qui ait été enregistrée au cours de son histoire. C'est dire combien la libéralisation a préparé des jours qui déchantent et de quelle manière l'avenir est préoccupant si le gouvernement s'en tient à ses positions actuelles." (Mimoun Hadriche, *Al Bayane*, 8 novembre 1989.)

On assiste pour les sept premiers mois de 1989, à une diminution des exportations de 6,22% par rapport à 1988.

Ainsi, les ventes extérieures de produits finis de consommation ont diminué, montrant les limites du modèle accordant la priorité aux industries orientées vers l'exportation. Quant au recul important enregistré jusque dans le textile (sauf la bonneterie), il semble bien annoncer la fin d'un mythe.

La mévente des phosphates a entraîné en 1989, une perte d'un milliard de dollars. La production des phosphates bruts baisse pour le premier trimestre 1989, de 988 000 tonnes en comparaison avec la même période en 1988. On se demande si c'est là une décision de l'OCP dans le but d'augmenter ses prix quand survient le désengagement de l'Inde. Ce pays refuse d'importer, pour la première moitié de 1989, 500 000 tonnes d'acide phosphorique du Maroc. L'OCP réagit en refusant d'exporter les phosphates

bruts à l'Inde, et le Maroc demande l'arbitrage de la Chambre Commerciale internationale de la Haye. Fin 1989, grâce à la médiation d'un État du Golfe, l'Inde reprend ses importations d'acide phosphorique et des phosphates du Maroc – en échange du retrait de la plainte déposée à La Haye.

Dans son intervention à la Chambre des Représentants où, au nom du groupe USFP, il s'oppose à la loi de Finances de 1990, Fathallah Ouallalou rappelle trois faits :

> " – Le gouvernement s'est engagé avec l'Inde dans une affaire commerciale vitale pour l'économie nationale, or il est difficile de faire d'un pays le deuxième client du Maroc pour le phosphate sans avoir arrêté une politique claire et définie à son encontre, surtout que nous n'achetons presque rien à l'Inde.
>
> – La France a acheté – pour les besoins électoraux de M. Fabius – l'acide phosphorique et le phosphate à Israël, ceci à la place de ses achats réguliers au Maroc et sans que le gouvernement marocain fasse contester ce choix à travers sa diplomatie.
>
> – Les prix du phosphate et de l'acide phosphorique ont baissé au cours de l'année ; le gouvernement se devait de réviser ses contrats judicieusement au lieu de s'adresser maladroitement à la cour de La Haye. Heureusement que le problème vient d'être surmonté grâce à la médiation fraternelle des Émirats arabes, mais pourquoi en arriver là ?" (*Libération* USFP, 29 décembre 1989)

Quant aux importations, elles ont augmenté, passant de 21 766 millions de DH pour les sept premiers mois de 1988, à 25 640 millions de DH pour les sept premiers mois de 1989.

Par exemple, les approvisionnements en produits alimentaires sont passés de 2 354 millions de DH pour cette période en 1988, à 2 750 millions de DH en 1989. Les importations en hausse sont celles du sucre, du blé, des produits laitiers et du tabac.

A partir de juin 1989 jusqu'à la fin de l'année, sans aucun préavis du gouvernement, les prix à la consommation de plusieurs produits et services de base augmentent : les produits dérivés du lait (yaourts...), l'huile (21%), la viande (mouton, bovin, lapin...), les médicaments (5 à 35%), les transports urbains (6,25% à 8,33%), les engrais et fertilisants, les pièces détachées, etc.

Quand la demande est basse, on relève les prix pour compenser les pertes et quand la demande est forte, on les relève encore

pour profiter au maximum d'une conjoncture "favorable" : telle est la logique capitaliste.

L'augmentation des chiffres du tourisme ne traduit pas la réussite de ce secteur, mais seulement le grand nombre de visiteurs algériens au Maroc. Les installations hôtelières et touristiques sont restées vides.

D'autre part, depuis 1987, les entrées de devises des travailleurs marocains à l'étranger sont en constante diminution. Parce que de plus en plus de Marocains émigrés ne soutiennent plus un régime de dictature au Maroc. Et parce qu'aujourd'hui, les pays d'Europe incitent les immigrés à l'intégration ce qui entraîne forcément une rupture des liens matériels avec le pays d'origine.

Opter pour une vraie démocratie au Maroc serait le seul moyen, pour le pouvoir, d'encourager les travailleurs à l'étranger à conserver leurs liens avec le pays. Et que fait ce pouvoir ? Il garde en otage les enfants des émigrés pour que ceux-ci envoient des devises. Ou il fait pression sur la France pour que les retraites des travailleurs marocains soient versées dans des banques marocaines. Des banques n'offrant pas aux émigrés autant de garanties de sécurité et de rentabilité que les banques étrangères qui, elles aussi, cherchent à attirer les capitaux des TME. Finalement, la politique proposée par le gouvernement marocain dans ce domaine, est la privatisation des banques...

Par ailleurs, depuis 1987, les exportations en produits manufacturés ont diminué tandis que les importations de produits finis ont augmenté... C'est toute la politique industrielle du pays qui devrait donc être révisée. Et on ne constate pas de véritable politique d'encouragement à l'innovation technique et technologique dans le secteur privé, pas de politique d'investissement non plus, tandis que le gouvernement est en train de désintégrer le secteur public.

2. Perestroïka hassanienne

Le pouvoir s'obstine dans sa politique d'ajustement structurel – une politique défensive d'urgence qui dure depuis dix ans ! – dont il a grillé tous les outils législatifs : la réforme fiscale a été stoppée, tout comme la libéralisation douanière, la chute du

dirham se poursuit – bien que le gouvernement cherche à la ralentir sans trop en informer l'opinion –, et le déficit de la balance commerciale extérieure s'aggrave. L'échec à atteindre les objectifs de la politique d'ajustement est flagrant : les déséquilibres interne et extérieur sont là, graves.

Le "roi" exerçant tous les pouvoirs et l'économie royale ayant priorité sur tout le reste, il apparaît une étrange absence de coordination au sein de l'appareil exécutif gouvernemental. Ainsi, il est prévu par la loi de Finances que des crédits seront octroyés par la banque de développement économique de la CEE aux entreprises de l'ODI. Or, deux semaines avant que la loi de Finances soit portée devant le parlement, le gouvernement affirmait que ces mêmes entreprises allaient être privatisées !

Il est vrai que dans un long article paru dans le *Matin du Sahara et du Maghreb* du 25 décembre 1989, Fawzi Britel (qui n'est pourtant pas un professionnel de l'humour noir) précise :

> "(...) pour assurer toutes les chances de succès aux opérations de privatisation, d'importantes mesures de soutien doivent être prises pour que ces opérations ne se limitent pas à de simples transferts de propriété. Ce programme de privatisation est UN. Chacune de ses mesures contribue à la "perestroïka" de l'économie marocaine afin de lui permettre de faire face aux mutations et défis d'une économie mondiale turbulente et agressive, et où une concurrence vive s'exerce à décaper le confort des situations acquises à l'abri des frontières."

Le même quotidien officiel, décidément dans la ligne de la perestroïka, titrait d'ailleurs le 26 octobre 1989, à propos de "la privatisation, une nouvelle donne économique et sociale" : "Conçue comme une nouvelle redistribution des richesses, elle doit déboucher sur un socialisme qui enrichit les pauvres sans appauvrir les riches." Une obsession royale... Et l'article de citer – après le discours d'Hassan II d'avril 1988 sur la privatisation –, Sa Majesté "expliquant" à Zine Zahidi, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la privatisation, que celle-ci "s'inscrit dans le cadre du développement à la fois humain et économique, et surtout afin que les richesses que nous allons mettre à la disposition des citoyens ne soient pas accaparées par un groupe au détriment d'un autre ou un ensemble de personnes plutôt qu'un autre".

Le délégué USFP Fathallah Oualalou résume l'épopée de l'examen à propos de la loi de privatisation, dans son intervention au parlement lors du vote de cette loi :

"L'examen du projet gouvernemental sur la privatisation a duré huit mois au niveau de la commission des Finances et s'est caractérisé par trois particularités :

— 1) l'intérêt que suscite ce projet auprès de l'opinion publique, en raison de son impact et sa gravité, et le riche débat politique, économique, parfois houleux entre l'opposition d'une part, le gouvernement et la majorité d'autre part.

— 2) L'attitude changeante du gouvernement qui a dû prendre au sein de la commission trois positions différentes en présentant successivement :

— un premier projet comportant 6 exceptions,

— un amendement portant privatisation générale,

— un troisième texte comportant une liste des entreprises publiques privatisables.

Il faut ajouter à cela les déclarations contradictoires de différents ministres quant au délai de réalisation de l'opération de privatisation qui varie d'un ministre à l'autre de 20 à 6 mois.

Il convient de signaler en outre, une absence politique flagrante du gouvernement comme si l'objet du débat ne le concernait guère. Nous soulignons toutefois la présence cette fois-ci du Premier ministre, phénomène rare mais positif, à qui nous disons qu'au niveau de la commission, le gouvernement était totalement désarmé tant sur le plan politique que technique.

Le gouvernement s'est en effet présenté à la commission *ad hoc* sans dossier et avec très peu d'informations, souvent erronées et incomplètes, parfois même contradictoires avec les chiffres et statistiques des discours officiels.

Ce gouvernement qui n'a pas su maîtriser les mécanismes des procédures des délais, se trouve ainsi responsable de tous les retards apportés à l'examen de ce projet.

— 3) L'opposition a joué pleinement son rôle, a dynamisé le débat pendant les huit mois et a su défendre l'intérêt du pays, la légalité constitutionnelle et les règles fondamentales de la démocratie.

(...) Deux orientations opposées nous séparent :

— La tendance gouvernementale autoritaire et hégémoniste cherchant à marginaliser le parlement en

sapant ses attributions de manière à laisser son libre-arbitre jouer pour réaliser à loisir ses opérations de privatisation.

— La tendance démocratique qui tend vers la défense du principe de l'État de droit, et le respect du pouvoir législatif conformément aux dispositions de la Constitution.

(...) Nous avons considéré que le projet gouvernemental est anticonstitutionnel et n'est nullement conforme notamment à l'article 45, du fait qu'il ne cite pas les institutions à privatiser, du fait aussi que le gouvernement se donne le droit d'autoriser préalablement à la loi, la création d'établissements publics. (...) il est nécessaire de dire que le gouvernement a copié son projet sur la loi française de privatisation, d'une manière incomplète et ridicule. En effet, le texte français définissait les 65 institutions à privatiser et les délais pour la réalisation de l'opération, tandis que le projet du gouvernement n'a prévu ni l'un ni l'autre. Ainsi, (...) après que (l'opposition) eût sollicité un arbitrage royal, le gouvernement a présenté une liste se conformant finalement aux dispositions de la Constitution." (*Libération* USFP, 22 décembre 1989)

Le projet de loi est adopté le 13 décembre 1989, par 75 voix pour et 45 voix contre, 3 députés s'étant abstenus.

Des entreprises stratégiques (celles du secteur financier, tout le secteur sucrier) sont sur la liste des privatisables qui comprend 76 établissements économiques et financiers et 37 hôtels – un nombre bien plus grand, compte tenu du comptage des grandes sociétés annexes, participantes ou filiales. Quant au délai de réalisation – 6 ans – il n'est pas logique puisque la majorité issue du parlement actuel ne pourra ratifier elle-même les décrets d'application, tâche qui sera renvoyée devant un autre parlement...

Fathallah Oualalou poursuit son intervention devant le Parlement :

"L'attitude à l'égard de la privatisation est une attitude défensive – qui a d'ailleurs échoué dans la plupart des pays du tiers-monde (...) A la veille de 1990, les échecs en Côte-d'Ivoire, au Zaïre, au Nigéria, échecs reconnus par les rapports de la Banque Mondiale, n'ont pas besoin d'être démontrés.

> (...) le libéralisme dogmatique est révolu. Mme Thatcher est dans un grand embarras politique, M. Bush n'a pas de politique du tout, car l'élargissement de la paupérisation dans le monde a conduit au recul de la politique libérale...[4]
>
> L'avenir est l'économie mixte, l'avenir est à la rationalisation de la gestion économique que ce soit dans le secteur public ou privé, l'avenir est à l'ouverture aux exigences des populations. Le FMI, ces derniers mois, l'a bien compris et ses rapports s'orientent maintenant vers la rationalisation plutôt que le désengagement de l'État." (*Libération-USFP*, 29 décembre 1989)

Car la privatisation – imposée par le FMI en échange de crédits, condition du fléau de l'endettement – est aussi à l'origine de la dégradation de la situation financière du pays. Et tandis qu'Hassan II et les hommes du régime se conforment avec tant de zèle aux "lois du marché" et en profitent pour tirer impunément profit de la "libre circulation des capitaux" tout en osant annoncer l'avènement au Maroc d'un "socialisme qui enrichit les pauvres sans appauvrir les riches", le dossier de l'endettement est de plus en plus lourd.

Bref résumé du Budget 1990

1) *Budget général*

Ressources : 62,7 MM DH (+ 7,5% par rapport à 1989)
Charges : 67,9 MM DH (+ 8,3%)

2) *Dépenses de fonctionnement : 30,3 MM DH dont*

— Liste civile et dépenses de souveraineté : 278,3 M DH
— Fonctionnaires : 21,8 MM DH (+ 15,9%)
— Dépenses de matériel et dépenses diverses : 5,8 MM DH

---

4. Dans un texte qui fait grand bruit, en été 1989, Francis Fukuyama, nouveau maître à penser US et sous-directeur du centre de planification de la politique du département d'État, annonce la "victoire éclatante" et définitive du "libéralisme économique et politique" sur le communisme. Et "la fin de l'histoire" : "le point final de l'évolution idéologique de l'humanité et l'universalisation de la démocratie libérale occidentale comme forme finale de gouvernement humain" (*Commentaire* n° 47, automne 1989). Et il explique que "le tiers-monde ne contribue pas vraiment à l'évolution idéologique du monde", ce qui ne veut pas dire que "le tiers-monde ne mérite aucune attention, soit en soi, soit pour la politique américaine" (*Libération,* 19 octobre 1989).

— Charges communes : 2 MM DH (- 23%) (dont 1,4 pour la Caisse de compensation)

— Dépenses imprévues : 250 M DH

3) *Dépenses d'investissement : 15, 1 MM DH (+ 8,8%) dont*

— Finances : 3,2 MM DH
— Travaux publics : 3 MM DH
— Agriculture : 2 MM DH
— Enseignement : 1,6 MM DH
— Intérieur : 829 M DH
— Information : 90 M DH
— Energie et mines : 499 M DH
— Santé : 496 M DH
— Habitat : 190 M DH
— Tourisme : 119 M DH
— Provinces sahariennes : 117 M DH
— Plan : 106 M DH
— Justice : 99 M DH
— Affaires étrangères : 57 M DH
— Jeunesse et sports : 46 M DH
— Artisanat et Affaires sociales : 31 M DH
— Pêches : 25 M DH
— etc.

4) *Dettes : 22,4 MM DH (+ 12,5%)*

Dette extérieure : 16,8 MM DH dont 9, 1 MM DH en principal et 7,7 MM DH en taux d'intérêt

Dette intérieure : 5,5 MM DH dont 900 M DH en principal et 4,6 MM DH en taux d'intérêt

5) *Recettes : 62,7 MM DH (+ 7,5%) dont*

— Impôts divers : 11 340 M DH (+ 3%)
— Droits de douanes : 9 662 M DH
— Impôts indirects : 17 485 M DH (+ 6,7%)
— Enregistrement et timbres : 2,1 MM DH
— Produits de monopole et participations de l'État : 18,50 M DH
— Recettes d'emprunts : 17,9 MM DH

3. Faire front à l'endettement ?

L'endettement extérieur s'est encore aggravé en 1989 (pour 1990, le service est de 16,8 MM DH : 9,1 MM DH en principal et 7,7 MM DH en taux d'intérêt). On sait comment les politiques des années 60 et 70 ont conduit à cet endettement qui est à l'origine de la politique d'ajustement d'autant plus désastreuse qu'elle ne s'accompagne d'aucune politique de développement ni de réformes politiques et économiques qui "accréditeraient" cet ajustement.

Il reste que l'endettement est un problème international qui ne peut être résolu aux dépens du peuple marocain.

La dette du tiers-monde, c'est aujourd'hui 1 300 milliards de dollars. C'est aussi un effrayant cortège de malheurs, de désastres, d'émeutes de la faim dites "émeutes FMI" dans des pays qui, dans les années 70 se sont crus en "voie de développement". Mais si la dette est une forme de la dépendance financière des nations dominées, les responsabilités sont largement partagées. Il suffit, pour le constater, d'un rappel rapide des causes de l'accroissement fou de la dette. Les principales causes sont "extérieures" : l'augmentation du prix du pétrole (1974-1982), la détérioration des termes de l'échange et l'augmentation des taux d'intérêt. Mais il en existe aussi d' "intérieures" : les emprunts ont trop souvent servi à acheter des armes, à payer des dépenses somptuaires ou à couvrir des détournements de fonds. De plus, pour rentabiliser les masses de dollars existant sur le marché, pour échapper à la crise dans leurs propres pays, les prêteurs occidentaux publics et privés ont offert des crédits faciles pour n'importe quoi. Et les projets productifs réalisés dans les pays pauvres avec les emprunts se sont bien souvent révélés déficitaires...

L'endettement extérieur, lien de dépendance qui renforce les autres, vient de la décision des pouvoirs des pays endettés de poursuivre une politique d'équipement ou d'industrialisation – avec aussi la poursuite d'intérêts privés, des accroissements rapides, énormes, de fortunes privées accompagnés de fuites de capitaux. Cet endettement vient aussi de la réponse donnée à cette décision par les acteurs de l'économie mondiale : les firmes multinationales poussent États et entreprises locales à s'endetter, les banques multinationales s'agitent pour prêter, les organismes internationaux répandent une idéologie du développement et de la modernisation. Sans oublier, à l'époque, la hausse du prix du

pétrole, du dollar, des taux d'intérêt, la baisse des importations des pays riches. Autant de factures qui ont entraîné un alourdissement du service de la dette pour les pays emprunteurs, et la dégradation de leur situation financière dès la première moitié des années 80.

En 1985, après les 9 pays ayant une dette supérieure à 20 milliards de dollars (Brésil, Mexique, Irak, Argentine, Corée du Sud, Indonésie, Inde, Venezuela, Egypte), le Maroc fait partie des 11 pays les plus endettés.

Le fardeau des dettes extérieures

(entre parenthèses : le rapport du service de la dette aux exportations de biens et services, en %)

Dettes comprises entre 10 et 20 milliards de dollars en 1985		
Malaisie (27,5)	Chili (44,1)	Philippines (19,5)
Maroc (41,8)	Algérie (33,3)	Nigéria (32,1)
Thaïlande (25,4)	Cuba (5,5)	Pérou (16,0)
Colombie (33,4)	Pakistan (30,0)	

Source : *L'économie mondiale dans les années 80*, M. Beaud.

"L'internationale des affamés. Le nombre d'êtres humains menacés par la faim ne cesse d'augmenter. Près de la moitié d'entre eux vit en Asie, dont la plupart en Inde, en Chine et au Bangladesh, et un tiers en Afrique subsaharienne. Le reste de la population se répartit à parts égales entre l'Afrique du Nord et le Proche-Orient d'une part, l'Amérique latine et les Caraïbes de l'autre. On estime à environ 532 millions le nombre de personnes qui seront sous-alimentées d'ici à l'an 2 000, tandis que la faim menacera plus d'un milliard de personnes victimes de la pauvreté absolue. Dès à présent, chaque année dans le monde, il y a entre 13 et 18 millions de décès liés à la faim, c'est-à-dire 35 000 décès par jour." (*Politis*, 11-17 janvier 1990)

La charge des remboursements a bien sûr accompagné l'augmentation des prêts accordés. Et depuis le brusque alourdissement du fardeau des intérêts, c'est en réalité le Sud (endetté) qui contribue au financement du Nord (prêteur qui prétend "aider"). Les pauvres, nous l'avons vu, financent les riches – preuve s'il en

fallait que l'endettement est un moyen de colonisation plus radical et plus sûr encore que tous ceux pratiqués jusqu'ici. De plus, avec la complicité des banques occidentales, les riches des pays pauvres accentuent et fignolent le phénomène par l'évasion des capitaux du Sud vers le Nord. Quel capitaux ? De l'argent volé – celui de la dette, celui de la corruption, de la contrebande, des trafics illégaux, celui qui est aisément gagné dans des situations de monopoles.

> " (...) il y a corruption dans ces pays, dit le directeur exécutif du FMI, Michel Camdessus. Il y a la-bas des gens que leur égoïsme sans bornes pousse à placer tout leur argent à l'étranger, ce qui entraîne une terrible fuite des capitaux. Il y a des hommes politiques qui négligent de traiter en temps utile les problèmes urgents et préfèrent attendre un miracle. Je qualifie tous ces comportements de *criminels*." (Bonn, le 15 septembre 1988.)

Évaluées, de 1974 à 1985, à 300 milliards de dollars par le FMI (*Le Monde*, 5 septembre 1987), ces fuites de capitaux des pays du tiers-monde nuisent très gravement aux économies de ces pays. En fuyant les investissements nationaux, ces capitaux font défaut au développement. En échappant à l'impôt, ils réduisent les recettes de l'État et donc sa capacité à payer le service de la dette extérieure, ce qui l'oblige à emprunter davantage à l'étranger et à alourdir cette dette.

Le comble est que la fuite des capitaux du Sud permet aux banques privées du Nord d'avoir le beurre et l'argent du beurre. En effet, ces banques n'ont qu'à consentir un prêt pour qu'aussitôt, les riches des pays pauvres (responsables de gouvernements corrompus, sociétés nationales, etc.) jugeant que ce magot sera plus en sécurité à l'étranger qu'investi chez eux, leur ramènent cet argent sous forme de dépôts bancaires. Et comme les banquiers prêteurs considèrent toujours ces sommes (revenues dans leurs coffres) comme des prêts pour lesquels des intérêts sont dus, ils seront remboursés deux fois...

Dans son livre *Jusqu'au cou. Enquête sur la dette du tiers-monde*[5], Susan George cite un économiste à ce sujet : "Les banques les plus agressives, du genre Citibank, ont probablement récolté autant d'avoirs dans les pays pauvres qu'elles leur ont prêté. Leur véritable rôle a consisté à récupérer les fonds que les

---

5. La Découverte, Paris, 1989.

élites du tiers-monde avaient dérobé à leurs gouvernements et à reprêter cet argent, de façon à gagner sur les deux tableaux."

Ces banquiers qui, pour que les capitaux s'évadent plus sûrement, vont eux-mêmes les chercher, munis de valises vides qu'ils ramènent pleines. Ou qui imaginent pour leurs riches clients basanés toutes sortes de combines afin de faire passer l'argent à l'étranger ("à la Citibank, plus de 1 500 personnes se consacrent à ce genre d'activités"), outre la valise et l'acquisition de devises étrangères en falsifiant les documents commerciaux (factures d'exportations diminuées, factures d'importations majorées). Ou qui créent des produits nouveaux pour ces capitaux (bons au porteur, assurances couvrant les dépôts, etc.). Ou qui expliquent paisiblement qu'ils assument "cette double fonction de prêts aux pays et d'accueil de capitaux en fuite. Les considérations d'ordre moral n'entrent pas en ligne de compte. Si ce n'est pas nous qui le faisons, ce seront les Suisses".

Pierre Péan, dans *L'argent noir*[6], cite la revue économique de la Banque Indosuez (4ème trimestre 1985) : "Là où il y a eu relève gouvernementale (en particulier en Argentine, au Nigéria et dans une moindre mesure au Mexique), il a été facile aux nouvelles autorités de montrer qu'une partie importante de la dette avait disparu des circuits économiques internes, et donc que les banques occidentales avaient en fait participé au financement des fuites des capitaux..."

Pierre Péan énumère aussi les "caches", les "abris" proposés par les banques occidentales – y compris les françaises – aux élites du tiers-monde pour ces capitaux en fuite : la Suisse, mais aussi Monaco, Hong-Kong, Singapour, Bahrein, ou les Bahamas, Panama, les îles Caïman, les Antilles néerlandaises (vers les États-Unis), l'île de Man, Jersey et Guernesey.

Quand à ces "gens que leur égoïsme sans bornes pousse à placer tout leur argent à l'étranger", certains chefs d'État en exercice et dictateurs déchus du tiers-monde sont trahis par l'importance connue de tous, de leur richesse personnelle. De fabuleuses fortunes investies dans des banques occidentales ou en biens immobiliers à l'étranger.

Celle de Mobutu et de son clan serait de 4 à 6 milliards de dollars investis dans des comptes étrangers. On parle même de 10 milliards de dollars, le montant de la dette extérieure zaïroise serait de 8,6 milliards de dollars en 1987.

---

6. Fayard, Paris, 1990.

La fortune des Marcos était évaluée à 20 milliards de francs en 1988. Accusé, avec sa femme, d'avoir détourné pendant vingt ans toute l'économie philippine (montant du détournement : 20 à 60 milliards de francs), Marcos touchait un traitement de... 5 700 dollars par an. L'évasion des capitaux n'avait pas de secret pour lui et il l'avait organisée en quatre temps : 1) réserves constituées dans des banques extérieures aux Philippines ; 2) création d'une compagnie financière en général à Hong-Kong ; 3) établissement d'une société-écran à Curaçao, dans les Antilles néerlandaises ou les îles Caïman, société servant de lien entre "l'investisseur" philippin et ses acquisitions aux États-Unis ou en Suisse ; 4) création dans le pays choisi d'une quatrième société qui achète... Le 4 janvier 1990, un juge de Zurich bloque quelque 400 millions de francs suisses, soit les deux tiers des fonds placés dans les banques helvétiques par l'ancien dictateur Marcos.

Avant la chute en 1979, Somoza aurait détourné une partie des 3 milliards de la dette du Nicaragua. Duvalier – Baby Doc – aurait détourné en Haïti 120 millions de dollars.

Le shah d'Iran a détourné plusieurs milliards de dollars. Quant à celui qui était son ami intime (et qui après sa mort, n'a pas laissé la shabanou et ses enfants dans le besoin), Nicolae Ceaucescu, il s'était approprié tous les biens de l'État roumain tandis que sa fortune personnelle était évaluée à 200 millions de francs. Mais depuis son exécution en décembre 1989, ses avoirs en Suisse réclamés par le nouveau gouvernement roumain, s'élèveraient à 400 millions de dollars.

Les comptes de Noriega et de sa famille en Suisse, en France, au Luxembourg et en Autriche ont été gelés après son arrestation – il aurait possédé entre 200 et 300 millions de dollars.

Etc., etc., notamment en Afrique...

Quant à Hassan II, sa fortune personnelle est estimée à 1,3 milliard de dollars (*Fortune*, 12 novembre 1988) ou à 7,8 milliards de francs (*VSD*, "La fortune des princes", 17-23 novembre 1988). Pierre Beaudeux (*Les plus grandes fortunes du monde*) signale une "fortune en hausse" : "40 milliards de dollars, tel serait le montant de la fortune royale... Impossible, délirant ? Oui et non". Le Maroc est la propriété du "roi" au point que l'économie marocaine se confond avec l'économie royale. Hassan II a, sous divers noms, des comptes personnels à l'étranger. Il possède des biens immobiliers et fonciers dans une douzaine de pays. Nous allons bientôt détailler tout cela.

4. La gangrène de la corruption

"Quant aux opérations qui se passent dans le secret des chambres du Palais", on n'en connaîtra certainement jamais l'ampleur chiffrée, mais on sait que les sommes énormes sont sans cesse prélevées sur les deniers publics et notamment sur les "aides" étrangères – volées par "les plus hautes instances dirigeantes" – car la monarchie fait feu de tout bois pour s'enrichir encore et pour s'attacher (les acheter, les rejeter, les racheter, etc., bref les soumettre) ses indispensables "élus".

Ainsi, un jour de 1987, le hasard m'a fait prendre le même avion qu'un ami d'Abdellatif Jouahri. Président de la SOREAD et de la BMCE en 1989, A. Jouahri a dirigé en 1977, le groupe d'étude chargé d'analyser le fonctionnement des offices publics, leur rentabilité, leur raison d'être. Nommé ministre des Finances quelques années plus tard, il a confié à cet ami commun certaines vérités susceptibles d'avoir mis fin à ses fonctions.

La somme de 8 millions de DH provenant de l'aide internationale et destinée à être injectée dans le secteur public ayant mystérieusement disparu sans laisser de traces, il l'a recherchée en vain dans chaque office, société et entreprise d'État. A peine était-il décidé, en désespoir de cause, à s'adresser au Cabinet royal comme on le lui suggérait que, sans préavis, il était remplacé aux Finances par un autre ministre.

La justice ne passe pas, pour les plus gros voleurs :

> "Alors que la misère du peuple s'aggrave et que l'austérité bat son plein, Hassan II, pour la première fois, vient de gracier officiellement un certain nombre de hauts fonctionnaires des PTT accusés d'avoir détourné quelques dizaines de millions de dirhams. D'habitude, ce genre d'opération se passe dans le secret des chambres du Palais. Cette fois, Hassan II a tenu à montrer à tout le monde que l'austérité n'est que pour les classes populaires. L'élite, elle, a le droit de voler et de piller impunément les caisses de l'État" (*Maroc-Répression*, février-mars 1987).

Qui ne sait qu'au Maroc, la corruption qui gangrène le pays entier est le fait du "roi" avant d'être celui du petit *chaouch* ? Mais elle s'est si bien répandue qu'on peut se demander si elle n'est pas devenue le principal facteur du sous-développement. Le Maroc jouirait-il de dix fois plus de richesses naturelles qu'il n'en a, que ce serait à coup sûr un frein au développement

à cause de la spéculation et de la corruption pratiquées du haut en bas de la société. Outre l'enrichissement indû, la corruption implique en effet, et développe, le mépris du travail chez ceux qui peuvent s'enrichir plus vite et bien mieux par la spéculation.

Et le terrain est pourri pour tout ce qui est formation, qualification, adaptation créatrice de connaissances aux techniques modernes:

> "Les enfants grandissent dans une atmosphère où la contrebande, le marché noir, la spéculation, la vénalité, la corruption, le mensonge, le vol (...) sont ouvertement admis. (...) Et la jeunesse, excédentaire et désœuvrée, cette jeunesse au ventre creux et aux yeux avides, s'imprègne de cynisme et de violence. Elle qui voit tous les jours la corruption bien plus rentable que la production, comment va-t-elle s'intégrer en vieillissant ? Admirant plus la délinquance que le travail, elle cherche à survivre par la débrouille. Pendant que les parvenus se dépêchent de s'enrichir avant que la roue ne tourne." (Boubker Jalal Bennani. *L'islamisme et les droits de l'homme*, cité par Philippe Brachet dans *Descartes n'est pas marocain*.)

Cette corruption généralisée, obstacle majeur à toute justice sociale, rend la vie impossible jusqu'à l'inextricable et l'infranchissable pour la majorité des pauvres. Et il va de soi que la corruption – et l'évasion des capitaux – érigée en système de gouvernement, est à l'origine de la faillite permanente de l'État marocain qui, dans une absolue dépendance aux organismes financiers internationaux et des banques étrangères, ne vit plus que d'expédients monétaires.

5. SOFIPAR et Kettani, des groupes familiaux

Le pouvoir politique totalement entre ses mains, avec la complicité – militaire – de la France, Hassan II s'empare donc en 1980, de l'un des puissants instruments économiques forgés par le protectorat – l'Omnium Nord-Africain – dont il perpétue la politique. Avec une injustice plus radicale encore, car la France coloniale n'est pas allée si loin dans la dépossession du peuple au profit d'un seul. Mais nous analyserons le cas de l'ONA plus loin.

Rémy Leveau a – répétons-le – constaté :

> "Aucun entrepreneur marocain n'a pu occuper une place importante dans le secteur privé depuis l'indépendance sans l'accord personnel du souverain. Parfois, son intervention prend la forme d'une invitation à s'occuper de telle ou telle entreprise, en association avec un partenaire étranger, avec l'offre d'un appui personnel ou financier." (*Aperçu de l'évolution du système politique marocain.*)

Ce pouvoir qui a tous les pouvoirs, ce "roi" qui se confond avec l'État, décide de tout aux dépens de la loi. Ce régime qui permet que l'économie marocaine se confonde avec l'économie royale, dispose des secteurs public et privé au mieux de ses intérêts politiques et financiers selon la conjoncture. Aussi le palais exerce-t-il dans la vie économique, les mêmes pratiques de contrôle et de manipulation que dans la vie politique. Et ici, les groupes privés représentent le fief d'Hassan II, la source suprême de privilèges. D'où le secret, l'absence d'information qui entoure ce domaine.

Le caractère personnel des groupes de taille moyenne est très affirmé. Ils portent les noms de leurs leaders qui jouissent à la fois de la propriété et du contrôle de leurs firmes (groupe Alami, Aït Menna, Agouzzal, Chaabi...). Leur pouvoir économique couvre l'ensemble des secteurs non agricoles, à part les mines et l'énergie. Un pouvoir qui se matérialise par la concentration du capital entre les mains d'une minorité de familles et d'individus marocains. Avant d'être une coalition de capitaux, le groupe est un ensemble d'individus qui ont des relations privilégiées avec l'administration, le système financier, les partenaires étrangers, etc., ce qui permet l'accès à l'information sur la conjoncture économique nationale et internationale, sur les activités des concurrents et finalement sur les meilleures opportunités d'investissements.

En 1978, 68 individus ou familles contrôlaient – ou influençaient – près de 20% des capitaux engagés dans l'industrie et 55% des capitaux industriels privés. Les 10 premiers en contrôlaient plus de 30%. La concentration est encore plus forte dans certaines branches. Ainsi, ces groupes représentent 84% des industries alimentaires, 72% des industries du cuir et des chaussures, 66,3% de l'industrie textile, 61% de celle du bois.

— Dans le domaine financier (banques de dépôt et sociétés d'assurances) les quatre plus grandes banques représentent 54% des capitaux engagés dans le secteur bancaire.

— Dans le commerce, en 1977, 41 familles et groupes ont réalisé près de 36% du chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises commerciales.

— Dans le bâtiment et les travaux publics, en 1977, 37 familles ou groupes ont réalisé plus de 68% du chiffre d'affaires des grandes entreprises du BTP.

— Dans les transports, 13 familles ou groupes ont réalisé en 1977, 31,7% du chiffre d'affaires des grandes entreprises du secteur.

Part des capitaux contrôlés (ou influencés) par les groupes et familles dans l'industrie marocaine en 1978

	Par rapport aux capitaux		
	Engagés dans l'industrie	Contrôlés par le secteur privé	Détenus par le secteur privé marocain
Les 4 plus grands	7,3 %	9,7%	20,6%
Les 10 "	10,8%	14,4%	30,3%
Les 20 "	14%	18,7%	39,4%
Les 30 "	16,2%	21,6%	45,6%
Les 40 "	17,9%	23,9%	50,3%
Les 43 "	18,3%	24,4%	51,5%
Les 50 "	19%	25,4%	53,5%
Les 58 "	19,6%	26 %	55%

Source : Thèse de M. Saadi, Paris IX, Dauphine, 1984.

La loi de marocanisation de 1973 a accéléré le mouvement de formation de groupes marocains privés qui a commencé dans les années 60. Trois grands groupes – l'ONA, la Sofipar et le groupe Kettani – en dominent une vingtaine d'autres enregistrés depuis 1980. (Nous verrons l'ONA au chapitre suivant).

Le groupe SOFIPAR-SAFARI-COFIMAR

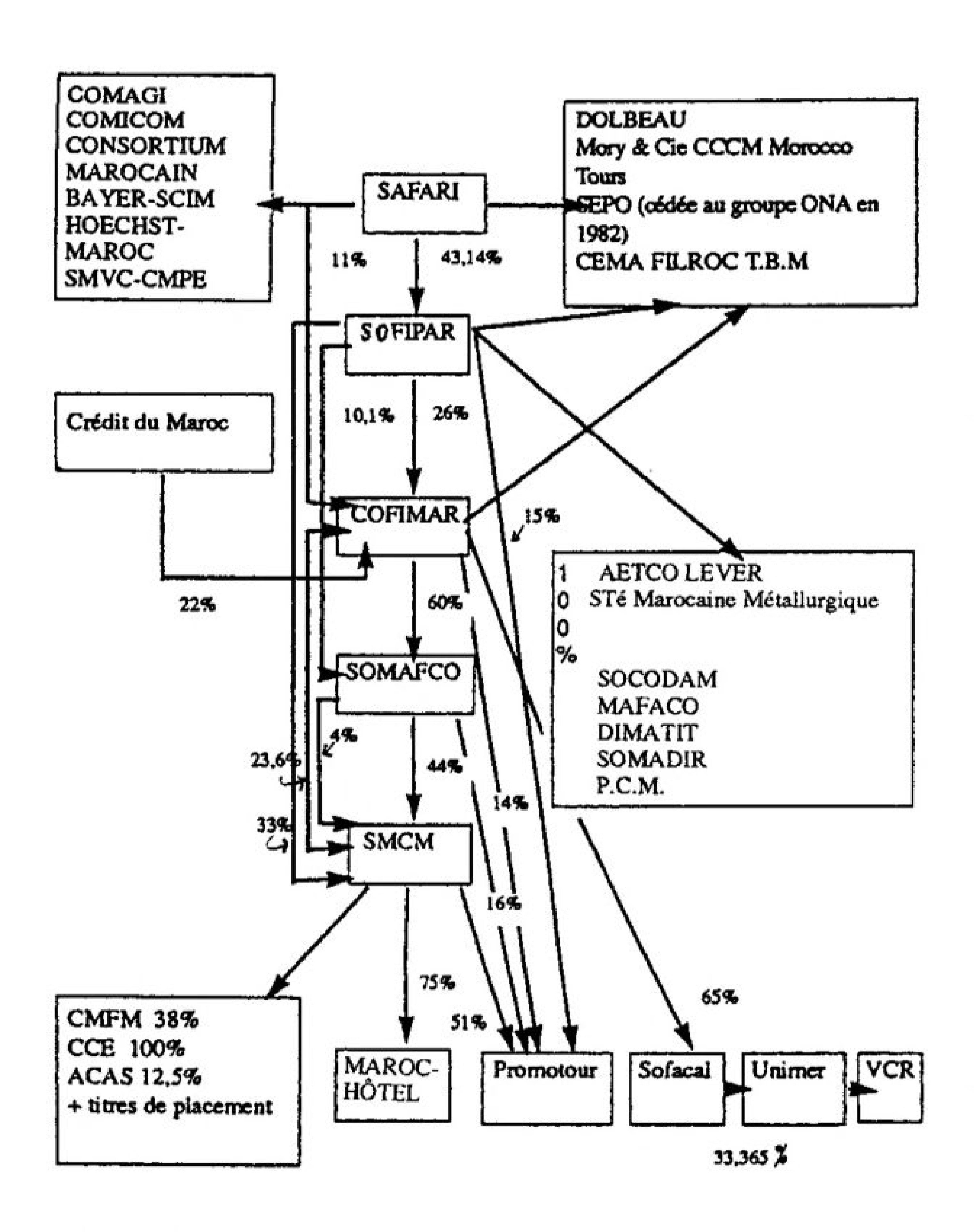
Il s'est constitué en trois étapes principales. La création de la SOFIPAR (Société Financière de Participation) date de 1966, année où la Compagnie africaine de Banque (contrôlée par des banquiers français, avec une participation d'industriels marocains) cessa toute activité bancaire au profit du Crédit Lyonnais du Maroc (qui deviendra Crédit du Maroc après la marocanisation), contre une prise de participation dans un capital social. La SOFIPAR investit alors dans le secteur industriel en rachetant des parts dans la SEPO (Société d'Exploitation des Produits Oléagineux) appartenant à un industriel français.

Pouvoir économique dans les industries de transformation en 1978

	% du capital techno-bureaucratique	% du capital privé marocain	% du capital étranger
Produits des industries alimentaires	58	31	11
Autres produits des industries alimentaires	15	84	1
Boissons et tabacs	47	34	19
Produits textiles, bonneterie et habillement, sauf chaussures	17	66	17
Cuir et chaussures cuir	4	72	24
Bois et articles bois	7	61	32
Papiers, cartons, imprimerie	42	21	37
Produits issus de la transformation des minéraux de carrière	42	35	23
Ouvrages en métaux	0	72	28
Produits de la chimie et de la para-chimie	56	20	24
	34	48	18

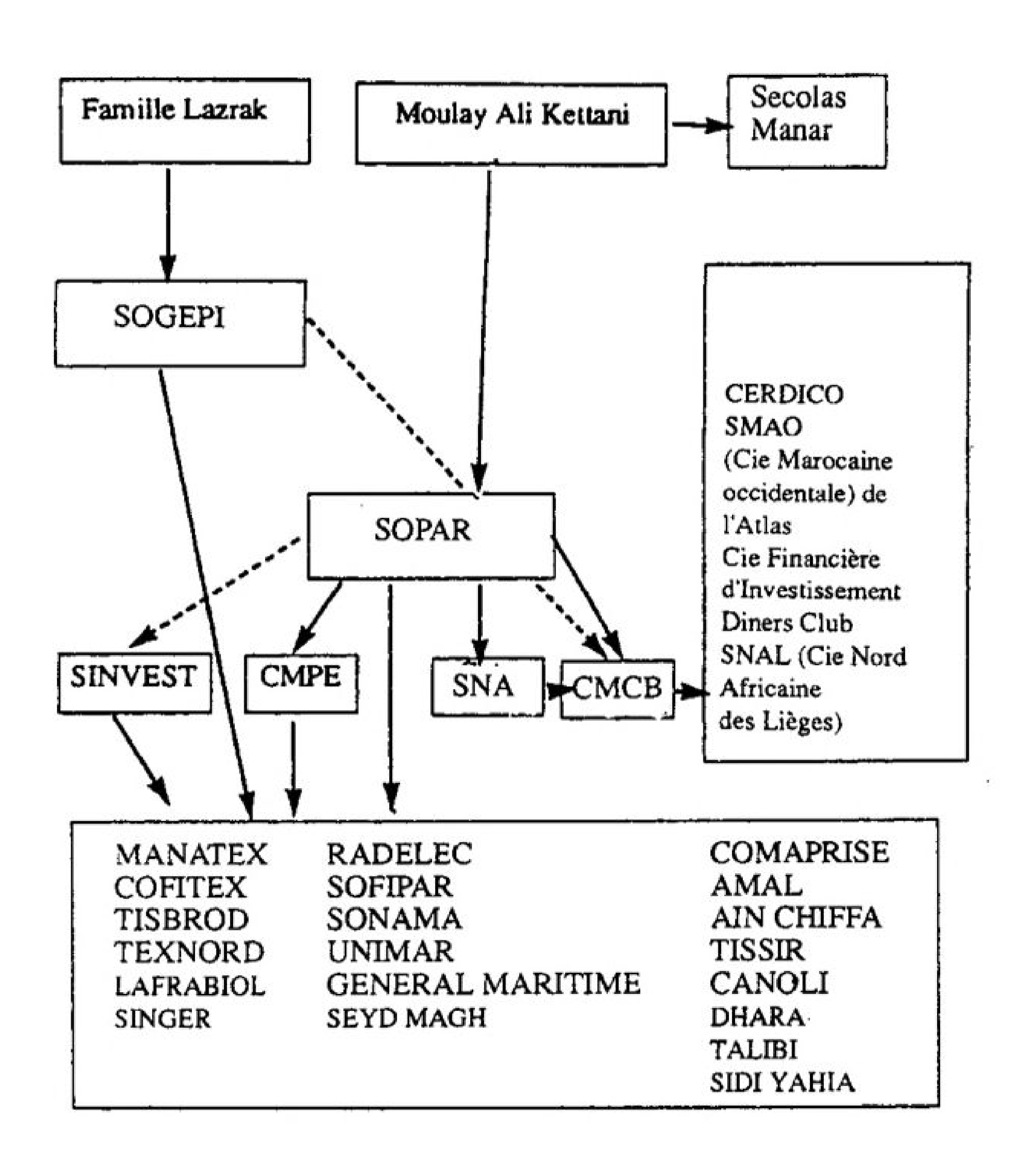
Source : Saadi, *op. cit.*

Organisation financière du groupe SOFIPAR - SAFARI - COFIMAR



Source : Saadi, thèse citée.

Organigramme financier du groupe Moulay Ali Kettani



Source : Saadi, thèse citée.

En 1970, est créée la COFIMAR (Consortium Financier du Maroc), holding financier qui prend des participations dans deux sociétés étrangères : DIMATIT (Fabrication de Produits en Amiante-Ciment) et Dolbeau (commerce du matériel d'équipement et des produits du bâtiment).

En 1972, c'est le rachat de la société de portefeuille SAFARI (Société Africaine d'Achats et de Participations Industrielles).

A la veille de la marocanisation, ce groupe dispose de ces trois sociétés financières qui vont lui permettre d'acquérir plusieurs sociétés appartenant à des étrangers. Certaines sociétés du groupe seront transformées en sociétés financières : la SMCM et la SOMAFCO en 1974-75, la SOFACAL en 1974.

Ce groupe – le second en importance des groupes privés marocains –, étend son empire sur une trentaine de sociétés dont les activités sont réparties dans presque tous les secteurs de l'économie marocaine : commerce, industrie, secteur bancaire, transit maritime, tourisme, assurances, etc.

Le groupe Moulay Ali Kettani

Dès 1957, Moulay Ali Kettani, leader de ce groupe, prend une part importante dans la société MANATEX (Manufacture Marocaine de Textiles) appartenant à des Italiens.

Dans les années 60, il investit dans l'industrie textile, seul en association avec l'État (création de COFITEX – Compagnie générale de Filature et de Textile, avec la SNI) ou avec d'autres industriels marocains (notamment dans MANATEX : les Textiles du Nord, la Société de Tissage et de Broderie mécanique). Il s'intéresse également au secteur bancaire et acquiert, en 1964, 35% du capital de la Compagnie Algérienne de Crédit et de Banque (CACB) : en 1968, il a la majorité absolue (51%) dans cette banque.

Malgré sa puissance économique et sa diversification, l'ensemble Kettani n'est pas organisé sous forme de groupe.

La SOPAR (Société marocaine de Participation), holding financier, est la structure de contrôle des sociétés existantes, à partir de laquelle sont menées les opérations de croissance externe liées à la marocanisation. D'autres sociétés sont créées dans le secteur maritime (Société de Navigation maghrébine, Union maritime maroco-scandinave, Générale maritime), la promotion

immobilière (Lotissement Amal, Ain Chiffa, Tissir et Canoli), le bâtiment (Comaprise), le domaine financier (Credico).

Le groupe compte 25 sociétés qui interviennent dans l'industrie textile, l'armement maritime, l'immobilier, la banque, les assurances, le crédit-bail, l'électro-ménager, la menuiserie industrielle, le bâtiment et les travaux publics, l'engineering. La SOPAR, contrôlée à 100% par Moulay Ali Kettani, définit la politique générale du groupe et le suivi des filiales à travers le comité de direction. Les décisions opérationnelles appartiennent aux dirigeants des filiales, choisis dans le cercle familial ou celui des relations personnelles.

IV

LA PERLE DE LA COURONNE : L'OMNIUM NORD-AFRICAIN (ONA)

En rachetant, en 1980, ce holding regroupant les avoirs de la Banque de Paris et des Pays-Bas restés au Maroc après la nationalisation des Chemins de Fer et de l'Énergie électrique en 1964, le "roi" est devenu l'entrepreneur et le financier le plus puissant du Maroc.

1. Un bref historique de Jean Epinat à Moulay Hassan

Hassan II a commencé à avoir un rôle – un fauteuil d'administrateur – au sein de ce groupe, bien avant l'indépendance.

— *Jean Epinat* : né en 1877, dans le Puy-de-Dôme, Jean Epinat part à la découverte du monde pour "faire quelque chose". Il se fixera au Maroc et fondera en 1924 l'OMNIUM NORD AFRICAIN – ONA – groupe qui développera en particulier les transports et l'exploitation minière. En 1945, à la libération de la France, ses biens sont saisis, et lui-même mis en résidence surveillée pour collaboration avec les Nazis. Il restera ainsi jusqu'à sa mort.

Quand le français Jean Epinat, fonde l'ONA, en 1924, il vient de créer le premier réseau routier de transports en commun du Maroc. Une idée de Lyautey qui cherche par tous les moyens à accélérer la "pacification". En juillet 1925, ce sont les cars d'Epinat – de la Compagnie générale de Transport et Tourisme, berceau de l'ONA – qui transportent, en vingt-quatre heures, 6 000 soldats français du front d'Ouezzan à Taza où les bataillons français sont à la merci de l'armée rifaine. Puis, toujours à la

demande de Lyautey, Epinat réalise un programme de prospection minière dans les montagnes de l'Atlas – des régions non "pacifiées" où il ne pénètre que grâce à l'aide du Glaoui. Il y découvre des gisements de manganèse, de cobalt et de cuivre.

"Devançant ainsi de nombreux prospecteurs étrangers, notamment allemands (Mannesman), Jean Epinat assure au Maroc, et par conséquent à la France, une richesse minière d'importance mondiale. Pour ne parler que du cobalt, minerai stratégique, il n'existe dans le monde que trois principaux gisements : la Rokhana, le Katanga et la Smag au Maroc." (Félix Nataf, *Jean Epinat. Un homme, une aventure au Maroc*). Epinat trouve aussi des gisements de nickel et d'argent, et acquiert une mine de fluorine dans le Moyen-Atlas. "Il se trouve ainsi à la tête d'un domaine minier considérable" (Nataf, *idem*).

— *El Glaoui* : Thami El Glaoui, pacha de Marrakech, corrupteur (à Paris, "la tribu Glaoui de l'oued Seine"), expert en détournements, extorsions, spoliations, crimes, exécutions sommaires... Selon l'enquête du *Movement for colonial freedom* (Londres, 1933) sur la traite des blanches, il touche 100 francs par jour de chacune des 5 000 prostituées de Marrakech, sans compter le "bordel de luxe et de haut rapport exploité à Mohammedia avec des fonds fournis par le capitalisme international". Il dispose d'une prison "personnelle" et d'une police qui se livre à "d'effroyables choses" notamment, dans les années 20, sur les paysans chassés de leurs terres par l'exploitation des mines de l'ONA.

Tout cela avec le soutien direct de l'administration du protectorat, le silence complice de Lyautey et de ses successeurs. On a raconté qu'ayant offert au sultan la mère d'Hassan, il tentait d'attirer le prince au nom de prétentions paternelles servant son désir de prendre la place du futur Mohamed V. Vincent Auriol relate dans son *Journal* une conversation avec le général Guillaume : "V.A. – (...) On a poussé un peu le Glaoui. On lui avait promis la tête du sultan, mais qui aurait-on mis à sa place ? Guillaume – Je ne sais pas, peut-être lui-même ?"

"Le prince héritier Moulay Hassan a été, pendant plusieurs années, administrateur de la Société minière de Bou Azzer et du Graara (SMAG), propriétaire de la mine de cobalt filiale de l'Omnium Nord-Africain dont le principal actionnaire et le président était Jean Epinat, écrit Félix Nataf. A ce titre, Moulay Hassan fut donc son collègue et son collaborateur. Toutefois, il

n'a jamais assisté à aucune réunion du conseil d'administration, ni à aucune assemblée générale de la SMAG, probablement pour ne pas siéger comme simple administrateur d'une société dont le président était le Glaoui ! Il suivait tout de même les affaires de la société par les comptes rendus que lui en faisait régulièrement l'administrateur délégué de l'ONA, Albert Hentschel, que j'accompagnais souvent dans ses visites au prince. Devenu le Roi Hassan II, il céda ses actions et son poste d'administrateur au général Moulay Hafid", raconte encore Félix Nataf.

Au début des années 50, le futur Hassan II administrateur de la SMAG, accepte sa part des profits de la France coloniale au Maroc. Ce que touche le pacha de Marrakech sur les mines donne une idée du prix offert pour la complicité. Les dividendes du Glaoui, à la présidence de la société de Bou Azzer, progressent de 1 million de francs en 1936 à 53 millions en 1953. Quant aux 5% du minerai qui lui sont réservés sur l'exploitation du manganèse de l'Imini, ils lui rapportent 2 millions par an en 1940 et 38 millions en 1953.

Avant de mourir – en janvier 1956, deux jours après le Glaoui et deux mois après le retour du sultan Mohamed V de Madagascar – Epinat cède sa participation dans l'ONA à la Banque de Paris et des Pays-Bas (en novembre 1955).

2. Moteur de la modernisation

Quelque douze ans plus tard, en 1968, par l'intermédiaire de sa filiale, la CEGEPAR, Paribas prend le contrôle de la SCOA (Société commerciale de l'Ouest africain, autre groupe français, à implantation multinationale et notamment en Afrique). Et en 1973, au terme de la restructuration du groupe CEGEPAR-SCOA, la participation de Paribas-CEGEPAR dans le capital de la SCOA est portée à 30%. La SCOA hérite alors d'une partie des intérêts de la CEGEPAR en Afrique du Nord : l'ONA.

La SCOA détient 26% du capital de l'ONA et en assure le contrôle de fait. Les établissements Gouvernec, les assurances Zurich et la Fondation Epinat détiennent 26% du capital, et le reste est partagé entre des actionnaires marocains et la bourse des valeurs.

La société financière COGESPAR, créée en 1960 par "des personnes physiques marocaines" (c'est la formule employée,

peut-être plus explicite ainsi couronnée de secret, que des noms), a très vite pris possession de parts étrangères dans la Centrale laitière, Maroc-Lait et Sother (transport de marchandises et de carburants). La même année, l'ONA a pris le contrôle de COPLASTIC (emballages et articles en matières plastiques). En 1968, celui de Gouvernec (emballages métalliques pour conserves). En 1971, de Chimicolor (peinture, vernis et produits de droguerie). En 1972, des imprimeries Idéale et en 1973, des Belles Impressions.

En association avec le BRPM (Bureau de Recherches et de Participations minières), l'ONA a également investi dans le secteur minier, notamment à partir de 1970-71 avec le démarrage de l'exploitation du gisement de fluorine Samine de 1972 à 1974, et le démarrage en 1974 de l'équipement du gisement de Bleida.

En 1973, le groupe ONA se lance dans le secteur automobile en créant des sociétés de fabrication d'accessoires pour automobiles : Cabelec (faisceaux électriques sous licence Paris-Rhône), Sécur-Maroc (ceintures de sécurité sous licence Sécur-Aiglon), Famascer (serrurerie pour l'automobile et le bâtiment, sous licence Vachette). Le développement du groupe dans ce secteur est dû à la volonté de ses dirigeants de profiter des avantages de la priorité accordée par le plan quinquennal 1973-77 à l'industrie de sous-traitance pour l'exportation. Ses participations dans le commerce automobile s'inscrivent également dans ce cadre : rachat de la SIAB et création d'INDUMA et de Métal-Maroc, sociétés toutes spécialisées dans la distribution de voitures automobiles et d'équipement industriel.

Le groupe ONA a également développé des activités dans les secteurs du tourisme, des services (création des sociétés informatiques Sacotec et Utimaco) et de l'ingénierie dans le domaine minier (création de bureaux d'études : Birsa de la société Udec-Maroc, et Ingomar dans la topographie). Il dispose aussi d'un patrimoine immobilier très important (société Al Mansour, Al Manazil, Mauritania, etc.).

En 1980, c'est la prise de contrôle du groupe SIHAM, filiale de la société Aarhus Oliéfabrik du Danemark, qui comprend une vingtaine de sociétés implantées dans plusieurs secteurs mais surtout dans le secteur agro-alimentaire.

La Société marocaine de Dépôt et de Crédit (la marocanisation de la Banque de Paris et des Pays-Bas/Maroc et sa fusion avec la Worms ont donné naissance à la SMDC), banque principale du groupe, joue le rôle de chef de file de toutes les sociétés qui en

font partie. Ce qui fait de l'ONA un véritable groupe financier aux activités très diversifiées et faiblement apparentées.

En 1977-78, la SCOA enregistre des pertes pour la première fois depuis la crise des années 30. C'est en vain qu'elle contracte des emprunts ou procède à des restructurations financières, absorbant la Société financière du Maghreb, actionnaire de l'ONA. A partir de 1984, la cession ou la liquidation de nombreuses participations ou filiales, la réduction du personnel (de moitié par rapport à 1977), lui permettront un redressement. Le capital est réduit puis réaugmenté grâce à des apports de Paribas et de l'État français en 1983 ; il est augmenté à nouveau en 1985 avec l'introduction de nouveaux actionnaires (Dumez : 10% ; International Trade Holding, saoudien : 9,9%. Paribas reste le premier actionnaire avec 36,2% du capital. En 1986 : premiers bénéfices. En 1987, Patrick Devaud, le nouveau président mis en place par Paribas, a pour objectif d'alléger le poids des affaires de la SCOA en Afrique, "continent malade", et de les développer sur les autres continents, d'informatiser le groupe, de le diversifier. La SCOA est mise sous haute surveillance.

"Rien ne justifie un optimisme exagéré pour l'une des dernières casseroles de Paribas", lira-t-on bientôt dans la presse (Serge Martl, *Le Monde des Affaires*, 30 avril 1988).

3. "Marocaniser" l'ONA

Quand Paribas a décidé de marocaniser, non pas le capital mais les cadres supérieurs de l'ONA, Mohamed Benhima en est devenu, en 1969, le premier président marocain. Plusieurs fois ministre de 1960 à 1967 – Agriculture, Commerce et Mines, Éducation nationale, Travaux publics, Intérieur –, Premier Ministre de 1967 à 1969, le docteur Benhima est un homme du sérail. Il quitte son poste, avec Jamil Boulhal, premier directeur général marocain, quand "un groupe marocain appuyé par le roi fait une offre d'achat à la Banque de Paris et des Pays-Bas, avec en plus le paiement du prix à Paris" (Félix Nataf, *op. cité)*. En 1980, la cession de l'ONA à Hassan II est conclue.

Mohamed Benchekroun – issu de l'une des "trente familles" – est nommé président. L'ONA sera géré un moment par David Amar, l'homme qui gère aussi la fortune d'Hassan II avant d'être écarté. Et puis, le président délégué étant Moulay Ali, cousin d'Hassan II, c'est Fouad Filali, son gendre et homme d'affaires privé, qui en devient l'administrateur délégué en 1986.

Et pendant ces anneés 80, cette "décennie désastreuse" de crise et de gestion de la crise à grands coups – meurtriers pour les Marocains – d'ajustement structurel imposé par le FMI, le "roi", lui, fait d'excellentes affaires. Les pauvres s'appauvrissent dramatiquement, les riches s'enrichissent plus scandaleusement que jamais. Les affaires personnelles d'Hassan II prospèrent.

De 1981 à 1985, l'ONA multiplie son chiffre d'affaires par sept, se spécialisant dans l'agro-alimentaire (72,6% du chiffre d'affaires) mais restant présent dans les mines, le textile, les transports, l'industrie automobile, les services (banque, assurances), tourisme, immobilier...

"Avec ses filiales, l'ONA réalise 1,8% du commerce du Maroc, et la valeur ajoutée du groupe (1,2 milliard de DH) représente 1% de la valeur ajoutée du pays."(*Le Matin du Sahara*, 28 janvier 1988.)

En 1985, le président délégué de l'ONA est Moulay Ali, le vice-président est Ahmed Lasky, l'administrateur délégué (depuis 1986) est Fouad Filali et le directeur général : Robert Assaraf.

Le chiffre d'affaires est de 6,730 milliards de DH, répartis comme suit :

— mines (4 filiales) : 3,76%
— textiles (3 filiales) : 4,56%
— services (13 filiales) : 8,6%
— automobile et matériel d'équipement (12 filiales) : 10,25%
— agro-alimentaire (11 filiales) : 66,74%
— autres secteurs (banques, transports, imprimeries, industries chimiques, immobilier, portefeuille) : 6,09%.

Le rapport du Conseil d'administration de l'ONA précise :

> "Parmi les événements majeurs caractérisant l'exercice 1985, il y a lieu de signaler la prise de contrôle par l'ONA du groupe COSUMAR et des sociétés FILROC et MASUREL, la restructuration de notre secteur automobile, et la cession de certaines filiales telles SIARA, JIP II et MAPARCO.

Compte tenu de ces événements, le montant brut de notre portefeuille s'est inscrit en hausse de 22%, atteignant 324 millions de DH fin 1985.

Dans l'industrie laitière, nous avons pu accroître la pénétration commerciale de nos filiales et asseoir sur des bases solides la stratégie d'élargissement de la gamme de nos produits.

La politique de restructuration de nos unités de production, de consolidation de notre force de frappe commerciale et d'encadrement adéquat du marché par les produits Cristal et Huilor, a permis d'accroître nos performances de vente en profitant du climat de détente ayant régné sur le marché mondial des huiles brutes et des matières premières à savonnerie."

Le rapport ONA poursuit son énumération :

"Leader de l'industrie sucrière nationale, le groupe COSUMAR a enregistré des résultats satisfaisants avec la livraison sur le marché intérieur de 484 900 tonnes de sucre raffiné en 1985 contre 449 200 tonnes en 1984.

Dans le secteur minier, l'accent a été mis sur l'intensification de la recherche pour un montant de 15 millions de DH en 1985, sur le développement de 13% de notre production de fluorine (74 350 tonnes en 1985) et sur une exploitation progressive à Bleida de la zone sud pauvre en cuivre dont la part dans le tout-venant extrait s'est établie en fin d'exercice à 31%."

Le rapport poursuit :

"Grâce aux mesures organisationnelles mises en œuvre, nous avons réussi à rétablir l'équilibre du compte d'exploitation de la Société de Banque et de Crédit tout en donnant une grande impulsion à l'évolution des dépôts, lesquels se sont élevés à 583 millions de DH au 31 décembre 1985.

Dans un marché automobile encore vulnérable, nous avons pu accroître de 8,5% nos ventes de véhicules qui ont totalisé 4 134 unités en 1985, notre part dans le marché des voitures particulières et industrielles montées localement, s'est située à 27% en 1985.

Dans le secteur textile, il s'est avéré opportun de tendre vers une modification du profil de nos fabrications en privilégiant les produits à forte valeur ajoutée. Notre chiffre d'affaires dans le textile a dépassé 308 millions de DH dont 44% à l'exportation."

Et concernant les BTP :

> "Répondant aux objectifs du Gouvernement visant à enrayer à long terme le déficit national en logements, notre groupe est en train de mener à terme sa première expérience de promotion immobilière portant sur 364 appartements de type résidentiel, et d'entamer la finalisation des études d'un projet de grande envergure relatif à l'habitat économique."

Le portefeuille-titres de l'ONA comprend également d'importantes participations en France où le holding contrôle les chaînes de distribution Félix-Potin et Radar.

Quant à la cession de la COSUMAR à l'ONA, c'est la seule privatisation notable opérée à cette date. En dehors de la loi puisque la Constitution stipule que seul le Parlement est habilité à transférer des entreprises publiques au capital privé.

"Le dynamisme de ce groupe ONA témoigne des honneurs dont le secteur privé est actuellement l'objet, écrit alors Taha Oudghiri (*Le Monde* du 5 août 1986, "Maroc, les limites d'une expérience"). *La libéralisation* de l'économie va très probablement se réduire aux privatisations (...) De toutes les formules qui s'offrent à l'État pour se délester de ses actifs, aucune d'elles n'est à l'abri de critiques et n'est surtout totalement opérationnelle dès que l'affaire à céder dépasse une certaine taille." *(Ibidem)*

Au Maroc, on l'a vu, l'inefficacité du marché financier, la faiblesse du taux d'épargne, la diminution des transferts des TME, etc., rendent les privatisations des sociétés cotées très précaires. Et passer par un canal autre que le marché financier pour céder au secteur privé des entreprises nationales, présente encore plus de risques.

"Les sommes en jeu étant relativement importantes, une bonne partie de la demande (est) automatiquement et systématiquement éliminée, écrit encore Taha Oudghiri. Et il poursuit :

> "La très faible demande résiduelle (se trouve) alors en position confortable pour mener des négociations qui ne peuvent que lui être favorables. C'est bien ce que l'on a pu observer. A telle enseigne que les sociétés qui avaient timidement été mises en vente, n'étaient demandées que par quelques personnes dont les surfaces financières et les objectifs – d'intégration, voire de contrôle du marché – sont bien connus. La traduction économique de ce type de

cession est (...) non pas une privatisation, mais *une personnalisation de l'économie*

En outre, certains acquéreurs peuvent (...) faire prévaloir leur 'accointances politiques' pour être servis en priorité ou pour acquérir des entreprises performantes (...) à des prix inférieurs à leur véritable valeur marchande. Les offres qu'ils ont faites se situaient bien en deçà des valeurs boursières pour les rares entreprises cotées – mieux encore, parfois en deçà des valeurs intrinsèques ou de la mise des actionnaires et leur 'épargne', les réserves." (*Le Monde*, 5 août 1986)

Sans oublier que les méthodes d'évaluation varient et que les objectifs des acheteurs et des vendeurs influencent beaucoup la détermination du prix qui s'éloigne souvent de sa valeur...

Taha Oudghiri conclut : "Prenant conscience de l'impossibilité d'opérer des dénationalisations avec succès, le gouvernement marocain – très probablement par l'organe de sa plus haute autorité – est intervenu officieusement pour donner un coup d'arrêt à ce qui risquait de ressembler à une grande braderie. Le libéralisme économique dans les pays en développement ne peut qu'accompagner le développement économique, et non en être l'origine..."

Ce qui n'empêchera pas le "roi" de privatiser encore à son profit personnel et bien avant que le gouvernement ne dépose au Parlement, un premier projet de texte sur les privatisations. Et quand le débat sur le sujet sera enfin engagé, on pourra lire dans *Al Bayane* (10 novembre 1989) :

"Dans un récent éditorial du *Matin du Sahara et du Maghreb*, M. Moulay Ahmed Alaoui s'en est violemment pris aux défenseurs du secteur public, qu'il a traités de 'fanatiques' (sic), de 'dogmatiques' (resic). Pour appuyer son raisonnement, il a tenu à citer le cas des sucreries qui, selon lui, ont tout à gagner à être privatisées...

Ce point de vue est certainement défendable : il est sûr que le passage de la COSUMAR et de la Sucrerie de Zemamra aux mains du privé a dû être très profitable pour les intérêts qui en ont pris le contrôle. Mais nous ne résisterons pas au plaisir de demander à Moulay Ahmed Alaoui de faire un petit effort de mémoire : la SUCRAFOR, ou Sucrerie de l'Oriental, était la seule sucrerie montée entièrement à partir de capitaux privés, tandis que toutes les autres relevaient du public. Or, on se souviendra que la SUCRAFOR, bien que gérée par le

privé, fut très vite déficitaire. Et il fallut qu'elle passe sous le contrôle de l'État pour qu'elle puisse dégager des bénéfices !

L'attachement fanatique à l'objectif nous conduit donc à dire que le privé, s'il sait se sucrer, peut parfois échouer lamentablement dans la gestion des sucreries."

En novembre 1989, tout le secteur sucrier sera sur la liste des privatisables proposée par le gouvernement.

En 1986, le chiffre d'affaires de l'ONA atteint 6,273 milliards de DH, représentant plus de 1% du PIB marocain, et réparti comme suit :

— 73% dans l'agro-alimentaire,
— 8,6% dans l'automobile et le matériel d'équipement,
— 5,5% dans le textile,
— 3,5% dans les mines,
— 3,4% dans les transports.

Le bénéfice net du groupe, passé de 28,187 millions de DH en 1985 à 29,672 millions de DH en 1986, est en hausse de 5,3%. Les effectifs : 11 913 emplois (agro-alimentaire : 7 086, textile : 2 324, mines : 618).

Selon le rapport du Conseil d'administration pour 1986 :

"La masse salariale supportée par le groupe ONA s'est établie à un montant supérieur à 502 millions de DH. Nos exportations ont atteint 402 millions de DH, soit 6,4% du chiffre d'affaires global, entraînant une participation du Groupe de 1,8% au commerce extérieur national. Notre Groupe a par ailleurs consenti un effort d'investissement de l'ordre de 350 millions de DH, soit 1,3% de la formation brute du capital fixe à l'échelle nationale.

Sur le plan de la rentabilité, le groupe ONA a dégagé un résultat d'exploitation au-dessus de 260 millions de DH et un cash-flow brut dépassant 450 millions de DH. Rapporté au chiffre d'affaires, le cash-flow qui était de 6,7% en 1985, s'est élevé à 7,1% en 1986, ce qui témoigne de la priorité accordée par l'ONA à la maîtrise de la gestion de ses filiales."

Le rapport continue ainsi :

"Les événements majeurs ayant caractérisé l'exercice 1986, résident dans la prise de contrôle par l'ONA de la Compagnie Africaine de Tourisme, dans la souscription

> du holding aux augmentations de capital de la SBC et de la SATAS, et dans le renforcement de la participation ONA à travers le rachat à la fois de 31 725 actions de la Sucrerie des Doukkalas, de 11 680 actions CMH et 16 035 actions SOMIFER appartenant respectivement par le passé à Saint-Louis/Bouchon, Sepo et Imiter.
>
> Sur le plan des cessions, l'essentiel a concerné la vente de 4 152 actions SBC, et la vente de nos participations suivantes : JIP II et MAPARCO (solde), PROBI, INGEMAR et SOMABLE.
>
> Compte tenu de ces événements, le montant brut du portefeuille ONA s'est accru de 17% avec 378 961 000 DH, contre 323 687 000 DH à fin 1985."

Ce qui n'est pas révélé par la presse marocaine (l'ONA définit sa stratégie et publie ses chiffres, à la manière américaine, dans *Le Matin du Sahara*), c'est que le portefeuille de l'ONA a un rapport moyen de 9,2% et que c'est pour l'améliorer que les affaires non rentables sont cédées.

4. PARIBAS + ONA = ONAPAR

Le rapport du Conseil d'administration pour 1986 précise :

> "Dans l'opinion internationale, il convient de signaler la constitution avec Paribas International et la SMEEG, d'une société d'investissement au capital de 3 millions de DH (ONAPAR), ayant pour but principal, outre des prises de participation, des montages financiers faisant appel à l'ingénierie financière la plus moderne."

Constituée à 50% par l'ONA et à 50% par Paribas, l'ONAPAR veut mêler le réseau de l'un et l'expérience de l'autre, leurs multisectorialités et leurs appuis, pour devenir une banque d'affaires de style américain. Pas une banque de prise de participations à l'européenne, mais un organisme financier servant d'intermédiaire entre entreprises "cibles" et investisseurs en puissance. (Un autre organisme existe : la CFI – Compagnie Financière Industrielle – créée par Wafa Bank et la BCM qui, elle, a plutôt pris des participations dans les affaires existantes.

L'ONAPAR veut donc réaliser des montages financiers, accueillir, grâce au réseau de Paribas, des investisseurs étrangers, et dynamiser la bourse en créant de nouveaux produits financiers

au service d'une stratégie financière d'ouverture et des investissements privés (Sicav, actions, obligations, fonds commun de placement, etc.). La BIRD parlait dans son rapport de fin 1984, "d'organismes financiers spécialisés, complémentaires et concurrents des banques".

Les voici créés par le plus important groupe privé marocain qui veut impulser "une politique d'ouverture sur l'extérieur, lui permettant de jouer un rôle sur la scène internationale", son expansion sur le plan interne devant se ralentir "sous peine de s'acheminer vers des monopoles incompatibles avec la politique actuelle de libéralisation de l'économie marocaine". Ce qui va, en effet, bien plus loin que la prise de participations : vers l'internationalisation de l'économie marocaine.

En août 1987, à l'étonnement général étant donné les finances du pays, et sous prétexte que l'office des changes qui régit les finances extérieures depuis 1963 est devenu caduc, Ahmed Alaoui demande la libéralisation des changes. Ce qui implique une nouvelle chute du dirham (à moins de 50% au lieu de 40%).

Mais la "globalisation" de l'économie implique celle d'un système financier où la grande mobilité du capital permet de conclure rapidement des alliances, d'opérer des montages financiers et de placer là où c'est le plus rentable les capitaux dits "flottants" autour du globe. La maîtrise de ces flux (impérative sous peine de "lundi noirs" comme celui du 10 octobre 1987) ne peut être que mondiale, tant il est vrai que la politique est désormais essentiellement financière.

"Il faut insérer l'économie nationale dans le système qui prévaut aujourd'hui dans tous les pays avancés", écrit encore Ahmed Alaoui (*Le Matin du Sahara*, 17 octobre) – celui de la mondialisation de la finance et de l'économie. Sans un mot sur la condition première de l'ouverture de l'économie et de la finance marocaine : cette réforme de l'administration jamais menée à bien.

Il reste que la privatisation est à l'origine de toute cette activité financière, et de la création de l'ONAPAR.

Et que janvier 1988 verra l'entrée de l'ONA dans le capital de la SCOA.

> "Le chiffre d'affaires dépasse 6,830 milliards de DH, malgré la cession de filiales du secteur automobile. Avec une valeur ajoutée, hors impôts et taxes, de plus de 1,280 milliard de DH, l'ONA intervient pour 1% dans l'économie marocaine.

La valeur ajoutée globale réalisée par le groupe provient principalement de l'agro-alimentaire (60%), des secteurs minier (10%) et textile (9%).

Pour leur part, les exportations du groupe ont enregistré une amélioration puisqu'elles représentent 7,5% du chiffre d'affaires, contre 6,4% en 1986. Elles ont atteint cette année 515 millions DH.

Quant au résultat d'exploitation, il s'est amélioré en passant de 4,2% en 1986 à 5,1% en 1987. Il s'élève à plus de 350 millions de DH contre 260 millions de DH en 1986. Le résultat net est de 220 millions de DH." ("ONA : le sommet de la vague", *Le Matin du Sahara*..., 28 juillet 1987)

Le même quotidien continue :

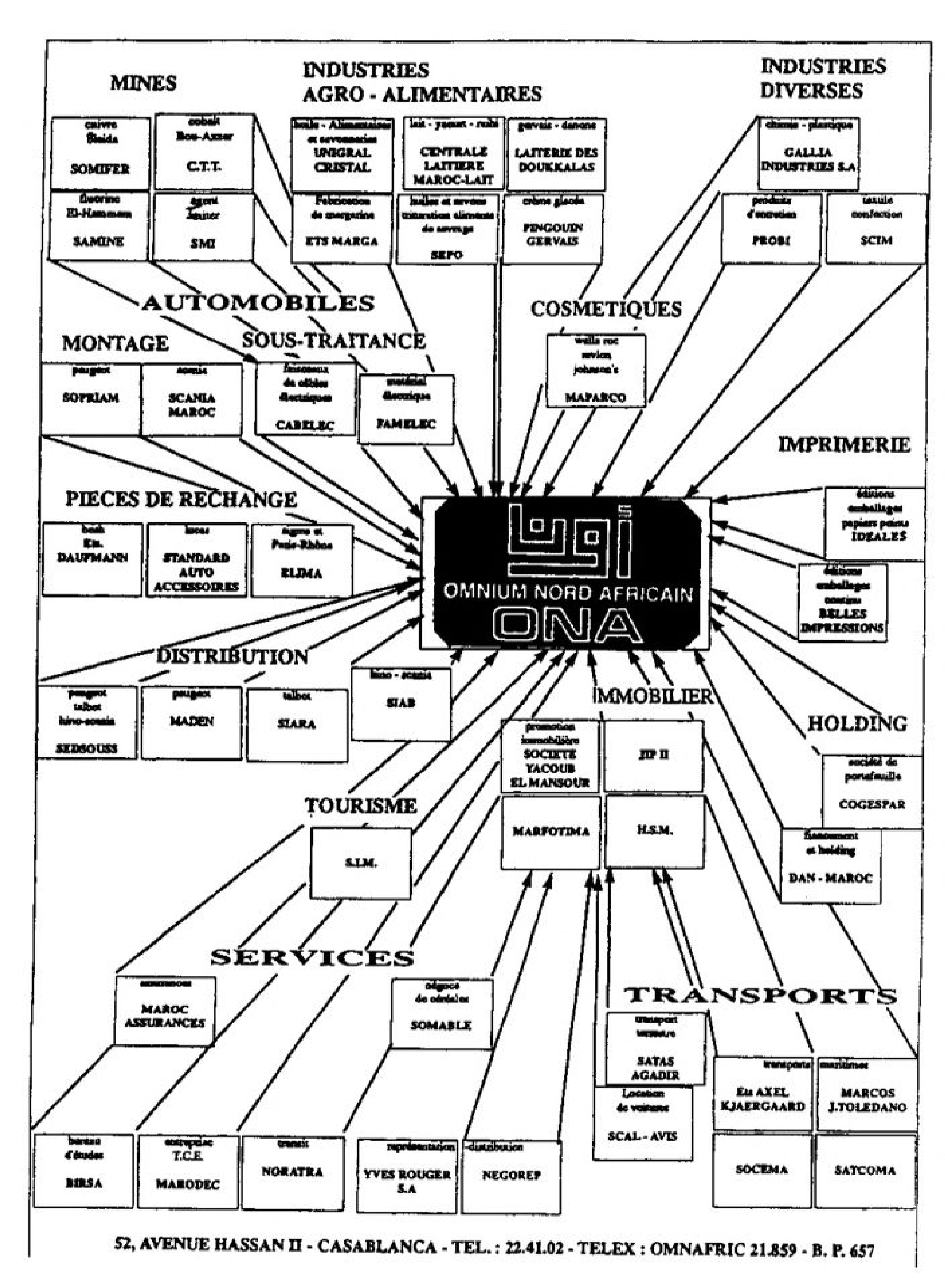
"D'autre part, le groupe ONA a entrepris des opérations remarquables, notamment la prise de contrôle de la Compagnie Africaine d'Assurances, de la Société Marost, et la création de plusieurs entreprises dans les domaines de l'ingénierie financière et de l'audiovisuel entre autres, ainsi que sa participation à l'augmentation de capital de la Centrale Laitière, de la COSUMAR... En somme, une activité intense et diversifiée."

Sigles du tableau : SEPO : Sté d'exploitation des produits oléagineux ; COFARMA : Comptoir des farines marocaines ; COSUMAR : Compagnie sucrière marocaine ; SOMADIM : Sté marocaine des dérivés industriels du maïs ; CTT : Cie Tifnout Tiranimine ; SOMIFER : Sté minière du Bougaffer ; SAMINE : Sté anonyme d'entreprises minières ; SBC : Sté de banque et de crédit ; SATAS : Sté anonyme des transports automobiles du Souss ; groupe SAT : Sté africaine de tourisme et ses filiales Altaïr, Yasmine et Agena ; SOPRIAM : Sté de promotion industrielle et automobile ; SIAB : Sté industrielle et automobile Bennouna ; SEDSOUSS : Service électro-diésel du Souss ; CABELEC : Sté anonyme de câblages électriques ; FAMELEC : Sté de fabrication de matériel électrique ; SCIM : Sté industrielle de confection marocaine ; Idéale : Sté nouvelle des impressions et cartonnages ; MARODEC : Marocaine de développement et de construction ; Groupe maritime : Sté nord-africaine de transit (NORATRAN), Ets Axel Kjaergaard, SOGEMA, Toledano.

Répartition du chiffre d'affaires de l'ONA

	Chiffre d'affaires (en milliers de DH)			1986/85
	1986	%	1985	
Holding ONA	41 777	0,7		
Agro-alimentaire dont :	4 557 766	72,6		
Centrale laitière				
Maroc-Lait	808 482	17,7		+ 8,3
Laitière de Doukkala	110 870	2,4	116 633	- 4,9
Pingouin	15 537	0,3	13 329	+ 16,6
SEPO	422 413	9,3	616 258	- 31,5
Compagnie marocaine d'Huilerie	53 448	1,2	67 541	- 20,9
COFARMA	750			
Unigral Cristal	772 869	17,0	705 760	+ 9,5
COSUMAR	1 830 850	40,2		+ 8,5
Sucrerie de Doukkala	228 132	5,0	203 498	+ 12,1
Sucrerie de Zemamra	268 423	5,9	289 456	- 7,3
SOMADIM	45 372	1,0	45 460	- 0,2
Mines dont :	218 930	3,5		
SAMINE	73 972	33,8	67 807	+ 9,1
SOMIFER	141 912	64,8	182 111	- 22,1
CTT	3 046	1,4	1 630	+ 86,9
Banques (SBC)	80 843	1,3		+ 38
Transports dont :	210 754	3,4		+ 8,1
SATAS	210 654	99,9	194 946	+ 8,1
Immobilier, tourisme dont :	61 829	1,0		
groupe SAT	10 197	16,5		
El Mansour	48 605	78,6		
Automobile et matériel d'équipement dont :	542 145	8,6		
SOPRIAM	372 686	68,7		
SIAB	12 336	2,3		+ 78
SEDSOUSS	37 084	6,8	27 873	+ 33
Garage Lafayette Tanger	29 068	5,4	26 330	+ 10,4
Groupe Kaufmann	62 349	11,5	58 112	+ 7,3
CABELEC	21 298	3,9	18 593	+ 14,5
FAMELEC	7 324	1,4		- 9,8
Textile dont :	347 172	5,5		+ 13
FILROC	209 360	60,3		
SCIM	99 450	28,6	90 069	+ 10,4
Masurel Afrique	38 362	11,1	38 304	+ 0,2
Imprimeries dont :	91 143	1,5		
Idéales	59 350	65,1		+ 19,4
Belles impressions	31 793	34,9		+ 14,9
Industries chimiques dont :	63 195	1,0		+ 18
Chimiproduit	27 439	43,4	22 465	+ 22,1
Gallia Industries	35 756	56,6		+ 14,7
Services dont :	52 220	0,8		
Maroc Assurances	4 541	8,7	3 804	+ 19,4
Marodec	5 845	11,2	6 354	
Groupe maritime	12 060	23,1		
SCAL Avis	18 040	34,5	17 317	4,2
Portefeuille	5 883	0,1		
TOTAL GENERAL	6 273 657	100		

Source : *Maghreb Sélection* n° 485 du 28 octobre 1987.



MINES
INDUSTRIES AGRO - ALIMENTAIRES
INDUSTRIES DIVERSES
SOMIFER
C.T.T.
UNIGRAL CRISTAL
CENTRALE LAITIERE MAROC-LAIT
LAITERIE DES DOUKKALAS
GALLIA INDUSTRIES S.A
SAMINE
SMI
ETS MARGA
SEPO
PINGOUIN GERVAIS
PROBI
SCIM
AUTOMOBILES
COSMETIQUES
MONTAGE
SOUS-TRAITANCE
SOPRIAM
SCANIA MAROC
CABELEC
FAMELEC
MAPARCO
IMPRIMERIE
PIECES DE RECHANGE
DAUFMANN
STANDARD AUTO ACCESSOIRES
ELIMA
OMNIUM NORD AFRICAIN
ONA
IDEALES
BELLES IMPRESSIONS
DISTRIBUTION
SEDSOUSS
MADEN
SIARA
SIAB
IMMOBILIER
SOCIETE YACOUB EL MANSOUR
HOLDING
COGESPAR
TOURISME
S.I.M.
MARFOTIMA
H.S.M.
DAN - MAROC
SERVICES
MAROC ASSURANCES
SOMABLE
TRANSPORTS
SATAS AGADIR
SCAL - AVIS
Ets AXEL KJAERGAARD
MARCOS J.TOLEDANO
BIRSA
T.C.E. MARODEC
NORATRA
YVES ROUGER S.A
NEGOREP
SOCEMA
SATCOMA
52, AVENUE HASSAN II - CASABLANCA - TEL. : 22.41.02 - TELEX : OMNAFRIC 21.859 - B. P. 657

L'ONA en 1984

La prise de contrôle de la Compagnie Africaine d'Assurances (CAA) est annoncée en ces termes dans *Le Matin du Sahara* du 10 mars 1987 :

> "Dans le cadre de la politique de désengagement de l'État des entreprises qu'il contrôle, prônée par le Gouvernement de Sa Majesté le Roi, la Société Nationale d'Investissement à cédé à l'Omnium Nord-Africain en date du 27 janvier 1987, la participation qu'elle détient dans la Compagnie Africaine d'Assurances et qui représente 50% du capital.
>
> Cette cession a été faite dans le cadre de la politique générale de la SNI et en accord avec les Pouvoirs Publics. Le prix de cession permet à la SNI de réaliser une plus-value très substantielle, et à l'ONA de disposer d'un outil de travail lui ouvrant la voie vers des secteurs nouveaux tant dans le domaine industriel et immobilier que dans les domaines commercial et financier..."

Le journal poursuit :

> "Cette opération de cession a entraîné des modifications au niveau de la structure de la direction de la société. C'est ainsi qu'en date du 9 mars 1987, le Conseil d'administration de la Compagnie Africaine d'Assurances s'est réuni sous la présidence du général Sefrioui et a coopté de nouveaux administrateurs en lieu et place de ceux représentant la Société Nationale d'Investissement.
>
> Le Conseil a nommé le général Sefrioui Président du Conseil d'administration, Son Altesse le Prince Moulay Ali, Président de l'Omnium Nord-Africain, comme Vice-Président , et a confirmé M. Michel Albert, Président des AGF (Assurances Générales de France), dans ses fonctions de Vice-Président.
>
> Par ailleurs, M. Fouad Filiali, Administrateur-délégué de l'ONA, a été nommé Administrateur-délégué de la CAA.
>
> L'entrée de la CAA dans le groupe de l'ONA, qui a été également nommé administrateur, lui permettra de développer de nouvelles activités dans le domaine des assurances et de dynamiser son portefeuille de participations." (*Le Matin du Sahara*, 10 mars 1987)

L'intervention "officieuse" d'Hassan II pour "arrêter ce qui risquait de ressembler à une grande braderie", n'aurait-elle pas eu l'effet souhaité ? On assiste à une privatisation "tous azimuts" conduite par les capitalistes locaux, Hassan II à leur tête (deux

membres de la famille royale, Moulay Ali et Fouad Filali, déjà président et administrateur de l'ONA, occupent les mêmes postes à la CAA), et par des investisseurs étrangers attirés par ce que la presse étrangère qualifie alors de "véritable OPA sur le Maroc".

Des filiales de la BNDE, de l'ODI, ainsi que des complexes hôteliers et des domaines agricoles, sont aussi privatisés. En décembre 1987, la SNI, entreprise d'État, fournit à la revue *Lamalif*, "quelques précisions sur l'évolution de son portefeuille" :

> "A propos de la CAA, c'est à la suite d'un plan de redressement mis au point avec le ministère des Finances et qui nécessitait des apports de 200 M DH, plan afférent à la société L'Entente (déficit de 300 M DH) et à Berliet Maroc (apport nécessaire de 15 M DH), que la SNI a cédé à l'ONA sa participation dans la CAA au prix de 20 M DH. Ce faisant, la SNI a dégagé une plus-value de 18,5 M DH, soit 46 années de dividendes au rythme de la distribution actuelle.
>
> En ce qui concerne la COSUMAR, la SNI qui avait 16% du capital, en a placés par première introduction, 5% en bourse et dispose donc désormais de 11% du capital de cette société.
>
> Pour CMH, Ofima, les Messageries du Maroc et Comarine, sociétés de services maritimes (hôtellerie et transport), la SNI s'en est retirée dès 1982 au profit du privé, tout comme elle a cédé sa participation dans la Cofitex à Manatex, société privée qui en était déjà actionnaire, tout comme elle a également cédé Comameto. Quant à Longométal, membre du groupe SNI, elle a cédé sa filiale Somafu..."

5. ONA ET SCOA

— A l'heure où le secteur privé est présenté comme un moteur du développement, où le budget 1988 doit être bâti "sur les ruines de l'année économique et financière 1987", où l'on s'interroge de plus en plus anxieusement sur les places respectives du secteur public et du secteur privé – et sur le rôle de l'État.

— A l'heure où Hassan II annonce enfin, qu'en avril 1988, le gouvernement présentera au Parlement un projet de loi sur la privatisation de "certaines entreprises publiques".

— A l'heure (octobre 1987) où débute l'opération d'achat par l'ONA, de 10% du capital de la SCOA...

Fin janvier 1988 : "Coup de théâtre à la Bourse de Paris : le premier groupe privé du Maroc et d'Afrique Francophone, l'Omnium Nord-Africain (ONA), annonce qu'il vient d'acquérir 6% de la Société commerciale de l'Ouest africain (SCOA), en accord avec Paribas le principal actionnaire de cette dernière, et qu'il vient d'acheter 250 000 titres, soit 3% des actions SCOA, ce qui porte sa participation à 10%. En restera-t-il là ? Oui, a confié à *JAE* son président Fouad Filali." (*Jeune Afrique-Économie* cité par *Le Matin du Sahara*, 1er mars 1988)

> "Environ 6% des actions ont été achetées petit à petit sur le marché, l'ONA profitant de la baisse des cours amorcée au moment de la crise boursière. Puis, l'annonce par la SCOA, le 21 janvier dernier, d'un fort déficit pour l'exercice 1987, provoque l'effondrement des cours. Le lendemain, un mystérieux actionnaire veut se débarrasser de 500 000 titres. Il ne trouve pas preneur pour ce gros paquet d'actions dévaluées. Peu après, curieuse coïncidence, l'ONA acquiert 250 000 titres à 35 FF. Le coût total de l'opération d'achat s'élève donc à 50 millions de FF, soit environ 60 FF par action."

A la suite de l'augmentation de capital de la SCOA, la participation de Paribas est ramenée de 34% en dessous du seuil du tiers. Fin février, Paribas détient 32,66% de la SCOA. Les autres actionnaires étant jusque-là Dumez (5%), le groupe saoudien Al Anwae (9%), le reste des actions est réparti dans le public. Le tour de table s'est donc élargi à l'ONA, "une entreprise bien structurée, qui gagne de l'argent, avec des dirigeants compétents qui parlent la même langue d'affaires que nous !" affirme-t-on quai de Seine, à Paris, au siège de la SCOA.

Par ce "mariage de raison" entre l'ONA en quête de nouveaux débouchés et la SCOA à la recherche d'un second souffle, Paribas va réactiver les relations entretenues avec les milieux d'affaires marocains pour aider géographiquement au développement de l'ONA. En échange, le groupe marocain doit permettre à la SCOA de mieux ancrer et rentabiliser les activités africaines de la société.

Où en est la SCOA en cette fin d'année 1987, alors que l'ONA devient son nouveau partenaire ?

Etant donné la dégradation de la situation économique des pays d'Afrique – le "mal africain" –, la SCOA n'y réalise plus que

35% de ses activités (contre 61% en 1984), le reste étant réparti entre l'Europe, les États-Unis, le Canada, les territoires français d'Outre-Mer (La Réunion) et l'Asie.

"Certes, il y a place actuellement sur la scène internationale pour de grands groupes multinationaux de distribution comme le nôtre, assure Patrick Deveaud, son président depuis novembre 1987, mais nous sommes encore trop dispersés dans nos activités..."

La SCOA, ce sont 134 sociétés dans 50 pays, employant 11 000 personnes (après une vague de licenciements en 1986) et réalisant un chiffre d'affaires de près de 16 milliards de francs en 1987).

— En Afrique, la SCOA concentre désormais ses efforts sur quatre pays ("avec lesquels le Maroc entretient des relations privilégiées") : Côte-d'Ivoire, Cameroun, Gabon et Nigeria. Le groupe s'occupe de distribution automobile et de biens d'équipement agricoles et industriels, de commercialisation de biens de consommation dans les hypermarchés, supermarchés et supérettes (ainsi 50,98% du holding Hypergabon avec Optorg et la Société Cora du groupe Bouriez), de distribution pharmaceutique, de vente d'électroménager et de matériaux de construction et enfin, de l'assemblage de véhicules Peugeot au Nigéria[7].

---

7. "Comment se retirer du Nigeria, le seul pays d'Afrique à dimension macro-économique et avec une population de plus de 100 millions d'habitants ? La SCOA, qui emploie encore 3 500 personnes sur place, préfère parier sur un réveil du marché pétrolier, source d'un éventuel retour aux profits pour ce pays producteur d'hydrocarbures" (*Le Monde des Affaires*, 30 avril 1988).

Observons ici qu'en 1989, le Nigeria (ainsi que le Mexique et le Venezuela) s'introduit sur le marché nord-américain : sa firme nationalisée National Petroleum Corporation rachète en effet à Farmland Industries, 49% d'une raffinerie au Texas... Que les PVD fassent leurs "emplettes" aux États-Unis, en ces temps de crise de l'endettement, ne manque pas d'irriter les banques créancières. Ainsi, la prise de contrôle de Citgo Corporation (8ème entreprise de raffinage américaine) par la Compagnie nationale Petroleos de Venezuela qui en acquiert 50%, le 6 novembre 1989, stupéfie la communauté bancaire. Le Venezuela – qui bénéficie comme le Maroc, de la réduction de créances du plan Brady –, dépense 675 000 millions $ pour acheter Citgo en novembre, alors qu'en septembre, les banques lui ont consenti un crédit d'environ 600 millions $...

On imagine la colère des banquiers envers ces pays qui réinvestissent dans les pays développés avant de rembourser leurs dettes envers les banques internationales !

— En France, la SCOA a des concessions Peugeot et Mercédès, commercialise des véhicules Santana fabriqués en Espagne, distribue du matériel informatique, des pièces de rechange automobiles, s'occupe de l'importation et du négoce de produits de la mer, du commerce international de denrées de base et de gros textile.

— Au Canada, la SCOA contrôle 65% du marché québécois des produits pharmaceutiques.

— Aux USA, le groupe commercialise les cycles.

— Dans les Dom-Tom, il se charge de la distribution de biens de consommation et de produits pharmaceutiques (il représente 30% du commerce de la Réunion).

— En Asie, par le réseau de la Compagnie Olivier : importation de biens d'équipement français et exportations de produits textiles notamment vers la France et les USA.

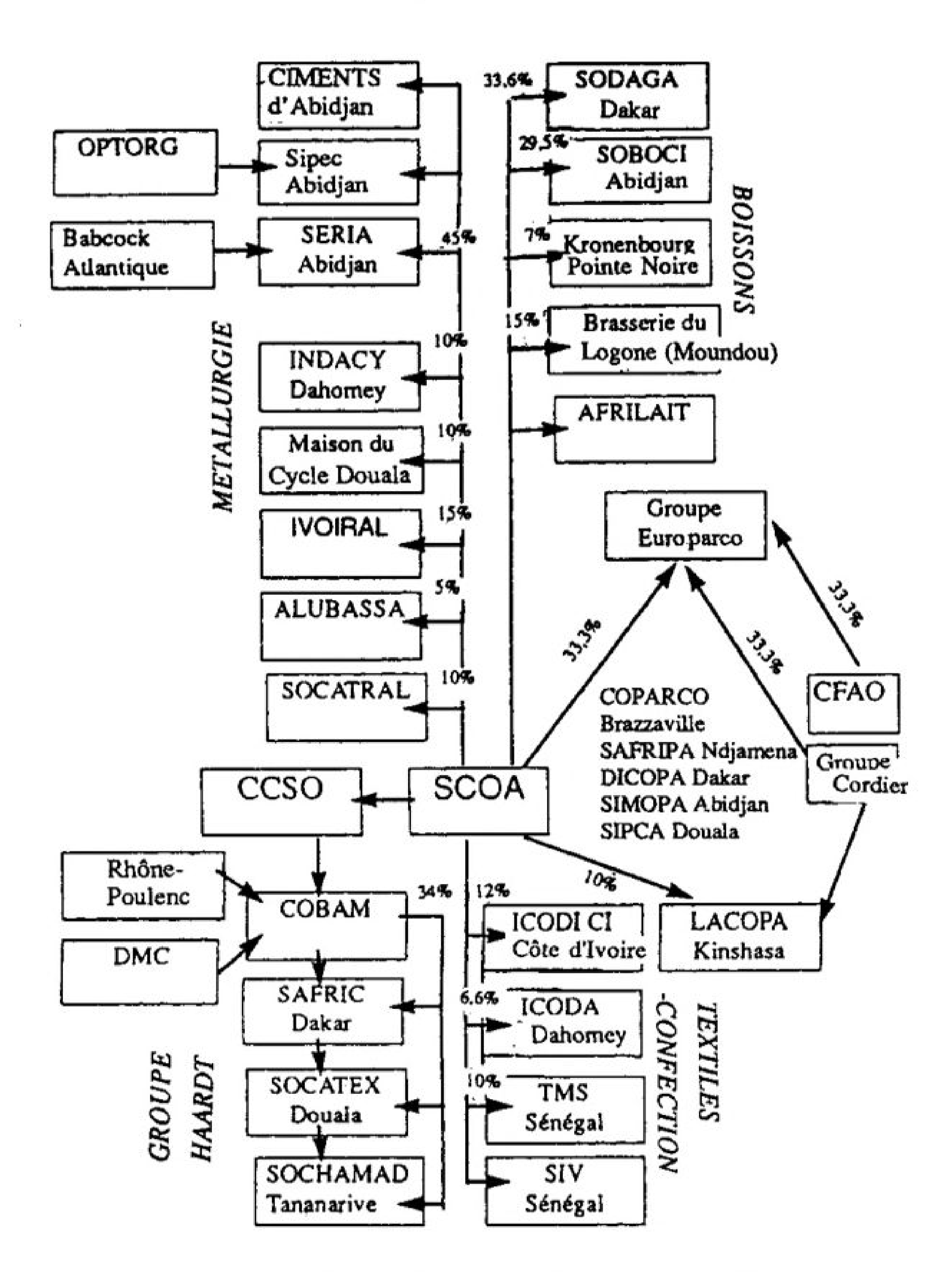
En septembre 1988, Rhône-Poulenc va céder sa participation (34,2%) dans Eurafricaine Pharmaceutique (chiffre d'affaires géré en 1987 : 3,14 milliards ; distribution de médicaments en gros en Afrique et au Canada) à la SCOA qui en est déjà l'actionnaire majoritaire (50,5%).

Rhône-Poulenc sera rétribué pour partie en espèces et pour partie en actions de la SCOA.

Pour la réalisation des objectifs de l'ONA (développement interne, mais surtout ouverture sur l'étranger), la SCOA "constitue un outil privilégié". Pour "promouvoir les produits marocains en Afrique et à l'étranger, favoriser à terme une plus grande diversification des échanges extérieurs du Maroc, établir progressivement des liens plus étroits avec certains pays africains (...) Pour toutes ces raisons, l'ONA prévoit d'incorporer dans sa participation au capital de la SCOA, plusieurs banques et compagnies d'assurances marocaines importantes" (*Le Matin du Sahara*, 25 janvier 1988).

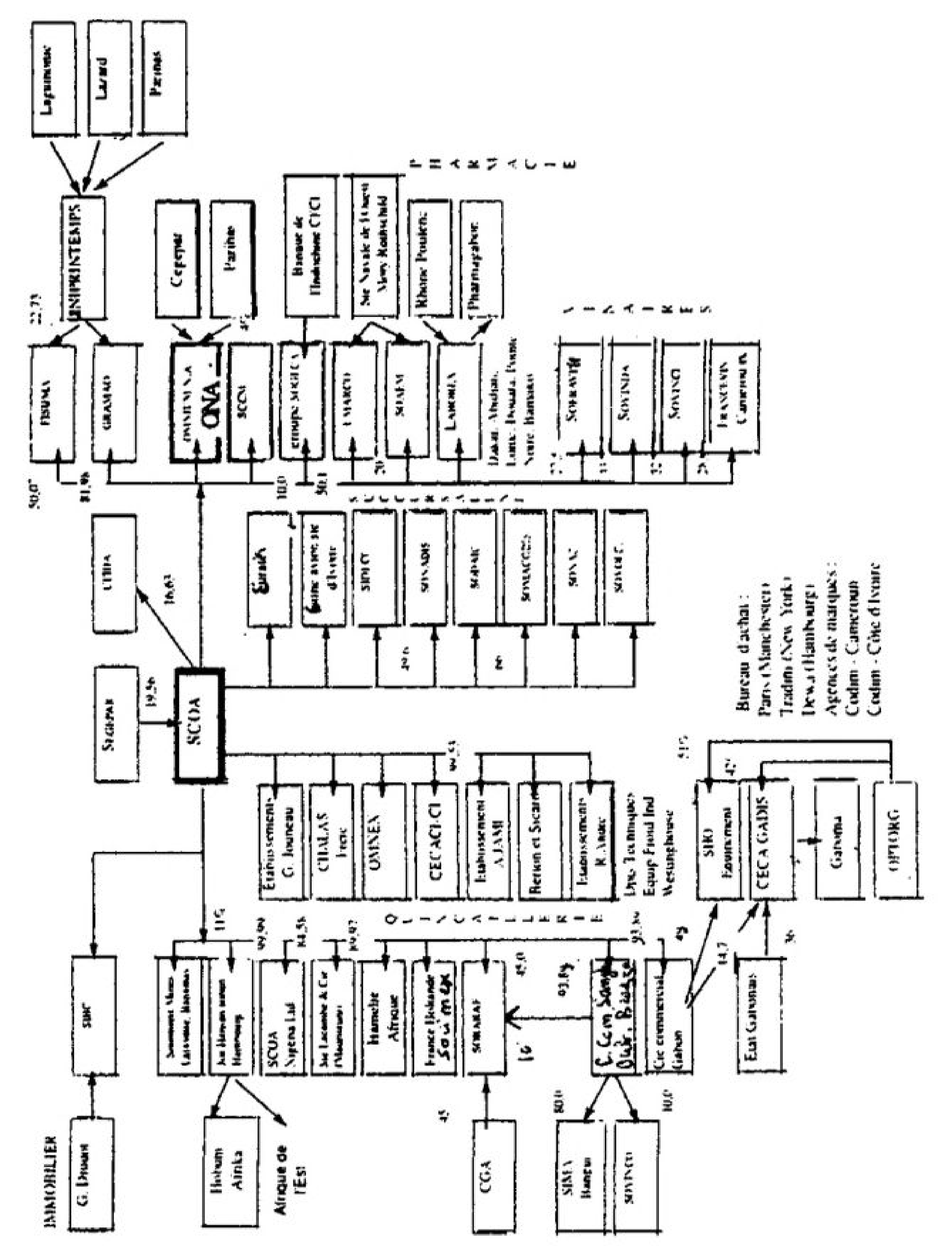
Au début de l'année 1988, l'ONA – associé avec des groupes français tels que les AGF pour les assurances, BSN pour les produits laitiers, Paribas pour la banque et la finance, Peugeot-Citroën pour l'automobile –, est le premier groupe privé marocain et le premier groupe privé à l'échelle de l'Afrique. Avec 4,3 milliards de francs de chiffre d'affaires (*Le Monde*, 8 juin 1988), le groupe qui possède 10% de la SCOA, va s'étendre à la communication.

Le Groupe SCOA (I)



Source : *Afrique et Capitaux,* Jean Suret – Canale, *op. cit.* 1987.

Le Groupe SCOA (II) Participation industrielle



Source : *Afrique et Capitaux*, Jean Suret – Canale *op. cit.*, 1987.

Les activités de l'ONA (1988)

Secteur d'activité	Nombre de filiales	Chiffre d'affaires	%	Effectifs
Agro-alimentaire	11	4 557 766	72,6	7 086
Automobile et matériel d'équipement	12	542 145	8,6	495
Textile	3	347 172	5,6	2 324
Mines	4	218 930	3,5	618
Transports	2	210 754	3,4	327
Imprimeries	2	91 143	1,5	339
Banques	1	80 843	1,3	210
Industries chimiques	2	63 195	1,01	112
Immobilier, tourisme	17	61 289	0,9	64
Services	11	52 220	0,8	223
Holding	1	41 177	0,7	105
Portefeuille	9	5 883	0,9	-
Total général	75	6 273 657	100,0	11 913

Source : *Le Matin du Sahara*, 28 janvier 1988.

Selon *Jeune Afrique-Économie* de décembre 1987 qui donne le classement des 250 premières entreprises africaines, l'ONA se place au troisième rang d'après le chiffre d'affaires (CA) (venant après deux entreprises d'État égyptiennes).

Plusieurs filiales du groupe sont elles-mêmes classées parmi les 250 premières entreprises africaines :

— la Centrale Laitière est 55ème (CA 91 M$),
— Unigral Cristal est 60ème (CA 87 M$),
— SEPO est 101ème (CA 47 M$),
— SATAS est 183ème (CA 23 M$),
— la COSUMAR, "cheville ouvrière de la politique sucrière de l'ONA", a fourni au marché 430 000 tonnes en 1986. Avec un CA de 229 M$, elle est 21ème dans ce classement.

En 1988, l'ONA contrôle 60% de la production laitière du Maroc, 73% du marché sucrier, 45% des ventes d'huile et pour ce qui est des assurances, le groupe est le premier courtier du pays.

Dans le classement de *JAE*, l'Omnium Nord-Africain est en 4ème place pour les bénéfices obtenus en 1986. Avec 51 M$, il a la plus grosse marge brute d'autofinancement.

N'exportant que 7% de son chiffre d'affaires, soit 49 M$, l'ONA se place au 21ème rang des plus gros exportateurs africains. 21ème investisseur africain avec 39 M$ investis en 1986, l'ONA est le 5ème plus gros employeur africain avec près de 12 000 employés en 1986.

> "Ces résultats sont d'autant plus impressionnants que c'est à partir de 1980, année de la marocanisation du capital et du Conseil d'administration de l'ONA que la configuration actuelle du holding s'est dessinée (...) La nouvelle stratégie du groupe dirigé depuis 1986 par Fouad Filali, dénote son envergure et son ambition : stratégie de développement tournée vers le marché local mais aussi vers l'étranger."(*Le Matin du Sahara*, 28 janvier 1988.)

Le quotidien officiel du pouvoir marocain précise encore qu'après la création de l'ONAPAR et l'entrée dans la SCOA, l'ONA "avec la volonté d'intensifier les exportations, se lance dans le secteur de la pêche hauturière à travers la réalisation d'un projet portant sur l'acquisition de 20 chalutiers congélateurs, soit près de 10% de la flotte hauturière nationale actuelle".

Ce qui en dit long sur les effets de la future loi de privatisation, surtout quand on sait que seuls les bateaux appartenant à la famille royale ont le droit de pêcher en haute mer. Et que la pêche hauturière rapportant 7 milliards de dollars, la moitié est versée aux comptes personnels d'Hassan II, le reste n'étant budgété nulle part.

En octobre 1988, l'ONA commande 8 chalutiers aux chantiers navals de Nantes, Leroux et Lotz. Une commande qui représente un investissement de 160 millions de F. Les livraisons de ces chalutiers congélateurs de 37,50 m de long, commenceront fin 1989.

Fin 1989 où l'on pourra lire dans *Maroc Business* (n° 27, novembre 1989) : "Le secteur de la pêche hauturière se passerait bien allégrement d'un dossier épineux relié à l'opération juridique de la marocanisation. S'il met en cause d'une part le magnat d'un grand complexe des pêcheries et un solide homme d'affaires qui a investi dans la pêche et s'est investi dans la nationalité marocaine, il soulignerait d'autre part l'imprudence naïve d'une grande société de banque de la place et concernerait même l'Office des Changes. Ainsi soit-il, sans remous de scandale et en fair-play, entre gentlemen."

Dans le *Matin du Sahara* du 28 janvier 1988, il est encore signalé que l'ONA va "également jouer un rôle promoteur dans un secteur de pointe qui est celui de l'audiovisuel et de la communication" et que le groupe envisage "des investissements importants dans l'agriculture".

Bref, "l'ONA se dote de tous les moyens lui permettant d'affronter les défis de cette fin de siècle avec assurance et sérénité", apparaissant ainsi comme "l'un des moteurs de la modernisation de l'économie marocaine".

Dès janvier 1988, l'ONA signale qu'il prévoit d'incorporer à son entrée dans la SCOA, plusieurs banques et compagnies d'assurances marocaines, afin de promouvoir les produits marocains en Afrique et à l'étranger. Et qu'il a l'intention de lancer au Maroc une chaîne de télévision privée avec l'appui de la Sofirad française et de partenaires francophones.

6. ONA, BCM et... LONRHO

En 1987, l'ONA a racheté la Société de Banque et de Crédit (SBC) qui ne représente que 3% du marché local. Il a également racheté en 1987, la Compagnie africaine d'Assurances et créé, avec Paribas, l'ONAPAR. Il est proche de la Société marocaine de Dépôt et de Crédit (MDC) où Paribas détient une forte participation.

En juillet 1988, "dans le plus grand secret, l'ONA a pris le contrôle de la Banque Commerciale du Maroc (BCM), première banque privée du royaume. Révélé au début de septembre, ce mariage a surpris les milieux marocains de la finance et de l'industrie. Pourtant, les mouvements d'approche avaient commencé dès le début de l'année, et l'ONA a toujours clairement exprimé son désir de contrôler une institution financière capable d'accompagner son ascension fulgurante", écrit Hassan Ziady dans *Jeune Afrique-Économie* d'octobre 1988.

Le 8 janvier 1988, l'assemblée générale extraordinaire de la BCM autorise le conseil d'administration à porter le capital à un montant maximum de 250 millions de DH par incorporation partielle des réserves. En juin, l'augmentation de 33,7% du capital de la BCM passe de 109,4 à 165 milliards de DH. Cela fait, l'ONA entre en jeu. Le CIC-Paris, en difficulté, avait annoncé son désir

de réduire sa participation dans le capital de la BCM. L'ONA étant le seul sur le marché marocain à avoir les moyens financiers de prendre la relève, il acquiert 25% du capital de la BCM, le CIC conservant 10,6%.

"La prise de contrôle de la BCM par l'ONA s'est faite avec la bénédiction des pouvoirs publics marocains. Et en premier lieu, celle de Mohamed Berrada, le ministre des Finances, qui est favorable à la constitution de groupes d'envergure internationale disposant d'un noyau bancaire pour servir leurs ambitions", écrit Hassan Ziady. Et il précise en douceur : "Dans les milieux bancaires marocains, on estime que la prise de contrôle de l'ONA va se traduire par un allégement des modes d'encadrement de l'activité bancaire, car l'ONA a les moyens de faire prévaloir son point de vue auprès des autorités monétaires et financières"...

Comme l'annoncent les pages publicitaires du *Matin du Sahara et du Maghreb* : "Pour suivre nos clients au rythme de leurs allées et venues, à toutes les heures de leurs déplacements, en tous lieux où les mènent leurs projets, nous avons constitué un réseau (...) Aujourd'hui, la 1ère banque privée du royaume a comme associés ou correspondants les meilleures banques du monde (...)" : Barclays Bank, Lloyds Bank et Midland Bank en Grande-Bretagne ; Manufacturers Hanover, Irving Trust, ABC Corp aux États-Unis ; Banca nazionale del Lavoro, Credito italiano, Banco di Roma en Italie ; National Commercial Bank, Al Bank al Saoudi al Faransi en Arabie saoudite ; BNP, CIC, UBAF en France ; Deustche Bank, Kommerzbank, Dresdner Bank en Allemagne ; Banco Exterior de España, Banco Central, Banco español de Crédito en Espagne ; Société générale de Banque, Banque Bruxelles-Lambert, Kredietbank en Belgique ; Rabobank, Nederlandsche Middenstandsbank en Hollande...

Tous les pays d'Europe où vivent les émigrés marocains sont couverts par ce réseau. En drainant les revenus et l'épargne des travailleurs à l'étranger, la "1ère banque privée du royaume" est directement au service du régime monarchique qui a un besoin vital – au sens strict du mot – de leurs devises. Et qui s'inquiète de les voir diminuer.

A tel point qu'au tout début de 1990, le Maroc fait pression sur la France pour que les retraites des immigrés marocains soient payées sur des comptes dans des banques marocaines installées à Paris. Un autre moyen utilisé par les autorités marocaines pour obliger les émigrés à envoyer de l'argent au pays, est de les

empêcher d'emmener leurs enfants avec eux en France. Avec la complicité des services sociaux français.

La BCM va aider le groupe dans ses nouvelles opérations tant au Maroc qu'à l'extérieur. L'ONA veut se renforcer dans les secteurs où il opère déjà : l'agro-alimentaire, les transports, l'immobilier et les mines.

C'est en 1988 qu'un important gisement de produits polymétalliques est découvert près de Marrakech, ainsi qu'un gisement d'argent. Au total, le groupe devra réaliser durant les trois prochaines années, un investissement de 4 à 5 milliards de DH.

L'ONA se développe également dans la distribution, le tourisme et les produits financiers. Avec la firme marseillaise Medis, l'ONA envisage de créer une chaîne nationale d'hypermarchés, une plate-forme de distribution et une centrale d'achats pour commercialiser des produits hors du Maroc.

D'autres projets concernent le tourisme : créer une chaîne hôtelière "2 étoiles" avec l'Office des Chemins de Fer marocains et lancer de nouveaux produits touristiques (clubs de loisirs, de santé, de golf) avec l'appui du Club Méditerranée. Car pendant ce temps, Gilbert Trigano tisse un réseau d'alliances afin de conforter ses positions sur ses trois marchés porteurs : l'Europe, les États-Unis et le Japon (accords aériens avec Nouvelles Frontières, American Airlines et Mitsui). L'ONA, de son côté, inclut des accords avec Bolloré (création de SCAC-Midi pour les liaisons maritimes Maroc-Afrique et les liaisons aériennes Maroc-Europe).

Une société holding d'investissement, à parts égales avec Bolloré, va être créée afin de prendre des participations dans des affaires françaises, africaines et marocaines de négoce et de transport.

Pour s'ouvrir davantage sur l'extérieur, notamment sur l'Europe, l'ONA va rendre son capital accessible à des investisseurs étrangers et marocains. Les fonds recueillis de l'ordre de 240 millions de DH, viendront renforcer les disponibilités du groupe pour ses investissements. Une opération où Paribas va se retrouver de nouveau dans le tour de table : avec Bolloré et les AGF, ils auront ensemble 8% du capital. Des institutions et des banques marocaines souscriront également (elles auront 9%). Par la suite, le capital de l'ONA devrait être ouvert à d'autres partenaires européens, en particulier espagnols et italiens.

Le chiffre d'affaires réalisé par l'ONA dans le domaine financier est passé de 90 milliards de DH en 1986 à près de 237 milliards de DH en 1987, et le groupe a dégagé un résultat d'exploitation de 350 millions de DH, en hausse de 35% par rapport à l'exercice précédent. En 1988, le groupe a géré 8,3 milliards de DH de chiffre d'affaires et réalisé – hors BCM – 480 à 490 millions de profits d'exploitation. Mais dès la fin de 1987, une telle puissance financière laissait prévoir que personne ne pourrait s'aligner sur ses propositions lors des futures privatisations.

Avec une stratégie "à l'américaine", certes déployée à l'approche du marché unique européen de 1993 et dans l'optique du Grand Maghreb, l'ONA poursuit son expansion, transformant complètement le paysage économique marocain.

Au même moment, comme "c'est toujours dur de traîner tout seul une casserole", Paribas s'associe avec la multinationale britannique Lonrho (London and Rhodesia Company) à travers un holding commun – le holding Franco-britannique –, pour partager à parité le contrôle de la SCOA. Une restructuration drastique de celle-ci est décidée (le 19 octobre 1989) après la perte de 328,6 millions de francs enregistrée au premier semestre 1989. Paribas vend ou ferme le commerce en gros en Afrique, le commerce de textile (en France et en Afrique), celui des pièces détachées et accessoires pour automobiles Quart de Tour en France, la PME française d'électroménager Séguni, le négoce de cycles aux États-Unis...

Ne sont gardées en Afrique que les chaînes de grands magasins, le commerce d'autos, et la distribution pour grossistes en pharmacie.

Lonrho (45 milliards de francs de chiffre d'affaires dans la distribution, les hôtels, les assurances, l'édition, le transport, les mines, les casinos...) est présent dans 80 pays, notamment en Afrique de l'Est, la partie du continent que n'occupe pas la SCOA.

Les deux principaux centres d'intérêt communs de la SCOA avec Lonrho sont l'Afrique et les grands magasins. Et selon Paribas, les activités des deux groupes sont également complémentaires en Europe.

Pour l'ONA, tout cela représente un accès plus vaste aux marchés des pays développés alors que le 1er janvier 1993, date du marché unique européen, se rapproche.

Partout, la mondialisation établit des rapports nouveaux entre États et entreprises. Dans les pays riches, les décisions d'allocation des ressources technologiques et financières – qui transforment le présent et façonnent l'avenir – sont le fait des grandes entreprises mondiales (Alcatel, Olivetti, Nestlé, IBM, Mitsubishi, Thompson...). Il est pourtant bien évident que ces entreprises ont besoin des États "locaux" pour faire face à la mondialisation et se mondialiser, tout comme les États ont besoin des entreprises pour se perpétuer comme formations politiques et sociales "locales".

Au Maroc, à la fin des années 80, l'ONA est présent dans l'agro-alimentaire (il contrôle 73% du marché sucrier, 98% de celui des corps gras : lait, beurre, huiles...), l'automobile (concessionnaire national Peugeot-Citroën), les mines, le textile, les transports, l'immobilier, les assurances (premier courtier du pays), la distribution, le tourisme, le négoce international et les transports, les services et les produits financiers (BCM, SBC, ONAPAR), la communication (chaîne de télévision privée 2 MI).

7. Avec la Sofirad, le marché des médias

Précisons ici que la Sofirad (Société financière de Radiodiffusion) née en 1942 sous le régime de Vichy, avec un général pour 1er président, est une société de dimension internationale chargée de gérer les participations audiovisuelles (secteur privé) de l'État français dans le monde. Cet organisme qui se veut selon Hervé Bourges – il en devient le P.-D.G. en septembre 1989 – "un instrument du dialogue des cultures", contrôle en France RMC/Moyen-Orient, Africa N° 1 et Médi I (s'y ajouteront en 1989, la collecte de publicité internationale avec la société HMI, et la fourniture de programmes de télévision à des chaînes du continent africain à travers la société Canal France International). Médi I (Radio Méditerranée-Internationale), la radio la plus écoutée du Maroc, créée en 1981, est une société franco-marocaine : Hassan II possède 51% du capital, le reste étant réparti entre diverses compagnies dont RMC et la Sofirad.

A Médi I, les postes dirigeants sont occupés par des Français. Et cette radio, la seule à faire concurrence – dans la

désinformation aussi – à la très officielle RTM, se caractérise bien sûr par sa très, très relative liberté de ton. (On se souvient de la manière dont elle a "informé" le Maghreb sur les émeutes d'octobre 1988 en Algérie : "des hordes de voyous pillant la ville, n'hésitant pas à mettre en avant des femmes et des enfants...", le gouvernement "trop tolérant laissant s'exprimer des extrémistes", etc. Mais on sait que le Maroc offre cette rare curiosité : un ministre de l'Intérieur et de l'Information à la fois !).

La BCM en 1990

Répartition du capital social au 31/10/1990

530 000 000 DH	
CIC Paris Lyonnaise de banque Credito Italiano Banco Central Corporacion Financiera-Caja de Madrid	6,51% 5,25% 5,00% 5,00% 3,00%
Banques étrangères Petits actionnaires étrangers	24,76% 1,29%
Total étrangers	26,05%
ONA MAMDA RMA + FINAS	32,03% 8,80% 5,43%
Al Wataniya	5,27%
Autres sociétés d'assurance	8,37%
Sociétés d'assurance	27,87%
Investisseurs institutionnels Petits actionnaires nationaux	1,42% 11,42%
Personnel et cadres BCM	1,21%
Total marocains	73,95%
Total général	100,00%

Source : Inauguration de la succursale internationale de la BCM à Paris, le 15 décembre 1990.

En février 1988, l'État marocain concède l'exploitation d'une chaîne commerciale qui sera la deuxième chaîne de télévision du Maroc. Le concessionnaire est la SOREAD – Société marocaine d'étude et de réalisation audiovisuelle – dont le capital est majoritairement détenu (51%) par l'ONA (et BMCE, BMCI, SMDC, Al Amane, Al Watanya, SOMED, SOPAR du groupe Kettani, CIMR), le reste étant réparti entre Bouygues-TF1 (19%), la Sofirad (15%) et le câblodistributeur canadien Vidéotron (15%). Pour la signature de la convention, on retrouve les mêmes que toujours : Driss Basri, le ministre de l'Intérieur et de l'Information, Fouad Filali, administrateur de l'ONA et de la SOREAD... fils du ministre des Affaires étrangères et gendre d'Hassan II, Abdellatif Jouahri (président de la SOREAD et de la BMCE), Izzarab Kettani (vice-président de la SOPAR), Bensalem Guessous (président de la CIMR), Mohamed Benkirane (vice-président délégué de la BMCI et président d'Al Watanya), Abderrahmane Filali (président d'Al Amane), Robert Assaraf (directeur général de l'ONA), Farid Britel (conseiller du président de l'ONA)...

Et le ministre explique que "le gouvernement marocain, en confiant l'exploitation de sa deuxième chaîne de télévision à un groupe privé dont les différentes composantes ont toujours fait preuve de sérieux, d'efficacité, de vitalité et de civisme, marque l'intérêt qu'il attache à la participation du secteur privé à l'effort de développement du pays" (*Le Matin du Sahara*, 25 février 1988).

Avant de confier à ce groupe privé "la défense des nobles idéaux et valeurs de notre pays dans le champ euro-arabo-africain", les "discussions ont été ardues" mais c'est "dans un esprit de civisme et de compréhension que les deux parties ont tenu à concilier les intérêts de l'État qui concède un service public relevant de son monopole et les intérêts du secteur privé qui doit être entouré de toutes les assurances et les garanties nécessaires à sa réussite. A ce propos, les responsables bénéficieront de tous les avantages prévus par les codes d'investissements"...

Fouad Filali précise à son tour que ce projet de télévision privée "doit s'insérer dans le cadre des grandes orientations politiques et économiques du Royaume". 110 stagiaires sont déjà en France pour un an (plus de 50 millions de DH). Il s'agit là de "la première application concrète, technique et pratique, de la diffusion de la francophonie souhaitée, entre autres, par François Mitterrand", déclare Patrick Clément, concepteur de la chaîne

(*Libération*, 29 mai 1989). Et l'État français s'est engagé en finançant pour la première fois un projet privé à raison d'un prêt de 150 millions de francs sur trente ans à un taux d'intérêt de 3%.

L'aménagement des nouveaux studios à Casablanca nécessitera près de 300 millions de DH, la première diffusion est prévue pour mars 1989. Et le quotidien du régime se sent obligé d'ajouter que pour le lancement de cette chaîne privée, c'est "dans le respect de sa souveraineté" que le Maroc a choisi la voie de la coopération avec les pays technologiquement avancés en la matière. Et c'est aussi pour mettre "tous les atouts de réussite de son côté"...

La future chaîne marocaine (francophone, privée et partiellement cryptée) arrosera, depuis le satellite Intelsat 5 – avec, en prime, le satellite Arab Sat construit par l'aérospatiale française pour les pays arabes –, une zone hémisphérique s'étendant depuis le nord de la Hollande jusqu'à l'Afrique de l'Ouest. Vers l'Afrique arabophone et francophone où l'ONA compte s'implanter et, par l'intermédiaire de ses réseaux câblés, vers ces "populations maghrébines installées en Europe".

Par ailleurs,

> "cette chaîne (marocaine) constitue pour TF1 la première étape de son expansion internationale. Ayant vocation à demeurer le premier actionnaire étranger dans le cadre du passage à la société d'exploitation, TF1 va fournir à la chaîne marocaine des prestations d'assistance technique et collaborer à la grille des programmes. TF1-Publicité participera à la régie publicitaire de la chaîne et va notamment réaliser l'étude du marché publicitaire, la mise en place de la politique commerciale et la mise en place de la régie qui sera internationale." (*Les Échos*, 25 février 1988).

Le 3 mars 1989, jour de la fête du trône et "d'allégeance nationale au souverain", on inaugure la première chaîne de télévision privée d'Afrique et du monde arabe : 2 M International. L'ONA détient désormais 31,5% des 65% d'intérêts marocains de la chaîne et les alliances européennes se font autour de TF1 (8%), Bouygues SA (5%), Vidéotron Canada (15%), Maxwell (5%) et la Sofirad (0,5%).

Deux mois plus tard, 50 000 décodeurs sont en circulation. Ces décodeurs sont construits par la société française RTIC ; une intégration industrielle est prévue au Maroc, grâce à la société MANAR (président : M. Kettani). Pour l'usager, les prix du

décodeur et du service d'application sont de 600 et 800 DH, la cotisation mensuelle étant de 170 à 180 DH. On envisage de placer 600 000 décodeurs en trois ans. Et 2 M I représente 60% des parts du marché publicitaire marocain.

De son côté, la Sofirad est un "instrument" de plus en plus efficace "du dialogue des cultures"... Depuis mai 1989, Canal France International – filiale à 100% de la Sofirad – fournit, via le satellite Intelsat V, quatre heures de programmes quotidiens à près d'une dizaine de télévisions africaines. Hervé Bourges, P-.D.G. de TF1 jusqu'en 1987 et de la Sofirad en 1989, présiderait bientôt aux destinées de Télé-France mondiale dont la Sofirad sera l'un des principaux acteurs avec A2, FR3, RFO et l'INA. Un holding qui, selon Alain Decaux, ministre de la Francophonie devrait pourvoir en banques d'images télévisuelles françaises, l'ensemble du monde en l'an 2000 ! Du coup, la Sofirad pense changer d'appellation et devenir... "Radio-Télévision France/Monde" – pas moins.

8. Et Bouygues !

Tout se met donc en place pour faire gagner de l'argent à l'ONA et inonder le Maroc – le Maghreb et l'Afrique – de produits occidentaux bien au-delà de tout ce que les banques et grandes entreprises françaises de "l'Union coloniale" pouvaient rêver en 1903. " (...) des cotonnades à vendre pour nos filatures (...) Des chemins de fer à construire et des ports à creuser pour nos métallurgistes et nos entrepreneurs (...) Des émissions pour nos banquiers !" jubilait Eugène Etienne.

Et tandis que Berlusconi vient d'acheter un journal au Nigeria et que les Américains s'apprêtent à diffuser par câble à Abidjan, TF1 affiche, au printemps 1988, des objectifs strictement financiers pour cette opération marocaine dont l'investissement de départ s'élève à 200 millions de francs. Les chantiers marocains de Bouygues, qui construit à Casablanca la "mosquée Hassan II", ne seraient pour rien dans l'actuel projet... Pas plus que le contentieux financier avec l'Algérie pour le chemin de fer de Djidel. Seul le montage financier aurait compté.

"Nous ne faisons jamais de cadeaux, explique-t-on à TF1. Si nous nous lançons dans ce projet, c'est que c'est gagnable. Nous

passons tout à la moulinette pour gagner tout ce qui peut l'être." (*Libération*, 6 avril 1988)

Le 4 juin 1988, la société d'étude SOREAD est transformée en société d'exploitation, et son capital est modifié : de 4 millions de DH, il passe à 118 millions de DH. L'ONA conserve la majorité du capital, associé à Vidéotron (15%) ainsi qu'à TF1 et TF1-Publicité (13%) tandis que le groupe Bouygues prends 3%. Comme prévu, la Sofirad n'a plus que 3% au lieu des 15% qu'elle possédait dans la société d'étude. "Les 12% libérés attendent de nouveaux partenaires. Mais il semble que Robert Maxwell déjà présent avec 3% du capital, songe à accroître sa part." (*Libération*, 7 juin 1988)

A l'automne 1988, les actions de Bouygues flambent. On ne sait qui les a achetées, on s'interroge... Et on finit par apprendre que ce sont Robert Maxwell et Hassan II. Propriétaire de 10% du groupe Bouygues (519 millions de francs de résultats pour un chiffre d'affaires de 50 milliards), le roi du Maroc négocie pour atteindre 15%. Après quelques mois, Berlusconi (propriétaire de 2% pour raison de verrouillage de capital) entrera au conseil d'administration.

Outre le "racket national" lancé par Hassan II afin que ses sujets lui offrent aussi, par un "volontariat" très fortement incitatif, une "maison au Paradis", la France a prêté plus de 2 milliards de francs pour la construction de "la plus grande mosquée du monde" à Casablanca. Pour ce projet mégalomaniaque, quand finalement Bouygues l'a emporté, on a parlé d'une commission de 20% pour Hassan II et ses acolytes (20% de 2 milliards...). Et tandis qu'en plus de cette commission, le "roi" (avec ses 10% du groupe Bouygues) va aussi encaisser dans cette opération, 10% des dividendes, Bouygues récupère l'aide liée de la France.

Ce qui représente un encouragement de la France aux réalisations les plus folles et inutiles, pendant que des millions de Marocains vivent dans des bidonvilles sans eau ni électricité ni égout...

Une "aide" qui finance aussi – rappelons-le – la construction des grands barrages qui, sous la surveillance permanente de l'armée en cas de sabotage, n'irriguent que les terres du "roi", ou celle des 500 petits barrages "collinaires" destinés à favoriser les grands propriétaires et à enrichir les sociétés étrangères. Avec, bien entendu, la complicité d'Hassan II à qui cette "aide" rapporte

énormément à en juger au nombre des chantiers Bouygues au Maroc.

Associé (19% avec TF1) au lancement de la chaîne de télévision privée marocaine, Bouygues en construit les locaux et les studios. Une association qui lui aurait été utile pour régler avec le palais certains retards de créances sur la construction de la mosquée. Il l'a emporté sur l'Italien Snam Progetti pour la réalisation du nouvel aéroport d'Agadir – un chantier estimé à 850 millions FF. En 1988, il soumissionne pour la construction de la centrale thermique de Jorf Lasfar...

Tout cela, en attendant de s'offrir (en décembre 1989) "un petit outil bancaire pour réaliser des opérations de banque d'affaires" : la Saoudi European Bank rebaptisée Société de Banque privée (Maison Bouygues : 60% : banque Demachy (du groupe Worms) : 20% ; Francis Bouygues : 20% à titre personnel). En attendant de trouver (encore en décembre 1989), "un partenaire européen pour faire des affaires en France, en Espagne et dans le reste du monde" ("Martin Bouygues", *Libération*, 21 décembre 1989) – notamment dans les pays de l'Est –, dans le Banco Central espagnol dont il acquiert 3,5 % du capital pour environ 900 millions de francs – une diversification qui va déjà lui ouvrir de grands chantiers en Espagne. Ce qui ne peut qu'intéresser Hassan II.

Tout comme le projet de Francis Bouygues de créer avec Havas, une société cinématographique de production de longs métrages. Avec l'ONA, Hassan II veut en effet créer un nouvel Hollywood dans le Sud marocain – il a déjà "donné" une énorme somme pour coproduire avec l'URSS un film réalisé par Souheil Ben Barka sur la bataille des Trois Rois.

Hassan II spécule aussi sur l'art. Ainsi, l'ONA s'est associé avec le milliardaire algérien Jilali Mehri pour créer la galerie Etienne Dinet, rue de Lisbonne à Paris. On y rachète des œuvres d'art dans l'Hexagone que l'on retrouve un peu plus tard dans les plus luxueuses résidences du Maroc et du Moyen-Orient.

On trouve de même au Maroc les voitures volées en France – les officiers de l'armée et de la police ont en effet le droit de racheter et de faire immatriculer au Maroc, toute voiture arrivant sur le territoire. Une seule condition : le véhicule ne doit plus jamais ressortir du pays...

L'Ona en 1988

Pour mieux mesurer l'ampleur de l'ONA et ses diversifications, nous allons récapituler ses activités en 1988[8].

– *Secteur agro-alimentaire* : 20% de la valeur ajoutée totale. 10 sociétés (3 laitières dont Maroc-Lait, Doukkalas, Pingouin) : 3 sucrières (Cosumar, Doukkalas, Zemamra) ; Somadin (dérivés du maïs) : 3 huileries (Unigral Cristal, Sepo et Lesieur-Afrique (la SNI détenait 75% du capital dont l'ONA a finalement acquis 55,2%) ; Lesieur-Maroc a des actions dans Cicalim (aliments pour bétail), Dimac (bicyclettes), Cotelle et Foucher (eau de javel) et dans des sociétés de pêche. Il était prévu la fusion en 1991 de Lesieur et Unigral-Cristal.

– *Secteur minier* : constitué par 6 sociétés traitant le cobalt (Tifnout), fluorine (Samine), sulfures polymétalliques (Reminex), cuivre (Somifer), zinc (Guessrama), argent (Imiter et Bouazzer depuis 1988).

— *Pêche* : la filiale Marona a construit 20 navires hauturiers (12 en Espagne et 8 en France).

— *Transports* : 2 sociétés, Satas et Scac (fondée en 1988 avec le groupe Bolloré qui siège depuis 1990 au CA de l'ONA où est entré de même Jean-François Poncet).

— *Automobile et annexes* : 3 sociétés, Sopriam (vente d'autos Peugeot et Citroën), SIAB (*idem*), Elima (électricité).

— *Textile* : 3 sociétés, SCIM (confection), Masurel-Afrique, Filbroc (filature).

— *Chimie* : 2 sociétés, Gallia et Chimiproduit.

— *Imprimerie* : Idéale, la plus importante du Maroc.

— *Services* : 6 sociétés, Marodec, 3 sociétés de transport maritime, Noratra (transit) Scal-Avis (location d'automobiles).

— *Immobilier* : El Mansour (3 lotissements à Casablanca, Mandarona (42 ha), Villeneuve (50 ha), Al Imtiez (2,2 ha).

---

8. Cf. la revue *Maghreb-Machreck* n° 128, avril-mai-juin 1990, éditée par la Documentation française, 39 Quai Voltaire, Paris, 75006.

— *Tourisme* : SAT depuis 1986 et Agena sa filiale. Hospitality Holding Company, société d'investissement holding créée récemment avec la Caisse de développement et de gestion et la BCM. "Une nouvelle Mamounia en gestation" en attendant d'autres projets prévus à Agadir, Sidi Slimane, Cabo Negro. Al Moussafir (chaîne hôtelière de 14 unités de 2-3 étoiles créée avec l'Office National des Chemins de fer). Participation dans le Diner's Club, Scal-Voyages, Diner's-France, *Signature* (magazine), Leader (compagnie aérienne). Le montant prévu des investissements de l'ONA, dans le domaine du tourisme, était de 1540 MDH pour 1990-92 et de 4 940 MDH jusqu'à l'an 2000.

— *Communication et distribution* : SOREAD (avec Bouygues, Maxwell, Sofirad, TF1-Publicité). 2 M (2ème chaîne de TV marocaine et 1ère chaîne cryptée d'Afrique). *Télé* + (magazine de TV). Havas-Afrique. Avec Medis, l'ONA rentre dans la distribution (2 hypermarchés à Rabat).

— *Secteur financier* : 3 banques et 2 sociétés d'assurances (la SBC, l'ONAPAR, la BCM, première banque privée du royaume et "premier contribuable du pays avec 100 MDH d'impôts versés"). BCM-ONA est entré dans le capital de la BMCI, dans celui de la Compagnie Africaine d'Assurances. L'ONA a acquis Agma (courtage d'assurances) et lui a adjoint Vidal et Maroc Assurances. Le groupe Bolloré entre pour 5% et Paribas pour 2,5% dans le capital de l'ONA qui à son tour dispose de 3% dans le groupe français Albatros Investissements avec lequel l'ONA a créé 2 sociétés. Projets avec Alcatel. Création avec Bolloré de SCAC-Midi contre des parts dans SCAC-Maroc, etc .

— *Chiffre d'affaires* : 9 milliards DH (+ 29,3% par rapport à 1987).

— bénéfices : 447,7 MDH (+ 101,1%)
— cash flow : 733,9 MDH (+ 72,7%)
— fonds propres : 260 MDH (+ 62%)
— Valeur ajoutée : 2 milliards DH (+ 45,7%)
— Valeur ajoutée
— Investissements prévus 1989-1993 : 4 milliards DH.

V

L'INDUSTRIE DU TRÔNE

1. Un héritage gonflable

> "Qu'il aimât comme ses ancêtres les constructions monumentales, les femmes, les chevaux et l'argent, cela ne choquait en rien la Résidence qui, tout au contraire, l'encourageait dans ses desseins, en tenant registre de ce qu'elle appelait ses faiblesses. A l'instar de ses aïeux, il exerçait sur son entourage un contrôle vigilant et parfois soupçonneux, considérait que l'opposition des forces garantissait la stabilité du pouvoir, se défiant des corps constitués et préférant à leur audience les contacts individuels qui lui permettaient d'exercer une action personnelle à laquelle peu de Marocains étaient à même de résister."

C'est ainsi que le futur Mohamed V est décrit par Charles-André Julien (*Le Maroc face aux impérialismes, 1915-1956*) qui n'a pas caché son admirative sympathie pour le sultan.

"Très marqué par les traditions alaouites, poursuit l'historien, il considérait comme des droits régaliens la quête en tribut de belles filles pour son harem et l'appel aux dons gratuits de ses sujets, notamment à l'occasion de la fête du trône."

Georgette Elgey précise à ce sujet : "chaque cérémonie lui rapportait plus de 200 millions de francs qui allaient enrichir sa fortune personnelle évaluée en 1953 à plusieurs milliards." (*La République des contradictions, 1951-1954*)

En 1953, la fortune du futur Mohamed V est exactement de 3 522 400 463 francs d'après l'état récapitulatif de ses biens et, contrairement aux bruits, sans aucun placement à l'étranger. "Plusieurs colons millionnaires ont fait croître leur fortune plus rapidement que celle du sultan ", ajoute Charles-André Julien.

En 1954, d'Antsirabé (Madagascar) où la France l'a exilé, celui que *Le Matin du Sahara et du Maghreb* appelle aujourd'hui "le libérateur", s'oppose "avec une extrême vivacité" à la proposi-

tion du comité France-Maghreb : déposer une plainte pour séquestration auprès d'une instance internationale (François Mauriac est prêt à le faire auprès de la Cour de La Haye). Devant ce "non catégorique", la gêne des membres du comité France-Maghreb est d'autant plus grande que le sultan refuse de peur que le Résident Guillaume lui confisque ses biens... Cela en mai 1954. En décembre, le sultan "accepte" la création d'un "conseil gardien du trône" et d'un "gouvernement marocain provisoire de négociations" chargé de négocier un "nouvel accord avec la France" : l'indépendance "économique, stratégique, culturelle et politique". Ce gouvernement provisoire est également chargé de promouvoir, sur le plan interne, "les réformes institutionnelles, seules capable de sortir le pays de l'ornière de son gouvernement archaïque". Le calme rétabli, les Marocains "en toute liberté, pourront choisir pour les gouverner, le souverain qu'ils voudront"... Un projet d'élections libres dont on ne reparlera plus...

Après son retour au Maroc (le 16 novembre 1955), "les rivalités des partis nationalistes furent un atout" pour le sultan qui redoutait en l'Istiqlal,"l'amorce d'un parti unique (...) qu'il considérait comme une menace pour son autorité souveraine", écrit encore Charles-André Julien. Et quand, le 15 août 1957, Mohamed V prend le titre de "roi", il a déjà assuré sa succession et – au mépris des principes de l'islam, et sur la proposition de Mehdi Ben Barka[9] – proclamé son fils aîné, Hassan, prince héritier, le 9 juillet 1957.

Vingt ans plus tard, sans qu'on ait trouvé du pétrole au Maroc[10] (et ce n'est pas faute d'en avoir cherché comme nous le verrons plus loin) Hassan II, que la presse officielle du royaume qualifie de "réunificateur", est devenu l'un des hommes les plus riches du monde !

Les sources d'une telle fortune ? Elles demeurent mystérieuses si l'on en croit ces publications qui soulignent qu'il dirige "l'un des rares pays arabes non bénis par le pétrole", que l'effondrement des prix du phosphate "principale exportation marocaine, lui a rendu les choses très difficiles", qu'il a "échappé

---

9. Kidnappé à Paris, en octobre 1965, par les services marocains épaulés par les Français, sauvagement torturé, et tué ; son corps disparaîtra...

10. On sait que la manne pétrolière va directement dans la poche des dictateurs, notamment africains, en "comptes hors-budget" comme pour Ahidjo du Cameroun et son successeur et bien d'autres encore...

à deux tentatives d'assassinat fomentées par sa propre armée", qu'il fume des Dunhill à la chaîne et qu'il a cinq enfants. On ne voit rien ici qui aurait pu enrichir le "roi"...

L'ouvrage de Pierre Beaudeux, *Les plus grandes fortunes du monde*, publié en mai 1988, en révèle un peu plus. Avec 7 milliards de francs, Hassan II se classe parmi les "fortunes en hausse". Beaudeux parle, comme nous l'avons déjà rapporté, de "chiffres qui circulent, aussi énormes qu'invérifiables : 40 milliards de dollars, tel serait le montant de la fortune royale... Impossible, délirant ? Oui et non." Pierre Beaudeux cite cet ancien agent immobilier de la couronne en Europe, qui assure que "sur trois oranges qui sortent du Maroc, une tombe dans la poche du "roi", et qui "intrigué, a tenté d'établir la liste des biens royaux" pour y renoncer très vite, "débordé par l'ampleur de la tâche".

Il est bien sûr impossible de connaître avec précision l'étendue de la fortune royale. En rassemblant les renseignements récoltés dans la presse nationale et étrangère, en y ajoutant les indiscrétions et révélations par bribes de personnes marocaines ou étrangères proches du palais, on peut cependant avoir une idée de l'énormité des richesses si rapidement amassées par le "roi" du Maroc. Ces richesses volées au peuple marocain par tous les moyens – y compris les plus crapuleux – et avec la complicité des hommes du régime, des responsables politiques français et des banquiers occidentaux.`

Depuis le début des années 60, de hauts fonctionnaire et des dirigeants de sociétés nationales ont ainsi amassé en des temps records, des fortunes colossales. Ces fortunes spéculent sur l'immobilier et l'import-export, quand elles ne cherchent pas refuge à l'étranger. Tandis qu'une foule de prête-noms et de sociétés-paravents masquent l'activité affairiste du "roi" "qui, avec la complicité de quelques privilégiés, met en coupe réglée toute la richesse du pays.

2. Main basse sur le Royaume

Le pays appartient au "roi" et les biens de l'État sont ceux du chef de l'État – oui, ici on évoque Bokassa en Centrafrique, Mobutu au Zaïre, Ceaucescu en Roumanie, Marcos aux Philippines ou Duvalier en Haïti. Et l'État, c'est encore Hassan II.

Pouvoir politique et pouvoir économique, inextricablement liés, mêlés, sont aux mains du "roi". En fin de compte, l'économie marocaine, et sa mondialisation grâce à l'ONA, représente avant tout l'accès à d'autres sources de richesses, à d'autres "affaires" pour le "roi" – avec les pays africains, ceux de l'UMA, la France, la Grande-Bretagne, la CEE...

Il suffit d'ouvrir l'annuaire industriel marocain pour constater que "moins de 500 familles avec celle du roi, possèdent l'essentiel des ressources économiques et des terres du pays", écrit encore P. Beaudeux. En effet cet annuaire révèle au premier coup d'œil (il ne donne pas les participations) que quatre princes alaouites président à eux seuls une vingtaine de sociétés importantes – parmi lesquelles Noaratco et les Ciments du Nord (avenue du Prince Héritier à Tanger). L'Omnium Nord-Africain, véritable empire présent dans tous les secteurs et moteur de l'économie nationale, est entièrement aux mains du roi et de son clan. Ainsi que tout ce que cela représente à l'étranger – entre autres 10% de la SCOA et des participations dans Bouygues international, TF1 et une foule de sociétés en Europe.

En réalité, l'économie du Maroc, rongée par le "capitalisme spéculatif" et la corruption, est détenue par le roi et sa famille plus quelque vingt autres dont les noms, connus de tous, jalonnent la vie politique marocaine depuis bien avant l'indépendance. Des familles qui, toutes, sont depuis 1956 au service exclusif de la monarchie. Ainsi, le père de Driss Basri dirigeait-il, sous le protectorat, la prison de Settat. Et le pacha de Settat, dit "le pacha de Boniface", était alors Hafid El Alaoui – ce même général Hafid qui, avant sa mort fin 1988, était chef du protocole et président de nombreuses sociétés appartenant à la famille royale.

On se souvient de "l'accident" dans lequel le général Dlimi, bras droit du "roi" et commandant des Forces armées du sud du pays, trouva la mort le 25 janvier 1983 au soir. Sa voiture aurait explosé avant de s'embraser et le général aurait été écrasé par un camion surgi de la nuit. Personne, pas même sa famille, n'aurait pu voir son corps. La presse internationale a relaté cet "accident" et les bizarres contradictions de l'unique survivant du drame. Nous avons aujourd'hui la certitude que trois mois après son "enterrement" officiel, le général Dlimi était vivant. Peut-on présumer qu'il est encore en vie en 1990 ? Tout est possible. D'autant qu'un sérieux début de preuve en est donné par la mort "accidentelle", depuis 1983, de nombre de ses amis que la

mauvaise mise en scène entourant sa disparition n'aurait pas trompés. En 1987, à Agadir, c'est un "accident" d'hélicoptère qui a coûté la vie à quatre colonels, anciens proches de Dlimi. Un cinquième, un colonel rifain, a trouvé la mort dans un "accident" de voiture...

En tout cas, à peine son ex-bras droit officiellement mort et enterré, le "roi" a fait main basse sur sa fortune – et Dieu sait que Dlimi était riche –, à commencer par ses participations dans des sociétés étrangères. Ainsi, Hassan II a fait pression sur la famille Dlimi pour qu'elle lui rétrocède la part de 50% du général dans l'affaire française Charles Jourdan et ses succursales aux États-Unis.

Hassan II, ce sont aussi : les meilleures terres par centaines de milliers d'hectares (dès qu'un barrage est construit, il accapare les terres irriguées), la production de fruits, légumes et fleurs pour l'exportation, toutes les stations d'emballage, les bateaux de chargement, l'OCE privatisé désormais à son service, l'élevage à grande échelle (notamment celui des porcs), sans oublier les bénéfices de l'OCP, la pêche hauturière, Médi I, etc.

Hassan II a la main sur toute l'économie du pays dont il est le premier propriétaire terrien, le premier homme d'affaires, le premier entrepreneur et le premier financier.

Rappelons-le plus en détail :

Alors qu'en 1953, 6 000 colons possédaient plus d'1 million d'ha, la famille royale dispose de 1,5 million des meilleures terres irriguées. Sous le nom de Hassan Ben Mohamed Ben Youssef Ben Ali Chérif, le roi possède 672 000 ha. Le prince Mohamed, prince héritier, a 200 000 ha, et le prince Rachid 192 000 ha. La princesse Aïcha, sœur du roi, 100 000 ha, son frère, le défunt prince Abdallah, 90 000 ha. Seule, la princesse Nezha, sœur du roi, victime d'un accident de voiture, n'avait pas de terre. La princesse Malika, autre sœur du roi, épouse de Mohamed Cherkaoui (gros propriétaire terrien à Bejaad) jouit de 92 000 ha. Quand aux filles du roi, les princesses Meryem (épouse de Fouad Filali), Asmaa et Hosna, elles sont propriétaires de 240 000 ha.

Hassan II est le premier propriétaire de plantations d'agrumes du pays. Pratiquement tous les légumes, fruits et fleurs exportés sortent des domaines royaux. Toutes les sociétés de conditionnement lui appartiennent, les bateaux ne quittent les ports que si la cargaison appartient au "roi" qui a désormais l'OCE à son service. En France, à la station de réception des fruits et légumes

marocains de Rungis, on a d'ailleurs remplacé le sigle de l'OCE par l'inscription "Domaines Royaux"[11]. Ce qui signifie que les producteurs marocains qui peuvent glisser quelques tonnes de légumes et fruits à l'exportation, sont obligés de les vendre aux "Domaines Royaux"... qui les leur paient après les avoir vendus à l'étranger.

A Marrakech, la réserve d'agrumes de Souala, propriété du "roi", abrite d'ailleurs une des deux collections au monde avec celle de Californie : 2 300 arbres et 13 variétés rares d'agrumes – le *combu* (citron à pulpe rouge et peau jaune traversé de cotes vertes), le pamplemousse écarlate, le kumquat (minuscule orange dégustée confite), le kadunul (sorte de bigaradier), le citron de Bornéo, la mandarine de Jamaïque, etc. Tous ces arbres sauvés de la sécheresse en 1987 "pour le plaisir des collectionneurs" (*Le Figaro Magazine*, 9 janvier 1988) et les clients de la Mamounia...

Le King Ranch (13 500 ha), près de Meknès, est propriété royale depuis 1970. Ainsi que la ferme-pilote d'Aïn Allah, à Fès (élevage, bétail, beurre, lait...). Dans le Moyen-Atlas, près d'Azrou, la famille Amahroq – d'où sont issues les deux femmes officielles d'Hassan II – possède plus de 50 000 ha avec des milliers de têtes de bétail, alors que la Banque mondiale finance un projet d'amélioration du Ranch de l'Adarouch (250 000 ha) – sur la liste des privatisables ! – dans lequel le "roi" est personnellement intéressé. Quant à la ferme de Temara, près de Rabat, elle n'a pas seulement abrité les "haras royaux"

Et maître absolu du pays et de ses richesses, Hassan II "passe, voit une terre, bien cultivée, un élevage, un haras, une villa superbe : il s'arrête et prend" (Claude Ariam, *Rencontres avec le Maroc*).

Les plus luxueux palaces du Maroc appartiennent en propre à Hassan II. Ainsi le Palais Jamaï à Fez, le Michlifen à Ifrane, l'hôtel Marhaba à Casablanca rénové dans le style des Mille et Une Nuits, la Mamounia à Marrakech... La Mamounia pour laquelle l'argent dépensé par la Compagnie des Chemins de Fer marocains depuis 1923, date de sa création par les Français, n'est rien à côté des 50 milliards de centimes qu'à coûté sa rénovation en 1987 : 179 chambres, 49 suites, 3 résidences reliées par des galeries souterraines, restaurants, bars, casino (en terre

---

11. 1 rue de la Corderie 94150 – Rungis.

d'islam...), night-clubs, billards, tennis, piscines, centres d'affaires, de beauté, de boutiques... Pour diriger cette "petite cité des plaisirs" (direction, responsables des achats, cuisines, fleurs, animations, etc.), des Français, comme André Paccard, l'architecte décorateur.

L'Office chérifien des Phosphates – dirigé par Karim Lamrani –, longtemps source de la première richesse du pays, est aux mains d'Hassan II qui touche personnellement 50% des bénéfices.

Les mines de phosphates de Boukaâ. Début d'exploitation : 1975. Nombre d'ouvriers : environ 1 200 (autant que dans les mines de Laâyoune). Habitat : ("le campement") une pièce pour quatre ouvriers. Pas de WC (il faut s'isoler dans le désert). Une infirmerie misérable (on y manque de tout, même de mercurochrome) ; les blessés doivent attendre des heures avant d'être transportés en land-rover à Laâyoune ; congés-maladie "interdits". La nourriture de la cantine entraîne toutes sortes de maladies : l'ouvrier doit acheter conserves et eau minérale à l'épicerie de la mine qui triple les prix. Chaque ouvrier est noté sur sa "bonne conduite"... Pas d'ouvriers âgés à Boukaâ, on y meurt jeune et pour la plupart, paralysé ou aliéné mental. (Ces renseignements sont donnés par *Al Ichtiraki* du 26 janvier 1990.)

Le rapport de la pêche hauturière est aujourd'hui équivalent à une fois et demie celui des phosphates, bien qu'il n'en soit inscrit au budget de l'État que 10% de ce que rapportent les phosphates. La différence va rejoindre les revenus de l'OCP sur les comptes personnels d'Hassan II. Comment ? Les bateaux de haute mer sont tenus par des Espagnols, des Japonais et des Sud-Coréens qui ont signé des contrats avec Hassan II personnellement.

On cherche aussi le pétrole pour "agrandir le lopin", arrondir l'héritage :

> "En ce jour, qui est un vendredi (...) que je ressens au fond de moi comme étant celui de la responsabilité et de la prise de conscience, il m'est particulièrement agréable de vous informer que Dieu, lorsqu'IL nous a confrontés à des choix et des options, et partant à des difficultés, nous a, dans Sa grandeur, révélé des espoirs réels et scientifiques, et c'est une expression de Sa miséricorde. En effet, dans les trois premiers mois de l'année prochaine, nous allons, grâce à Dieu, bénéficier des bienfaits divins de la découverte du pétrole (...) Le 3 mars

prochain, le jour de la Fête du Trône, nous aurons commencé par la volonté de Dieu, l'exploitation de quantités de pétrole qui seront telles qu'elles assureront au moins la satisfaction de nos besoins en cette matière. Si la production est cependant supérieure – et je vous prie de rêver un moment avec moi car dans certaines circonstances, le rêve est nécessaire – et si cette production nous permet l'exportation, il nous sera alors possible de dire (...) que le Maroc est libre et que son pétrole est libre (...) en ce qui concerne sa commercialisation aussi bien en Europe qu'en Amérique. Je vous invite, messieurs, à vous imprégner de cette perspective (...)". (Discours de Hassan II, *Le Matin du Sahara*, 18 octobre 1978.)

En dépit de résultats décevants, les forages continuent : l'Office national de la Recherche pétrolière (ONAREP) bénéficie pour cela de 320 millions de dirhams en 1987. En 1985, un accord avec un consortium anglo-danois a prévu la prise en charge à 100% du coût des forages (4 millions $). Le Plan 1986-1990 prévoit des investissements de 4,5 milliards DH. Esso, Penzoil, Petrofina, Petro Canada, JNOC (Japon) participent à la prospection des différents sites. Cette dernière compagnie va financer les études d'évaluation du potentiel pétrolier de la région maritime d'Essaouira (2,5 millions $). Des négociations étaient en cours en 1989 avec des partenaires soviétiques, roumains, norvégiens et indiens.

3. Les "folies" du Roi

Hassan II est un "bâtisseur et rénovateur dans la grande tradition de ses ancêtres", comme le répètent inlassablement des journalistes aussi serviles qu'étourdis et ignorants, passant sous silence la somme de misère populaire que représentent ces grands monuments et la ruine du pays vendu par les Alaouite à l'étranger.

Le "roi" va d'ailleurs jusqu'à sauver les monuments historiques français puisqu'il a financé la reconstruction et la restauration du château d'Alexandre Dumas dans les Yvelines, engageant pour cela l'architecte de toutes les constructions et rénovations au Maroc depuis 1970 : André Paccard. Ce dernier a bâti préfectures et hôtels à Smara et Laâyoune, rénové le parlement de Rabat et le

bâtiment de la télévision marocaine. Il a aussi pris en main les palais royaux de Rabat, Fès et Casablanca, décoré le nouveau palais d'Agadir... Mais Paccard sait beaucoup de choses... Au moment où il s'apprête à publier un livre à scandales sur Hassan II, le lobby marocain en France presse le français Bernard Tapie de racheter l'affaire Paccard à Annecy – murs et fond – et le livre ne sortira pas...

Hassan II a un palais dans chaque ville du Maroc : Marrakech, Agadir, Rabat, Casablanca, Meknès, Ifrane, Tétouan, Tanger, Skirat, Oujda, etc. "Une manière d'échapper à la claustrophie qui menace un homme qui ne peut se promener dans la rue", dit-il. Et une autre manière de s'enrichir toujours davantage en dévalisant les caisses de l'État. Parfois gigantesques, ces palais sont en effet construits, réaménagés ou agrandis à prix d'or et aux frais de l'État à qui le "roi" les revend... Ainsi, ils lui rapportent de l'argent pour grossir ses comptes à l'étranger, tandis qu'il continue à en disposer.

Tous fastueux, ces palais avoisinent les bidonvilles où des millions de Marocains s'entassent dans des baraques de fortune, sans eau, sans électricité ni égout. "Un diplomate, prudemment anonyme, assurait sans rire au journal allemand *Stern* que "partout où l'adduction d'eau fonctionne, on est chez Hassan II...", écrit Pierre Beaudeux.

De plus, le "roi" ne peut se promener dans la rue parce qu'il craint sans cesse d'être tué et c'est pour déjouer d'éventuels attentats qu'il fait attendre des heures, entre autres, tous ses hôtes étrangers : la reine d'Angleterre, le roi d'Espagne ou François Mitterrand... Dictateur, il a surtout la folie du secret, et comme Ceaucescu, le goût des passages secrets. Ainsi, chacun sait à Rabat que le palais royal est relié par des galeries souterraines aux centres de tortures secrets installés sous terre. Le palais serait également relié à l'aéroport de la ville par un autre tunnel souterrain.

Des peintres académiques européens ont été engagés par André Paccard et son collègue Michel Pinseau pour décorer le palais de Marrakech, raconte Ignacio Ramonet (*Le Monde diplomatique*, janvier 1984) qui décrit une salle de bains où une frise de guerriers nus est surmontée de "sortes de Minerve fortement décolletées. On sait pourtant que l'islam condamne la représentation d'êtres animés. Le coût de cette seule salle de bains – ou très peu d'or a été utilisé, alors qu'au Palais de Fès, toute la robinetterie est en or massif – est estimé à 500 000 DH. Le vestibule qui la

précède est surmonté d'une coupole escamotable laissant paraître le ciel ; le roi raffole, paraît-il, de ce gadget dont il a équipé ses palais de Fès et d'Agadir".

Ignacio Ramonet ajoute qu'Hassan II, "bâtisseur frénétique, tourne le dos à la grande tradition artistique des Almohades, faite de force et de sobriété ; le monarque est un passionné du style colonial, du néo-traditionnalisme cher à Lyautey"... Un style repris par André Paccard, "l'un des hommes les plus détestés du pays. Il entretiendrait la manie du souverain et flatterait son mauvais goût".

Les coûteuses manies d'Hassan II ne se limitent pas aux palais avec style colonial, robinets en or, coupoles à toit mobile et terrains de golf. Il aime les fêtes.

L'embellissement et la réfection de Marrakech ont coûté, pour le seul mariage de la fille du "roi", Asmaa, avec Khaled Bouchentouf, du 6 au 8 juin 1987, 80 millions de francs. "Hassan II paraissait ravi et n'a cessé d'envoyer des baisers à la foule... (cette fête) a constitué pour lui l'occasion de démontrer une fois de plus que le pays était disposé à lui renouveler à tout moment son allégeance (...)" (*Jeune Afrique*, 17 juin 1987)

Ayant marié sa fille aînée à Fouad Filali, fils du ministre des Affaires étrangères et président de l'ONA, sa seconde fille au fils d'un "riche homme d'affaires casablancais", Hassan II aurait volontiers, en 1987, uni le prince héritier à la fille de Karim Aga Khan, le richissime "Dieu vivant" à la tête d'un empire économique...

Avec son rayon laser pour indiquer la direction de La Mecque, la mosquée bâtie par Bouygues à Casablanca en rackettant impitoyablement toute la population, est la dernière lubie royale. Le 8 juillet 1988, le "roi" a lancé une campagne appelant les Marocains à participer au financement de l'édifice religieux portant son nom et dont il a posé la première pierre en 1987. Les entreprises industrielles et commerciales sont taxées sur leur chiffre d'affaires, ainsi que les ouvriers, employés et fonctionnaires sur leurs salaires, en ville. A la campagne, chaque famille paysanne doit payer 100 F par ovin et 20 F par poule ; certaines forcées de vendre leur cheptel pour verser leur contribution seraient ruinées... On devait inaugurer la mosquée Hassan II le 9 juillet 1989. Au lieu de cela, la campagne continue... C'est que décidément, le minaret de 172 mètres n'est pas assez haut pour le "roi" qui ordonne qu'on le rallonge de 26

mètres. Ce qui double son prix, car il faut reprendre les fondations. Combien cette folie rapporte-t-elle au "roi" qui, de plus, possède, rappelons-le, 15% de Bouygues ? Encore un secret d'État.

Les 80 millions de francs qu'a coûté la réfection de Marrakech pour le mariage princier en juin 1987, représentent une somme beaucoup moins importante que le montant de la créance contractée par le "roi" auprès de Chaumet SA à Genève. Cette créance s'élève en effet à 216 millions de francs (*Le Monde*, 28 mai 1987) au moment de la faillite de la joaillerie Chaumet de la place Vendôme. Certains créanciers y ont placé de "l'argent noir" pour spéculer sur le marché du "diamant-placement" par l'intermédiaire des frères Chaumet – qui ayant géré des "placements discrets et rémunérateurs", seront inculpés pour "exercice illégal de l'activité d'établissement de crédit".

Chez Chaumet racheté par Invest Corp, fonds à capitaux arabes, le nouveau directeur, Jean Bergeron, se définit comme un "inventeur de stratégies industrielles à l'étranger". Et dans les premiers jours de l'année 1990, avec un dîner place Vendôme, il "a voulu célébrer le premier, l'année marocaine sous le signe de la fidélité et de l'amitié (...) (Aux invités : Mme Chirac, Michel Jobert, Jean Poniatowski, Mlle Boyer de la Tour, etc.), il a fait part du message d'amitié dont M. Karim Lamrani, ancien Premier ministre, l'avait chargé, ce dernier, retenu au Maroc, ayant beaucoup regretté de ne pouvoir y participer" (*Le Matin du Sahara et du Maghreb*, 3 janvier 1990).

S'il aime les bijoux et les joailliers, le "roi", très éclectique jusque dans ses caprices, s'intéresse aussi au cinéma (il finance avec l'URSS – avant l'éclatement – le film de Souheil Ben Barka) et surtout à la médecine.

En 1986, répondant à la souscription lancée par *Le Figaro*, il envoie à titre personnel, un chèque de 2,5 millions de francs au professeur Cabrol à Paris pour l'achat d'un cœur artificiel et le soutien de la recherche en chirurgie cardio-vasculaire. Alors qu'au Maroc, le taux de mortalité infantile est de 100 pour mille en ville et de 170 pour mille à la campagne, que le problème de la malnutrition y est dramatique (44% des enfants de 0 à 4 ans en portent les stigmates), qu'on y meurt de la tuberculose (120 lits dans tout le pays pour les tuberculeux), que le trachome atteint 95% des enfants de 1 à 4 ans et que les hôpitaux ne disposent même pas du minimum nécessaire pour fonctionner.

En 1988, *Le Matin du Sahara* (2 novembre) annonce pompeusement que le congrès international de cardiologie – "importante manifestation scientifique internationale" qui se tient à Marrakech – "sera marqué par un très grand événement historique qui fera date dans les annales de la médecine en général et de la cardiologie en particulier"... Il s'agit de "la présentation de l'appareil 'Markar' que S.M. Hassan II a inventé pour contribuer à résoudre certains problèmes de surveillance des maladies cardiaques". La description que fait *Le Matin du Sahara* du "Markar", "appareil de vidéo-télémétrie" inventé par le savant Alaouite, émule d'Helena Ceaucescu, aurait peut-être donné des idées à Chaplin, Buster Keaton ou qui sait ? à Calder :

> " (...) Sa Majesté a eu l'idée géniale d'inventer un processus qui permet à l'individu de faire des épreuves d'effort dans des conditions optimales (...) un cavalier peut faire son épreuve sur son cheval, un athlète (...) un coureur, un nageur, puisque Sa Majesté a même conçu des électrodes et des procédés qui sont en quelque sorte étanches (...), le brevet de Sa Majesté le Roi est déposé (...) en Europe et aux États-Unis (...) Bref, il s'agit de la contribution la plus importante, grâce à Sa Majesté le Roi et à Son génie créateur, que le Maroc apporte à la cardiologie internationale..."

4. La curiosité est un vilain défaut

Pierre Beaudeux dans son ouvrage déjà cité avertit d'emblée que l'article 168 du Code Pénal marocain :

> "décourage toute investigation sur l'étendue de la fortune du roi. Quiconque s'intéresse à la vie privée de la monarchie ou à ses affaires s'expose à de sérieux ennuis. Et ce qui vaut pour le roi vaut pour tout membre de la famille royale : épouse, ascendants, descendants et collatéraux. Quoique dénonçant volontiers la corruption, l'opposition répugne à s'attaquer directement au trône". (P. Beaudeux, *Les plus grandes fortunes du monde.)*

Quant aux "folies du 'Roi' ", personne au Maroc n'a le droit de critiquer ces dilapidations royales. Ignacio Ramonet rappelle

dans *Le Monde diplomatique* de janvier 1984, qu'un "culte de la personnalité s'est même officiellement mis en place ces dernières années. Tous les chanteurs célèbres (Belkhayat, Aziza Jallal, Samira Ben Saïd, Naïma Namih, etc.) produisent des chansons patriotiques à la gloire du roi, sous peine d'ostracisme télévisuel et de marginalisation ; la plus diffusée (en 1984) par les médias d'État est *Habibi al djamaïr (l'Aimé des masses)* que chante Abdelwahab Doukkali".

Si le Code pénal prévoit des peines pour quiconque s'intéresserait de près ou de loin à la fortune du "roi" et de sa famille, c'est aussi parce que l'article 23 de la Constitution précise que la "personne du roi est inviolable et sacrée"... Ce qui donne la limite exacte de la démocratie hassanienne.

"Il ne faut surtout pas toucher à mon pays, ça, pas touche, comme on dit en français un peu vulgaire" prévient Hassan II. On comprend aisément pourquoi.

La moindre critique envers Hassan II en public, même en tout petit comité, peut être aussitôt dénoncée par l'une des innombrables "cartes blanches" qui infiltrent toutes les couches de la population, et férocement punie. Il ne faut pas oublier que la répression fait partie intégrante de la politique économique du régime marocain – car l'économie marocaine se confond avec l'économie royale. Une répression aveugle dont la sauvagerie n'a fait que s'amplifier au fur et à mesure de l'accroissement constant et gigantesque de la fortune royale.

Un exemple récent, édifiant parce qu' "ordinaire" dans l'arbitraire absolu, et parmi bien d'autres, de la répression aveugle qui écrase et bâillonne les Marocains : "dans la commune d'Azilal, province de Settat, un caïd arrête une jeune fille, Habiba El Talbi (née en 1964), la torture, et fabrique de toutes pièces un rapport qu'il envoie au procureur de la ville de Settat. Celui-ci refuse le dossier en constatant que la jeune fille est mourante et qu'elle porte des traces de torture. Retour d'Habiba El Talbi dans les géôles du caïdat où elle meurt le 5 janvier 1990. Les autorités refusent de rendre le corps d'Habiba El Talbi à son père, prétextant l'avoir inhumé elles-mêmes. Affaire à suivre". (*Al Ittihad al Ichtiraki*, 25 janvier 1990.)

Et le "roi" déclare tranquillement à Antenne 2, le 17 décembre 1989 : "(...) Si je savais que 1% de ce qui est écrit dans ces rapports (d'Amnesty International) – que je n'ai jamais lus – existait, je puis vous assurer que je n'en dormirais pas"... Et il ment, assurant qu'il a invité Amnesty International et qu'elle n'est

pas venue, qu'il "l'attend et... qu'elle sera confondue". En réalité, avec l'intensification mondiale de la lutte pour les droits de l'homme, le rapport d'Amnesty fait de plus en plus peur : "Même pour une dictature, il est devenu infâmant d'y figurer", écrit Sylvaine Villeneuve dans *L'état du tiers-monde* publié en 1987. Et au moins depuis la publication, en octobre 1977, du document *Maroc* largement diffusé, les rapports d'Amnesty sur le Maroc sont chaque année accablants. Les résolutions du Parlement européen condamnant les violations des droits de l'homme au Maroc font, elles aussi, peur à Hassan II qui, avec son mépris habituel, a tout de même octroyé une façade, une "officine" à la défense des droits de l'homme au Maroc.

Un petit article d'*Al Ittihad al Ichtiraki* (25 janvier 1990) sur le centre d'El Hank (les "détenus" y sont coupables d'extrême pauvreté) dont l'horreur a été dénoncée par la presse française, en donne des preuves : "État d'urgence au centre d'El Hank à Casablanca. Libération à plusieurs reprises et par groupes de 100 à 150 personnes détenues dans ce centre. Nettoyage et aménagements ont suivi. Parmi les détenus qui restent, ceux qui ne peuvent plus marcher ni bouger ont été cachés dans les caves secrètes. Loin des yeux d'une éventuelle délégation importante attendue prochainement dans ce centre."

5. "Coopération Sud-Sud et Sud-Nord"

Les investissements d'Hassan II à travers le monde constituent un véritable réseau qui couvre l'Europe comme l'Afrique et même les Amériques.

Dans le rôle de l'investisseur étranger privé au Congo, le "roi" du Maroc "aide" déjà "nos pays africains" en leur vendant ses tomates sur place... Dans un pays où l'auto-suffisance alimentaire est un mot d'ordre lancinant (taux de croissance négatif en 1988 : – 3% ; importations en 1987 : 481 millions de $; exportations en 1988 : 992 millions de $), Hassan II investit, en mars 1989, 5 milliards de F CFA[12] de sa "cassette personnelle" pour

12. 1 F CFA = 0,02 FF.

faire pousser des légumes sur l'île de Mbamou (266 km²), à 5 km au large des côtes de Brazzaville.

"En l'espace de quelques mois, l'île s'est en effet transformée en un gigantesque chantier d'où se sont élevés des légumes plus beaux les uns que les autres (...) progéniture de la coopération maroco-congolaise, fruits d'un cadeau royal offert en gage d'amitié et dans la plus grande discrétion, par le roi Hassan II au président Denis Sassou Nguesso." (*Jeune Afrique-Économie*, septembre 1989). Et plus loin : "Plus que symbolique, ce cadeau se veut un modèle de coopération Sud-Sud (...) A la clé, aucun contrat, aucune allocution, seulement des hommes de terrain et de l'argent... 5 milliards de F CFA, une somme gracieusement offerte par le roi du Maroc sur ses propres deniers." Et des techniciens marocains chargés de réaliser le projet.

En septembre 1989, 200 serres sont sur pied, dont 120 de tomates. La ménagère de Brazzaville peut désormais acheter à 20 F CFA le kilogramme, les tomates du "roi" cultivées à Mbamou, alors que les tomates du Maroc distribuées par des sociétés françaises de négoce coûtaient auparavant 50 F CFA le kilo.

Et tandis que les autorités congolaises espèrent "d'une part sédentariser la population locale par l'agriculture en lui donnant les moyens de vivre décemment, et d'autre part, réduire ses importations de produits maraîchers évaluées chaque année à 2 milliards de F CFA", le "roi" s'apprête à exporter les premières cagettes. Il faut donc organiser le conditionnement, le stockage et la commercialisation des produits. On crée une société de distribution. On prévoit un complexe hôtelier sur l'île. Quant au docteur Seydou Badian, un "marabout"-écrivain malien proche du président congolais, il s'est installé à Rabat avec sa famille. Après septembre 1989, il est le conseiller d'Hassan II, son "Monsieur Afrique noire".

Le "roi" achète l'arachide de Côte-d'Ivoire (avec les USA). Il investit au Gabon comme au Congo.

Mais l'Europe est plus attractive, notamment la France où il a de nombreuses sociétés, des biens immobiliers, des réseaux de distribution alimentaire tel Félix-Potin qu'il a d'ailleurs revendu en réalisant de gros et rapides bénéfices.

Hassan II a déposé entre 14 et 20 milliards de dollars dans les banques étrangères. En Suisse, sur des comptes numérotés ou aux noms de Hassan Ben Mohamed, Chérif Hassan Ben Moha-

med ou Hassan Ben Mohamed Ben Chérif. D'abord à la Banque israélienne Discounter, la fortune du "roi" est aujourd'hui gérée par la banque Leumi, israélienne elle aussi. David Amar, son homme de confiance, a été écarté et remplacé par Fouad Filali, son gendre.

Hassan II possède des résidences somptueuses dans une douzaine de pays. Au Brésil, avec des terres et 2 millions d'ha de forêts. Aux États-Unis : des immeubles à New York, une propriété de 100 ha près de New York, une autre dans le New Jersey, un ranch en Californie. Des immeubles à Londres, d'autres à Paris.

Le "roi" du Maroc est – avec la famille royale saoudienne – le plus gros propriétaire terrien étranger d'Ile-de-France ; il y a acquis le château de Betz dans l'Oise (300 ha). En 1984, il a acheté le château d'Armainvilliers à Gretz en Seine-et-Marne : 200 ha de terres, un étang de 60 ha et une serre qui fournit les fleuristes de la région. Il possède également le château de Favières, près de Tournay-en-Brie (1 000 ha), le château de La Alouze à la Roche-Chalais en Dordogne (un élevage de chevaux sur 60 ha).

Ajoutons qu'en France, le monarque marocain ne peut que jouir des mêmes exonérations fiscales consenties par l'État français au roi Hussein de Jordanie. Au début d'octobre 1989, *Le Canard enchaîné* révèle en effet que le roi Hussein y est "exonéré de l'impôt sur les sociétés, des droits de mutation et, rétroactivement, d'une taxe patrimoniale de 3%"... Ce qui est certainement encourageant pour un investisseur étranger tel qu'Hassan II qui a des participations dans de nombreuses sociétés françaises parmi lesquelles le groupe Bouygues et TF1.

Dans les reportages photographiques des journaux à sensation sur le mariage de la fille du "roi" en juin 1987, tout le monde a pu reconnaître Imelda Marcos. Hassan II a notamment été l'associé de cette dernière en jouant, pendant des années, les intermédiaires entre elle et l'Arabie saoudite, touchant une commission prélevée sur les rémunérations des ouvriers philippins travaillant en Arabie saoudite. Redoutant d'employer des ouvriers arabes qui auraient pu remettre en question le pouvoir Wahabite, l'Arabie saoudite et les Émirats ont opté pour les travailleurs philippins. Les États employeurs payaient 7 à 8 000 F par mois pour chacun de ces ouvriers qui ne recevaient qu'entre 100 et 400 F (ce séjour à l'étranger leur étant présenté comme une sorte de service civil

obligatoire). La différence ? Imelda Marcos et Hassan II l'ont partagée entre eux pendant des années. 30% pour le "roi", 70% pour Mme Marcos dont l'époux était l'ami et le complice d'Hassan II dans d'autres affaires tout aussi souterraines.

Quand Imelda Marcos a commencé à sentir que le vent tournait, elle a confié une partie de cette fortune amassée en volant les plus pauvres des Philippins, à son complice Hassan II pour qu'il la gère.

Hassan II est d'ailleurs le banquier de plusieurs dictateurs déchus. Ainsi, son grand ami le Shah d'Iran a confié à sa gestion 35 milliards de dollars – une partie de son immense fortune appartenant encore aujourd'hui à sa femme et ses enfants – pour qu'il les gère. Le "roi" gère également pour le compte de Mme Andrée, de Mohamed et Amina Touré et d'Ismaïl Touré, veuve, fils, fille et demi-frère de Sékou Touré, 4 milliards de dollars remis par l'ancien président de Guinée. Après le coup d'État qui a mis fin à 26 ans de dictature, le Maroc a d'ailleurs accueilli les sœurs de Sékou Touré et proposé de recevoir les autres membres de sa famille au fur et à mesure de leur libération par Lansana Conté, en 1984, 1987 et 1988.

6. D'autres "affaires" moins nobles

Depuis que les pays riches ont rallié les États-Unis dans la guerre contre la drogue – la "mondiale connexion" –, les chiffres de la consommation, de la production et de la vente de drogue sont en hausse. "Plus de 40 millions de consommateurs dans le monde déboursent chaque année au moins 300 milliards de dollars pour acheter des drogues en tout genre", assure Ricardo Parrotta (*Humor*, Buenos Aires, 7 novembre 1991).

Le Maroc est l'un des quatre "grands" producteurs de haschich du monde, avec le Liban, le Pakistan et l'Afghanistan – les États-Unis représentant désormais "34,5% de la production mondiale de marijuana et cela, sans compter l'explosion récente de la culture sous serre", selon la Campagne européenne d'information sur la drogue (*Géopolitique de la drogue*, sous la direction de Guy Delbrel, La Découverte, 1991). Et d'après le rapport de Catherine Trautmann, présidente de la Mission

interministérielle de lutte contre la toxicomanie en France remis au Premier ministre français le 27 octobre 1989 (édité par la Documentation française, 1990), c'est le Maroc qui, en 1988, a fourni 58% de la résine de cannabis saisie en France.

Moins d'un an après la remise de ce rapport, le 26 août 1989, François Mitterrand inaugure l'Arche de la Fraternité, fondation consacrée à la défense des droits de l'homme. Dans *Le Monde* du 29 août 1989, il dit : "La puissance meurtrière des trafiquants de la drogue s'installe en pouvoir concurrent des États et prend rang dans les organisations internationales du crime. Organisons contre eux la protection de la personne humaine, atteinte dans ses défenses les plus intimes. Soyons solidaires de ceux qui sont en première ligne (...) Il faut oser penser et dire qu'aucun compromis n'est possible avec cette chaîne de corruption, avec ces agents de la mort..."

Combien de temps a-t-on attendu après la chute du shah d'Iran, pour que *Paris-Match* révèle qu'une part importante du trafic de la cocaïne entre l'Iran et l'Europe était effectuée par la propre sœur du shah ? Aujourd'hui, tout le monde sait que des personnages importants, connus de tous, ayant des liens étroits, parfois familiaux, avec des chefs d'État, se livrent impunément à ces mêmes activités. Tout le monde connaît les services rendus par certaines valises diplomatiques.

La DST, Interpol, le SDECE savent sans nul doute tout ce que le roi du Maroc produit et exporte en fait de drogue. Ils se taisent. Dans *Le Nouvel Observateur* du 31 août au 6 septembre 1989, une grande carte du "réseau international" indique les pays producteurs, de transit, les plaques tournantes, etc. Le Maroc y figure comme producteur de haschich, et comme pays de transit pour la drogue venant d'Afghanistan et écoulée vers l'Europe. Dans l'article que la carte illustre, pas un mot de précision. Pas grand-chose de plus que le rappel d'une... tradition, comme le signale le livre *Géopolitique de la drogue* : "Au Maroc, les montagnards du Rif sont les producteurs traditionnels de haschich pour le monde méditerranéen."

Il existe en effet au Maroc de grandes fortune bâties sur le kif – et la chira, l'huile, la résine... Grandes mais fragiles, car le "roi" protège son monopole... "Qui contrôle le marché ?" demande Alain Lorne, journaliste de *Libération* (2 octobre 1987) à un paysan du Haut-Rif. "Question abrupte, naïve, d'autant plus dangereuse que, comme tous les habitants de Ketama, l'homme 'sait'.

Celui qui tient le tambour sait comme il résonne... Soudain morose, il empoche son *sebsi* et s'éloigne sans autre explication."

On a dit que les revenus du kif – avec la contrebande – soutiennent l'économie marocaine. C'est vrai. Les mesures anti-drogue décidées par le gouvernement ont en tout cas fait rire tous les Marocains. On ne tue pas la poule aux œufs d'or. Or, une grande partie du haschich marocain est exportée vers l'Europe, transportée "pour les trois quarts, par des bateaux spécialement affrétés" (*La face cachée de l'économie mondiale*). De plus, quand il est saisi aux frontières de pays européens, ce haschich rendrait un autre service au "roi"...

Les quantités saisies, impressionnantes, donnent déjà une idée des profits. Un exemple entre autres : à Nice, le 28 octobre 1990, on découvre dans un camion italien, 1 340 kg de résine "provenant sans doute de la filière marocaine", prise qui "représente, au prix du marché, une valeur de 50 millions de francs, et équivaut au dixième du total des saisies réalisées en France depuis le début de l'année" (*Le Monde*, 31 octobre 1990).

> "En 1990, en Europe, 200 tonnes de cannabis ont été interceptées. Aux Pays-Bas, 90 tonnes de haschich et 20 tonnes de marijuana (...) Le haschich vient du Maroc, du Liban, du Pakistan et d'Afghanistan (...) (Il) est acheminé du Maroc vers les Pays-Bas par camion, ou par voie maritime en contournant la Grande-Bretagne, afin d'éviter les contrôles effectués dans la Manche. Les Pays-Bas sont un pays de passage vers la Scandinavie et la Grande-Bretagne, où les marges bénéficiaires sont nettement plus élevées. La police constate de plus en plus que les trafiquants de haschich 'louent' leurs services de transport et d'entreposage aux trafiquants de drogues dures" (Hans Moll, *NRC Hendelsblad*, Rotterdam, cité par *Courrier international*, n° 53).

Et pour Hassan II, ces saisies de haschich seraient une sorte d'investissement encore lucratif car, en brouillant les pistes, elles protègeraient un trafic de cocaïne sur lequel il aurait la haute main[13].

---

13. J'évite d'en parler dans ce livre car ce serait emprunter les chemins fangeux et dangereux où l'on trouve "les preuves". Je ne suis ni un policier, ni un justicier, ni une cible offerte. Je ne souhaite ni croiser ni citer ici les personnages connus qui spéculent sur la mort en ramassant des fortunes folles. D'autant que ce monde opaque est, à coup sûr, cosmopolite – peuplé

Hassan II n'hésite devant rien pour s'assurer une sécurité politique. Il supprime les bidonvilles – avec les bulldozers : il lutte contre la pauvreté en faisant déguerpir les pauvres un peu plus loin ! Il fait régner l'ordre public, prévient toute révolte en droguant le peuple[14].

> "Le commerce de la drogue est florissant au su et au vu de tout le monde. Le nombre des débiles mentaux a quadruplé en un temps record à Taroudant, Tiznit, Goulmine, Tata, sans parler d'Agadir où l'on manque de médecins. Les malades, tous des jeunes amassés dans des pièces-misère, tels des animaux... La maison d'arrêt d'Inezgane est pleine à craquer... Il a été constaté que les coups de filet opérés contre les trafiquants de drogue ne retenaient que les petits revendeurs agissant à visage découvert, alors que les grossistes et semi-grossistes continuent d'agir impunément." (*Al Bayane*, 10 novembre 1989)

Si au Maroc, dans le Rif (surtout à Ketama), la production de kif est de 7 000 tonnes par an, sa culture est strictement interdite dans les autres pays de l'Union du Maghreb arabe. Et la législation répressive de ces pays ayant fait augmenter la demande – et le prix –, la drogue d'Hassan II s'y répand. Avec tous ses ravages – ajoutés à ceux de l'alcool et, pour les plus jeunes, pour les petits Mauritaniens de 5 ou 6 ans, ceux des produits de substitution : colles, diluants, trichloréthylène, tartines de cirage, gaz des pots d'échappement des voitures, cocktail de limonade et d'alcool à brûler, méthanol à l'eau...

Les discours officiels dénoncent l'influence de l'étranger, accusent l'Occident. Les peuples du Maghreb, eux, parlent de plus en plus de "Maghreb du haschich" et de "frontières-passoires" que franchissent impunément des milliers de contrebandiers.

Le kif, les psychotropes et la cocaïne sont introduits en Libye par les trafiquants depuis l'ouverture de ses frontières avec la Tunisie en 1987. Le kif est toujours passé en Algérie (par Oujda

---

de personnalités haut placé marocaines mais aussi originaires des pays arabes et d'Europe...

14. On se souvient que dès ses premières heures d'homme libre, à son arrivée à Roissy, Abraham Serfaty a parlé de la condition "infernale, indescriptible" des prisonniers de droit commun marocains: entassés de manière inimaginable, et drogués là par les soins de l'administration pénitentiaire.

et Maghnia). Et depuis la reprise du trafic ferroviaire entre les deux pays, en juin 1989, l'activité des passeurs de kif, cocaïne et comprimés, en majorité des Algériens âgés de moins de 25 ans, a encore augmenté.

"De plus en plus, le trafic de drogue s'effectue avec l'Europe, surtout la France et les Pays-Bas, par voie maritime. Le Maroc et l'Algérie auraient déjà rejoint les réseaux des grands trafiquants mondiaux de stupéfiants" (*L'État du Maghreb*, 1991). Des études sont publiées là-dessus.

Maghreb des États ? des peuples ? Maghreb du "bezniss" et du *trabendo* – de la contrebande. Des trafiquants de tout bord – *zetla* (drogue), vêtements, alimentation, mazout, tout passe devant militaires et douaniers aveuglés de bakchichs.

Et parce que cette édification-là de l'Union maghrébine ne profite pas à tous les Maghrébins, loin de là, le Maghreb actuel est plus que jamais celui de la misère, de la corruption, du trafic, de l'insécurité, de la drogue. La délinquance augmente en raison de la dégradation continuelle des conditions de vie des plus défavorisés. Les chiffres officiels relatifs aux délits et crimes s'arrêtant au 31 décembre 1972, on estime (*État du Maghreb*, 1991) que seuls 13% des délinquants et criminels sont appréhendés.

Et l'insécurité ne cesse de s'aggraver dans tout le Maroc : crimes, viols, suicides, agressions, vols, proxénétisme...

Quand on songe qu'aujourd'hui, la cocaïne et le cannabis poussent sur les économies en ruine des pays du tiers-monde et que ces cultures illicites, compromettent de manière irréparable toutes les politiques de développement, on saisit la responsabilité criminelle des dirigeants impliqués dans le trafic de la drogue.

Les années 80 : "une décennie perdue pour le développement", affirment les experts de l'aide au tiers-monde. Les plantations de cannabis s'agrandissent au Mali, en Côte-d'Ivoire, au Sénégal – où les recettes de l'arachide et du cacao s'effondrent. Le trafic du *khat* sévit en Éthiopie qui subit la crise du café. Les Philippins plantent de la coca pour la première fois. Les pays en voie de développement, avec une dette de 1 000 milliards de dollars, comptent un milliard de "pauvres absolus" selon le dernier rapport de la Banque mondiale.

Depuis 1981, Washington a dépensé 575 millions de dollars "pour aider les pays producteurs de cannabis, de coca et de pavot à se débarrasser de ces cultures, écrivent Jean-François Couvrat et Nicolas Pless. Mais sur cette somme, à peine 3% ont été consacrés à l'aide au remplacement des cultures, moins que pour la formation des policiers locaux" (*La face cachée de l'économie*).

CONCLUSION

"EN FACE DE MOI, MON PEUPLE..."

> "Les gouvernements, c'est comme des joueurs ou des gens qui manipulent une balle, s'ils la jettent contre le vide, elle ne reviendra jamais. Quand ils savent lancer le message et qu'en face d'eux, ils trouvent le répondant, le message reviendra. Il reviendra, et ainsi de suite. Cela prouve qu'on a en face de soi quelqu'un et je suis très heureux d'avoir en face de moi, mon peuple. (...) Je porte (mon pays) dans mes tripes. Si on pouvait adorer autre chose que Dieu, je ferais un monument devant moi et j'adorerais mon pays dans ce petit monument. (...) Il ne faut surtout pas toucher à mon pays, 'ça : pas touche' comme on dit en français un peu vulgaire." (Hassan II à la radio-télévision danoise le 15 février 1988.)

1. Le Maroc du pain nu

Les pauvres s'appauvrissent, le "roi" s'enrichit.

> "Quand il prenait le train pour Fès, Hassan II avait les *brariks* (baraques) sous les yeux. C'était honteux pour le pays. Les engins sont arrivés au petit matin, les gendarmes ont crié, les femmes pleuraient, les hommes qui restaient dans les brariks ont été pris.
>
> (...) Les bulldozers sont passés. Tout le monde est parti.
>
> Rabat. C'est ici qu'ont débuté en août 1989, les destructions de bidonvilles, avec l'éradication de cette Medina el Kasdir de 3 000 âmes, à portée de minaret de la capitale. Raison officielle : assainissement et dragage du chenal. Tawafik, 17 ans, habitait là depuis cinq ans. Victime de la sécheresse des années 1980-84, son père, un fellah de Mohammedia, était venu s'y installer aux marges d'un bidonville plus ancien, déjà saturé par la crise

économique, le boom démographique et le chômage. Tawfik s'est recasé au gré de solidarités familiales. Son vieux est mort. Sa mère vend des grains à la sauvette et sa sœur de 3 ans se débrouille au soukh Lhad de Rabat ou sur les marchés en vendant des *garros détails*, cigarettes à l'unité.

Ici, pas de bulldozers, pas de police, 'c'est loin du train', affirme Tawfik en escaladant une colline d'immondices solidifiés située à quelques centaines de mètres de la zone 'assainie'. Vue d'en haut, une étendue de taudis de planches et de fûts compressés fume sous le soleil matinal. Densité moyenne à l'hectare : 1 000 habitants. Pas d'eau courante, pas d'électricité, pas d'égout. Favorisées par l'insalubrité, les épidémies font des ravages. Selon des sources médicales, une soixantaine de personnes sont mortes du choléra au cours des dernières semaines dans différents bidonvilles du pays. Et mercredi, le ministre de la Santé publique, Taïeb Bencheikh, avouait 80 cas de choléra depuis septembre." (Alain Lorne, "Opération bulldozers sur les bidonvilles", *Libération*, 14 novembre 1989)

Selon le Rapport 1989 de la Banque mondiale sur le développement dans le monde , le Maroc qui comptait 23 millions d'habitants en 1987, en comptera 32 millions en l'an 2000 et 47 millions en 2025. Le chiffre généralement admis en 1989 est de 25 millions.

Toujours d'après ce rapport, il y avait en 1984, 1 médecin pour 15 610 personnes et 1 infirmière pour 920 personnes. En 1986, on trouve 79% des enfants dans l'enseignement primaire, 34% dans le secondaire et 9% dans le supérieur. En 1987, 47% de la population vit dans les villes avec un taux annuel d'accroissement de 4,5% de 1981 à 1987. La mortalité infantile est de 82 pour mille (1987).

Selon les données recueillies dans la presse marocaine par *Maroc Répression* (n° 103, décembre 1989-janvier 1990), 70% de la population ont moins de 30 ans. La population rurale représente 57% de la population totale et 76% des familles de paysans n'ont pas de terre. 60% des enfants âgés de 7 ans entrent à l'école chaque année : 2,5 % d'entre eux seulement accèdent au baccalauréat. Le nombre d'élèves, lycéens et étudiants n'est que de 3 millions pour tout le pays. Il y a 44% d'analphabètes dans les villes et 87% dans les campagnes ; 51% sont des hommes et 87% des femmes. La population active compte 35% de femmes (dont

43% à la campagne) et les femmes sont payées 17% de moins que les hommes.

Il y a 3 millions de chômeurs sans compter les chômeurs "déguisés" (50% des personnes actives à la campagne et 3,5 millions de personnes en ville). Sur les 400 000 jeunes qui arrivent tous les ans sur le marché de l'emploi, on estime que 70 000 trouvent un emploi.

En 1989, le SMIG est de 988,70 DH/mois dans les secteurs non agricoles et de 581,10 DH/mois dans les secteurs agricoles. D'après la Banque mondiale, 60% des entreprises industrielles ne le respectent pas. La masse des salaires du PIB est de 35%, la masse des profits de 65% (de 30% en France). Les gros et moyens employeurs représentent 2,3% de la population active.

En 1983, selon un rapport de la BIRD (cité par Zakya Daoud, *Lamalif*, avril 1983), 45% des Marocains vivaient en dessous du seuil de pauvreté absolue. Selon l'OMS, la majorité de la population souffre de sous-nutrition.

En 1989, 25% de la population urbaine vit dans les bidonvilles qui cernent toutes les villes du Maroc. La densité de population y est de 1 000 habitants à l'hectare (6,37 personnes par baraque). Sans eau, ni égout, ni électricité – ou pour l'eau, d'un usage collectif. La grande majorité des habitants est donc analphabète ; les deux tiers sont d'origine rurale. Promiscuité et malnutrition favorisent la contagion des maladies.

Les révoltes populaires de 1965 et 1981 ont explosé dans les plus grands bidonvilles du pays, à Casablanca. Et alors que les pouvoirs parlent, pour les résorber, – après "l'interdiction" et le "recasement" – de "restructuration", Abdelghani Abouhani fait observer qu'une "autre forme d'urbanisation périphérique s'est développée dans des proportions considérables : l'habitat clandestin en dur qui désormais abrite les tranches inférieures des classes moyennes. Bien que leurs conditions de vie soient relativement différentes, ces habitants de quartiers sous-équipés, à l'instar des bidonvilles, commencent à accumuler des haines contre l'ordre social. En 1984, des quartiers clandestins comme Dersa-Samsa à Tétouan et Sidi Youssef ben Ali à Marrackech, ont été les catalyseurs d'un mouvement de contestation qui a rapidement basculé dans l'émeute".

En fait, les autorités ont lancé une campagne de destruction des bidonvilles au bulldozer. Depuis l'été 1989, les faubourgs de

Rabat, Fès, Meknès ont ainsi été "nettoyés" et des milliers de personnes jetées à la rue.

> "(...)pendant les opérations d'assainissement, généralement lancées sous surveillance policière, des manifestations spontanées d'expulsés ont eu lieu, suivies de dizaines d'arrestations. (...) Les destructions des bidonvilles ? 'Une politique de la terre brûlée appliquée aux plus pauvres'... Juché sur un mur de la honte comme on en rencontre un peu partout à la périphérie des villes marocaines, Jawad, un enseignant de 39 ans, lâche cette remarque comme une évidence." (*Le Monde*, 21-22 janvier 1990)

De plus, au début de janvier 1990, les autorités de Rabat lancent des rafles quotidiennes dans les quartiers de la vieille médina qui doivent être démolis selon le nouveau plan d'aménagement de la ville. Les forces de l'ordre font des vérification d'identité et demandent à tous ceux qui ne sont pas nés à Rabat, de regagner leurs lieux d'origine. Comment les paysans chassés de chez eux par la sécheresse, la misère, et les grands propriétaires qui ont annexé leurs lopins, y retourneraient-ils ? A Casablanca, à Rabat, on exproprie les pauvres, on les chasse par la violence des vieux quartiers qu'on va démolir et des bidonvilles qu'on détruit. Dans les campagnes, les notables accaparent les terres et les licenciements s'abattent sur les ouvriers agricoles (entre autres au ranch Adarouch, dont nous avons déjà évoqué l'appartenance au "roi"). Que ce soit en ville ou à la campagne, partout le régime hassanien crie haro sur les pauvres.

> "(...) L'affaire de l'expulsion de la famille Assif Sellam (rue de Goulmina à Casablanca)... Après l'arrestation de M. Salem Assif et de ses deux filles par la police de l'arrondissement de Derb Gnaoua, ancienne médina, voici que cette même autorité procède à l'arrestation des deux fils et de la mère. Six membres d'une même famille dans les geôles du commissariat pour avoir refusé l'injustice et réclamé que l'on respecte la décision (de régler l'affaire conformément à l'intérêt général) de M. le Wali sur le Grand Casablanca ! (...) On se demande quelle accusation va leur coller le responsable de la police pour justifier son acte..." (*Al Bayane*, 29-30 octobre 1989)

Et ailleurs, où c'est moins visible :

> "L'expropriation des paysans pauvres continue à faire tâche d'huile à travers bien des régions de la campagne marocaine. Aujourd'hui, c'est le caïdat de Lota dans la province de Kalaât Sraghna, qui empêche arbitrairement des paysans d'exploiter leurs terres collectives accaparées par un individu puissant. (Non seulement) l'usurpateur exploite (ces terres mais) il en vend des parcelles à des personnes étrangères au douar (...) et sème la terreur sur ces paysans qui n'ont d'autre moyen de subsistance que l'exploitation de la terre..." (*Al Bayane*, 28 octobre 1989.)

La Banque mondiale a longtemps nié le problème des "coûts sociaux" de l'ajustement structurel – ceux-ci, à ses yeux, ne pouvaient être que transitoires puisque l'ajustement était justement destiné à favoriser un meilleur équilibre social. Elle a pourtant dû se rendre à l'évidence : depuis le début des années 80 – c'est-à-dire la mise en action des programmes d'ajustement structurel –, le revenu par tête a baissé de 20% en Afrique. Au Maroc, officiellement, le pouvoir d'achat a baissé de 40% depuis 1981. En fait, si le SMIG a été relevé de 20% en août 1983, le coût de la vie a doublé entre 1983 et 1986 et le gouvernement a procédé à une hausse des prix des produits de première nécessité allant de 6 à 20%...

Aussi, dans le but de mieux connaître l'économie réelle des pays en développement, la Banque mondiale a décidé d'effectuer, dans certains de ces pays, des enquêtes sur le comportement des ménages. Elle a donc financé des études statistiques sur la consommation, les revenus et l'épargne des ménages. Les conclusions que les autorités ont tiré de la dernière enquête (fin 1987-début 1988) sur la consommation des ménages au Maroc sont d'un optimisme tout à leur avantage et pas à leur honneur. D'après cette enquête, la dépense moyenne par an et par ménage est passée de 5 380 DH en 1970 à 21 231 DH en 1985. La dépense moyenne par an et par habitant est passée de 800 DH en 1970 à 3 581 DH en 1985 (augmentation de 279,9% et 10% de taux d'augmentation annuel moyen en dirhams courants). Déniant les apparences, perceptibles par le plus borné des observateurs, les pouvoirs ont l'audace de conclure de ce rapport une "amélioration du niveau de vie" ayant touché plus le milieu rural que le milieu urbain et une atténuation des disparités entre riches et pauvres et entre villes et campagnes !

En fait, la baisse de l'écart entre la dépense annuelle moyenne par tête dans les villes et les campagnes entre 1970 et 1985, s'explique par une amélioration du niveau de vie dans les campagnes uniquement due à l'exode rural massif de 100 000 personnes par an en moyenne. On sait ce qu'il en est des conditions de vie des plus défavorisés dans les villes : expropriés de leurs terres, expulsés de leurs maisons en ville, chassés des bidonvilles par les bulldozers et les forces de l'ordre, sans travail, sans ressources, réduits à l'état de vagabonds et de mendiants quand ils n'ont pas de famille un peu moins pauvres qu'eux pour les aider. Et l'immense majorité des habitants des campagnes ont vu ainsi leurs conditions de vie se détériorer dramatiquement.

En réalité, la disparité entre classe dominante et le reste du peuple (y compris les classes moyennes) s'est très fortement accentuée depuis le début des années 70. *Maroc Répression* (n° 92, février-mars 1 988) souligne la baisse de la consommation annuelle par personne de café, de sucre, de viande (10,6% de moins de 1970 à 1985), de fruits (30,8%). Ce bulletin signale également "la chute du marché des voitures particulières, l'existence de centaines de milliers de logements sans acquéreurs ou personnes capables de payer des loyers trop élevés par rapport au pouvoir d'achat (à Casablanca seulement, il y aurait selon *Al Bayane*, 80 000 logements vides), le marasme qui frappe les industries textiles – et autres industries – tournées vers le marché local". Il ajoute qu'il "devient clair que c'est de la démagogie de parler d'amélioration du niveau de vie et d'atténuation des disparités entre riches et pauvres et entre villes et campagnes".

> 1989 : "Les dépenses mensuelles d'une famille moyennement riche pour ses deux chiens bergers allemands sont deux fois plus grandes que les dépenses mensuelles d'une famille ouvrière.
>
> 1) La famille ouvrière de 5 membres dont le mari travaille depuis 12 ans et est rémunéré à 898,56 DH/mois, la femme travaillant depuis 6 ans pour 600 DH/mois, a pour revenus 1 498,56 DH/mois et pour dépenses 1 445 DH/mois.
>
> 2) La famille moyennement riche de 5 membres a pour dépenses 19 740 DH/mois dont 2 940 DH pour ses deux bergers allemands..." (*Attarik*, n° 6, avril 1989, cité par *Maroc Répression*, n° 103, décembre 1989-janvier 1990).

A Jerada, un mineur trop silicosé pour continuer à travailler, touche une "retraite" de 100 dirhams par mois. Un ouvrier en ville gagne 600 à 800 dirhams par mois. Un ouvrier agricole beaucoup moins, et 76% des familles de paysans n'ont pas de terre. Ils sont des millions qui n'ont aucun revenu, et l'allocation-chômage n'existe pas au Maroc. 51% des hommes et 87% des femmes sont analphabètes.

Dans le tableau ci-après, le loyer est de 50 DH par mois ; en réalité, les loyers dans les bidonvilles installés sur des terrains privés peuvent aller de 50 à 500 DH/mois.

D'autre part, le prix d'un mouton pour la fête de l'Aïd Kébir était, en 1989, de 800 DH, mais certains ont pu trouver des moutons plus petits à 400 DH – nous avons donc opté pour une moyenne de 600 DH.

De plus, ce tableau ne tient compte des dépenses que pour un couple (et du strict minimum indispensable : pas de cigarettes, par exemple, ni henné, ni khôl, ni herbes médicinales de base, etc. Ni loisirs si modestes qu'ils soient). Or, la grande majorité des couples a des enfants et le plus souvent, un ou plusieurs parents à charge (père et mère âgés, parents chassés de leurs baraques ailleurs et encore plus démunis qu'eux).

Dans son étude "L'État et le bidonville" (*Al Asas*, n° 92, 1989), Abdelghani Abouhani nous apprend que dans les bidonvilles marocains :

— 31% des chefs de ménage ont moins de 30 ans
— 47% ont entre 30 et 50 ans,
— 22% ont plus de 60 ans.
Parmi ces chefs de ménage :
— 58% ont un travail régulier,
— 14% sont en chômage permanent,
— 10% sont commerçants
— 25% sont occupés dans des secteurs informels.

Pour tout juste survivre, un couple seul a donc impérativement besoin de 1 073,13 DH par mois (3 fois plus qu'au seuil des années 70). Or, pour l'immense majorité d'entre eux, ils sont très loin de gagner cette somme. Quels sont les revenus mensuels des chefs de ménage vivant dans les bidonvilles en 1989 ? Abdelghani Abouhani nous informe à ce sujet :

Dépenses mensuelles (idéales !) d'un ménage dans un bidonville

	PAR AN		PAR MOIS	
	1966	1989	1966	1989
Loyer (1 pièce 3m/4m)			50,00	50,00
Eau (usage collectif)			6,00	
Électricité (batterie pour TV, lampes pétrole)			10,00	30,00
Charbon (2 kg/jour)			30,00	120,00
Savon (4 kg/mois)			6,00	160,0
Bain (4 fois/mois)			5,00	140,0
Coiffeur (1 fois/mois)			2,50	3
ALIMENTATION				
Viande (250gr/jour)			75,00	150,00
Légumes (1 kg/jour)			21,00	90,00
Huile (2l./mois)			5,00	17,00
Épices			3,00	5,00
Pain (2 pains/jour)			30,00	60,00
Thé 1 kg/mois)			25,00	50,00
Sucre (7 kg/mois)			15,00	35,00
Menthe (1 bouquet/jour)			6,00	45,00
1 natte (1/an)	15,00	50,00	1,25	4,16
Literie (couverture)	20,00	100,00	1,66	8,33
Ustensiles ménage	12,00	50,00	1,00	4,16
Mouton Aïd Kébir	200,00	600,00	16,66	50,00
Féqiah Aachour	4,80	10,00	0,40	0,80
HABILLEMENT HOMME				
2 tenues travail (friperie)	50,00	100,00	4,16	8,33
2 chemises/2 tricots peau	30,00	40,00	2,50	3,30
1 pantalon/2 caleçons	25,00	50,00	2,08	4,16
1 veste (friperie)	25,00	40,00	2,08	3,30
1 tricot laine	20,00	30,00	1,66	2,50
Chaussures	30,00	50,00	2,50	4,16
3 paires chaussettes	6,00	10,00	0,50	0,80
HABILLEMENT FEMME				
1 dsina	25,00	30,00	2,08	2,50
1 sebnia (foulard)	10,00	15,00	0,80	1,25
2 sarouel/2 tricots peau	30,00	70,00	2,50	5,80
1 paire babouches	15,00	25,00	1,25	2,08
1 jellaba	100,00	120,00	8,30	10,00
Soutien-gorge, fil, etc.	10,00	30,00	0,80	2,50
TOTAL			341,68 DH	1 073,13

— 35% d'entre eux gagnent entre 300 et 700 DH/mois,
— 40% entre 150 et 300 DH/mois,
— 20% ont un revenu inférieur à 150 DH/mois.

Dans ces conditions, comment faire pour survivre ?

Rappelons que 45% de la population vivaient dans la "pauvreté absolue" en 1983 (rapport de la BIRD). Avec la démographie galopante, l'absence de politique de régulation des naissances et d'information sur les méthodes contraceptives, la situation sanitaire et la politique de santé catastrophiques du pays, le nombre des personnes dans la "pauvreté absolue" n'a pu qu'augmenter encore au cours des années 80.

Au Maroc, la pénurie organisée au niveau de la grande majorité de la population fait obstacle de manière tout aussi infranchissable à la liberté des individus que dans la Roumanie de Ceaucescu ou ailleurs ; elle touche tous les besoins élémentaires : alimentation, éducation, soins de santé et droit au travail.

Aussi peut-on affirmer qu'en ce début des années 1990, tandis que la fortune personnelle du "roi" est évaluée en milliards de dollars, la moitié de la population du Maroc – près de 12 millions de personnes – survit dans la misère sans issue.

Comment font ces hommes, femmes, enfants et vieillards pour vivre dans cette prison-enfer qu'est le Maroc d'aujourd'hui ? Beaucoup meurent – dans les prisons, de mauvais traitements, sous la torture, de maladies, de la violence ambiante, de la consommation de drogue, de sous-nutrition, de faim, femmes en couches, enfants morts-nés... Et on survit par la "débrouille", les "petits métiers", la contrebande, le marché noir, les trafics de toute sorte, la mendicité, la délinquance, la prostitution...

2. Des enfants sans enfance

Au Maroc, des enfants de 5 à 10 ans travaillent dans les fabriques de tapis pour une bouchée de pain. Une petite bonne de 5 ans gagne son repas. Combien gagne une mendiante de 3 ans ? Un garçon de 8 à 10 ans qui se prostitue pour aider sa famille ? Cela dépend des jours. Il leur faut des heures pour quelques dirhams.

L'importance du commerce du tapis dans l'économie marocaine est ancienne, et au début des années 80, sa part du marché

de l'exportation s'est accrue. Passée de 53,8% en 1972 à 72,2% en 1973, cette part représente encore 59% de l'exportation artisanale en 1974. Cette hausse a entraîné un accroissement de l'industrialisation de la production de tapis, fabriqués à l'origine par de petits ateliers. Désormais, d'importantes fabriques ne travaillent plus que pour l'exportation (principalement vers l'Allemagne de l'Ouest qui se charge de la distribution en Europe). Si le Maroc a la première place dans l'industrie du tapis nord-africain, c'est à cause des prix compétitifs que permet une main-d'œuvre à bon marché et docile à l'extrême puisqu'il s'agit d'enfants. Dans le contexte de boom industriel et de fortunes vite faites de la fin des années 70, le travail des enfants a une fonction prépondérante. L'industrialisation au Maroc profite toujours au patronat, c'est connu, mais ici d'une manière bien plus cruelle encore qu'ailleurs, et intolérable.

L'adoption à l'unanimité par les Nations unies de la Convention sur les Droits des Enfants, en novembre 1989, n'arrêtera pas cette honteuse exploitation des enfants du Maroc, dans l'indifférence générale et le plus souvent ignorée. Il ne faut certainement pas compter sur une prise de conscience des patrons marocains à qui cette main-d'œuvre fait faire de si bonnes affaires depuis trop longtemps. Ils savent sûrement que le coût des tapis persans a considérablement augmenté depuis que la législation iranienne a interdit d'employer des enfants de moins de quatorze ans. Et au Maroc, la politique gouvernementale actuelle est d'accorder toute l'aide possible aux exportateurs de tapis : la laine est importée *duty free*, détaxée en tant qu' "importation temporaire" à condition qu'elle soit exportée sous forme de tapis...

Quant aux taxes d'exportation, elles font l'objet de nombreuses dérogations.

Il est donc urgent de sensibiliser les pays occidentaux afin qu'ils cessent d'acheter des tapis marocains "faits main" par des fillettes de moins de 12 ans, sous-alimentées, sous-payées ou pas du tout, et qui ne prendront jamais le chemin de l'école. On a bien sauvé les derniers éléphants d'Afrique en stoppant le commerce international de l'ivoire... Les vies des enfants du Maroc ne seraient-elles pas aussi précieuses ?

> "Sur les 72 ateliers privés visités, 8 seulement ne donnaient pas à voir des petites filles au travail – mais 3 d'entre ces derniers n'étaient que le siège social de sociétés qui faisaient travailler des enfants dans un autre

lieu. Dans 28 fabriques ou ateliers, un tiers au moins des employées avaient moins de 12 ans – dans certains, cette proportion s'élève jusqu'aux 3/5. La plupart de ces enfants n'avaient que 8, 9 et 10 ans.

Les horaires de travail étaient énormes : 72 heures par semaine dans 2 fabriques visitées, 60 à 64 heures par semaine dans 5 autres. (...) Plus de la moitié des fabriques pratiquaient des horaires excédant les 48 heures hebdomadaires accordées aux adultes par la législation.

Les salaires étaient maigres (...) celles que l'on nommait "apprenties" n'étaient pas payées. Les congés payés annuels, obligatoires d'après la loi, étaient presque totalement inconnus. Les conditions de travail, dans l'ensemble, étaient assez mauvaises : peu de lumière, trop ou peu d'air, locaux surpeuplés, etc. (...) Plus de la moitié de la force de travail de trois des établissements d'État (visités) était fournie par des enfants de moins de 12 ans.

L'école primaire obligatoire mettrait sans doute fin à tout cela, mais elle ne semble pas réalisable dans l'immédiat.

(D'autant que) le niveau de vie des classes les plus pauvres s'est aujourd'hui tellement détérioré, que les 50 DH mensuels (37 FF) que rapportent les enfants à leurs familles, sont devenus quasiment indispensables à la survie" (*Le travail des enfants au Maroc dans les manufactures de tapis*, rapport de la Société contre l'esclavage, de Londres).

Les fabriques et ateliers visités par la commission d'enquête de l'*Anti-slavery Society* :

Agadir : Sud-artisanat. Casablanca : CTIMA ; SOMAFITA ; Maroc-Tapis ; SATISS ; AFRITAP. Fès : Makina ; Fez-Tapis ; SOFATI ; Africtapis ; Sté Zerhouni-Filati-Ansari "Les Doigts Magiques" ; Tapis Anowar, Mekouar et Ben Lamlil. Marrakech : Marrakech-Tapis ; Manufacture de tapis berbères ; SOCATAR ; Tapis Mabrouka ; d'autres. Sidi Moktar : SOCATAR. Meknès : Matima ; Laines du Maroc ; Mhabba, etc. Rabat : Morocco Carpet ; FITAM ; Ets Lanke ; SAFT. Tanger : International Carpet Factory ; MAFARTAP ; Ets Zitan ; Manufacture Rachidi.

Et des établissements d'État à Azrou, Casablanca, Chechaouen, Fès, Meknès, Marrakech, Rabat, Tanger.

"Mohamed, 8 ans, ne vend pas ses cigarettes au détail n'importe où, mais dans les bars de la petite ville. Tard dans la nuit, (...) Mohamed s'installe à une table

d'un café nocturne pour arrondir les fins de mois difficiles de son père veilleur de nuit (...) Le fait qu'il soit muet ne l'empêche pas de communiquer avec les clients... Il n'est certes pas un cas isolé mais ce qui fait sa spécificité, c'est que chaque matin, avant de rentrer chez lui, il passe à "l'hôtel de police" pour mimer son rapport (...)

9 ans mais un tatouage de crâne de mort lui orne le bras. 9 ans, mais la responsabilité d'une vieille mère et d'une sœur, plus jeune que lui, lui incombe. 9 ans mais que de cicatrices sur le corps et dans la mémoire. (...)

S. gagne, à 6 ans, 10 à 20 dirhams par jour. Son "job" est simple. Il lui suffit d'être à portée de la main, à tout moment, de son employeur. Ses poches servent de dépôt à un détaillant de drogue. H., elle, est employée par un animateur de "halka". Il lui fait raconter avec sa voix de 5 ans, des choses qu'il qualifie lui-même d' "interdites au moins de 18 ans"...

Ainsi se commet l'inavouable. Que revendiquer face à ces cas flagrants qui ne sont que des exemples saisis précipitamment ? Quel commentaire formuler devant cette enfance privée de "l'enfance" et assujettie à la violence symbolique et concrète d'un mode de production qui la détruit ? Quelle démarche invoquer pour que cesse ce viol caractérisé d'une enfance qu'on dilapide ?" (*Libération Maroc*, 24 mars 1989.)

Un autre témoignage :

"La moitié des gosses de Marrakech se prostitue, m'affirme, péremptoire, Khaled que l'exagération n'effraie pas. Normal : autour de lui, c'est le seul moyen à la portée des enfants de son âge pour se payer une paire d'espadrilles neuves. Khaled, 15 ans, le corps frêle et le regard lourd. (...) A 13 ans, (il) quitte l'école et plonge aussitôt dans la prostitution. Un père alcoolo qui dilue son maigre salaire d'ouvrier dans la divine bouteille... Certains lycéens se prostituent occasionnellement pour s'acheter des livres. On ne peut pas étudier et travailler pour 10 DH la journée. 'Une passe de temps à autre facilite les choses'... 'Il ne faut pas juger ces enfants', me prévient leur frère d'âge, Hafed le lycéen. Ils n'ont rien et d'autres ont tout. Vendre son corps reste le triste privilège des démunis (...) La ville fourmille d'adolescents inactifs à l'attente desquels on ne répond que par des rafles alors

> qu'ils cherchent désespérément des motivations pour donner un sens à leur vie.
>
> (...) L'Européen, quand il vient, explique Karim, recherche en priorité les gosses qui ont 14-15 ans car dans son pays, c'est extrêmement dangereux d'avoir des rapports sexuels avec des garçons de cet âge. Il risque de se faire attraper pour détournement de mineurs. Ici, il en trouve sur place à gogo, ce n'est pas cher, il ne risque rien et en plus de cela, il profite de ses vacances. Est-ce à dire que les pédophiles étrangers sont les seuls à tirer profit de la prostitution des petits garçons ? Non, loin s'en faut, mais... cette clientèle-là paie mieux." ("Prostitution masculine. Ces adolescents qui vendent leur corps", *Kalima*, mars 1988.)

En Europe, en effet, on peut lire sur la couverture d'un journal comme *Gay infos* (d'octobre 1989) qu'on trouve dans tous les kiosques : "Maroc – dossier complet, guide pratique, poster érotique". "Le vrai dépaysement par des vacances au Maroc, 3 heures d'avion de la France, soleil garanti ! Tagine au citron bon marché ! Sourire de Mustapha gratuit ! Services de son cousin à débattre..." Les villes "les plus chaudes" : Agadir, Marrakech... " Et le sida dans tout ça ? (Les jeunes Marocains) en ont entendu parler sans trop savoir ce qu'il signifie. Ces gosses courent aujourd'hui un danger mortel (deux cas d'étrangers morts par sida ont été signalés dans le milieu homo de Marrakech) et personne ne fait rien pour les prévenir".

> "La prostitution juvénile masculine est un fait connu de tous. Or, notre bonne et honorable société se tait. Pour une fois cependant, elle ne condamne pas. Elle comprend : si ces garçons se prostituent, c'est parce qu'ils sont pauvres. (...) Une femme qui se prostitue, même si elle n'a que 15 ans, est une traînée car elle traîne l'honneur de sa famille dans la boue..." (*Kalima*, mars 1988.)

Les enfants marocains sont aussi matraqués, emprisonnés, ou disparaissent, assassinés par les forces de l'ordre. On l'a vu lors de la répression des émeutes en 1981 et, Hassan II a d'ailleurs lui-même révélé le sort qu'il leur réserve dans son discours du 22 janvier 1984 : "l'ordre a été donné pour qu'ils soient sanctionnés au même titre que les adultes." Ce qui est appliqué à la lettre. On l'a vu au centre de détention d'El Hank à Casablanca où, sur le millier de personnes détenues là en 1985

dans des conditions décrites comme "concentrationnaires" par le journaliste du *Monde*, il y avait 20 à 25% de mineurs. La photo d'une fillette de 9 ans, rescapée d'El Hank et brûlée à la cigarette, a été publiée en Suisse. Des lycéens figurent sur les listes de disparus qu'on a pu établir.

Le 26 janvier 1990, 60 pays ont ratifié la Convention sur les Droits de l'Enfant adoptée à l'unanimité deux mois plus tôt. Parmi ces pays signataires : le Bangladesh, la Côte-d'Ivoire, le Chili, l'Algérie... Pas le Maroc, qui sans doute a préféré retarder sa décision. Ils sont pourtant des millions qui ne connaîtront jamais l'école, au Maroc. Des millions qui, âgés de moins de 10 ans, travaillent : dans les fabriques de tapis, les épiceries, comme "petites bonnes" dans les familles bourgeoises, comme cireurs, porteurs, livreurs, vendeurs de cigarettes à l'unité, de sachets de plastique sur les marchés, de n'importe quoi, faux guides, mendiants... Et bien pire.

3. Des femmes à vendre...

Comme on sait, quand les droits de la femme progressent ceux de l'enfant font de même. On peut avoir une idée de ce que sont les droits de la femme au Maroc quand on sait la condition faite aux enfants marocains.

La prostitution féminine est, elle, un phénomène de classe. Depuis le début des années 80, les divorces se multiplient car des milliers de couples ne peuvent faire face à des responsabilités familiales inextricables. Les jeunes femmes ont dont été obligées d'affronter seules les problèmes de la vie (loyer, médecin, enfants, nourriture...). En 1985, selon le journal *Anwal*, le nombre de femmes divorcées était estimé à 200 000, celui des veuves à 900 000. En outre, il y avait 1,5 million de femmes célibataires et 1,2 million de sans-emploi.

> "La majorité écrasante de ces femmes compte sur leurs propres moyens. Mais trouver un travail honnête est devenu chose presque impossible dans une situation caractérisée par une crise généralisée et où la société tout entière est soumise à un régime de classe dont la politique générale est de propager la corruption sur le plan social et

> moral. Dans une situation pareille, la coalition de classe au pouvoir saisit l'occasion pour exploiter les corps des femmes affamées, faisant de la prostitution politique le support de la prostitution charnelle : la première, pour accéder au parlement et aux postes-clés ; la deuxième, pour gonfler les comptes bancaires grâce à ce "tourisme sexuel". (...)
>
> C'est ce qui explique aussi l'indifférence des responsables vis-à-vis de la propagation de la prostitution dans tous les secteurs de la vie sociale, car une tentative de réintégrer les millions de femmes dans les projets économiques ou dans la formation professionnelle, serait un coup dur asséné aux intérêt de la classe bourgeoise détentrice de la traite des blanches, du commerce du vin et de la drogue, et propriétaire des hôtels, des bars, des cabarets et des repaires de la prostitution en général. Le professeur Idriss Kittani a déclaré dans une conférence (en 1984) que 80 000 femmes ont été arrêtées dans la seule ville de Casablanca pour prostitution publique. (...) Seules les misérables sont exposées à la répression exercée à la fois par la police et par la clientèle. (...) Une fois arrêtées, elles sont accusées de corruption. On peut les reconnaître grâce à des critères communs : malnutrition, excès de maquillage et visage pâle. (...)

Et *Anwal* poursuit :

> Beaucoup d'ambiguïté entoure encore la façon dont les prostituées obtiennent leur passeport. Il est vrai que la corruption joue un rôle prépondérant. Mais cela seul n'explique pas l'émigration par centaines de jeunes filles d'une façon tout à fait légale. Le flux de jeunes Marocaines vers les pays d'Europe (France, Belgique, Allemagne fédérale, Suisse, Espagne) demeure entouré de mystère. (...) En juin 1982, un étudiant marocain détourne un avion vers la Tunisie et exige qu'on mette fin au flux de touristes assoiffés venant des pays arabes pétroliers." (*Anwal*, 11-25 juillet 1985)

4. Tout un peuple en danger !

La corruption règne dans les hôpitaux et centres de santé où le malade doit apporter jusqu'au coton. Les hôpitaux publics man-

quent en effet de tout : matériel et médicaments que les malades doivent acheter eux-mêmes – quand ils le peuvent car les prix ne cessent de grimper en flèche.

Les canons, les livres ou les dispensaires ?
(Ventilation des dépenses publiques en % du total)

Défense		Education		Santé	
1981	1987	1981	1987	1981	1987
16,2	14,5	16,5	16,9	3	2,9

Part des dépenses publiques en % du PNB : 1981 : 39,8 ; 1987 : 35.
Source : Banque mondiale (cité par Zaki Laïdi, *Enquête sur la Banque mondiale)*

Voici une partie des questions, très significatives de la santé au Maroc, soulevées par l'opposition à la Chambre des Représentants en novembre 1989 à ce sujet : "(...) La situation de crise des hôpitaux, les malades atteints de lèpre et de bilharziose, la rage, le sida, le tabagisme, les victimes des huiles frelatées, les augmentations des prix des médicaments et des services présentés par les cliniques privées, les cas de choléra au Maroc..." Le ministre de la Santé, Taïeb Bencheikh, promet tout : crédits, vaccins, et même lutte contre la drogue... ce qui nécessite pourtant "une coopération accrue avec les autres pays étant donné la puissance des réseaux de trafic de stupéfiants". Au sujet des 80 cas de choléra enregistrés depuis septembre, une série de cinq émissions télévisées et une brochure expliquant les moyens de prévenir le fléau sont en préparation... Les pouvoirs croient-ils donc éradiquer la contagion en rasant les bidonvilles ?

Enfin, le ministre "révèle que 80 malades et porteurs de sida ont été enregistrés jusqu'à présent au Maroc où une campagne de sensibilisation a été lancée par une commission nationale contre cette maladie dont la prévention n'est possible pour le moment que par l'utilisation de préservatifs" (*L'Opinion*, 10 novembre 1989).

A propos des causes du sida, le ministre explique qu'elles "ont trait aussi bien à la consommation de la drogue qu'aux pratiques sexuelles hors normes. D'autres causes existent également, ajoute-t-il, mais elles sont ignorées"... Il admet que "l'information

(sur le sida) demeure insuffisante dans notre pays, et ce, pour des raisons essentiellement sociologiques". (*Al Bayane*, 11 novembre 1989)

Pendant ce temps, inévitablement, le sida se répand dans le pays où l'information est quasiment inexistante et les moyens de dépistage embryonnaires. Et en guise de campagne d'information pour faire savoir comment prévenir et lutter contre ce mal qui progresse partout dans le monde, on lance par la radio ce qu'on appelle… "l'isolateur médical" (*al azil attibi*). Sans en expliquer l'usage ni la nécessité absolue, urgente pour une grande fraction de la population. A quoi faut-il imputer un lancement aussi honteux et peu convaincu du préservatif présenté comme une mystérieuse nouveauté ?… A "des raisons essentiellement sociologiques" ? A une hypocrisie abominable et meurtrière ? A coup sûr, au mépris du "roi" et des hommes du régime à l'égard du peuple marocain, de sa vie, de sa jeunesse systématiquement détruite.

Selon le relevé épidémiologique élaboré par l'OMS, il y avait en mars 1989, 27 cas de sida au Maroc – ce qui fait officiellement une augmentation des cas de près de 300% en 7 mois. Aux États-Unis, le premier cas de sida est enregistré en 1978-79 ; en 1982, on compte 251 cas dont 99 morts ; en 1983, plus de 1 000 cas dont 394 décès ; et en 1989, selon l'OMS, on enregistre 104 210 cas… Cette progression dans un pays où l'arsenal médical est énorme et ultra-moderne, et malgré les soins et traitements prodigués, les campagnes d'information détaillées, régulières sur les symptômes et la prévention, les budgets de plus en plus importants consacrés à la lutte anti-sida… Imagine-t-on ce qu'on peut redouter au Maroc ou, en janvier 1990, il n'existe encore qu'un seul centre de dépistage pour tout le pays, à Casablanca ! Avec le développement de la prostitution, le manque d'information et l'absence de prévention, combien y a-t-il de séropositifs ? Et qu'en sera-t-il dans dix ans ?…

Et ce qui suit ne décrit pas la violence quotidienne à Manille ou dans les faubourgs de Los Angeles. Non – ce qui suit se passe au Maroc, à Agadir, la ville considérée comme un paradis de paix et de beauté par tant d'étrangers et de touristes émerveillés.

> " (…) En quelques semaines (à Agadir), plusieurs crimes horribles ont été recensés :
>
> — coups et blessures ayant entraîné la mort,
> — meurtre précédé de viol,
> — suicides en série,

> — agressions, vols qualifiés, proxénétisme...
> — le spectre du sida plane en raison des touristes...
> (...) Ce n'est pas encore l'apocalypse, mais la situation s'aggrave en permanence, en l'absence de mesures à même d'endiguer ces maux. Le principal agent responsable n'est autre que la drogue qui se répand parmi les jeunes. Aujourd'hui, des éléments féminins sont également touchés par ce fléau. Quant au commerce de la drogue, il ne faut pas en parler tant il est florissant au su et au vu de tous.
>
> Aussi le nombre des débiles mentaux a quadruplé en un temps record (Taroudant, Tiznit, Goulimine, Tata, sans parler d'Agadir où l'on manque de médecins). Des malades, tous des jeunes amassés dans les pièces-misère, tels des animaux dans les hôpitaux psychiatriques qui n'ont rien de ce nom.
>
> (...) La maison d'arrêt d'Inezgane est pleine à craquer, sa capacité d'accueil étant insuffisante. En dépit d'une surveillance constante, des rafles et des arrestations des empoisonneurs, les résultats escomptés sont loin d'être atteints. La tâche est rude en raison des dimensions de la ville (7 km sur 7 km) qui grandit et s'élargit davantage alors que l'on manque d'effectifs et de véhicules en nombre suffisant, nécessaires pour garantir la sécurité des citoyens. (*Al Bayane*, 10 mars 1989.)

Et le même journal de poursuivre :

> "En matière de lutte anti-drogue, il a été constaté que les coups de filet opérés contre les trafiquants ne retenaient que les petits revendeurs – détaillants agissant à visage découvert (...) alors que les grossistes et semi-grossistes continuent d'agir impunément (...) La criminalité et le commerce de la drogue menacent de s'amplifier à Agadir, et des mesures urgentes s'imposent pour sauver notre jeunesse de la délinquance." (*Al Bayane*, 10 novembre 1989.)

Passons à ce qui fait l'âme d'un peuple, son génie : sa culture, son avancée dans le monde moderne à travers l'éducation et l'enseignement.

Depuis 1985, sur proposition de la Banque mondiale, le ministère de l'Éducation nationale a lancé un programme de réforme de l'enseignement primaire et secondaire. Appliqué progressivement, la réussite de ce programme s'avère très compromise. D'abord par manque de locaux, et aucune construction

nouvelle n'est prévue. Et surtout par l'absence de participation démocratique du personnel enseignant à la réforme. Exclu de la conception et de la préparation de cette réforme réalisée par des experts de la Banque mondiale, les enseignants jamais consultés, ni formés, ni recyclés, ne sont évidemment pas motivés... Et la corruption, qui n'épargne pas les administrations des écoles, collèges, lycées et délégations du ministère, où la pratique des pots-de-vin est courante, n'arrange pas les choses.

Quant à l'enseignement supérieur, il traverse une crise aiguë : on est passé de 8 638 étudiants en 1966 à 96 953 en 1981 et à 170 000 en 1988, répartis sur 6 universités et une trentaine de facultés. Non seulement les structures de l'enseignement supérieur n'ont pas suivi le boom démographique et sont demeurées d'un archaïsme dramatique, mais les enseignants forment finalement des chômeurs... La plupart des jeunes qui entrent à l'Université ont en effet toutes les chances de se retrouver au chômage en fin d'études. Matière grise, matière en crise et de crise... "L'Université qui est censée agir sur la crise, s'installe dans la crise pour en devenir l'un des principaux rouages", dit Habib El Malki, professeur d'économie à l'université de Rabat. "Le statut de l'enseignant du supérieur dépend un peu de son diplôme, beaucoup de son ancienneté, mais jamais de ses recherches, de ses travaux, de son talent", regrette un autre professeur, Mohamed Souali.

La misère de la recherche scientifique et technique au Maroc, est un fait malheureusement aussi connu que l'accélération de l'exode des cerveaux. "C'est là une perte énorme pour notre pays, non seulement au point de vue scientifique mais du point de vue financier : car ces chercheurs, nous les avons éduqués, formés, nous leur avons payé des bourses d'études, des voyages, des stages. Qui profite finalement de leur compétence et de leur créativité ?" se désole Driss Bensari, directeur du Centre national de Coordination et de Planification de la Recherche scientifique et technique.

Tenter de dire, de décrire, même de façon aussi brève, le Maroc d'Hassan II, relève du cauchemar. Chaque moment de la vie de la majorité des individus y est marqué par l'oppression et la répression. Dans le Maroc d'Hassan II, on meurt pour ses opinions. Comme ces détenus morts lors de grèves de faim pour avoir voulu étudier, recevoir des visites, des soins, des journaux....

Dans le Maroc d'Hassan II, on est enlevé, torturé, emprisonné, condamné sur un simple soupçon. Et la Constitution ne garantit qu'un seul droit au citoyen-sujet : celui d'approuver la politique du "roi", dont la personne est "inviolable et sacrée", et qui est chargé "de veiller au respect de la Constitution"...

Et au moment même où l'Occident libéral appelle à la démocratie, ce "roi" nie avec un petit sourire indulgent quand on le soupçonne de violer les droits de l'homme : "Vous me prenez par le côté le plus faible, à savoir le narcissisme (...) Je suis un homme bon, foncièrement... Les choses mûrissent, laissons-les mûrir ; espérons... Je n'ai pas la tête d'un bonhomme qui torture à longueur de journée...", dit-il le 17 décembre 1989 à Antenne 2. Et il laisse des jeunes hommes au bord du coma profond. Il enferme la famille Oufkir 18 ans, et quand il la libère, elle n'a pas le droit de quitter le pays. Il tue, il affame, il humilie, il séquestre tout un peuple. Il vole tout un pays. Tout cela, au vu et au su des chefs d'État et gouvernements étrangers... qui, fermant les yeux, persistent à le soutenir.

"Pas de compromis avec quiconque opprime la liberté, refuse l'égalité, pratique les exclusions ; pas de compromis avec des siècles et des siècles de répression et de barbarie ; pas de compromis avec les avenirs de terreur", déclarait François Mitterrand à la Bastille, aux États généraux des Droits de l'Homme, en juin 1989. Et à Versailles, le 29 septembre 1989, face aux délégués du Parlement de Strasbourg et des 66 pays d'Afrique, du Pacifique et des Caraïbes, il s'écriait : "Soyez attentifs à toutes les atteintes à la dignité de l'homme ! Veillez ! Soyez présents ! Rendez compte ! Alertez !"

C'est ce que nous faisons ici. Nous rendons compte. Nous alertons.

POSTFACE

UN TRIBUNAL INTERNATIONAL POUR JUGER HASSAN II

Mercredi 31 janvier 1990, à l'émission de France-Inter "le téléphone sonne", consacrée ce jour-là à la torture, un auditeur témoigne. C'est un journaliste français. Il ne donne pas son nom. Un an et demi plus tôt, en 1988, il a été emprisonné au Maroc. Seul occidental sur les 1 300 détenus, il a passé six mois dans le "quartier des politiques" de la prison de Laalou à Rabat, d'où il n'est sorti qu'après trois mois de grève de la faim. "A six dans une cellule de 2 m^2", il affirme avoir été "relativement bien traité". Pendant ces six mois, il a vu chaque jour torturer des enfants et adolescents de 12 à 18 ans condamnés de 1 à 5 ans de prison pour avoir inscrit leur hostilité au "roi" sur un mur, ou pour d'autres délits de la même gravité. "Toute la journée, dit-il, ils descendaient au commissariat remontaient, descendaient... (après les séances de torture) on jetait des seaux d'eau puante sur leurs corps nus (...)" Les tortionnaires étaient des spécialistes, policiers et gardiens en uniforme.

Enfin libéré, ce journaliste a écrit, à son retour en France, un article pour révéler tout ce qu'il avait vu dans la prison de Rabat – un article qu'aucun journal français n'a accepté de publier... Seule la BBC anglaise en a parlé. En France : personne. Par ce silence, le gouvernement français couvre les actes de violence du régime marocain.

Car la torture n'est possible que par le silence – celui des responsables à tous les niveaux pendant qu'elle a lieu, et après, celui qui est imposé au torturé qui, de toute façon, redoute d'en parler (le but de la torture, c'est briser un être et l'isoler). Quant à ceux – gouvernants, citoyens, anonymes – à qui on révèle les actes de torture commis, leur réticence à croire à tant d'horreurs

est un fait connu. Pour ceux-là, le plus dur est d'avoir le courage d'y croire car alors, ils ne sont plus capables de la complicité du silence. Rien ne peut plus les empêcher d'informer, d'agir pour que cessent ces actes odieux envers leurs semblables. Cette barbarie extrême est utilisée comme instrument de pouvoir par le pouvoir d'État, et sa violence augmente au fur et à mesure que s'accroît la peur qu'a ce pouvoir d'être condamné par d'autres États et de s'effondrer.

Ainsi, se taire au sujet des violations des droits de l'homme, c'est être incapable d'y croire vraiment, ne pas avoir assez de courage pour affronter cette réalité-là et – pour l'opinion comme pour les gouvernements – se faire le complice des tortionnaires.

Or, depuis au moins vingt-cinq ans, les opinions et les gouvernements d'Occident sont alertés (pour reprendre le mot de François Mitterrand) inlassablement, désespérément, sur l'oppression et la répression au Maroc. Par des Marocains en exil politique ou économique, ainsi que par des Européens, notamment français, lucides et courageux – avocats, médecins, journalistes, officiers, écrivains militants, associations pour la défense des droits de l'homme, pour l'amitié franco-marocaine, organisations humanitaires nationales et internationales, observateurs, missions, rapports...

Et depuis plus de trois décennies, les gouvernements français successifs, de droite ou de gauche, n'ignorent rien de l'absence de toute liberté fondamentale au Maroc, mais ils persistent à soutenir ce trône Alaouite rétabli par la France et à son service. Ce trône rongé par la corruption dont le pouvoir ne tient plus que par la répression, le secret et le silence complice de ses maîtres. Un silence de plomb qui recouvre d'énormes profits pour ces derniers, leurs banques, leurs industriels... En contre-partie, le "roi" s'est fabuleusement enrichi, en toute impunité, par le vol à main armée d'une nation, la destruction d'un peuple exploité jusqu'à la dernière goutte de sa sueur et de son sang. Et "exporté" (comme il le dit lui-même) pour ces précieuses devises devenues la principale ressource de l'État.

Or, depuis quelques années, les émigrés marocains conscients de leur rôle involontaire de soutien du régime monarchique grâce à leurs devises, en transfèrent toujours moins au pays. Ils ne se laissent pas non plus prendre aux 24% d'intérêts que leur offrent, sur leurs dépôts, les banques marocaines installées en France – une preuve que le pouvoir prend peur. A juste titre, puisque fin

1989, les transferts de devises ont baissé de 40%. Et qu'on s'achemine vers une baisse de plus de 55% en fin 1991, et 60% en 1992 – ce qui mettra à coup sûr le régime d'Hassan II dans le plus grave péril.

Nous alertons encore et encore, et avec bien d'autres.

Et nous proposons un moyen d'affaiblir le pouvoir monarchique de manière définitive.

Nous lançons un appel à tous les Marocains qui résident à l'étranger : cessez tout transfert de devises au Maroc, ne financez plus le régime d'Hassan II – plus du tout. Coupez-lui les vivres et le résultat ira de soi.

Que les Marocains de tous les pays s'unissent dans l'action, se rassemblent et s'organisent pour la grande marche vers la démocratie marocaine.

Le peuple du Maroc cadenassé dans un pays-prison, pris et gardé en otage par le "roi"-geôlier, n'a pas cessé un seul jour de se révolter, bravant la terreur organisée, les fusils, les mitrailleuses, les blindés, la misère, la prison, la torture, la disparition, la mort. Le soutien actif des Marocains résidant à l'étranger est essentiel et déterminant dans la lutte pour la libération de tous et la démocratie.

A l'étranger, dans les pays démocratiques, les émigrés, exilés, réfugiés marocains ont appris la démocratie, à en pratiquer les libertés et les institutions. Ils en ont même trop souvent appris aussi les failles. Ils savent que la démocratie est toujours menacée de s'accommoder d'une justice de classe et de "seuils de tolérance". Ils savent que cet élan constructif vers l'égalité, les libertés individuelles et collectives et le respect des droits de l'homme, est trop souvent attaqué par les inégalités de fait devant l'argent, l'emploi, le savoir, les discriminations de sexe et de cultures.

Et comment ignorer qu'aujourd'hui, la ruine des pauvres de tous les continents n'en finit pas d'enrichir les riches et de confondre, sans remous superflus, l'argent "sale" (de la drogue, de la prostitution, des mafias) et l'argent "propre" (de la production) ? Mais comment ne pas voir et entendre aussi que la mondialisation des rapports de production met à l'ordre du jour partout – à l'Est, à l'Ouest, au Nord, au Sud – l'exigence démocratique ? Et que les peuples du Sud sont, en quelque sorte, sommés par l'histoire de suivre l'exemple des peuples de l'Est :

expulser eux aussi leurs "conducators" et prendre en mains leur propre destin ?

Marocains de tous les pays, engagés dans les combats contre la dictature avec les hommes, les femmes et les enfants au Maroc, rassemblez-vous ! Le signal du départ est donné pour la grande marche du peuple marocain vers la démocratie.

Je vous convie tous à cette œuvre commune, celle d'installer un État de droit, respectueux des libertés fondamentales et des Droits de l'Homme, en lieu et place d'une dictature de plus en plus isolée dans le contexte général actuel de démocratisation, de plus en plus honnie en raison du pillage de notre patrimoine national par ceux-là mêmes qui devraient le faire fructifier.

Je vous propose concrètement de créer une grande Confédération des associations d'émigrés marocains en Europe, basée sur des principes précis, définis en commun, et sur le respect de nos différentes sensibilités philosophiques et politiques.

Je précise qu'il ne s'agit pas de fonder un nouveau parti politique s'ajoutant à tous ceux qui mènent dans un Maroc asservi, une vie végétative.

Cette Confédération aura un double objectif :

— jouer le rôle d'un Comité National de la Résistance jusqu'à la destitution du pouvoir solitaire et totalitaire en place, et se donner une charte des grands principes gouvernant notre action ;

— préparer la Constitution d'une République marocaine moderne, et définir des structures politico-administratives répondant aux nécessités d'une participation active de la population au développement socio-économique et culturel de notre pays.

Il est temps de rendre au Maroc sa dignité, de faire entendre sa voix dans le concert mondial, de lui restituer son rôle médiateur de terre d'accueil et d'échange entre l'Orient et l'Occident.

Il faut aussi que ceux qui se sont expatriés puissent rentrer au pays, s'ils le désirent, pour que tous ensemble nous puissions bâtir un grand pays, moderne et fraternel.

En attendant cette grande heure, nous demandons instamment à la communauté internationale de convoquer un tribunal mondial pour juger des crimes économiques, politiques et humains commis par le "roi" Hassan II. Comme a pu fonctionner en 1946 le Tribunal de Nuremberg contre les Nazis allemands et autres coupables d'avoir mené la guerre totale contre les peuples d'Europe y compris leur propre peuple !

Un *"crime contre l'humanité"*, selon le Tribunal militaire international de Nuremberg, est constitué

> "(...) par l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tout autre acte inhumain commis contre toute population civile, avant ou pendant la guerre, même civile, ou bien par les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux (...)". (Article 6, alinéa C des statuts du Tribunal de Nuremberg, (novembre 1945-octobre 1946.)

BIBLIOGRAPHIE

Adda J. et M.C. Smouts, *La France face au Sud*, Karthala, 1989.

Akesbi Najib, *"L'État marocain pris entre les impératifs de la régulation et les exigences de l'extraversion"*, Annuaire de l'Afrique du Nord, 1984, CNRS, 1985.

Archimède et Léonard, Carnets de L'Association internationale de techniciens, experts et chercheurs, n° 1-1985, n° 2/3-1986, n° 4-hiver 87/88, n° 5 hors série-hiver 88/89.

Ariam Claude, *Rencontres avec le Maroc*, La Découverte, 2ème édition 1989.

Arnaud Pascal, *La dette du tiers monde*, La Découverte, 2ème édition 1988.

Auriol Vincent, *Mon septennat 1947-1954*, Gallimard, 1970.

Journal du septennat, tome V, Colin, 1975.

Bachman Christian et Anne Copel, *Le dragon domestique. Deux siècles de relations étranges entre l'Occident et la drogue*, Albin Michel, 1989.

Bakouchi Addellah, *La politique du crédit au Maroc*, impr. Najah El Jadida, Casablanca, 1984.

Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde – 1989*, Washington DC, 1989.

Baumier Jean, *La galaxie Paribas*, Plon, 1988.

Beaud Michel, *L'économie mondiale dans les années 80*, La Découverte, 1989.

Beaudeux Pierre, *Les plus grandes fortunes du monde*, l'Expansion – Hachette-Latès, 1988.

Belal Abdel Aziz, *L'investissement au Maroc (1912-1964)*, Mouton, 1968.

Développement et facteurs non-économiques, SMER, Rabat, 1980.

Benazzou Chaouki, *Le Maroc face à l'endettement extérieur*, éd. Maghrébines, Casablanca, 1986.

Bennani Boubker Jalal, *L'Islamisme et les droits de l'homme*, éd. De l'Aire, Lausanne, 1984.

Bentahar Mekki, *Les problèmes sociaux de l'urbanisation*, Editelle, Rabat, 1987.

Berrada O., *L'encensoir*, Soden, Casablanca, 1988.

Bouissef Rekab Driss, *A l'ombre de Lalla Chafia*, l'Harmattan, 1989.

Brachet Philippe, *Descartes n'est pas marocain. Le développement du sous-développement au Maroc*, la Pensée universelle, 2ème édition 1984.

Brandt Willy, Nord-Sud, *Un programme de survie*, Gallimard, coll. Idées, 1980.

Burgat F., *L'Islamisme au Maghreb*, Karthala, 1988.

Campagnac Élisabeth et Vincent Nouzille, *Citizen Bouygues. L'histoire secrète d'un grand patron*, Belfond, 1988.

Centre français du Commerce extérieur, *Un marché : Maroc, 1983.*

Chevallier Agnès et Véronique Kessler, *Économies en développement et défis démographiques. Algérie, Égypte, Maroc, Tunisie*, La Documentation française, 1989.

Cohen Elie, *L'État brancardier. Politique du déclin industriel (1974-1984)*, Calmann-Lévy, 1989.

Colloque organisé par le département des Sciences économiques de la Faculté de Droit de Rabat (8 et 9 novembre 1985), *Les Relations banques-entreprises. Rencontre franco-marocaines*, Presses universitaires de Lyon, éd. Toubkal, Casablanca, 1986.

Colloque organisé par l'Association de soutien aux Comités de Lutte contre la Répression au Maroc (CLCRM), *France-Maroc : Continuité ou changement ?*, Actes publiés par les CLCRM, 1985 CLCRM, *Casablanca, soulèvement populaire*, juin 1981, 2ème édition mai 1982.

Constant Jean-Paul, *Les relations maroco-soviétiques 1956-1971*, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, 1973, Copel Anne, voir Bachman.

Couvrat Jean-François et Nicolas Pless, *La face cachée de l'économie mondiale*, Hatier, 1989.

Crozier Michel, *L'Entreprise à l'écoute. Apprendre le management post-industriel*, Inter-éditions, Paris, 1989.

Daoud Zakya, *"Banques : que faire de l'argent ?"*, Lamalif, n° 182, novembre 1986 ; "le pari de l'ouverture", *Le Monde diplomatique*, décembre 1988.

Doumou Abdelali, *État et capitalisme au Maroc*, Edino, Rabat, 1987.

Dumont René, *Un monde intolérable. Le libéralisme en question*, Seuil, coll. L'Histoire immédiate, 1988.

Elgey Georgette, *Histoire de la quatrième République, tome II/La République des contradictions 1951-1954*, Fayard, 1986.

El Malki Habib, *Trente ans d'économie marocaine 1960-1990*, CNRS, 1989.

Ennaji Mohamed, Paul Pascou, *Paysans sans terre*, éd. Toubkal, Casablanca, 1986.

L'État du monde 1989-1990, annuaire économique et géopolitique mondial, La Découverte, 1989.

L'État du tiers monde, édition 1989, La Découverte, 1989.

Fakihani Abdelfattah, in *La parole confisquée*, collectif, l'Harmattan –, 1982.

Fottorino Éric, *Le festin de la terre. Histoire secrète des matières premières*, Lieu Commun, 1988.

1972-1987. Les années folles des matières premières, Hatier, 1988.

Fukuyama Francis, "La fin de l'histoire ?", *Commentaire n° 47*, automne 1989, Julliard.

George Susan, *Jusqu'au cou. Enquête sur la dette du tiers monde*, La Découverte, 2ème édition, 1989.

Guerraoui Driss, *Agriculture et développement au Maroc*, Publisud, 1986.

Havel Vaclav, *Essais politiques*, Calmann-Lévy, 1989.

Hervé Guy et Thierry Kerrest, *Les enfants de Fès*, éd. Libres Hallier, 1980.

Julien Charles-André, *Le Maroc face aux impérialismes 1415-1956*, Jeune Afrique, 1978.

Kerrest Therry, voir Hervé.

Kessler Véronique, voir Chevallier.

Kiejman Georges et Bernard Dartevelle, *"Les enfants du général Oufkir : une famille en voie de disparition"*, brochure, 29 rue de Tournon, Paris.

Lacroix-Riz Annie, *"Les protectorats d'Afrique du Nord entre la France et Washington*, l'Harmattan, 1988.

Lahlou Aziz, *Faits et problèmes économiques*, éd. Maghrébines, Casablanca, 1989.

Lahlou Mehdi, "La dette. Les États ne doivent jamais faire faillite. Le cas du Maroc". *Al Ittihak Al Ichtiraki*, 6 avril 1989 Laïd Zaki, *Enquête sur la Banque mondiale*, Fayard, 1989.

Leveau Rémy, "Aperçu de l'évolution du système politique marocain depuis 20 ans", *Maghreb Machrek n° 106*, octobre-novembre 1984.

Levet Jean-Louis, *Une France sans usines ?*, Économica, 1989.

Lipietz Alain, *Mirages et miracles*, La Découverte, 1985.

Choisir l'audace. Une alternative pour le XXIème siècle, La Découverte, 1989.

Lombardi Richard W. *Le piège bancaire. Dettes et développement*, Flammarion, coll. *Enjeux pour demain*, 1985.

Maazoui Wajih, *Les éléments d'une nouvelle politique de santé au Maroc*, Okad, Rabat, 1989.

Maghreb Machrek, "Le Maroc des années 80", n° 118, octobre-novembre-décembre 1987.

Marenches Alexandre de, Christine Ockrent, *Dans le secret des princes*, Stock, 1986.

Maroc Informations, Bulletin du Comité français d'amitié et de solidarité avec le peuple marocain, "D'une crise financière à l'autre. Les conséquences de la politique des barrages", Najib Akesbi, n° hors série, septembre 1988 ; "Injustices et complaisances. Regard sur l'endettement au Maroc, n° hors série, septembre 1987 ; "La Santé au Maroc, Thermomètres d'un système politique", décembre 1984.

Maroc répression, bulletin bimensuel de l'Association de soutien aux Comités de lutte contre la répression au Maroc (CLCRM) (14, rue de Nanteuil 75015 Paris), numéros de 1985 à 1989.

Marseille Jacques, *Empire colonial et capitalisme français, Histoire d'un divorce*, Albin Michel, 1984.

Ministère de l'Économie nationale, Royaume du Maroc, *Le Guide de l'industriel*, Rabat, 1960.

Division de la coordination économique et du Plan, *La situation économique du Maroc en 1960*, Rabat, 1962.

Le Monde Diplomatique, "La communication victime des marchands. Affairisme, information et culture de masse", La Découverte/ Le Monde, 1989.

"La paix des grands, l'espoir des pauvres. Désarmement, développement et survie de l'humanité", Collectif, La Découverte/ Le Monde, 1989.

Monteil Vincent, *Maroc Sechell*, coll. Petite Planète, 1962.

M'Rabet Rachid, *"Les groupes de sociétés privés au Maroc"*, *Lamalif*, novembre 1986.

Nataf Félix, *Jean Epinat, Un homme, une aventure au Maroc*, Souffles, 1987.

Nouzille Vincent, voir Compagnac.

Ockrent Christine, voir Marenches.

Ominami Carlos, *Le tiers monde dans la crise*, La Découverte, 1986.

Oualalou Fathallah, *Propos d'économie marocaine*, SMER, Rabat, 1980.

Parti du Progrès et du Socialisme (PPS), colloque économique et social, *La crise... l'alternative*, collectif, éd. Al Bayane, Casablanca, 1980.

Pascon Pierre, *Le Haouz de Marrakech*, CURS-INAV-CNRS, Paris, 1977.

Pascou Paul, voir Ennaji.

Péan Pierre, *L'argent noir. Corruption et sous-développement*, Fayard, 1988.

Pless Nicolas, voir Couvrat.

Popper Karl, *La société ouverte et ses ennemis*, 2 vol? Le Seuil, 1979 ; "Clés pour une vraie démocratie", *Jeune Afrique*, n° 1441-42, 17-24 août 1988.

Saadi, *"Concentration financière et formation des groupes économiques privés marocains"*, thèse de doctorat d'État ès-sciences de la gestion, Université Paris IX-Dauphine, Paris, 1984.

Salahdine M., *Les petits métiers clandestins*, Eddif Maroc, Casablanca, 1988.

Salmi Jamil, *Planification sans développement (évaluation de l'expérience marocaine de planification 1960-1979*, éd. Maghrébines, Casablanca, 1979.

Secrétariat d'État au Plan, *Enquête sur la marocanisation*, Rabat, juin 1975.

Serfaty Abraham, in *La parole confisquée*, collectif, l'Harmattan, 1982.

Smouts M.C., voir Adda.

Société anti-esclavagiste de Londres, *Le travail des enfants au Maroc dans les manufactures de tapis*, éd. CLCRM, 1982.

Suret-Canale Jean, *Afrique et capitaux*, 2 vol., éd. L'Arbre Verdoyant, Paris, 1987.

Waterbury John, *Le Commandeur des Croyants*, PUF, 1975.

Yata Ali, *Les tâches actuelles de la révolution nationale démocratique et la contribution du PPS*, éd. Al Bayane, Casablanca, 1979 ; *En avant pour le changement démocratique !*, éd. Al Bayane, Casablanca, 1983.

— En 1924, un Français, Jean Epinat, fixé au Maroc colonisé, fonde l'Omnium Nord Africain (ONA) et se sert du Glaoui pour étendre son empire minier sur les régions non "pacifiées" du pays. De son côté, Moulay Hassan, futur Hassan II, deviendra administrateur de la SMAG, filiale de l'ONA.

— En 1956, le Maroc accède à l'indépendance mais les terres des colons et celles du Glaoui, au lieu d'être rétrocédées au peuple marocain, vont revenir à Hassan II, personnellement ! Le "moteur de la modernisation", l'ONA, subira la même spoliation.

Depuis lors, le "roi" est propriétaire effectif des terres minières et agricoles les plus rentables en devises, de même qu'il monopolise le réseau touristique marocain. "*Pas touche au Maroc*" dit-il. Lui et ses familiers se sont emparés de tout ce qui peut faire fructifier leurs biens privés. Ainsi, est-il devenu l'une des 10 fortunes mondiales. Cela sans que le Maroc ne recèle pétrole, gaz, or ou diamant ! Mais il y a aussi la drogue et la guerre depuis quinze ans ; il y a les (més)alliances (rétribuées) avec le capital étranger – et notamment français – les allégeances (payantes) aux politiques des États "amis", etc. En tous domaines, il s'avère que la souveraineté du Maroc est dangereusement aliénée, par son dirigeant suprême...

Le peuple du Maroc, paupérisé, bidonvillisé, résiste. La maxime hassanienne "*Enrichir les pauvres sans appauvrir les riches*" (sic) est un leurre. Le peuple en sait quelque chose lui qui a subi les plans d'ajustement structurel après les fausses "privatisations" et "marocanisation" ! Corruption et développement du sous-développement sont la caractéristique du régime hassanien avec la répression impitoyable des mécontents. La violation des droits de l'homme est systématique...

Ce livre dévoile tous ces faits en s'appuyant sur des informations de milieux d'affaires tant marocains que français et sur des articles de journaux des deux pays. Avant tout, il est le livre du combat d'un homme épris de son pays dont il est séparé depuis 1965.

MOUMEN DIOURI est né le 20 février 1938 au Maroc. Républicain convaincu, il est emprisonné, torturé et condamné à mort en 1964 par le régime autocrate d'Hassan II. Réfugié, il a fait l'objet d'une mesure d'expulsion en urgence du territoire français le 20 juin 1991 pour y revenir légalement le 16 juillet.

A déjà publié :

— *Réquisitoire contre un despote – Pour une République au Maroc;* (1972)

— *Réalités marocaines, la dynastie alaouite de l'usurpation à l'impasse* (1987)

— *Chronique d'une expulsion annoncée*, 1991

ISBN : 2-7384-1257-2

SOMMAIRE

Préface 5

Préambule 11

Introduction : Ce qu'est la "démocratie hassanienne" 21

1. Du protectorat français à la monarchie alaouite : une économie coloniale 21
2. Une rétribution "royale", une économie par terre 24
3. Une dictature masquée, une répression impitoyable 27

PREMIÈRE PARTIE

30 ANS D'ALLÉGEANCES ROYALES : LE DÉVELOPPEMENT DU SOUS-DÉVELOPPEMENT

I. Les années 60 : la mise en condition 30

1. La déclaration de guerre (1965) 30
2. L'entrée en piste FMI/BM (1964) 32
3. La "vocation du Maroc" (1969) : nourrir à bon marché la CEE 35
4. La rançon d'une société à 2 vitesses (1968-75) : violence et répression 37
5. L'industrialisation aux calendes grecques 39

II. Les années 70 : la marche à pas forcé 41

1. Le piège des phosphates 41
2. Des codes d'investissement alléchants 43
3. Le putsch de 1971 et la "marocanisation" 44
4. Le cheval de Troie du grand capital 49
5. Le pays s'endette, le peuple trinque 52

III. Les années 80 : l'endettement continu et le PAS 58
1. Refroidir la machine économique et sociale 58
2. S'endetter pour progresser ? 63
3. Privatisations et coût social 71
4. Le PAS et le libéralisme 81
5. La démocratisation n'est pas au programme 91
6. Fournisseur critiqué de la CEE 95

IV. Une diplomatie captive 103
1. Des bateaux pour le Mossad 103
2. Ceuta et Melilla pour l'OTAN 104
3. Des bases pour les forces U.S. 105
4. La poubelle royale de Tarfaya 110
5. Une guerre coûteuse mais bien pratique 112

DEUXIÈME PARTIE

A SERVICE ROYAL CACHET ROYAL

I. La Révolution libérale 117
1. Quand "les pauvres financent les riches" 117
2. Des privatisations royales ! 121
3. La stratégie budgétaire 123
4. UMA/CEE, l'Est et la démocratie 126
5. Une "communication" bien ordonnée 133

II. "L'Amitié" de la France 138
1. Des flux d'amitié 138
2. Des partenaires privilégiés 141
3. Des armes françaises 147
4. Des images sur mesure 149
5. Une interview de maître 153

III. Appauvrir les pauvres pour enrichir les riches 156
1. 1989 : chute du commerce extérieur 156
2. Perestroïka hassanienne 158
3. Faire front à l'endettement ? 164
4. La gangrène de la corruption 169
5. SOFIPAR et KETTANI, des groupes familiaux 170

IV. La perle de la couronne : l'ONA 178
1. De Jean Epinat à Moulay Hassan 178
2. Moteur de la modernisation 180
3. Marocaniser l'ONA 182
4. Paribas + ONA = ONAPAR 188
5. ONA et SCOA 194
6. ONA, BCM et LONRHO 202
7. Avec la Sofirad, le marché des médias 206
8. Et Bouygues ! 210
V. L'industrie du Trône 215
1. Un héritage gonflable 215
2. Main basse sur le Royaume 217
3. Les "folies" du "roi" 222
4. La curiosité est un vilain défaut 226
5. Coopération Sud/Sud et Sud/Nord 228
6. D'autres affaires moins nobles 231
Conclusion : "En face de moi, mon peuple" .. 237
1. Le Maroc du pain nu 237
2. Des enfants sans enfance 245
3. Des femmes à vendre 250
4. Tout un peuple en danger ! 251
Postface : Un tribunal pour juger Hassan II .. 257
Bibliographie 263

Pour en savoir davantage :

— *Le Maroc à nu*, par M. Vander Yeught

— *Chronologie du Maroc XIX^e siècle*, par Moumen Diouri (à paraître)

— *Corruption et sous-développement du Maroc*, par Ph. Brachet (à paraître)

Achevé d'imprimer par Corlet Numérique - 14110 Condé-sur-Noireau
N° d'Imprimeur : 40073 - Dépôt légal : avril 2007 - *Imprimé en France*